

Sous la direction de
Joël BONNEMAISON, Luc CAMBREZY
Laurence QUINTY-BOURGEOIS

LA NATION ET LE TERRITOIRE

Le territoire, lien ou frontière ?

TOME 2



GÉOGRAPHIE



CULTURES

L'Harmattan

LA NATION ET LE TERRITOIRE

COLLECTION
"Géographie et Cultures"

publication du Laboratoire "Espace et Culture"

directeur : Paul CLAVAL, Professeur Université de Paris IV rédaction : Colette FONTANEL, Ingénieur d'Etudes au CNRS
--

Série "Fondements de la géographie culturelle"

- Cynthia Ghorra-Gobin (dir.), *Penser la ville de demain*, 1994, 266 p.
Paul Claval, Singaravélou (dir.), *Ethnogéographies*, 1995, 370 p.
Marc Brosseau, *Des Romains-géographes. Essai*, 1996, 246 p.
Françoise Péron, Jean Rieucou, *La Maritimité aujourd'hui*, 1996, 236 p.
Fabien Chaumard, *Le commerce du livre en France, entre économie et culture*, 1998, 222 p.
Robert Dulau, Jean-Robert Pitte (dir.), *Géographie des odeurs*, 1998, 231 p.
Joël Bonnemaison, Luc Cambrézy, Laurence Quinty-Bourgeois (dir.), *Le territoire, lien ou frontière ?* tome 1 : *Les territoires de l'identité*, 1998, 317 p. ; tome 2 : *La nation et le territoire*, 1998.

Série "Histoire et épistémologie de la géographie"

- Paul Claval, André-Louis Sanguin (dir.), *La Géographie française à l'époque classique (1918-1968)*, 1996, 345 p.
Jean-François Staszak (dir.), *Les Discours du géographe*, 1997, 284 p.
Jean-Pierre Augustin, Vincent Berdoulay, *Modernité et tradition au Canada*, 1997, 220 p.

Série "Culture et politique"

- André-Louis Sanguin (dir.), *Les Minorités ethniques en Europe*, 1993, 369 p.
Henri Goetschy, André-Louis Sanguin (dir.), *Langues régionales et relations transfrontalières en Europe*, 1995, 318 p.
Georges Prévelakis (dir.), *La Géographie des diasporas*, 1996, 444 p.
Emmanuel Saadia, *Systèmes électoraux et territorialité en Israël*, 1997, 114 p.
Anne Gaugue, *Les Etats africains et leurs musées. La Mise en scène de la nation*, 1997, 230 p.
Paul Claval, André-Louis Sanguin (dir.), *Métropolisation et politique*, 1997, 316 p.
André-Louis Sanguin (dir.), *Vivre dans une île. Une géopolitique des insularités*, 1997, 389 p.
Thomas Lothar Weiss, *Migrants nigériens. La diaspora dans le Sud-Ouest du Cameroun*, 1998, 271 p.

Série "Etudes culturelles et régionales"

- Jean-Christophe Huet, *Les Villages perchés des Dogon du Mali*, 1994, 191 p.
Béatrice Collignon, *Les Inuit. Ce qu'ils savent du territoire*, 1996, 254 p.
Thierry Sanjuan, *A l'Ombre de Hong Kong. Le delta de la Rivière des Perles*, 1997, 313 p.
Laurent Vermeersch, *la ville américaine et ses paysages portuaires. Entre fonction et symbole*, 1998, 206 p.
Myriam Houssay-Holzschuch, *Ville blanche, vies noires : Le Cap, ville Sud-Africaine*, 1998, 276 p., à paraître.
Robert Dulau, *Habiter en pays tamoul*, 1998, 224 p. + glossaires : 67 p., à paraître.
Jérôme Monnet, *Ville et pouvoir en Amérique : Les formes de l'autorité*, 1998, 190 p., à paraître.

© Éditions l'Harmattan, 1999

ISBN : 2-7384-7463-2

Sous la direction de

**Joël BONNEMAISON
Luc CAMBREZY
Laurence QUINTY-BOURGEOIS**

LA NATION ET LE TERRITOIRE

**Le territoire, lien ou frontière ?
TOME 2**

Série "Fondements de la géographie culturelle"
Collection "Géographie et Cultures"

L'Harmattan
5-7, rue de l'École Polytechnique
75005 Paris - FRANCE

L'Harmattan Inc.
55, rue Saint-Jacques
Montréal (Qc) - CANADA H2Y 1K9

Coordination de la rédaction et mise en page :
Laurence Quinty-Bourgeois

*Photo de couverture : "Routes du sable", Tableau de Delphine Greindl
inspiré de la technique pointilliste des aborigènes d'Australie*

Cet ouvrage a été réalisé avec le concours de l'ORSTOM

SOMMAIRE

Sommaire	5
Liste des auteurs	7
Introduction : Luc Cambrézy.....	9
Première partie : Conflits et rivalités territoriales	17
1- Jean-François PEROUSE, Le Kurdistan : quel territoire pour quelle population ?	19
2- Elisabeth DORIER-APPRILL, Brazzaville : des quartiers pour territoire ?	37
3- Marc LAVERGNE, Sud-Soudan : guerre tribale, Jihad islamique ou genèse de la nation ?.....	51
4- Blandine DESTREMAU, Fragmentation territoriale et problème d'intégration : le cas palestinien	61
Deuxième partie : Les constructions culturelles du territoire national	73
5- Brigitte DUMORTIER, Le Gaeltacht : un espace culturel protégé (Irlande).....	75
6- Myriam HOUSSAY-HOLZSCHUCH, L'Afrique du Sud, ou la patrie utopique	83
7- Philippe PELLETIER, Le territoire surinsulaire japonais : approche géopolitique	103
8- Anne-Marie FRÉROT, Territoires nomades en devenir. Questions à propos de l'urbanisation d'un espace nomade (Mauritanie).....	113
9- Stéphane de TAPIA, Ulus et Yurt, Millet et Vatan, territoires nomades et migrations de mots. Éléments pour une discussion de la conception turque du territoire	125
10- Anne GAUGUE, "La maison des ancêtres". L'exposition des territoires dans les musées privés d'Afrique tropicale	139
11- Esther KATZ et Jean-Claude NGUINGUIRI, Clans, ethnies et Etat : partage et conflit dans l'appropriation de l'espace au Kouilou (Congo)..	149
Troisième partie : Pouvoir et territoire	163
12- Emmanuel SAADIA, Systèmes électoraux et territorialité en Israël	165
13- Jean RADVANYI, Les nouveaux territoires des Russes	177
14- Alain GASCON, Partager une terre sainte. Erythrée unitaire, Ethiopie fédérale	185
15- Jean-Luc MAURER, Singularités et paradoxes territoriaux en Indonésie. De l'ambivalence des frontières dans un cadre de diversité insulaire	211

16- Gilbert DAVID, Du village à la construction de l'Etat : l'agrandissement de la territorialité dans le Pacifique.....	235
17- Christophe GRENIER, Le Parc National des Galápagos : un territoire disputé	253

LISTE DES AUTEURS

David Gilbert	ORSTOM - Montpellier
Destremau Blandine	CNRS - URBAMA
Dorier-Apprill Élisabeth	Université d'Aix-Marseille
Dumortier Brigitte	Université de Lille
Frérot Anne-Marie	CNRS - URBAMA
Gascon Alain	CNRS - UFM de l'Académie de Créteil
Gaugue Anne	Université de Paris VIII
Grenier Christophe	Université de Nantes
Houssay-Holzschuch Myriam	Université de Paris IV
Katz Esther	ORSTOM - Indonésie
Lavergne Marc	CNRS - URBAMA
Maurer Jean-Luc	IUED
Nguingiri Jean-Claude	DGRST- Congo - ORSTOM
Pelletier Philippe	Université de Lyon II - Institut d'Asie Orientale
Perouse Jean-François	Université de Toulouse Le Mirail
Radvanyi Jean	INALCO
Saadia Emmanuel	Université de Paris IV
Tapia (de) Stéphane	Université de Poitiers - MIGRINTER

INTRODUCTION

Luc CAMBREZY

Poursuivant notre réflexion issue du colloque "Le territoire, lien ou frontière?", ce second volume a été élaboré à partir des contributions centrées sur le rôle et la place de la territorialité dans la construction (ou la reconstruction) de la nation. Dans les diverses études de cas abordées dans les pages qui suivent, le terme de territoire est le plus souvent employé en référence à l'espace national limité par ses frontières politiques. C'est donc une toute autre dimension de la territorialité qui est ici envisagée. S'agissant de grands espaces, voire d'immensités, le mot change de sens. A cette échelle, le territoire est surtout une construction mentale qu'il devient difficile d'appréhender dans sa réalité géographique et matérielle concrète. Il faut des artifices comme la cartographie pour se le représenter ou bien encore le recours au sentiment national – et la construction politique qui l'accompagne – pour l'appréhender. Et éventuellement, pour penser, imaginer collectivement que le territoire puisse se "posséder", et par conséquent, se défendre.

La nation, une idée à géographie variable

Comme on pouvait s'y attendre, le concept de nation, auquel il est souvent fait référence dans les pages qui suivent, recouvre une réalité extraordinairement diverse. L'idée de nation, les bases culturelles et sociales qui la fondent et les représentations territoriales qui l'accompagnent – clairement affichées ou au contraire étonnamment ambiguës – sont à peu près aussi diverses que les cultures et les sociétés qui peuplent la planète. Cette diversité nuance donc singulièrement les discours de rigueur sur la fameuse mondialisation qui aurait, selon les points de vue, pour vertu ou pour défaut, de gommer les différences culturelles en faisant des frontières des souvenirs du passé. D'un côté, les frontières semblent encore d'autant plus solides que leur existence définit les limites territoriales d'une nation qui se pense comme telle. De l'autre, il va de soi, notamment en cas de conflit, que le concept de nation est souvent récupéré et instrumentalisé pour un projet de création d'un nouvel Etat, laissant présager que la carte de la division du monde est vouée à perpétuellement se redessiner. Pris sous l'angle de l'économie, l'idée d'une humanité réunie dans un "grand village planétaire" trouve sans doute sur les grandes places financières ses meilleurs porte-parole, mais, lorsqu'il est question de nation et de territoire, la pensée économique n'a pas d'autres arguments que d'opposer les vertus du progrès

et de la modernité aux dangers – pour l'économie de marché – du repli sur soi et de la fermeture. Ce n'est pas si simple. De ce fait, on ne peut avoir une chance d'appréhender la richesse mais aussi l'ambiguïté de l'idée de nation que dans la diversité de ses formes et de ses revendications. Cet ouvrage en témoigne amplement; même si les auteurs se montrent plutôt avares de commentaires sur la définition qu'ils donnent de la nation. Quant à sa correspondance en termes territoriaux, l'idée de nation recouvre des réalités bien différentes. On connaissait par exemple le concept d'Etat-Nation, Stéphane de Tapia voit en Turquie se profiler "l'idée d'une Nation-Etat"; à l'inverse, s'agissant du "problème kurde", Jean-François Pérouse serait prêt à recommander à ce peuple de se résigner à être une nation sans Etat. Selon la sensibilité des auteurs et les situations qu'ils analysent, on voit donc à quel point peut différer l'importance accordée au territoire dans le processus de construction nationale

Comme pour les approches culturelles du territoire (voir le tome 1), dont on dénonce souvent ses implications belliqueuses, on sait combien de violences et de drames ont été vécus au nom de la défense de la nation. On ne sera donc pas surpris de voir un chapitre, le premier, consacré à l'analyse de quatre conflits (Proche-Orient, Congo, Soudan, "question kurde"), tous d'une actualité toujours brûlante même si leur apparition sur le devant de la scène médiatique subit les aléas que l'on sait. Dans ces exemples, le cas du Congo fait sans doute exception. Là où l'ambition politique des belligérants semble inversement proportionnelle au souci d'émergence d'une conscience nationale (en 1993 comme en 1997), Elisabeth Dorier-Aprill montre que le champ de bataille se limite pour l'essentiel à la capitale. La guerre civile pour l'accession au palais présidentiel caricature alors à l'excès l'enjeu territorial. Là, l'instrumentalisation de l'ethnie, voire son invention pure et simple, au service des diverses stratégies de pouvoir qui s'affrontent, relativisent singulièrement des grilles de lecture que l'on croyait pourtant opératoires. L'ethnie – comme d'ailleurs la nation – sont des catégories très largement construites auxquelles peut s'attacher un discours de circonstance dirigé vers des couches sociales (plus que des "groupes ethniques") en mal d'identité.

Ailleurs, la cause nationale ou tout au moins son questionnement (cas du Sud Soudan analysé par Marc Lavergne) prend des couleurs variées mais est partout présente. Ici, le projet de construction de la nation est indissolublement lié à la lutte pour la conquête, la sauvegarde ou la scission d'un territoire dont on refuse tout partage avec "l'occupant". Comme si l'idée de partage du territoire contenait en germe la corruption sinon la mort de l'identité et de la conscience nationale. Ou bien, si l'on préfère, comme si le concept de nation impliquait de façon quasi "naturelle" l'idée de possession exclusive d'un territoire (et donc d'exclusion des "étrangers"). En Israël comme dans les territoires palestiniens passés au crible de l'analyse par Blandine Destremau, au Soudan comme au Kurdistan, la question partout sous-jacente est celle du droit et de la légitimité des revendications que se reconnaissent les premiers occupants supposés du territoire convoité.

Bien évidemment, c'est cette antériorité d'installation, toujours hypothétique et discutable, que récuse ou ignore l'autre partie du conflit; soit en vertu du principe de l'intangibilité des frontières, soit en contestant le caractère "national" (et donc doté d'une certaine légitimité) de la lutte de libération que mène l'opposant; soit encore au nom d'un expansionnisme territorial capable de réduire des communautés, voire des nations, en minorités de fait. La nation est bien une idée à géographie variable.

Lorsqu'on analyse ces conflits, on peut être entraîné vers l'une ou l'autre des deux attitudes suivantes. Prendre parti pour l'un ou l'autre camp, ou, au contraire, tenter de se maintenir dans une neutralité un peu désespérée puisqu'elle est au mieux un aveu d'impuissance (lorsqu'il est impossible de distinguer clairement la victime de l'agresseur) et au pire un silence complice. De ce fait, aucune de ces deux positions n'est réellement satisfaisante. Mais il est remarquable qu'au prix de beaucoup de rigueur et d'une connaissance approfondie de la complexité de ces situations conflictuelles, les auteurs aient globalement réussi à faire accepter la légitimité de leur point de vue. En conservant une attitude d'observateur vigilant, ces contributions donnent une vision claire de la façon dont le concept de nation est instrumentalisée et comment le territoire est diversement sollicité pour lui donner une réalité concrète. C'était là l'essentiel.

Les constructions culturelles du territoire

Mais la nation ne se construit pas seulement dans la lutte pour l'accès à un territoire ou pour sa sauvegarde. Elle doit constamment s'enrichir et se reconstruire en puisant dans l'indissoluble relation qui existe entre culture et territoire. La simple appartenance à un territoire commun suffit parfois à forger un puissant sentiment national sans qu'une communauté de langue soit nécessaire. Brigitte Dumortier nous le rappelle, dans le Gaeltacht – où l'irlandais n'a été déclaré langue officielle qu'en 1948 – l'appartenance géographique au monde celtique est une condition suffisante même lorsqu'on ne maîtrise que l'anglais. Il suffit d'être irlandais. Phénomène également intéressant, les zones géographiques et sociales les plus périphériques et marginales de l'île représentent les lieux fondateurs (ou refondateurs) de la nation irlandaise. Par ailleurs, l'émergence d'un fort sentiment national (et même nationaliste dans ce cas) n'est pas l'apanage des pays de longue histoire. Dès lors que le territoire est au centre du mythe fondateur de la nation, les choses peuvent se passer très vite. C'est ce que nous démontre de façon tout à fait convaincante Myriam Houssay-Holzschuh à propos de l'Afrique du Sud. Lorsque le nationalisme afrikaner, construit sur l'idéologie mythifiée de la conquête du territoire, appelle et légitime à ce point toutes les exclusions (sociale, raciale et territoriale), on comprend que le régime d'apartheid ait pu être ainsi institutionnalisé.

Les deux contributions de Philippe Pelletier et de Anne-Marie Frérot insistent plus sur l'importance des représentations collectives de l'espace et

du territoire. Au Japon – ou plutôt dans l'archipel japonais – les marges de ce pays sont maritimes et insulaires plus que frontalières. Cette couronne de quelques 400 îles habitées, qui place ce pays au sixième rang mondial par sa superficie gagnée sur la mer, a joué un rôle subtil de fermeture de la société japonaise sur elle-même en même temps qu'elle faisait de ses habitants – en citant A. Berque – non pas des marins mais des insulaires. L'insularité, ou plutôt la "surinsularité" – cette "insularité au carré" – serait à l'origine de l'unité nationale japonaise. Ni complètement ouvert, ni totalement fermé, avec ses quatre îles principales et cet espace tampon, le Japon apparaît comme un monde en soi, une totalité en réduction, dont les limites floues seraient l'au-delà des dernières îles. En Mauritanie, mais pour des raisons très différentes, la question des frontières ne fait guère plus partie des représentations mentales des populations nomades étudiées par A.M. Frérot. Leur territoire est fait de lieux (pâturages, points d'eau, oasis...), seules manifestations tangibles du marquage de l'espace. Les routes ou plutôt les itinéraires pour rejoindre ces différents lieux ressortent d'une représentation qui relève du réseau. Les liens entre ces lieux sont les attributs de distance, de temps, et d'orientation. Dans ce pays, où le nomadisme n'occupe pourtant plus que 5 % d'une population qui s'enracine très rapidement dans les modes de vie urbains, cette perception du territoire continue de nourrir l'identité maure. Comme si, au fond, plus que l'histoire de ce peuple, c'était ce rapport particulier à l'espace qui constituait le principal fondement de la nation, voire de l'Etat-nation, sans autres frontières que celles, symboliques, dont a besoin tout pouvoir politique qui assoit son existence sur une représentation cartographique organisée du monde. Dans ce cas, la question de l'arbitraire ayant présidé au tracé des frontières (méridiens, parallèles) apparaît comme un faux procès. Ou plutôt comme une question qui ne se pose que par rapport aux pays voisins.

Revenant au nomadisme, avec une démarche manifestant un intérêt marqué pour la linguistique, c'est un constat assez semblable auquel aboutit Stéphane de Tapia à propos du monde turc. Dans cette immensité dont l'unité se fonde essentiellement sur la langue, il retrouve "la prégnance d'une vie nomade, essentiellement mobile de l'espace vécu par les turcophones, quand bien même ils sont sédentaires depuis des siècles". Mais, avec la symbolique toujours présente de la tente, – "si le groupe se déplace, le territoire en fait autant" – l'auteur semble dire qu'il faut également envisager l'existence de formes de territorialité dont la spécificité ne serait pas en premier lieu d'être localisées et/ou associées à des lieux mais d'abord indissolublement liées à une culture et à un mode de vie, ou, en l'occurrence, à la mémoire de ce mode de vie. En somme, une territorialité qui, pour être surtout dans les cœurs, serait presque a-spatiale...

Tous les pays ne bénéficient cependant pas de l'avantage relatif que constitue une très forte unité linguistique. Dans les Etats récemment décolonisés, l'histoire, et plus encore l'histoire officielle est alors sommée de venir au secours des consciences nationales fragiles. Cette histoire, il faut l'écrire et la transmettre – ce dont se chargent les historiens labellisés et les instituteurs – mais il faut aussi la mettre en scène pour la rendre accessible à

l'ensemble de la population. Cette fonction, nous dit Anne Gaugue, est largement dévolue aux conservateurs des musées nationaux. En Afrique, "les musées publics restent le plus souvent silencieux sur les divisions politiques pré-coloniales de ce qui constitue le territoire national". Il est vrai que lorsque la diversité socioculturelle est la règle, lorsque la construction nationale est un impératif absolu face aux risques de désintégration du pays, il faut éviter de montrer ce qui divise et retenir ce qui rassemble. De ce point de vue, le retour au local, à "l'histoire vraie" mise en scène dans les musées privés par les tenants de la tradition et de l'identité régionale ou ethnique semble jouer à contre-courant du message unitaire porté par les musées publics. Faut-il s'en inquiéter ? Ou faut-il au contraire espérer y voir les prémices de nations qui se construisent sur des bases moins exclusives (et donc moins nationalistes) en pariant sur la diversité linguistique et culturelle comme ciment de la nation ? Bien entendu, la réponse est au cas par cas, mais il est frappant de constater que ce retour sur l'histoire locale ne soit pas l'exclusivité d'un monde industrialisé que les processus de mondialisation inquiètent. Dans les périodes d'incertitudes et/ou de vide politiques, le retour aux valeurs traditionnelles peut aussi avoir d'autres fonctions. Au Congo encore, Esther Katz et Jean-Claude Nguingiri montrent comment les autochtones s'interposent dans le jeu des différents acteurs extérieurs pour tenter de récupérer le pouvoir de décision sur les ressources naturelles et foncières dont ils se jugent spoliés.

Retour au politique

La troisième et dernière partie de cette réflexion retourne au politique par l'évocation d'un certain nombre de situations où le territoire national est diversement sollicité. Emmanuel Saadia rappelle que tout système électoral – lui-même issu d'une organisation politique clairement défini – implique sa transcription dans l'espace pour la mise en œuvre des élections. En Israël, il faut démonter les fondements du sionisme pour comprendre ce "refus de représenter le territoire dans le système électoral". Ce refus se fonde sur "la tactique des petits pas", c'est-à-dire sur une stratégie d'implantations juives qui se "structurent selon une logique de densification, voire de conquête de l'espace". De ce fait, et l'analyse déjà citée de B. Destremau paraît tout à fait complémentaire, on sera peut-être moins optimiste que l'auteur quant aux chances de réussite du processus de paix, et, en supposant que celle-ci fut acquise, sur sa durabilité. Il est vrai que ces lignes avaient été écrites avant le dernier changement de majorité en Israël...

A l'inverse de cet Etat de création récente, J. Radvanyi analyse la situation de la Russie qui doit apprendre à gérer la réduction de son espace depuis l'effondrement du régime soviétique. Une réduction qui a laissé au dehors de ses nouvelles frontières 25 millions de Russes et une dizaine de millions de russophones en même temps qu'il existe d'importantes minorités au cœur de la Russie venant "troubler la perception d'un espace

spécifiquement russe. Mais les Russes – "qui se sentaient partout chez eux" – ont bien du mal à se définir une "nouvelle identité spatiale" notamment aux limites des ex-républiques de l'URSS. A l'intérieur, le problème est celui de la réalité de ces nouvelles frontières qu'il faut se résigner à accepter. A l'extérieur, l'alternative pour ces Russes de l'étranger est entre "partir ou s'adapter". A juste titre, on peut donc s'attendre à ce que la transition soit longue.

C'est vers un autre Empire que nous emmène Alain Gascon, l'Ethiopie. Mais, malgré la scission de l'Erythrée, l'auteur ne croit pas, contrairement à une opinion fréquente, que ce pays soit sur la voie d'une pulvérisation à l'image de l'ex-Union Soviétique. Pourtant, l'Ethiopie a choisi un mode d'organisation politique du territoire que l'on pourrait juger dangereux puisque l'option retenue est un partage fédéral de l'espace sur des bases linguistiques, ethniques et religieuses. En Erythrée, cette Ethiopie en réduction, la solution choisie est à l'opposé. Ici, l'idéologie de la nation s'est construite par la guerre et les souffrances endurées pour accéder à l'indépendance. Cela suffit, semble-t-il, à faire accepter un centralisme pur et dur même si, par bien des aspects, l'Erythrée est comparable à l'Ethiopie. Ainsi, deux régimes politiques proches, deux pays, à la fois frères et ennemis, depuis qu'ils sont revenus aux frontières décidées par le colonisateur, ont choisi deux interprétations différentes de la nation. L'Ethiopie s'en tient aux critères ethniques et linguistiques, l'Erythrée fait le pari d'une nation née d'une histoire qui transcenderait les clivages de la langue et de la culture. Il est encore trop tôt pour juger des résultats, ce que se garde de faire l'auteur, mais l'essentiel n'est pas là. Ce qui compte ici, c'est la puissance de démonstration de l'approche comparative.

En Indonésie, autre immensité, autre extrême diversité linguistique et culturelle, le problème des limites se pose moins aux frontières de l'Etat (Timor oriental mis à part) – le fait est d'autant plus à relever qu'elles sont héritées de la colonisation – qu'à l'intérieur même de celui-ci. Mais en la matière la question des limites est autant spatiale que temporelle dans la mesure où, comme bien d'autres pays du Sud, l'Indonésie occupe "la position délicate et quelque peu schizophrénique d'avoir un pied dans le troisième millénaire mais encore l'autre dans l'âge de pierre". De ce fait, toutes les sociétés qui composent la bigarrure indonésienne n'ont pas le même rapport à l'espace national. Certaines communautés traditionnelles transgressent allègrement les frontières nationales tandis que d'autres les ignorent tout aussi superbement en s'enfermant dans des sortes de bastions infranchissables dont les frontières sont en même temps la marque d'un espace clos, sur lequel l'Etat a peu d'emprise. Elles appartiennent à un autre temps et à une autre histoire.

A leurs manières, c'est également le constat fait par Gilbert David et Christophe Grenier dans deux archipels de l'Océan Pacifique, l'Océanie et les îles Galápagos. Dans le premier cas, du territoire villageois au marché international, il s'agit de l'insertion des sociétés dans des espaces aux dimensions et aux fonctions multiples; aux Galápagos, c'est l'aspect conflictuel de ces fonctions différentes qui est analysée. Ironie des choses,

c'est ici, au nom de la science, la fonction conservatoire du patrimoine naturel qui se heurte aux intérêts des populations locales. Dans les deux cas, à cette superposition d'espaces correspondent différentes catégories d'acteurs aux intérêts qui, selon les époques, les lieux et les enjeux, sont contradictoires ou complémentaires. Cette spatialité là, en fonction du jeu des alliances et des conflits, se trouve sans cesse remise en question. Parce que l'équilibre est l'exception dans ce type de situations, se trouve une nouvelle fois confirmée la pertinence des études qui s'attachent à croiser et combiner les échelles. On retrouve là un des acquis les plus assurés de l'analyse géographique.

Dans ce florilège d'exemples rapidement présentés, on devine la diversité des sensibilités des auteurs en même temps qu'on perçoit ce que chaque discipline peut apporter à une meilleure compréhension des rapports au territoire que se construisent les sociétés humaines. Dire quels sont ces rapports, c'est donc porter un regard sur ce qui relève à la fois du matériel et du concret – c'est l'espace comme support physique de notre existence – mais aussi sur ce qui renvoie au subjectif, à l'affectif et à l'abstraction – c'est la signification symbolique que la société attribue au territoire, son essence mythique.

Dès lors, dans ce vaste champ de possibles, il n'est pas surprenant que le territoire accepte une aussi large palette de définitions. Il n'est pas étonnant non plus que l'interrogation sur la nation et l'identité collective (nationale, ethnique, culturelle, ...) traverse toutes les communications. C'est pourquoi, bien que le terme de territoire fasse souvent référence aux limites politiques de l'espace national, le territoire n'est pas pour autant l'équivalent simple et commode du mot "espace" pris dans son acception la plus commune en tant que synonyme d'étendue. Ici, qu'il renvoie à un groupe "ethnique", une communauté linguistique, culturelle ou religieuse, le territoire – bien que borné par des frontières dont beaucoup sont directement issues de la décolonisation – est toujours envisagé comme une construction sociale. Mais la nature de cette construction est propre à chaque pays, et à chaque société, en fonction de son histoire, alchimie toujours singulière entre les circonstances proprement internes au pays et celles de l'environnement proche ou lointain. Au gré d'une lecture qui nous conduit aux quatre coins du monde, chacun établira à sa convenance la distinction entre les Etats-nations, les nations en quête d'un Etat, et les Etats sans nation. Là pourrait d'ailleurs commencer la polémique si cet ouvrage n'apportait pas la démonstration qu'un débat sur le concept de nation n'a de chance d'aboutir que s'il est accompagné d'un examen attentif des rapports des sociétés humaines à leur territoire.

Première partie

CONFLITS ET RIVALITES TERRITORIALES

1- Jean-François PEROUSE, *Le Kurdistan : quel territoire pour quelle population ?*

2- Elisabeth DORIER-APPRILL, *Brazzaville : des quartiers pour territoire ?*

3- Marc LAVERGNE, *Sud-Soudan : guerre tribale, Jihad islamique ou genèse de la nation ?*

4- Blandine DESTREMAU, *Fragmentation territoriale et problème d'intégration : le cas palestinien*

LE KURDISTAN : QUEL TERRITOIRE POUR QUELLE POPULATION ?

Jean-François PEROUSE
Université de Toulouse Le Mirail

"(...)Si l'entente existait entre nous
Tous, nous nous soumettrions les uns aux autres.
Alors Roums*, Arabes, Persans, tous
Nous serviraient comme les valets.
Nous porterions à leur apogée la religion et l'Etat
Nous acqueririons la Science et la Sagesse
Dans tous les domaines les Kurdes s'illustreraient
Ils seraient reconnus comme des parfaits (...)".

*(c'est-à-dire Turcs).

Extrait de *Mem o Zin*, du poète Ahmade Khani (1650-1707), traduit par J. Blau, in
"Les Kurdes et leurs Etats", *Peuples Méditerranéens*, n° 68-69, juillet-oct. 1994,
p. 82.

Qu'on le déplore ou non, le Kurdistan¹ – "pays des Kurdes" dans les langues iraniennes, auxquelles sont étroitement apparentées les langues kurdes – n'est, à proprement parler, pas un *pays*² au sens où l'on entend communément ce terme (à savoir un territoire délimité par des frontières internationalement reconnues, sur lequel sa population est entière souveraine). N'est-ce pour autant qu'un "espace" (terme plus abstrait et indéfini) rêvé ou fantasmé ? A l'évidence, non.

Car les Kurdes – peuple³ sans Etat propre, éclaté dans des Etats sans nation – veulent exister en tant que tels, même s'ils ne forment pas (encore) une collectivité politique territorialement organisée. Mais si le mot Kurdistan s'est à présent presque banalisé (même en Turquie⁴, où il a longtemps été sévèrement proscrit, son simple usage en public pouvant faire encourir, il y a

1. Selon Maria O'Shea (1991) le mot "Kurdistan" se serait imposé au XII^e s., pour désigner le territoire contrôlé par le sultan Sandjar.

2. Cf. Yildiz, H. (éd.), 1992, *Un pays sans frontière : le Kurdistan*, Paris.

3. On s'en tiendra à la conception du peuple comme "communauté de manque", c'est-à-dire comme "toute forme particulière de communauté humaine unie par la conscience et la volonté de constituer une unité capable d'agir en vue d'un avenir commun" (H. Gros Espiell, cité par E. Jouve, 1986).

4. Cf. l'hebdomadaire turc très officiel *Cumhuriyet Haftası* du 2-8/06/1995.

peu encore, des peines sérieuses à ses utilisateurs), son contenu est, il faut l'admettre, des plus flous. De fait, selon les époques, selon les auteurs, leurs partis pris (explicités ou non) et leurs origines, il a revêtu et revêt toujours des significations variables. Pour remédier à cette imprécision généralisée, il paraît indispensable de sérier de façon critique les contours, successivement ou simultanément donnés à ce "non-pays"⁵ à géométrie variable, objet de multiples représentations souvent antagonistes.

Le Kurdistan : des réalisations partielles (agissantes) et des représentations tendancieuses

Des réalisations fragmentaires ou le recours au passé mythifié

Tout essai de délimitation du Kurdistan s'appuie, d'une façon ou d'une autre, sur une lecture ou une vision du passé de la région⁶. Ce passé, parfois éloigné⁷, est ainsi convoqué avec une honnêteté inégale pour légitimer un découpage plutôt qu'un autre. Procédé courant. Cependant, force est de reconnaître qu'il n'a jamais existé, aussi loin que l'on remonte dans le passé, un Kurdistan politiquement unifié, de quelque façon que ce soit. Cette nécessaire restriction faite, nous nous garderons, contrairement à certaines histoires officielles non kurdes (et assez mal intentionnées), d'en déduire quoi que ce soit quant à une quelconque "incapacité structurelle" des Kurdes à dépasser le stade de l'organisation tribale (primaire). Stéréotype pourtant vivace.

A tout le moins, une analyse historique qui s'efforcerait d'être impartiale conduirait seulement à la constatation suivante : il n'a existé que *des* Kurdistan(s)⁸, réalisations partielles et restreintes d'une "grande idée" (celle du Kurdistan) qui fut lente à se construire et à s'imposer dans sa dimension transcendante et motrice (au sens d'idée guidant une action collective ou inspirant un programme politique). Or, l'histoire particulière et la description de *ces* Kurdistans est elle-même l'objet d'enjeux d'ordre général. Pour les "nationalistes"⁹ kurdes actuels, par exemple, *ces* Kurdistans

5. On se rappellera à cet égard l'omission significative de Lloyd George lors de la conférence de la Paix de Paris. Ayant oublié le Kurdistan dans son texte programmatique, il le fait ajouter le 31 janvier 1919, comme le "pays entre l'Arménie et la Mésopotamie", dans la liste des territoires devant faire l'objet d'un mandat (Art. 2 du traité); cf. Jmor, S., 1995.

6. Le terme "région" est employé ici dans son sens large (ensemble de pays), plus anglo-saxon que français. On ne confondra pas cette acception avec celle, euphémisante ou dénégatrice, des autorités turques, qui désigne la portion du "Kurdistan" située en territoire turc.

7. Pensons à la façon dont une certaine histoire kurde s'approprie (peut-être rapidement) le passé mède.

8. Peut-être faudrait-il mettre à part le royaume du sultan Sandjar (mort en 1157), qui s'étendait d'Hamadan (Iran actuel) à Sennah (Sanandaj), trop mal connu encore.

9. Par nationalistes, nous entendons pour l'instant les personnes (se revendiquant kurdes) qui cherchent (par des voies qui peuvent différer) à faire coïncider la communauté historico-

sont vus, rétrospectivement, comme autant d'expressions territoriales, imparfaites, embryonnaires, de l'idéal à faire advenir. L'"écriture" de ces territoires prémonitoires donne lieu à des interprétations diverses.

Ainsi celle des différents *émirats* kurdes (certains auteurs préfèrent parler de *principautés*, voire d'*Etats*), dont l'existence autonome s'est prolongée jusqu'au XIX^e siècle¹⁰. Sous l'Empire ottoman ces émirats furent abolis pour la plupart vers 1835. Celui de Soran (centré sur Rawanduz, actuel Irak) s'était même auto-proclamé "Etat indépendant" en 1826. Son émir (*amir*) d'alors, Mir Muhamed Mansour, s'employa même à se doter d'une armée et d'une diplomatie propres (opportune alliance avec l'Egypte conquérante en 1832), effectives jusqu'en 1836 (date de la suppression de l'émirat). Sous l'Empire perse, la dernière principauté kurde, celle d'Ardalan, dans la province de Sina, fut abolie en 1865.

Les réalisations historiques durant le XX^e siècle sont beaucoup plus éphémères (et tragiques). En l'espèce, la géographie des révoltes kurdes dans les différents Etats-nations constitués au lendemain de la Première Guerre mondiale fait apparaître quelques fugaces "Kurdistans", constructions menacées, aux contours imprécis et fluctuants (Bozarlan, H., 1988). Ainsi, exemple le plus extrême peut-être, la guérilla conduite à l'heure actuelle par l'aile armée du PKK (l'ARGK ou "Armée Populaire de Libération du Kurdistan" en kurde) présente les territoires qu'elle "libère" (toujours momentanément, à la faveur d'une offensive victorieuse, ou d'un hiver rigoureux), comme des parcelles (pièces provisoires d'un *patchwork* sans cesse recomposé) du futur "Kurdistan" à bâtir. Mais les exemples les plus connus cependant sont le "royaume" de Cheikh Mahmoud, organisé autour de Suleymaniyé (Irak), de la fin 1922 à juillet 1924 (date de la prise de la ville-capitale par les Britanniques) et la "république de Mahabad" (janvier-décembre 1946), en Perse (Roosevelt, A., 1978 & Eagleton, W., 1987). Dans les deux cas, sous des formes politiques apparemment très différentes (d'un côté un royaume, de l'autre une république), ces réalisations partielles ont été présentées/pensées comme une première "étape" vers l'édification d'un ensemble plus vaste.

Le cas actuel de l'"Etat Fédéré Kurde" (KFS selon l'abréviation anglaise) – capitale Erbil, faute de Kirkuk – est à envisager à part. Proclamé officiellement le 4 octobre 1992, il regroupe environ 4 millions d'habitants (qui ne sont pas tous des Kurdes), sur 36.447 kilomètres carrés. Son découpage, arbitraire, correspond à une ligne de cessez-le-feu dessinée lors des affrontements qui ont suivi la deuxième Guerre du Golfe (mars-avril 1991); il couvre seulement les trois gouvernorats de Dohuk, Arbil et Sulamaniya (qui n'ont d'ailleurs pas participé au référendum d'octobre 1995) et correspond en fait grossièrement à la fausse "région autonome" kurde de

culturelle à laquelle ils ont la conviction d'appartenir (et dont ils exigent la reconnaissance), un territoire, et une forme d'organisation politique spécifique.

10. Il est à noter que les noms des émirats abolis sont toujours utilisés par les nationalistes kurdes pour désigner les différentes parties du Grand Kurdistan.

mars 1974 (Vanly, I.C., 1981, p. 225-306)¹¹. En outre, l'avènement de cet Etat fédéré, encore peu viable (Bozarslan, H., 1994), est étroitement lié à la Résolution du Conseil de Sécurité de l'ONU n° 688, adoptée en avril 1991, qui délimite pour l'aviation irakienne une stricte zone d'exclusion aérienne au nord du 36° degré de latitude nord. Fragile et imparfaite construction, ce "Kurdistan" constitue l'expression la plus caricaturale de ces "territoires de substitution", médiocres pis-aller provisoires qui ne font qu'aiguïser le désir de "Plus Grand Kurdistan"¹².

Sur quelles bases cartographier ? Les critères non-ethniques

Dans ces conditions, toute tentative de cartographie du Kurdistan est inévitablement ou fatalement, sinon illusoire (O'Shae, M., 1992 & 1994), du moins discutable. De la sorte, qu'il s'agisse de cartographie "de l'extérieur" (réalisée par des non-Kurdes : diplomates, journalistes, voire historiens occidentaux) ou "de l'intérieur", les critères retenus (le plus souvent implicitement) varient, et opèrent des lectures différentes de l'histoire kurde, en privilégiant tel ou tel épisode (et en négligeant tel autre). La plus fréquente des approches cartographiques, typiquement *pré-scientifique*, est celle qui affecte le ton de l'évidence, et qui ne s'interroge pas sur les délimitations effectuées, ni sur les parti pris sous-jacents à celles-ci. Ainsi se perpétuent les erreurs et les clichés.

L'examen attentif de ces tentatives de figuration/configuration conduit à distinguer plusieurs catégories de critères de délimitation; les principaux sont les critères physiques, les critères socio-économiques, et les critères linguistico-ethniques. Occupons-nous ici des deux premiers.

Les critères physiques peuvent être eux-mêmes décomposés en trois sous-ensembles : critères topographiques, hydrographiques et climatiques. En premier lieu, dans beaucoup de représentations, le Kurdistan est figuré comme un pays d'abord montagneux. Ses limites sont dès lors topographiques : glacis, talus ou escarpements. A cet égard, il faut rappeler que sous l'empire Ottoman, le mot "kurde" était parfois utilisé pour désigner les populations de la montagne, par opposition à celles de la plaine, indépendamment de toute considération linguistique ou sociologique. Ce critère topographique se révèle donc opératoire surtout au sud et à l'ouest : ainsi pour W.C. Brice (1966), l'"escarpement kurde" qui court ouest-est de

11. La loi irakienne de mars 1974 délimitait un "Kurdistan-croupion" de 37 062 km² (étendu en février 1976 à 42 138 km², sur les 74 000 km² habituellement admis) comprenant trois gouvernorats, administrés d'Arbil. Elle excluait des zones importantes à majorité kurdeophone, comme celles de Khanaqin et de Kirkouk, ainsi que le djebel Sindjar. De même, les trois gouvernorats de 1991 ne couvrent pas tout le Kurdistan irakien sur lequel mordent les gouvernorats de Ninawa (chef-lieu Mossoul), d'At-Ta'mim (Kirkouk) et de Salah ad-Din (Tikrit, Samarra); les deux derniers gouvernorats ayant été commodément créés par décret en février 1976 (pour détacher du Kurdistan administratif de précieux gisements pétroliers...).

12. Pour paraphraser l'expression de "Plus Grande Méditerranée" forgée par F. Braudel dans *La Méditerranée et le monde méditerranéen au temps de Philippe II*.

Birecik (sur l'Euphrate) à Cizre (sur le Tigre), délimite le Kurdistan à l'ouest (c'est-à-dire en Turquie). Dans cette logique, le Taurus oriental est kurde, mais pas les plaines d'Adana et d'Antioche. De même, en Irak, les djebels Makhun et Hamrin sont fréquemment présentés comme formant la limite sud du Kurdistan. Quant au djebel Sindjar (prolongé par l'Abd-el-Aziz), à cheval sur la Syrie et l'Irak, il constituait (jusque dans les années 1970) un îlot de kurdicité, la montagne jouant comme un repli, refuge, ou un sanctuaire¹³. Cependant, au nord et à l'est, ce seul critère se révèle bien insuffisant : le mont Ararat appartient à la fois aux imaginaires nationaux kurde et arménien (Copeaux, E., 1994). D'ailleurs, traditionnellement, l'Anatolie orientale est décrite comme l'Arménie par les géographes (Reclus, E., 1884; Blanchard, R., 1929). Ceci dit, le "sud-est anatolien" turc (le triangle Birecik, Diyarbakîr, Ceylanpînar) formé de bas plateaux inclinés et de reliefs collinaires, ne répond pas à ce premier critère de définition.

Le critère hydrographique, lui, est souvent combiné au précédent. Le découpage opéré se calque, dans cette perspective, sur les limites des bassins-versants, ou sur une partie d'entre-eux (bassin-versant des affluents de rive droite, ou de rive gauche). Tel est le mode de délimitation choisi par le capitaine F.R. Maunsell (1894) pour réaliser ce qui est sans doute une des premières cartes du Kurdistan dans son ensemble. Dans cette représentation référence, à l'ouest, c'est l'Euphrate qui fait frontière, jusqu'au 38° parallèle. Au sud de cette ligne remarquable, sans le justifier dans son article, Maunsell exclut du Kurdistan tout le bassin-versant moyen et inférieur de l'Euphrate. De même, au sud du 37° parallèle, le Tigre fait frontière vers l'ouest : seuls les bassins-versants de ses affluents de rive gauche sont intégrés. De manière analogue (et sans doute n'est-ce pas un hasard), un des projets anglais de Kurdistan indépendant des années 1918-1919 retenait comme frontière ouest l'Euphrate; ce, jusque très bas en latitude (ligne Anah, Tekrit, Khaniquin). Enfin, toujours dans le registre hydrographique, il convient de critiquer l'abus de langage actuel (très courant en Turquie¹⁴), qui consiste à poser comme équivalent et substituer le terme "Mésopotamie", au terme Kurdistan, demeuré tabou. Or, si une partie de la haute Mésopotamie peut être raisonnablement intégrée au Kurdistan, le reste (l'essentiel) de cette entité doit en être rigoureusement distingué (Blanchard, R., 1929, fig. 32; Nitikine, B., 1956, carte n° 7).

Le dernier critère physique, le critère climatique, prend en compte la limite de l'agriculture sèche, c'est-à-dire viable sans irrigation (Hütteroth, 1993, p. 63); le Kurdistan étant implicitement défini comme un territoire où l'agriculture sèche est partout possible. Une nuance peut en outre être faite, qui conduit à un double tracé, entre irrigation "indispensable" et irrigation "quelquefois nécessaire" (Nikitine, B., 1956, carte n° 7). Quoi qu'il en soit, si

13. Au Kurdistan turc actuellement, pour "prendre le maquis" (dirions-nous), l'expression usuelle est "gagner la montagne".

14. Ainsi, le centre culturel kurde fondé à Istanbul à la fin de l'année 1991 porte officiellement le nom de "centre culturel mésopotamien" (M.K.M); en outre, même dans les milieux politisés de l'émigration kurde, le terme-substitut est repris et banalisé.

ce critère a une pertinence pour la limite sud et sud-ouest du Kurdistan, il est totalement insuffisant au nord et à l'est.

Le deuxième type de coupure est d'ordre socio-économique. Il renvoie à la fois au "genre de vie" dominant, au mode d'organisation sociale, et aux aires de déplacement des populations nomades et transhumantes. La limite adoptée ici est celle des migrations saisonnières, pastorales : des Bédouins en été ("montée" vers le nord), et des Kurdes en hiver ("descente" vers le sud ou l'ouest). Mais les politiques de sédentarisation, la fin des déplacements sur de longues et moyennes distances due aux découpages/cloisonnements en Etats-nations au lendemain de la Première Guerre mondiale, et le bouleversement des économies rurales, ont rendu ce critère largement caduc à l'heure actuelle. Pour le passé, il conserve pourtant une certaine valeur. A ce propos, il est à souligner qu'au XIX^e siècle, le terme "kurde" a pu être utilisé pour désigner les populations nomades, par opposition aux populations sédentaires (Bruinessen, M. van, 1994).

L'impossible critère ethnique ou les impasses de la définition ethnique...

A ces deux premiers types de critère, que certains auteurs combinent, s'en ajoute un autre, le critère ethnique – probablement le plus communément utilisé –, qui n'est pas pour autant le moins contestable. Selon ce critère, le Kurdistan est le territoire peuplé (à un moment de l'histoire qui n'est pas toujours précisé) d'une majorité de Kurdes. Voilà qui paraît simple. Mais la difficulté principale réside en ce qu'on doit entendre par "Kurde".

Tout d'abord, s'en tenir à la seule *définition linguistique de l'ethnie* (sur la base de la langue maternelle), ce que font la plupart des concepteurs de cartes, est réducteur et trompeur. De fait, quand on compare diverses cartes du Kurdistan construites sur le critère linguistique, on note d'importantes distorsions, selon la date à laquelle a été réalisée la carte, le pourcentage de kurdophones pris en compte (50 %, 75 %...?), et le mode de comptabilisation (Blanchard, R., 1929, fig. 33; Nitikine, B., 1956; Vanly, I.C., 1981). Car il n'y a pas d'accord ferme sur la définition des langues kurdes : faut-il y inclure le loure et le bakhtiari, ou même le zaza ? Les avis divergent. En outre, nous ne disposons d'aucun chiffre sûr (en Turquie par exemple, les recensements officiels ne prennent plus en compte la langue maternelle depuis 1965) pour fonder sérieusement une telle approche (Bazin, M., 1991, p.38, fig.7). Des enquêtes seraient à effectuer. Par ailleurs, le critère linguistique conduit à négliger les processus d'acculturation (par arabisation, persanisation ou turcisation forcées, ou par opportunisme) et les bilinguismes. De plus, la mobilité des populations n'est pas intégrée. Ainsi, la limite septentrionale de la langue arabe (censée coïncider avec la limite méridionale des langues kurdes) dessinée par Blanchard dans les années vingt est-elle beaucoup trop rigide.

Au-delà de la seule question linguistique, la non-objectivité de la "réalité ethnique", rendant périlleuse toute évaluation numérique, condamne le mode de représentation fondé sur le critère ethnique à l'approximation, à

l'incertitude, ou à la malhonnêteté. De fait, l'ethnie, comme communauté, n'est pas une donnée naturelle, substantifiable, *essentialisable* (Valensi, L., 1986); c'est au contraire une construction historique, contingente, et sans cesse à redéfinir/renégocier (Schnapper, D., 1994, p.29). De la sorte, les appellations ethniques peuvent varier selon la personne qui décrète l'appartenance (ce, "de l'extérieur" ou "de l'intérieur" du groupe), de même que selon le moment et le contexte. Ainsi, en Irak, les Mahallami, montagnards et arabophones, s'auto-désignent comme kurdes (F. Barth, 1969). A l'inverse, les Lours et les Bakhtiaris, bien que parlant une langue proche des langues kurdes, ne se considèrent en majorité pas comme kurdes (du moins de nos jours). Donc toute figuration du Kurdistan élaborée sur ces bases se heurte à la question de la fluidité et de la complexité des identités (pensons aux Arméniens ou aux Tziganes convertis à l'Islam et "passés" insensiblement aux langues kurdes, aux Turcomans assimilés ou, à l'inverse, aux Kurdes turcisés, iranisés ou arabisés), à la pluralité des identités kurdes¹⁵ (malgré l'aspiration *pankurde*), et à l'extrême compartimentage des ethno-territoires de la région. A vrai dire, ce compartimentage et cette imbrication sont souvent le résultat de politiques "d'installation d'allochtones" menées par les Etats-nations, ou les empires préexistant, qui visent à diversifier la population de certaines régions sensibles et à établir/s'assurer quelques communautés loyales (sur lesquelles l'Etat central peut compter en cas de troubles). Les derniers exemples de ces peuplements stratégiques sont les Kirghizes du Pamir afghan installés en 1982 dans le Kurdistan turc, ou les Arabes installés dans les Kurdistans irakien et syrien.

En outre, les représentations démographique-ethniques font fatalement l'impasse sur ce qu'on pourrait dénommer le "Kurdistan hors du Kurdistan", territoire éclaté, infigurable, défini par l'ensemble hétérogène et dispersé – qui totalise peut-être plus d'un tiers des personnes se considérant comme Kurdes – des populations émigrées, transférées, déplacées (et leurs descendants). Kurdes d'Irak (Faylis) déportés en Iran, Kurdes de Turquie déplacés en Anatolie centrale, Kurdes ruraux migrant vers les agglomérations de Turquie centrale et occidentale, Kurdes du Khorassan iranien (à l'est de Téhéran), Kurdes d'Allemagne (500 000 ?), du Canada, de Damas ou de Bagdad, ils composent des communautés diversement ancrées (de façon plus ou moins irréversible), qui obligent à repenser l'idée d'un Kurdistan, berceau originel et seul horizon de la lutte politique ("l'année prochaine à Diyarbakîr")¹⁶. Du reste, comment ne pas tenir compte de ces "Kurdes d'ailleurs" dans une représentation/délimitation à base ethnique, sans diluer le territoire, et sans construire un "pays-archipel" fait d'îlots sans liens directs ?

En dernier lieu, parmi les autres critères recevables, celui de la toponymie se révèle être, à l'examen, un indice très peu fiable, compte tenu

15. M. van Bruinessen (1994, p.29) parle même d'une tendance actuelle à la "renaissance de l'ethnicité intra-kurde", parfois favorisée par les États-nations environnants

16. Ainsi, estime-t-on à 6 millions (soit la moitié de l'ensemble des Kurdes de Turquie ?) les Kurdes qui vivent en Turquie *hors du Kurdistan* (ou "sud-est anatolien").

des bouleversements radicaux qu'elle a connus dans ces territoires disputés et dominés. Partout en effet, les États-nations se sont efforcés de nationaliser les toponymes, compliquant aujourd'hui tout repérage sérieux. La mémoire des anciens toponymes, si elle n'est pas entretenue ou consignée, risque donc de disparaître à jamais.

En conséquence, toute délimitation du Kurdistan – *géo-idéologie* aux contours changeants selon les points de vue – est arbitraire, et doit être présentée comme telle.

Quel territoire ? Un territoire à partager, nécessairement

L'histoire (depuis la carte du capitaine F.R. Maunsell dressée en 1892) et la typologie des représentations et des *tentatives* (qui ne s'annoncent d'ailleurs pas toujours comme telles) de cartographie du Kurdistan ont déjà été esquissées (O'Shea, M., 1992 & 1994). Intéressons-nous plutôt aux difficultés soulevées par ces représentations *mono-ethniques*, pour réaliser combien des représentations territoriales de ce type entrent nécessairement en concurrence avec d'autres, bâties sur les mêmes bases réductrices.

Le Kurdistan face à d'autres visions territoriales, antagonistes

Toute représentation *mono-ethnique* du Kurdistan semble devoir se heurter à d'insurmontables obstacles/objections. Sur le flanc nord (et nord-est), la plupart des représentations du Kurdistan empiète sur la "Grande Arménie", telle que définie par le moine Anonia de Chirak au VII^e siècle, ou "Arménie historique" (Copeaux, E., 1994). Ainsi, à la Conférence de la Paix de janvier-février 1919, l'Arménie dessinée par la délégation arménienne comprenait au moins trois "vilayets" (les provinces de l'Empire ottoman défait) simultanément revendiqués par la délégation kurde (en l'occurrence ceux de Bitlis, Diyarbakir et de Kharpout ou Maamouret-el-Aziz)¹⁷. De même, le large territoire arménien imaginé par W. Wilson au traité de Sèvres (août 1920), incluant Mouch, Bayazit, Van, Bitlis, Sassoun et Erzurum) était en flagrante contradiction avec les représentations territoriales dominantes des Kurdes d'alors (Ter Minassian, 1990, p.330). Dans une moindre mesure, toujours au nord, la définition du Kurdistan doit tenir compte des prétentions territoriales de peuples caucasiens comme les Lazes.

En direction de l'est, la difficulté est double, puisqu'il s'agit de définir le Kurdistan par rapport au territoire des Azéris, d'un part, et à celui des Persans, d'autre part. Le bref épisode de la république kurde de Mahabad (proclamée le 22 janvier 1946) a montré, malgré la signature d'un traité avec la république d'Azerbaïdjan (du sud) en avril 1946, l'incertitude et la fragilité de toute délimitation entre Kurdes et Azéris. Aucune frontière faisant consensus ne put être tracée entre les deux républiques fraîchement

17. Un accord entre les deux parties fut néanmoins trouvé ultérieurement, en novembre 1919, dont les Grandes Puissances ne tinrent pas compte.

constituées. Et l'indécision demeura entière pour les villes de Khoy, Salmas (Chapur), Ourmiah (Rezayieh), et Miandouab. Ce, sans évoquer la présence d'une diaspora kurde en Azerbaïdjan du nord et au Haut Karabakh (Choucha). Vis-à-vis des Persans, la délimitation est sans doute encore plus délicate (et vaine), dans la mesure où les langues kurdes sont infiniment plus proches du persan que des langues turques¹⁸. La différenciation ne peut donc se faire sur ces critères linguistiques, ni même sur des critères religieux¹⁹. En outre, constructions territoriales pluri-ethniques (et intégratrices), la Perse puis l'Iran, n'ont jamais produit et promu une représentation *ethniquement exclusive* du monde perse ou iranien, en tout cas par rapport aux Kurdes (il en va peut-être différemment par rapport aux Arabes) (Digard, J.-P., 1988).

Sur le flanc sud, le problème est probablement plus aigu, car des frontières ambitieuses ont été assignées au "monde arabe" par les premiers théoriciens de l'arabisme (dans les années trente). En effet, si l'on se reporte à la définition de la "patrie arabe", incluse dans la constitution du parti ba'th datée du 17 juin 1947 (2^{ème} partie, article VII)²⁰, on remarque que la frange nord de cette patrie ("entre les montagnes du Taurus et de Bastakwey") chevauche une portion du "Grand Kurdistan" (tel que délimité par exemple en avril 1946). Plus, dans les deux représentations territoriales maximalistes (*Arabistan /Kurdistan*), la Mésopotamie et le Golfe de Basra sont l'objet d'une double revendication ou d'une double annexion. A cet égard, la politique d'arabisation et de réduction du Kurdistan menée par Saddam Hussein en Irak paraît guidée par une représentation conquérante de l'*Arabistan*. Ceci étant, aucune des délimitations cartographiques entre les territoires kurde et arabe ne nous paraît satisfaisante : pas plus celle de B. Nikitine (1956, carte n° 7) reprenant le travail d'E. Banse (1916), que celle d'I.C. Vanly (1981, p. 240-241).

A l'ouest et au nord-ouest, la délimitation (imaginaire) du "Kurdistan" se heurte à celle (réelle) du "pays turc", frontières internationales que toute une historiographie officielle s'emploie à justifier, depuis la fondation de l'Etat-nation turc (1923). Le caractère radicalement antagoniste des visions territoriales est en fait apparu clairement dès l'immédiat après-Première Guerre mondiale : à Sèvres (1920), et surtout à Lausanne (juillet 1923), qui, pour les Kurdes, consacre l'appropriation du Kurdistan de l'ouest par les Turcs.

18. De fait, structurellement, les langues turques (dont l'Azéri) sont des langues ouralo-altaïques, alors que les langues kurdes, comme le persan, sont des langues indo-européennes.

19. Si les Kurdes d'Iran sont majoritairement sunnites, ce qui les distingue de la majorité iranienne, une fraction non négligeable, au sud, se réclame du chiïsme.

20. Pour la totalité de cette constitution de 1947, cf. Raymond, A. (éd.), 1981, *La Syrie d'aujourd'hui*, Paris, éd. du CNRS-CEROAC, p. 207-214.

De même, la région de Mossoul, convoitée pour ses richesses pétrolières, fut revendiquée à la fois par les Turcs (jusqu'en 1925), les Irakiens arabes et les Kurdes d'Irak (encore actuellement²¹).

De ce rapide tour d'horizon il ressort que toute définition du Kurdistan entre en friction, de toute part, avec des représentations territoriales antagonistes, dont certaines ont réussi à s'inscrire/s'imposer dans les faits : principalement le "pays des Turcs anatoliens" et le "pays des Arabes". Objet d'une représentation idéale (dominée), le Kurdistan, pour exister comme territoire reconnu, devra *intégrer* et composer *avec* d'autres visions environnantes (souvent réalisées), dont on ne saurait faire abstraction.

Il faut aussi aux partisans du Kurdistan admettre les successives *coupures historiques* – qu'il serait absurde de nier – qui tronçonnent cet espace idéal.

Un espace à présent très morcelé par des frontières internationales

Ces coupures sont plus ou moins anciennes (et pérennisées), et donc inégalement réversibles.

La première d'entre elles, la moins effaçable sans doute, remonte, *de facto*, au début du XVI^e siècle; c'est celle qui sépare le Kurdistan perse (devenu iranien) du Kurdistan ottoman (fractionné lui-même très ultérieurement en Kurdistans turc, irakien et syrien). Apparue à l'issue de la bataille – opposant les deux empires rivaux – de Çaldîran (1514), cette coupure n'est établie en droit que quatre-cents ans plus tard, à la veille de la Première Guerre mondiale, par un "protocole" international signé en novembre 1913 (Jmor, S., 1995). Aussi, le Kurdistan iranien est à ce point (et depuis tant de temps) individualisé – il excède d'ailleurs amplement la province iranienne qui porte ce nom (chef-lieu Sanandaj)²² – que lors des négociations de l'après-Première Guerre mondiale, il ne fut pas pris en compte par les nationalistes kurdes de l'ex-Empire ottoman. Néanmoins, à plusieurs reprises, une solidarité kurde transfrontalière (entre l'Irak et l'Iran) s'est manifestée, obligeant à nuancer le caractère insurmontable de cette coupure : pendant la République de Mahabad (1946), qui vit affluer par-delà la frontière irako-iranienne des Kurdes d'Irak animés d'un esprit pankurde, lors de la déroute de 1974-1975 en Irak (fuite vers l'Iran des Kurdes partisans de M.Barzani défait²³), et au cours de la guerre Iran-Irak (1980-

21. Par un redécoupage administratif pernicieux, le pouvoir central irakien a bien pris la peine d'exclure Mossoul (comme Kirkouk) du Kurdistan autonome de 1975...

22. Selon A.R. Ghassemlou (1981) – assassiné à Vienne en juillet 1989 –, ce Kurdistan iranien couvre au moins 125 000 km², et s'étend en fait sur les trois provinces : Kurdistan, Bakhtaran et Ilam.

23. Selon I.C. Vanly (1981, p.270) : "Au nombre de 145 000 en automne 1974, les civils kurdes "d'Irak" qui trouvent refuge en territoire iranien seront entre 250 000 et 300 000 avant la fin des combats en mars 1975".

1988). D'ailleurs c'est précisément durant ce long conflit que l'intangibilité de cette coupure fut le plus menacée.

La deuxième coupure, souvent passée sous silence, sépare le Kurdistan russe (puis soviétique, puis azéro-arménien), des Kurdistans ottoman et persan. Elle est consacrée au début du XIX^e siècle, avec la perte par la Perse de la province d'Erivan, au profit de la Russie (au terme de la guerre de 1826-1828).

Les autres césures se sont opérées au début des années vingt de notre siècle, période décisive, où se parachève le morcellement du Kurdistan. En réalité, tout se joue entre le traité de Sèvres (août 1920) et le traité d'Angora (juin 1926) co-signé par l'Angleterre, l'Irak et la Turquie. C'est effectivement alors que se sont individualisés les différents Etats-nations de la région – Turquie, Syrie, Irak –, sur les décombres de l'Empire ottoman (ce redécoupage n'affecte donc que le Kurdistan ottoman). Il s'agit premièrement de la frontière turco-syrienne (sur 822 km), fixée par l'accord Briand/Bekir du 11 mars 1921; deuxièmement de la frontière turco-irakienne (sur 331 km), établie par une résolution de la SDN datée du 27 octobre 1924 (on parle alors de la "ligne de Bruxelles"), et confirmée par le traité d'Angora (1926), qui règle la "question de Mossoul"; et troisièmement de la frontière irako-syrienne, dessinée en avril 1920 à la conférence de San Remo, au cours de laquelle les territoires sous mandat – Syrie, Irak et Palestine – furent définis. De plus, il est à souligner que ces frontières arbitraires – en grande partie tracées par les puissances (mandataires) européennes – se sont pourtant (étonnamment ?) consolidées avec le temps depuis. Si bien que l'on parle maintenant de "Kurdistans du sud" (*i.e.* Kurdistans syrien et irakien), et de "Kurdistan du nord" ou "du nord-ouest" (*i.e.* Kurdistan turc).

Il y a plus : ces multiples divisions, et même les plus récentes, ont été maintenant intégrées par la plupart des Kurdes, qui les vivent comme difficilement dépassables. Les militants kurdes eux-mêmes n'envisagent souvent de solutions à la "question kurde" – autonomie, reconnaissance de droits spécifiques... – que dans les cadres nationaux existants. Par exemple, les 13-15 mars 1994 a été organisée à Bruxelles – à l'initiative de l'ERNK²⁴, "Front pour la Libération Nationale du Kurdistan", émanation du PKK en Europe – une conférence internationale sur le "Kurdistan du nord", qui n'a pris en compte que le sort des Kurdes de Turquie²⁵. Approche réductrice, mais pragmatique, compte tenu de la vigueur des clivages, bien sûr complaisamment entretenus par les divers Etats-nations concernés. A cet égard, le pire réside peut-être dans les affrontements fratricides qui ensanglantent le Kurdistan depuis des années, signe manifeste du succès des politiques de division intra-kurde conduites par les Etats de la région. Pensons aux derniers en date, qui ont à nouveau opposé durant l'été et

24. Soit, en kurde kurmandji, "Eniya Rizgariya Netewa Kurdistan".

25. Cf. Özgür Gündem, 16/03/1995.

l'automne 1995²⁶ l'aile combattante du PKK, l'ARGK, aux "peshmergas" du Parti Démocratique Kurde d'Irak (de M. Barzani).

Ajoutons cependant que les armées nationales – qu'elles soient turques, irakiennes ou iraniennes – ont, paradoxalement, une tendance à violer les frontières qui scindent le Kurdistan, reconnaissant par là, tacitement, à la fois la perméabilité de celles-ci, leur arbitraire et une certaine continuité/homogénéité du peuplement de part et d'autre²⁷.

L'histoire politique de la région fait du Kurdistan un *espace transnational*, sans statut reconnu.

Des clivages internes à dépasser

A ces coupures "étatiques" irréfutables, il faut ajouter d'autres clivages – moins facilement, appréhendables – qui contribuent à fragmenter le Kurdistan, et à contrarier la perception globale, comme *ensemble territorial singulier*, que l'on peut en avoir. Dans tous les cas, on se gardera d'absolutiser ces clivages, et d'en faire des obstacles rédhibitoires à tout sentiment d'unité ou de commune appartenance parmi les Kurdes (Andrews, P.A., 1989).

Au plan *religieux*, les Sunnites de rite chaféite²⁸ semblent prépondérants. Mais les Sunnites d'autres rites, notamment hanéfite, sont aussi présents. De même, il existe d'importantes communautés d'obédience chiite, duodécimaines (en Iran), ou septimaniennes (comme les Alévis). Constituant en Turquie près de 20-25 % de la population, les Alévis, indifféremment turcs ou kurdes, ne sont pas considérés comme musulmans par les Sunnites. Leur pratique de l'Islam, minimaliste, empreinte de secret et tolérante, les place en effet très en marge de la "communauté des croyants" (Gökalp, A., 1994). Depuis des années d'ailleurs, le pouvoir turc s'efforce d'exacerber le différencialisme alévi, comme pour scinder sur des critères religieux la population kurde (Kieser, H.L., 1994); de la même façon que naguère, le pouvoir ottoman jouait auprès des Kurdes sunnites la carte du pan-islamisme, par essence *trans-ethnique*, contre l'ennemi chrétien. Les Musulmans (plus ou moins reconnus) mis à part, on compte aussi quelques Kurdes chrétiens, assyriens (Rondot, P., 1993), des Kurdes yézidis (Lescot, R., 1938 et B. Nitikine, 1953, carte n° 14), et quelques communautés de

26. Il s'agit du "mouvement du soleil", lancé par l'ARGK à l'encontre du KDP-Irak accusé de servir de milice garde-frontière au service de l'armée turque après le "mouvement de l'acier" de mars-mai 1995, qui visait à la formation d'une sorte de "zone-tampon" du côté irakien, pour empêcher toute infiltration de l'ARGK en Turquie, à partir de bases arrière en Irak, ou tout repli en Irak après opérations déstabilisatrices. Un cessez-le-feu a néanmoins été conclu entre les deux parties kurdes le 11/12/1995, qui met un terme (provisoirement?) à ces affrontements fratricides.

27. Les dernières opérations massives de l'armée turque en Irak du Nord en sont un exemple flagrant : avec 30 000 hommes mobilisés en mars 1995.

28. École interprétative se réclamant de Mohamed ibn Idris al-Chafi'i (né à Gaza vers 750 de l'ère chrétienne), auteur du *Guide des zélés croyants*.

"gens de la vérité" (*Ahl-é Haqq*), dénommées *Kaka'i* en Irak (Mokri, M., 1994). La diversité religieuse interne n'est assurément pas en soi un obstacle à l'émergence d'une conscience commune; elle peut néanmoins être instrumentalisée en vue de fractionner.

Ceci posé, c'est probablement au niveau *linguistique* que les clivages sont les plus gênants (et exploitables...). En effet, les langues kurdes se subdivisent en deux sous-ensembles principaux : Sorani, d'une part, et Kurmandji, d'autre part, avec une difficile intercompréhension²⁹. A ces deux rameaux se greffent le Lure, le Bakhtiari, l'Awroman (parler des *Ahl-é Haqq*), le dialecte fayli, le zaza (ou Dimli), parlé essentiellement dans le Kurdistan turc (département actuel de Tunceli et ses marges, ancien "Dersim") et le Gurani. En ce qui concerne les deux derniers parlars, certains auteurs (comme l'éminent linguiste Minorsky) se refusent à les considérer comme kurdes. On assiste même, depuis le milieu des années quatre-vingts, à l'émergence d'un particularisme zaza anti-kurde, parfois soigneusement entretenu par le pouvoir turc (Bruinessen, M. van, 1994). Cette diversité rappelée, on ne peut rien en inférer, dans la mesure où toute définition de la nation (population souveraine sur un territoire donné) posant la langue unique, comme condition préalable à sa genèse, nous semble restrictive. L'action de "MED-TV" à l'heure actuelle – chaîne de télévision émise de Londres depuis l'été 1995 dans toutes les langues et parlars du Kurdistan – met en échec ceux qui posent la diversité linguistique comme foncièrement antinomique de l'émergence d'une conscience (nationale) kurde unifiée aspirant à une unique souveraineté territoriale.

En ce qui concerne les clivages internes dus à la subsistance de rapports sociaux féodaux (ou néo-féodaux) et à la survie de structures sociales d'ordres clanique et tribal³⁰, il faut bien voir qu'ils n'ont rien d'immuable, et qu'ils ne se perpétuent que du fait des blocages économique et politique dans les différents États où sont dispersés les Kurdes. On sait par ailleurs que les États constitués n'ont de cesse d'entretenir ces clivages, et, par exemple, de pérenniser les rivalités inter-tribales, afin de se prémunir contre toute forme d'unification kurde. En Turquie de la sorte, les milices pro-gouvernementales qui officient au Kurdistan – les fameux "protecteurs de village", institués en 1985³¹, et qui rassembleraient maintenant près de 50 000 ou 60 000 personnes, rémunérées par l'Etat central – sont à structuration tribale. De même, avant chaque élection, nombre de partis politiques s'emploient à acheter le vote en bloc des tribus (par des négociations avec les chefs de tribu). De fait, le tribalisme kurde est une

29. Au Kurdistan irakien par exemple le kurmandji est parlé au nord (Bedinan), alors que le sorani l'est plus au sud, sud-est. Ce qui recoupe grossièrement le clivage KDP (Barzani)/UPK (Talabani).

30. Sachant qu'à chaque niveau de "segmentation sociétale" correspond une "division territoriale" de fait (cf. Baduel, P.-R., 1988, p.134, qui s'insurge contre les "territorialités closes" et "exclusives").

31. Système provisoire à l'origine...; le salaire de "protecteur" (*korucu*) est de fait une des principales sources de revenus dans certaines zones en déréliction.

réalité socio-spatiale à tel point prégnante que les paysans non tribaux du Kurdistan n'ont longtemps pas été considérés comme kurdes... Cependant, si la dimension tribale demeure parfois pertinente pour caractériser les sociétés kurdes du Kurdistan, la diversité des procès de socialisation actuels (notamment en milieu urbain), empêche de s'en tenir à cette unique dimension. A cet égard, il est sûr que la scolarisation, l'émigration, ou l'exercice d'une activité économique non agricole ou pastorale contribuent à brouiller les systèmes d'allégeance et à distendre certains liens d'obligation, qu'ils soient familiaux, claniques ou tribaux. Ce qui n'exclut pas des persistances indirectes, dérivées, assez pernicieuses, dans une population kurde du Kurdistan à présent aussi urbaine que rurale, et sédentarisée en très grande majorité : au nomadisme passé se sont en effet substituées des pratiques de semi-nomadisme ou de transhumance (sur des distances beaucoup plus courtes, avec généralisation de l'habitat permanent, éventuellement dédoublé³²).

La reconnaissance de l'existence de ces clivages internes ne doit pourtant pas empêcher de reconnaître, en parallèle, l'affirmation grandissante de la "kurdicité" (*kurdayetî*), concept totalisateur – horizon plus que nostalgie –, forgé et mis en œuvre au sein des émigrations kurdes, mais qui, par effet de retour, commence à s'imposer dans les Kurdistans.

Des territoires à partager : pour une déterritorialisation de l'ethnie

Compte tenu de ce que nous venons d'établir, et sans prétendre sortir de nos attributions, s'il fallait se risquer ici sur la voie d'une géographie plus appliquée, voire plus engagée, en partant de l'impossibilité de définir sur des bases solides un Kurdistan, et en excluant tout au moins la définition par la force et le fait accompli ("méthode" toujours négatrice d'histoire et de complexité), nous pourrions faire quelques remarques à visée pragmatique. Les territoires du Kurdistan étant *de fait* des territoires à peuplement composite, territoires de brassages, d'immigration et d'émigration (souvent violentes), de nomadismes, d'entrecroisements et de mixages identitaires, prétendre les attribuer exclusivement à une population déterminée – qu'elle soit arabe, turque, iranienne...ou kurde – nous semble, dans l'état actuel, une impasse politique dangereuse. S'il faut reconnaître d'urgence des droits aux populations kurdes *de ces territoires*, et des droits *sur ces territoires*, leur appropriation par les seules populations kurdes ne constitue pas une solution viable, car elle soulèverait des problèmes assez similaires à ceux que créent leur appropriation présente par d'autres populations (celles à la tête des Etats-nations dominants dans la région), même si la légitimité *in situ* de ces autres populations est sans doute bien moindre. Soutenir ceci, est-ce dénier

32. En Irak comme en Turquie, le pastoralisme transhumant ou semi-nomade traverse une crise profonde du fait de l'action contrariante et dissuasive des Etats centraux qui aspirent à fixer les populations et à réduire toute forme de déplacement pour des raisons de sécurité. L'accès aux pâturages d'été au Kurdistan turc est depuis 1991 de plus en plus limité par l'armée. Rien de tel pour briser les bases des économies locales.

aux Kurdes le droit de "disposer d'eux-mêmes" (Ardant, P., 1991), le droit de vivre dans un territoire internationalement reconnu sur lequel leur nation serait politiquement souveraine ? Selon nous, non; c'est simplement suggérer d'autres voies pour la souveraineté politique et pour l'identité, une *souveraineté et une identité non strictement /unilatéralement territorialisées*. En vérité, que faire, à la fois des populations non kurdes des territoires revendiqués par les Kurdes, et des Kurdes disséminés hors du Kurdistan (qui forment maintenant près de la moitié de l'ensemble des personnes qui s'estiment kurdes par le monde), sachant qu'un retour massif de ceux-ci est inconcevable ? A ce stade, les réflexions anciennes sur l'"autonomie personnelle" (Witte, B. de, 1991), c'est-à-dire sur une autonomie nationale et culturelle attachée non à un territoire, mais à une personne, demeurent fécondes. Dans cette optique, c'est donc la *pluri-appartenance* (être kurde et irakien, kurde et turc...), sans contradiction aucune entre les différentes composantes de celle-ci, qui serait à encourager et défendre³³.

Autrement dit, la solution ne réside pas nécessairement dans l'indépendance territoriale ("terroritoriale"...avons-nous envie de dire), mais dans des innovations juridico-politiques intégrant les divers ayants-droits (ce, sans minorisation ni exclusive). Ces innovations, inspirées par un refus du mono-ethnisme réducteur et sanglant, auraient pour effet de relativiser l'importance des cadres territoriaux, nationaux (sans pour autant nier toute leur valeur) dans la constitution de l'identité politique. Puisque pour les Kurdes, l'urgence est – en Turquie, en Syrie, en Irak comme en Iran – plus politico-économique que strictement territoriale : à savoir, une intégration à égalité dans un champ politique leur reconnaissant des droits de citoyens majeurs, à part entière.

Conclusion

L'examen du cas kurde peut nous amener à reconsidérer le territoire, en en faisant (enfin ?) une composante secondaire dans le fonctionnement de l'identité et de la citoyenneté politiques. Cette *secondarisation du territoire*, qui prend ici acte de l'impossibilité de délimiter sans raccourci ou brutalité un espace d'appartenance, procède parallèlement d'une relativisation de l'ethnie comme critère d'identité politique. Aussi, au-delà des mythes et du folklore, c'est par une *double méfiance* vis-à-vis du territoire et de l'ethnie que pourra s'opérer une véritable émancipation politique des Kurdes. Cette émancipation passe par la sortie des logiques ethno-territoriales dans l'organisation de la vie sociale, de même que par la reconnaissance de l'importance prioritaire de l'intégration économique et politique.

33. Rappelons-nous le cinéaste géorgien S. Paradjanov déclarant, à la stupeur de certains, être aussi, *en même temps*, Arménien et Azerbaïdjanais...

Bibliographie

- ANDREWS, P.A. & BENNINGSHAUS, R. (sous la dir.), 1989, *Ethnic Groups in the Republic of Turkey*, Wiesbaden, L.Reichert, ("Beihefte zum TAVO" Reihe B. N° 60).
- ARDANT, P., 1991, "Que reste-t-il du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ? ", *Pouvoirs*, n° 57, p.43-52.
- BADUEL, R., 1988, "Le front de l'Etat. Elément pour une approche comparée autour de la Méditerranée", *Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée*, n° 48-49, 2/3, p.131-164.
- BADUEL, R. (sous la dir.), 1993, "Etats modernes, nationalismes et islamismes", *Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée*, n° 68-69, 1993-2-3.
- BANSE, E. 1916, *Die Türkei*, Berlin.
- BARTH, F. (sous la dir.), 1969, *Ethnic groups and boundaries. The social organisation of culture difference*, Boston, Little Brown & Co.
- BAZIN, M., 1991, "La population turque en 1990", *Cahiers d'Etudes sur la Méditerranée Orientale et le Monde Turco-Iranien (CEMOTI)*, n° 13, p.121-134.
- BESSON, Y., 1991, "Les crises identitaires comme paradigme d'une conflictualité proche-orientale", *Revue Internationale des Sciences Sociales*, fév.91, n° 127, p.139-153.
- BLANCHARD, R., 1929, "L'Asie occidentale", *Géographie Universelle*, t.VIII, Paris, A. Colin., p.1-234.
- BOZARSLAN, H., 1988, "Les révoltes kurdes en Turquie kémaliste", *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 151, p.121-136.
- BOZARSLAN, H., 1994, "De l'euphorie au suicide : l'expérience parlementaire au Kurdistan d'Irak", *Relations Internationales et Stratégiques*, n° 16, Hiver 1994, p.72-79.
- BRICE, W.C., 1966, "South-West Asia", *A systematic Regional Geography*, vol.VIII, Londres, University of London Press Ltd.
- BRUINESSEN, M. Van, 1994, "Nationalisme kurde et ethnicités intra-kurdes", *Peuples Méditerranéens*, n° 68-69 "Les Kurdes et les Etats", p. 11-38.
- CASSEVE, A & E. JOUVE, (sous la dir.), 1978, *Pour le droit des peuples*, Paris, Berger-Levrault.
- Conférence Internationale sur le Kurdistan du Nord-Ouest (Sud-Est de la Turquie)*, Résolution Finale, 13-13 mars 1994, Bruxelles, KHRP/Medico International, 27 p.
- CONNOR, W., 1972, "Nation-building or nation-destroying ?", *World Politics*, 24, p. 319-355.
- COPEAUX, E., 1994, "Quelques réflexions sur les représentations arméniennes de l'histoire", *Hérodote*, n° 74-75, p. 255-286.
- DAWOD, H., 1993, "Ethnicité et pouvoir au Moyen-Orient", *La Pensée*, n° 296, nov.-déc.1993, p. 59-68.
- DIGARD, J.-P. (sous la dir.), 1988, *Le fait ethnique en Iran et en Afghanistan*, Paris, éd. du CNRS.
- DUMORTIER, B., 1994, "Partition et frontière : le cas irlandais", *Hommes et Terres du Nord*, n° 2-3, p. 103-111.
- EAGLETON, W., 1987 (1ère éd.1957), *La République kurde de Mahabad*, Bruxelles, Complexe.
- ENCEL, F., 1994, "Eretz Israël. Du précepte biblique aux contingences géopolitiques", *Hérodote*, n° 74-75, juillet-déc. 94, p. 159-195.
- FOUCHER, M., 1984, "Les géographes et les frontières", *Hérodote*, n° 33-34, p. 117-130.
- GELLNER, E., 1983, *Nations and Nationalism*, Oxford, Blackwell.
- GÖKALP, A., 1994, "Les Alévi", in : Yerasimos (sous la dir.), *Les Turcs*, Paris, *Autrement Série Monde*, H.S. n° 76, p. 113-125.
- HADJERES, S., 1994, "Algérie : quel Etat, quelle nation ?", *Hérodote* n° 72-73, 1994, p. 201-250.

- JMOR, S., 1995, *L'origine de la question kurde*, Paris, L'Harmattan.
- JOUVE, E., 1986 (1ère éd.), *Le droit des peuples*, Paris, PUF, coll. "QSJ ?" n° 2315.
- KELIDAR, A., 1993, "State and Society in the Arab East", *Journal of Contemporary History*, vol.28, 315-339.
- KIESER, H.L., 1994, "L'Alévisme kurde", *Peuples Méditerranéens*, n° 68-69 "Les Kurdes et les Etats", p. 57-76.
- LESCOT, R., 1938, *L'enquête sur les Yézidis de Syrie et du Djebel Sindjar*, Mémoire de l'Institut Français de Damas, t.IV.
- "Les Kurdes et les Etats", *Peuples Méditerranéens*, n° 68-69, juillet-déc.1994.
- MAUNSELL, F.R. (Captain), 1894, "Kurdistan", *The Geographical Journal*, n° 2, vol. III, p. 81-95 (carte p.168).
- MOKRI, M., 1994, "Notes sur la généalogie des fondateurs de la secte des fidèles de la vérité d'après un manuscrit inédit de source sunnite", *Journal Asiatique*, T. CCCLXXXII, n° 1, p. 37-109.
- NIKITINE B., 1956, *Les Kurdes. Etude sociologique et historique*, Paris, Imprimerie Nationale, Librairie Klincksieck (Préface de Louis Massignon), 356 p.
- O'SHEA, M.T., 1992, "Greater Kurdistan. The Mapping of a Myth", in, O'SHEA, M.T. (éd.), *Kurdistan, Economic and Political Potential*, Londres, SOAS.
- O'SHEA, Maria T., 1994, "Between the Map and the Reality. Some Fundamental Myths of Kurdish Nationalism", *Peuples Méditerranéens* n° 68-69, p. 165-183.
- RECLUS, E., 1884, "L'Asie antérieure", t.IX, *Nouvelle Géographie Universelle*, Paris.
- RONDOT, P., 1993, "Origine et caractères ancestraux du peuplement assyrien en Haute Djezireh syrienne. Esquisse d'une étude de la vie tribale", *Bulletin d'Etudes Orientales*, Tome XLI-XLII (année 1989-1990) : "Le Nord-Est Syrien", p. 65-111.
- ROOSEVELT, A., 1978, "La République kurde de Mahabad", in : Chaliand, G. (sous dir.), *Les Kurdes et le Kurdistan*, Paris, Maspéro, p. 199-224.
- SCHNAPPER, D., 1994, *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard, 225 p.
- SMITH, Anthony, D., 1979, "Towards a theory of ethnic separatism", *Ethnic and Racial Studies*, II/1, p. 21-37.
- STAVENHAGEN, R., 1991, "Les conflits ethniques et leur impact sur la société internationale", *Revue Internationale des Sciences Sociales*, n° 127, p. 123-138.
- TER MINASSIAN, A., 1990, "L'Arménie soviétique", *Historiens-Géographes*, n° 237, mars-avril, p. 330-372.
- VALENSI, L., 1986, "La tour de Babel : groupes et relations ethniques au Moyen-Orient et en Afrique du Nord", *Annales ESC* n° 4, p. 817-838.
- VANLY, I.C., 1981 (1ère éd., 1978), "Le Kurdistan irakien", in : Chaliand, G. (sous la dir.), *Les Kurdes et le Kurdistan*, Paris, Maspéro, "Petite collection", p. 225-306.
- WITTE (de), B., 1991, "Minorités nationales : reconnaissance et protection", *Pouvoirs*, n° 57, p. 113-127.

BRAZZAVILLE : DES QUARTIERS POUR TERRITOIRES ?

Elisabeth DORIER-APPRILL

Université d'Aix-en-Provence

En 1991, avec l'ouverture de sa Conférence nationale, le Congo émergeait de plus de 25 ans de monopartisme dominé depuis 1968 par l'armée et ses dignitaires originaires du Nord du pays. Pendant toute cette période, les ressortissants du sud (Kongo, majoritaires dans le pays et encore plus à Brazzaville), se sont trouvés évincés de la plupart des postes de responsabilité, notamment dans l'armée. On parle alors de Nordistes et de Sudistes au lieu d'employer la terminologie "ethnique" honnie par le régime marxiste, mais il est évident pour tous que le clientélisme ethno-régionale est une composante essentielle de la vie politique (cf. figure 1).

Les multiples consultations électorales de 1992 étaient l'occasion de renouveler profondément le personnel politique dans un esprit démocratique et de rompre avec ces pratiques antérieures. Or, face à la nécessité de constituer des majorités, les candidats¹, ont systématiquement pris le parti de recomposer la population congolaise en clientèles familiales, ethniques et régionales.

Géographie des ethnies et géographie électorale au Congo et à Brazzaville

Les résultats électoraux de 1992 avaient déjà révélé, à l'échelle du pays, d'inquiétants clivages ethno-régionaux². La carte électorale du Congo, géographiquement très contrastée, traduit l'existence de véritables fiefs politiques dans le pays : on distingue facilement 3 grands pôles régionaux. Au nord, c'est l'ancien Parti unique (le PCT) qui domine. Dans le Pool, (autour de Brazzaville) le parti d'opposition de B. Kolelas³ obtient presque 2/3 des voix, tandis que le pouvoir actuel, massivement soutenu par les régions du sud-ouest⁴ (Niari, Lekoumou, Bouenza) est fortement minoritaire dans la capitale et dans ses environs.

1. Souvent rodés à la politique gouvernementale ou opposants de longue date.

2. Weissman, F., 1993, *Élection présidentielle de 1992 au Congo, entreprise politique et mobilisation électorale*, ed CEAN-IEP, Bordeaux, 138p.

3. MCCDI : Mouvement congolais pour la démocratie et le développement intégral; candidat : Bernard Kolelas.

4. Où P. Lissouba dépasse 80 % des suffrages.

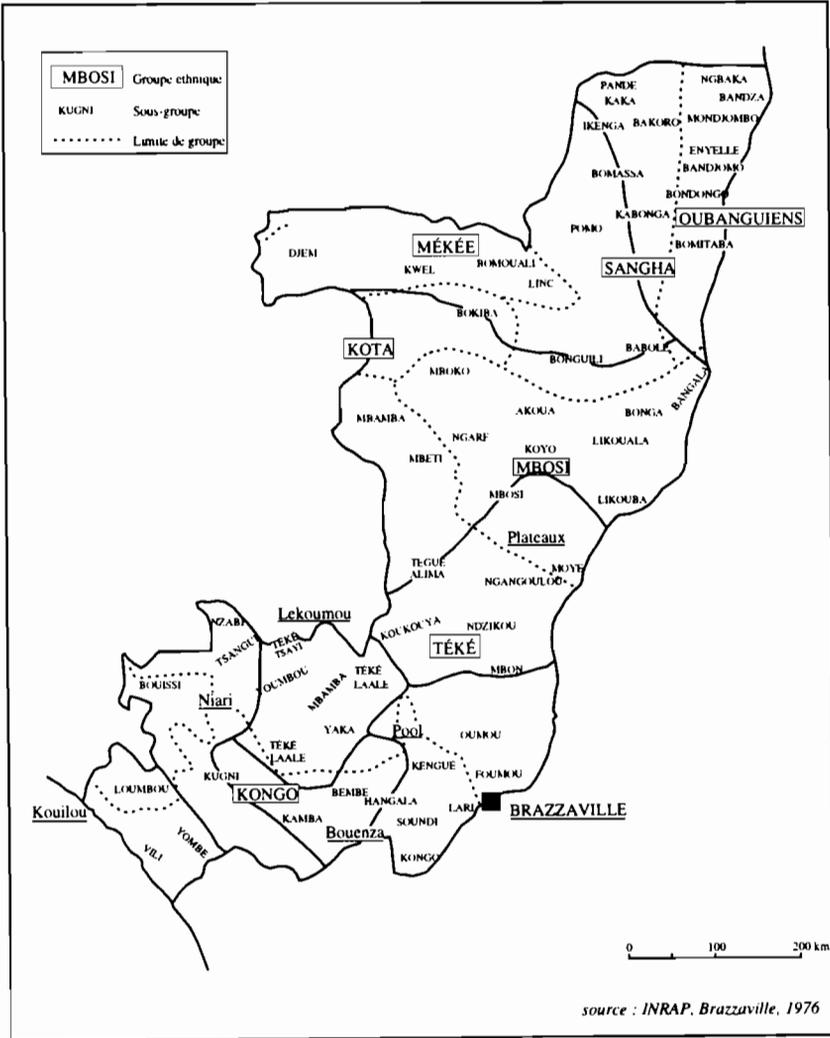


Figure 1. Congo : régions administratives et géographie des ethnies

A Brazzaville même, où l'on observe une géographie très contrastée des ethnies et des origines régionales (cf. figure 2), la distribution de la population favorise la répercussion de ces clivages électoraux entre quartiers. Si bien que les tensions politiques qui ont suivi les élections se sont vite traduites par des tensions urbaines, d'autant plus que les grands partis politiques poursuivent à l'intérieur de la capitale la stratégie d'ancrage spatial qu'ils mènent dans le reste du pays.

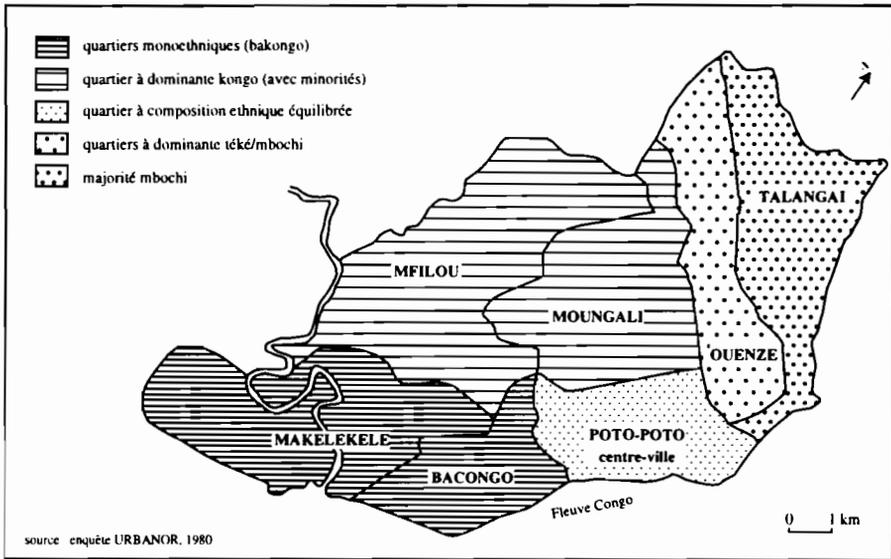


Figure 2. Géographie des ethnies à Brazzaville
(Répartition des ethnies par arrondissement en 1980)

La carte électorale de Brazzaville en 1992 (cf. figure 3) se superpose pratiquement avec celle de la répartition des groupes ethno-régionaux, montrant le clivage entre quartiers nord dominés par l'ancien parti unique, quartiers "mixtes" du vieux centre où tous les partis sont également représentés, et quartiers sud (Bacongo, Makélékélé) où le parti d'opposition de B. Kolelas est en position de quasi-monopole.

Bacongo et Makélékélé sont deux vieilles cités, à la fois *mono-ethniques et mono-régionales*, à forte identité "ethnique", et peuplées à plus de 95 % de Laris, c'est-à-dire de Kongo originaires du Pool, dont la majorité est née à Brazzaville. Le parti de B. Kolelas (MCDDI), considéré par l'opinion comme le "parti Lari" y a son siège, sa milice de jeunes *Ninjas*⁵. B. Kolelas lui-même réside dans le quartier.

Au contraire, le parti présidentiel est très minoritaire à Brazzaville. Il a puisé son électorat dans les régions rurales densément peuplées du sud-ouest (Niari, Bouenza, Lekoumou, surnommées NIBOLAND). A Brazzaville, il n'est bien implanté que dans les quartiers Mfilou.

5. Sur la formation de la milice *Ninja*, cf. Bazenguissa, Rémy, 1996, *Milices politiques et bandes armées à Brazzaville, les Etudes du CERI*, n° 13, avril 96, 32 p. Fondation Nationale des sciences politiques.

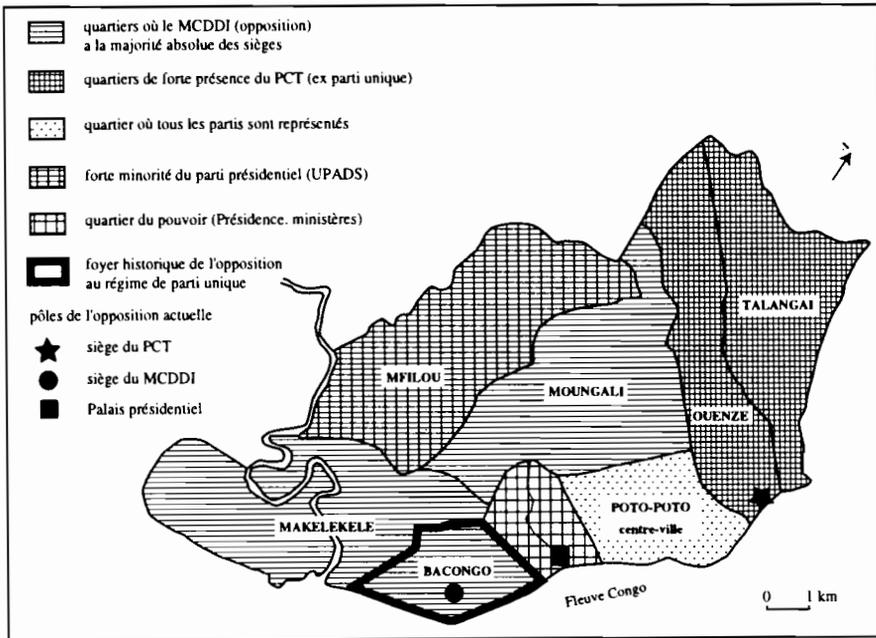


Figure 3. Le paysage politique brazzavillois depuis les élections de 1992

Il s'agit d'un arrondissement périphérique du sud-ouest, peuplé lui aussi à plus de 80 % de Kongo mais dont une importante minorité est originaire du "Niboland" et que l'on surnomme "Niboleks"⁶. Dans ces quartiers, la mouvance présidentielle va tâcher d'ancrer sa légitimité en armant, sans vraiment les contrôler, un conglomérat de bandes de jeunes plus ou moins déclassés qui se font appeler *Zoulous*. C'est entre Mfilou et Baongo que va se cristalliser le conflit sanglant de 1993-1994.

En 1993 à la suite d'un différend électoral, le quartier de Baongo s'est soulevé contre le gouvernement élu, élevant des barricades⁷. Les exactions des miliciens *Ninjas* amènent de nombreux résidents de groupes minoritaires – en particulier les *Niboleks* – à fuir le quartier.

A la fin de la même année, l'armée mitraille et assiège Baongo pendant plusieurs semaines, sans parvenir à l'affaiblir réellement. Au retrait de l'armée commence une guerre des milices entre *Ninjas* de Baongo (opposition) et *Zoulous* des quartiers Mfilou, ponctuée de violences

6. En majorité, ces "Nibolek" sont aussi des Kongo !

7. Cf. Le Bris, E., et P. Quantin, 1992, "Les barricades sont-elles constitutionnelles ?", *Politique africaine*, 1992, n° 48, p142-145.

meurtrières (2 000 victimes) à l'encontre des groupes minoritaires de chacun des deux quartiers (Laris à Mfilou, et Nibolek à Bacongo) (cf. figures 4 et 5). L'explication ethnique est d'emblée mise en avant par les protagonistes eux-mêmes (hommes politiques, leaders de partis, jeunes miliciens, habitants des quartiers).

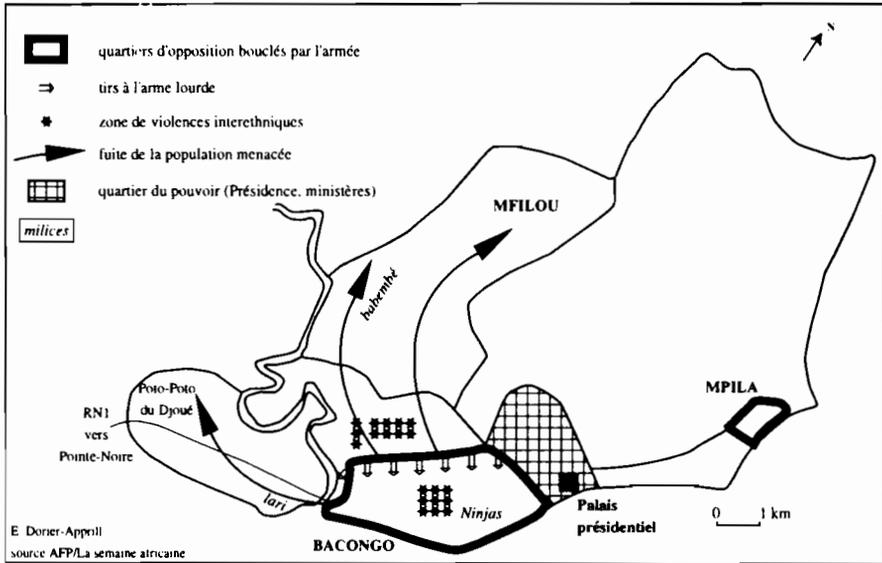


Figure 4. Brazzaville en novembre 1993

Pour désigner les massacres, et le vaste chassé-croisé qui a entraîné le déplacement de plus de 100 000 personnes entre juin 93 et février 94, certains commentateurs n'ont pas hésité à parler d'épuration ethnique des quartiers⁸.

Or cette dimension "ethnique" du conflit brazzavillois ne rend pas compte des enjeux proprement urbains, ni des motivations des principaux acteurs de la violence. D'abord cette guerre urbaine n'a pas engagé massivement toute la population, mais une frange de jeunes citoyens déclassés qui ont tous été scolarisés, sont en majorité nés à Brazzaville et ont grandi dans l'horizon des quartiers⁹. En effet, au recensement de 1984 (le dernier), 80 % des Brazzavillois de moins de vingt ans étaient nés dans la capitale, et plus de 90 % des moins de 15 ans d'alors... (tranche d'âge des miliciens de 1993).

8. Sur le déroulement de cette guerre, cf. Dorier-Apprill, E., 1995, "Géographie des ethnies, géographie des conflits à Brazzaville", in *Villes du sud, sur la route d'Istanbul*, ORSTOM Editions, p 259-289.

9. Cf. Dorier-Apprill, E., 1995, in *Villes du sud*

De plus, les violences de 1993-94 ne se sont pas déroulées entre groupes ethniques bien différenciés, ou entre quartiers "nordistes" et "sudistes", mais à l'intérieur des quartiers sud, de peuplement Kongo dominant, où seule diffère l'origine géographique des habitants.

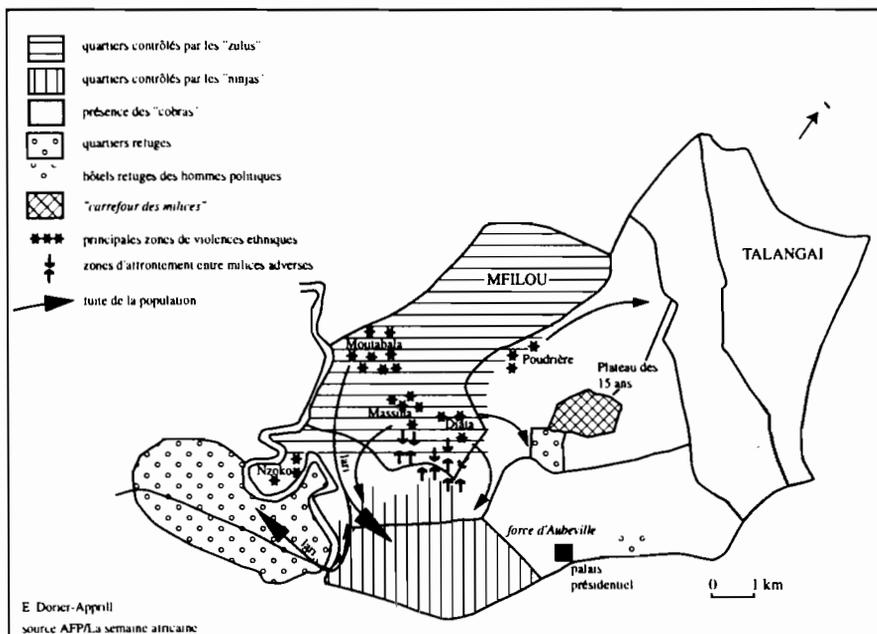


Figure 5. Violences à Brazzaville (décembre 1993-février 1994)

Par simplification, tous les "sudistes" se sont longtemps définis comme "Kongo" dans une capitale où toutes les ethnies du pays sont représentées, par opposition aux "nordistes" qui étaient en position politiquement dominante. Mais depuis des siècles "le" groupe kongo (au sens large) n'a pas constitué une entité culturellement et politiquement homogène. A Brazzaville, la problématique actuelle serait dominée par l'antagonisme qui oppose une partie du groupe Kongo (notamment les Laris, originaires du Pool, avec la milice Ninja) et les originaires des pays du Niari, (en majorité aussi Kongo, mais identifiés comme "Niboleks", avec la milice Zoulou).

Pour autant il ne s'agit pas de la résurgence de vieux antagonismes tribaux (pour reprendre les formules de la presse locale) qui auraient marqué l'histoire des Kongo. Au contraire, les violences entre *Ninjas* et *Zoulous* semblent conforter deux ethnogénèses issues de la modernité urbaine et imprudemment utilisées par les partis en compétition pour développer leur ancrage local dans la capitale. Dans les représentations, l'identité lari (déjà ancienne) et l'identité *nibolek* (en gestation) sont aujourd'hui étroitement

associées, à Brazzaville, aux quartiers-territoires des milices *ninja* et des bandes *zoulous*

Deux identités liées à la modernité urbaine

Bacongo, berceau de l'identité lari

Au début de ce siècle, devant le refus de coopération des Tékés originaires du site de Brazzaville, qui se replient vers le nord, la France s'appuie sur les Kongos vivant au sud du Pool qui sont appelés d'abord *Balalis*. Dans les faits, tant du point de vue linguistique que culturel, l'identité *balali* ne constitue pas alors une réalité historique très affirmée au sein du groupe Kongo.

Densément quadrillé par les missions catholiques et protestantes et leurs écoles, intensément mise en valeur pour l'approvisionnement de la capitale, le sud du Pool et notamment la région de Boko va rapidement fournir les éléments les plus instruits et dits "évolués" de la population indigène au service de l'administration coloniale, puis les premiers cadres de l'Indépendance. Ils jouent un rôle actif lors de la création de Brazzaville,

De cette aliénation émerge l'identité *lari* qui se cristallise dans la "cité indigène" de Bacongo, à travers l'urbanisme colonial de regroupement par origine. La cohésion sociale et culturelle de Bacongo est un trait marquant de l'histoire brazzavilloise. Par rapport aux autres groupes, ces Laris, massivement installés dans le sud de la ville ont l'avantage du nombre mais aussi celui du moindre éloignement par rapport à la région d'origine, qui leur permet de maintenir longtemps de forts liens lignagers et de perpétuer des relations étroites avec le village. Dans les années cinquante, G. Balandier, décrivant cette cohésion entretenue par la vie citadine y perçoit une "tendance unitaire et exclusive"¹⁰. A l'époque, l'autorité coloniale s'inquiète aussi du développement, dans le sud du Pool et à Bacongo de mouvements religieux prophétiques et messianiques (kimbanguisme, puis matsouanisme) qui renforcent le sentiment d'unité des populations et comportent une double dimension identitaire et contestataire, au point que l'on peut observer "une quasi-fusion entre matsouanisme et "larité", entre identité ethnique et identité religieuse"¹¹.

10. Balandier, G., 1955, *Sociologie des Brazzavilles Noires*, Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques n° 67, Paris, A. Colin, p. 119.

11. Cf. Tonda, J., "Crise, aliénation et dynamiques identitaires : trois situations congolaises", communication au colloque *Identités et démocratie en Afrique*, Pointe Noire, 14-16 déc. 1995, ed P. Yengou/ Rupture-Min. de la coopération (à paraître)

L'invention du Nibolek : une ethnogénèse sur les bases de la régionalisation administrative

Bien plus encore que pour la "larité", le terme d'ethnie est évidemment impropre pour définir l'identité *nibolek*, qui n'est vraiment devenue une catégorie identitaire que depuis la campagne électorale de 1992. Le "pays *nibolek*" n'a jamais constitué une réalité culturelle. Bien que le terme revête une consonance "ethnicsante", il s'agit d'une identité régionale récemment inventée.

Ce néologisme provient d'un moyen mnémotechnique employé à l'école. Le manuel officiel de géographie divise le Congo en grands ensembles économiques régionaux, parmi lesquelles les "pays du Niari" : Niari, Bouenza, Lekoumou. Le projet de regroupements administratifs trans-régionaux fondés sur les liens économiques, envisagé en 1964 par P. Lissouba, alors premier ministre, et repris à son compte par le dernier Plan quinquennal prévoyait de regrouper ces trois régions en un seul "Grand Niari".

Dans ces régions, l'électorat s'est massivement mobilisé en faveur du parti présidentiel. Le sobriquet de *Nibolek* s'est banalisé pour désigner à la fois les habitants de ces régions (surnommées "*Niboland*"), et les partisans de Pascal Lissouba.

Ce terme remporte finalement un véritable succès médiatique, et fonctionne comme un pourvoyeur d'identité commune, selon une logique ethniciste, à la multitude de groupes de la région. L'instrumentalisation de cette nouvelle catégorie *Nibolek* est exemplaire de l'ambiguïté délibérément entretenue entre la notion d'ethnie et celle d'appartenance régionale.

Niari et Bouenza sont deux régions prospères, densément peuplées, à mi-chemin entre Brazzaville et Pointe Noire, stimulées par les deux seules voies de chemin de fer du pays. Elles forment une solide entité géographique et économique et le "centre nerveux du Congo rural". Située entre les deux, la Lekoumou est économiquement plus défavorisée, et surtout plus marginale, partiellement peuplée de Tékés, et susceptible d'entrer dans la zone d'influence du PCT. Il est donc d'autant plus habile de lui proposer le projet d'une solidarité d'identité et de destin *nibolek*. Cet ensemble trans-régional constitue une remarquable base électorale, car il est divisé en un grand nombre de districts ruraux, qui, selon la loi électorale, forment autant de circonscriptions électorales aux élections législatives¹².

Dans ce "grand Niari", la stratégie électorale doit cependant composer avec une très forte hétérogénéité ethnique (cf. figure 1). La référence à l'espace régional, plus neutre et plus fédératrice que l'appel à la communauté ethnique était donc habile, mais surtout indispensable pour le

12. Selon la récente loi électorale (1995), tous les PC1 et districts ruraux de 1 à 15 000 habitants accèdent au statut de circonscription électorale. En ville, chaque circonscription doit comprendre jusqu'à 30 000 personnes. Cette loi conduit donc à minorer le poids des villes, dans un pays marqué par un fort taux d'urbanisation. (source R. Ziavoula, article à paraître).

candidat Lissouba. Appartenant à une ethnie très minoritaire (Nzabi, implantée à la frontière Gabonaise), il est hors de question pour lui de s'appuyer sur une base électorale ethnique; il doit fédérer. D'autre part, s'il veut honorer son image d'intellectuel de progrès, le "Professeur" Lissouba doit incarner la modernité régionale, plutôt que l'archaïsme tribal.

Revendiquée par les intéressés, la dénomination de *Nibolek* affirme en tous cas l'identité des Pays du Niari tout en la colorant d'une pseudo-ethnicité qui lui confère une sorte de légitimité¹³. Sa résonance dans l'arrondissement de Mfilou est liée à la proportion relativement élevée (1/4 en 1980) d'habitants de ces quartiers originaires des régions du sud-ouest. C'est ainsi qu'à Brazzaville, Mfilou constitue le bastion de la mouvance présidentielle, quadrillé par les *Zoulous* qui revendiquent l'identité *nibolek*.

Deux cultures urbaines antinomiques

Par delà les différences d'affiliation politique, d'origine géographique et d'identité ethnicisée qui sont brandies par les miliciens *Ninjas* et *Zoulous*, bien d'autres éléments opposent Baongo/Makélékélé à Mfilou, et notamment le décalage entre la culture urbaine ancienne, active et profondément enracinée de Baongo, et la mauvaise intégration socio-économique des quartiers périphériques de Mfilou.

Baongo présente depuis longtemps un fonds citadin stabilisé plus important que les autres quartiers : en 1955, 36,5 % de ses habitants étaient déjà nés à Brazzaville. Ils étaient 59 % en 1984, toujours plus que la moyenne de la capitale.

L'homogénéité d'origine (Pool), l'ancienneté citadine, le quasi-monopole des échanges marchands en direction du sud (Baongo possède le plus gros marché alimentaire de la ville, appelé marché Total), la prégnance des liens familiaux et économiques de proximité, constituent les bases matérielles d'une culture urbaine fortement territorialisée.

Ce vieux quartier populaire est aussi le foyer des modes vestimentaires et musicales, des "sapeurs" à l'élégance "parisienne", des bars "décontractés" à la mode (vite démodés) fréquentés par le tout Brazzaville congolais et expatrié (Les Rapides, la Main bleue, l'Escale de la Corniche au bord du fleuve etc.) et le repaire des intellectuels : bref, le centre d'une "urbanité" qui se veut plus raffinée que dans tout le reste de la ville. On y trouve aussi des secteurs de haut niveau résidentiel, comme la Glacière au bord du ravin du même nom et Mpissa, le long de la Corniche, où est située la "Case de Gaulle", résidence de l'Ambassadeur de France, et où vivent la plupart des représentants de la France au Congo, perpétuant d'une certaine

13. Aux élections législatives, cependant, tous les candidats de l'UPADS dans le "niboland" étaient natifs ou originaires de la circonscription où ils se présentaient; l'"identité *nibolek*" est surtout une façade !

manière les liens privilégiés tissés avec l'ancienne métropole, et d'où a émergé l'identité lari¹⁴.

Enfin, avec son prolongement à Makélékélé, Baongo bénéficie aussi d'une situation privilégiée – et même stratégique – en bordure de la corniche du fleuve, ouverte en direction de la route du sud, encadrant l'unique sortie routière de Brazzaville vers Pointe-Noire, et contrôlant l'unique pont sur le Djoué. L'accès au fleuve a permis au quartier de subvenir à ses besoins pendant toute la durée du "blocus" imposé par l'armée, par le biais d'un embarcadère clandestin, contrôlé par le MCDDI, parti de Bernard Kolelas. Ce dernier est aujourd'hui maire de Brazzaville, et l'embarcadère continue à fonctionner en toute illégalité, alimentant en produits venant du Zaïre les nouvelles ramifications du marché Total.

Bref, Baongo, qui a une conscience aiguë de sa situation d'"exception" et de sa supériorité à l'égard des autres quartiers est une sorte de "grand village" dans la ville, où l'anonymat est impossible, lieu d'ancrage et de constitution d'une vie sociale qui peut tendre à la fermeture. Avec l'institutionnalisation de la milice Ninja comme "gardienne de Baongo" et bras armé de l'opposition anti-gouvernementale, le MCDDI exploite donc une situation de fait, l'identification des jeunes au quartier, perçu comme "territoire lari", alors même que la plupart de ces jeunes n'ont jamais connu d'autre horizon que celui de la capitale.

Lors des violences de l'été 1993, des barrages, gardés par les jeunes *Ninjas* avaient été dressés pour contrôler les entrées des quartiers sud¹⁵. Ceux-ci recouraient à des "tests" linguistiques et culturels pour déterminer l'origine "ethnique" de tout individu étranger à la zone, puisant parfois leur inspiration dans leurs séjours de vacances au village ... Parallèlement "pour mieux surveiller le quartier, ils imposaient aux habitants différents itinéraires qu'ils devaient emprunter après avoir dépensé beaucoup d'énergie pour en connaître le tracé".

Inversement, Mfilou, seul arrondissement où l'électorat présidentiel est significatif, est aussi le plus pauvre et le plus enclavé de tous. Même si, par les hasards des découpages administratifs, l'arrondissement tardivement rattaché à la capitale, inclut quelques lotissements cossus (proches de l'aéroport), il reste en majeure partie composé de quartiers récents implantés sur les collines périphériques, éloignés, mal équipés, mal desservis par le réseau routier. L'aspect général est plutôt riant, aéré, très verdoyant à proximité des cours d'eau, mais la plus grande partie de la population a un niveau de vie inférieur à la moyenne, et les perspectives d'emploi y sont difficiles. La croissance démographique et l'immigration y sont actuellement les plus fortes de la ville. Les parents s'y installent pour accéder à la propriété à moindre coût, les jeunes s'y morfondent, et ne se sentent peut-être pas toujours aussi "brazzavillois" que les jeunes de Baongo.

14. Au Centre Culturel Français, situé à la sortie de Baongo, la quasi-totalité du personnel local est lari et réside dans le quartier.

15. Cf. Rémy Bazenguissa

En armant plus ou moins officiellement les bandes *Zoulous* qui imposent l'identité Nibolek à Mfilou, le parti présidentiel exploite le besoin d'ancrage territorial de jeunes exclus d'un quartier marginal. Pour ces *Zoulous*, il s'agit véritablement de la "conquête d'un territoire dans Brazzaville", et ce d'autant plus violemment que, contrairement à Bacongo, l'arrondissement Mfilou n'était pas initialement marqué par une culture et une identité mono-régionale : en 1980¹⁶, Mfilou abritait 60 % d'originaires du Pool.

On voit que dans ce cas, la néo-ethnicité *nibolek* est utilisée comme instrument pour susciter une territorialisation urbaine, et ce, à des fins politiques.

Les *Zoulous* justifient leur entrée en action¹⁷ en novembre 1993 par la rumeur d'une "invasion Ninja"; ils procèdent ensuite de manière similaire aux *Ninjas*, plaçant des barrages à l'entrée des quartiers pour déterminer l'origine "ethnique" des étrangers à la zone... mais, faute de compétence linguistique de ces jeunes souvent nés à Brazzaville, "le rôle d'interlocuteur fut dévolu à des *Zoulous* venus de l'intérieur du pays"¹⁸.

Territorialisation violente et fantasmée des quartiers brazzavillois (cf. figure 6)

Au cours de l'année 1994, les positions de chaque parti se consolident sur la base des zones d'influence ainsi définies : *Zoulous* à Mfilou (rebaptisé : *Beyrouth* par les *Zoulous*), *Ninjas* à Bacongo, rebaptisé *Sarajevo* par ces mêmes *zoulous* qui font allusion à l'"épuration ethnique" dont ils accusent les Laris (rebaptisés les "Tchèques"). De leur côté, les *Cobras*¹⁹ établissent leur contrôle sur les quartiers Est. Le quartier des Ministères et la Présidence sont officiellement protégés par les "Aubevillois" et la "Réserve Ministérielle"²⁰. Un seul quartier voit se croiser des miliciens de toutes tendances : c'est le Plateau des 15 ans, situé à l'ouest de Moundali. En effet de nombreux hommes politiques de tous bords résident dans sa partie la plus cossue, sous la protection de leurs miliciens respectifs : *zoulous*, *ninjas*, *cobras* et même *requins*²¹ s'y côtoient donc au rythme de salves périodiques²².

Par delà les maladresses et les naïvetés de ces procédures d'identification, la toponymie fantasmatique créée par les jeunes miliciens

16. Dernières statistiques disponibles, enquête URBANOR réalisée pour préparer le schéma directeur d'aménagement de Brazzaville.

17. Attaques et pillages de maisons appartenant à des Laris, intimidations et massacres ...

18. Cf. Bazenguissa, *op. cit.* p 17.

19. Milice liée au PCT, dont la fonction était de protéger l'ancien président D. Sassou Nguesso.

20. Milices semi-officielles armées par la Présidence.

21. Milice du RPDS de Thystère Tchikaya, actuel maire de Pointe Noire.

22. Source : R. Ziavoula, ENAM, Université Marien Ngouabi.

pour décrire leurs territoires brazzavillois, largement inspirée des médias internationaux, n'utilise plus, on le voit, aucune appellation ethnique "traditionnelle".

Au cœur de cette guerre des milices où les acteurs sont des jeunes citadins socialisés dans les quartiers de la ville se révèle donc, non la résurgence de l'ethnicité comme composante profonde des rapports sociaux africains mais la construction d'"ethnicités" nouvelles et citadines.

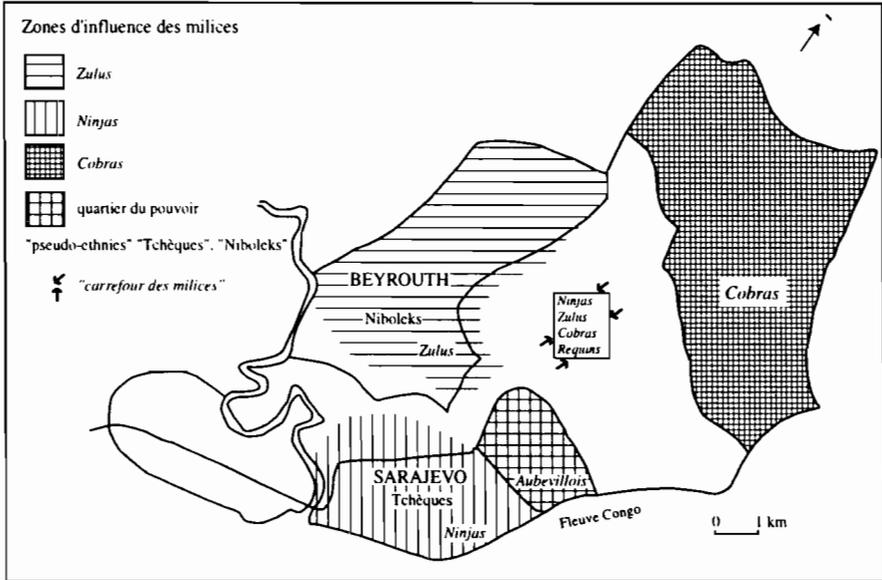


Figure 6. 1994-1995 : Toponymie fantasmagorique des "territoires brazzavillois"

L'ethnicisation de la revendication et du conflit est orchestrée par une classe politique en quête de base électorale dans la capitale, ce qui lui permet de mobiliser toute une frange de la jeunesse en quête d'identité et de statut autour du repli sur le quartier.

Baongo, c'est la résistance ostentatoire et ethnicisée d'une vieille culture urbaine territorialisée, Mfilou, c'est la recherche de l'ancrage, recherche violente et désespérée des exclus du travail, de la mobilité sociale et géographique au sein d'une périphérie mal intégrée à la ville.

Deux ans après, la "guerre des milices" s'est apaisée et aucune limite physique ne rappelle plus, sur le terrain, cette fragmentation belliqueuse de la capitale. Dans les représentations cependant, Brazzaville reste morcelée par d'invisibles frontières de l'identité, du souvenir et de la peur, qui constituent désormais une composante essentielle de la vie quotidienne,

contribuant à renforcer les ancrages locaux sur le quartier, et à distendre les liens économiques et sociaux entre certaines parties de la ville.

Faut-il en conclure à un repli généralisé sur le "micro-territoire" et à une désagrégation de la citoyenneté ? Rien n'est moins sûr car parallèlement à cette propension renforcée à l'ancrage, sensible dans les quartiers sud, on observe l'émergence ou le renforcement, à proximité du centre-ville et dans l'est de la ville, de nouveaux espaces d'activités et de rencontres, marqués par leur mixité de peuplement et par leur neutralité politique, où peut se reconstruire une nouvelle "urbanité", si l'on définit ainsi le "compromis de coexistence"²³ entre groupes sociaux partageant le même espace de la cité.

Parallèlement, l'espace local constitue de moins en moins souvent un cadre identitaire pour les élites brazzavilloises les plus dynamiques (intelligentsia, entrepreneurs), chez qui affinités électives et logiques de réseau (économiques, scientifiques, spiritualistes) remplacent les logiques territoriales. Cette évolution est encouragée par l'ouverture économique et médiatique, récente au Congo.

Paradoxalement, pendant que Brazzaville paraît se scinder en territoires irréductibles, la masse des Brazzavillois construit aussi de nouvelles formes de sociabilité : en témoigne le développement vertigineux des associations et regroupements économiques, socio-culturels, religieux, qui se fédèrent et constituent de multiples réseaux transversaux²⁴.

L'ambivalence caractérise donc les crises et les ajustements culturels et sociaux en cours au Congo, et il faudrait se garder d'un pessimisme trop définitif, même si, à l'occasion des prochaines élections présidentielles, la violence entre quartiers demeure un risque très prégnant.

23. *Espaces et sociétés*, n° 68, 1-1992.

24. Cf. Dorier-Apprill, E., "Les enjeux socio-politiques du foisonnement religieux à Brazzaville", à paraître dans *Politique Africaine*, fin 1996. (Recherche en cours dans le cadre de l'équipe ORSTOM-CEAN "Citadins et religions")

SUD-SOUDAN : GUERRE TRIBALE, JIHAD ISLAMIQUE OU GENESE DE LA NATION ?

Marc LAVERGNE
URBAMA/CNRS

Le Sud-Soudan, entité délimitée par les Britanniques et maintenue séparée du nord du pays presque jusqu'à leur départ, est depuis 1955 le théâtre d'une rébellion contre le gouvernement central¹. Peuplé de tribus animistes en partie christianisées depuis le début du siècle, il hésite entre la sécession pure et simple et différentes formules d'association au Nord. Mais la guerre a conduit des millions de Sudistes à fuir leur pays et à se réfugier dans les pays voisins, ou dans les grandes villes du Nord².

Le territoire du Sud est-il contenu dans ses frontières héritées, ou bien est-il aussi "un territoire sans réalité spatiale", pour les nouvelles générations de Sudistes qui naissent dans les camps et les bidonvilles de la capitale, loin des savanes et des cattle-camps du Sud ? D'autre part, s'il est entendu que comme partout ailleurs dans le monde – et de manière plus visible en Afrique, où les coupures sont encore fraîches – les frontières du Sud-Soudan tranchent à travers des ethnies (à cheval sur la République Centrafricaine, le Zaïre, l'Ouganda, le Kenya et l'Ethiopie), la frontière même avec le nord du pays ne sépare pas des cultures diamétralement opposées. Elle trace une ligne là où se reconnaît plutôt un espace de transition graduée.

A travers le sens que l'on donne au territoire sud-soudanais, il est possible de qualifier le conflit sud-soudanais et de faire la part de ce qui relève des guerres tribales (sous une forme modernisée, où le groupe est mobilisé par des forces et pour des objectifs qui, derrière les apparences, ne sont plus ceux d'antan), du jihad islamique – que proclame le gouvernement central (de façon implicite comme par le passé, ou explicite sous le gouvernement islamiste actuel) – ou bien de la genèse d'une nation soudanaise pluriethnique. La guerre a-t-elle accéléré les brassages humains et culturels, et généré une culture nationale, à dominante urbaine, en phase

1. Sur les racines et le déroulement de cette guerre jusqu'en 1989, lire Prunier, Gérard, 1989, "Le Sud-Soudan depuis l'indépendance (1956-1989)", pages 381 à 426, dans *Le Soudan contemporain* (sous la direction de Marc Lavergne), Karthala, 625 pages.

2. Voir les rapports annuels de Médecins Sans Frontières, 1992, *Populations en danger*, Hachette; 1993, *Face aux crises*, Hachette; 1995, *Populations en danger*, La Découverte; Salah ed-Din Shazali, 1993, "Le coût humain de la guerre civile", pages 153 à 174, *Egypte/monde arabe*, n° 15-16, CEDEJ, Le Caire; Voir également Human Rights Watch Africa, 1994, *Civilian Devastation; Abuses by all Parties in the War in Southern Sudan*, New York.

avec une "culture-monde", face aux proto-cultures nationales fondées sur des appartenances tribo-confrériques ou régionales ?

Une guerre tribale ?

Certes, le Sud-Soudan rassemble sur son territoire une cinquantaine de ce qu'il est convenu d'appeler des ethnies³. Certaines d'entre elles sont de taille imposante : 2 millions pour les Dinka, 0,5 million pour les Nouer, les Zandé, etc.(cf. figure 1).

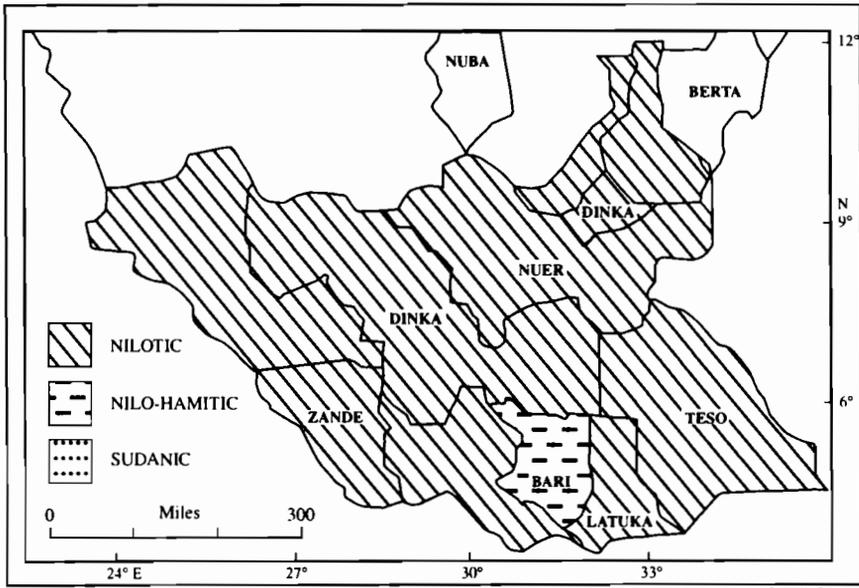


Figure 1. La composition ethnique du Sud-Soudan

(Source : Mohamed O. Beshir, "The Southern Soudan" p. XIII)

Certaines de ces ethnies sont nomades, d'autres sédentaires. Elles sont divisées en factions, en clans souvent opposés pour le contrôle des pâturages, par exemple. Une abondante littérature coloniale s'est attachée à décrire leur fonctionnement⁴. Certains groupes sont très hiérarchisés, avec un pouvoir central héréditaire, comme chez les Shillouk, d'autres sont acéphales, comme les Dinka et les Nouer; leur dynamisme est variable : les

3. Voir la critique de cette notion au Soudan dans *Ethnicity, Conflict and National Integration in the Sudan* (sous la direction de Sayyid Hurreiz et El Fatih A. Abdel Salam), Université de Khartoum, 1989, 372 pages + index.

4. Voir les travaux d'Evans-Pritchard sur les Zandé et les Nouer.

ERRATUM

A la page 52, un problème de trames a rendu la figure 1 illisible.

Ci-dessous, la figure telle qu'elle doit s'afficher.

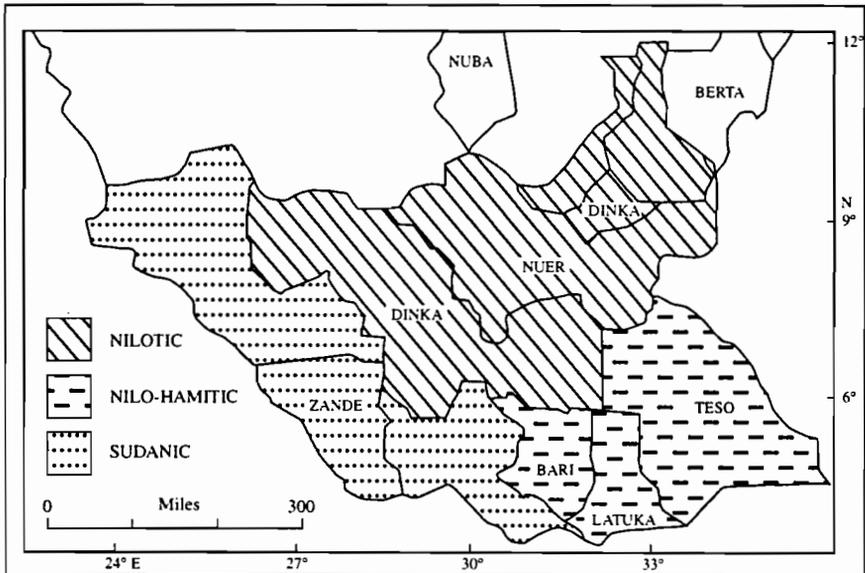


Figure 1. La composition ethnique du Sud-Soudan

(Source : Mohamed O. Beshir, "The Southern Soudan" p. XIII)

Zandé, hier conquérants, installés aux marges du Zaïre, de la RCA et du Soudan, où ils sont arrivés au XVII^e siècle, et où ils ont plus ou moins absorbé les petits groupes locaux de la forêt, sont aujourd'hui en plein déclin⁵; en revanche les multiples clans Dinka ont pris une place centrale dans l'élite sudiste, en investissant le système éducatif, l'armée, la politique et les professions modernes. On a pu parler, à propos du gouvernement régional autonome du Sud-Soudan de 1972 à 1983 d'une véritable "Dinkacratie", ce qui a provoqué en retour, de la part des petits groupes ethniques d'Equatoria, une demande de redivision du Sud (la "kokora"), en contradiction avec les Accords de paix d'Addis-Abeba de 1972.

Entre les luttes des éléments "modernes" de la société sudiste pour le pouvoir et les postes qui lui sont attachés, et les guerres claniques traditionnelles pour les pâturages et l'eau, il est difficile de concevoir la naissance d'un État, a fortiori d'une nation sud-soudanaise. A la lutte pour la sécession menée principalement par les petits groupes "équatoriens" de 1955 à 1972 (les "Anyanya") qui s'est soldée par l'octroi de l'autonomie au Sud, a donc succédé à partir de 1983 la lutte de la *Sudan People's Liberation Army* (SPLA), sous le commandement d'un Dinka, le Colonel John Garang, en faveur d'un Soudan laïque et fédéral. Mais les velléités de certains dirigeants de faire jouer les ressorts ethniques pour se lancer dans des aventures personnelles de prise du pouvoir ou de négociations séparées avec le pouvoir central de Khartoum resurgissent occasionnellement.

Du côté du Nord "arabo-musulman" également, le mythe de l'unité culturelle doit faire face à une grande diversité :

- des modes de vie (paysans oasiens de la vallée du Nil, nomades vachers ou chameliers de la steppe et du désert, paysans africains des montagnes, agropasteurs de la bande sahélienne, etc.);
- des langues (aux côtés des dialectes arabes subsistent des langues négro-africaines, nilo-hamitiques ou couchitiques);
- et même des pratiques religieuses (une cinquantaine de confréries musulmanes forment l'ossature de l'islam populaire, bousculées au XIX^e siècle par le mouvement messianique du mahdisme, et aujourd'hui par l'islam fondamentaliste, sous ses différentes formes⁶).

Le SPLA fonde son mouvement sur la contestation de la domination de cette mosaïque par un groupe, constitué des éléments qui, dans les tribus de la vallée et de l'entre-deux fleuves, ont été privilégiés par les Britanniques, et ont monopolisé les positions de pouvoir dans le Soudan moderne : pouvoir politique, économique et culturel, qui fait d'eux la référence, le modèle autour duquel les autres groupes sont censés se définir.

5. Wani Gore, Paul, 1983, *Population Decline in South-Western Sudan : The Case of the Azande*, DSRC, University of Khartoum, 36 p.

6. Se référer à l'ouvrage classique de Trimmingham, J.S., *Islam in the Sudan*, Frank Cass and Co, Londres, 1^{ère} éd. 1949, 268 pages.

Loin d'opposer le Sud au Nord, l'analyse du SPLA oppose à ce centre privilégié (les "*awlad el-balad*", litt. les enfants du pays), une périphérie, comprenant non seulement le Sud, mais aussi le Nord, l'Est et l'Ouest, défavorisés en termes d'infrastructures, d'investissements productifs, écartés du pouvoir, et dont les cultures sont méprisées. Le facteur tribal a bien été mobilisé par les acteurs du conflit, gouvernement d'un côté, rébellion de l'autre, mais avec des effets désastreux sur le plan humain et politique. A partir de 1986, l'armée gouvernementale, qui subissait de cuisants revers face au SPLA, a créé, sous l'égide du Cabinet parlementaire de Sadiq el-Mahdi, des milices tribales destinées à épauler l'armée sur le terrain. Ces milices étaient de deux sortes :

– d'une part, des milices nordistes (les "*mourahilin*")⁷, recrutées parmi les jeunes des tribus de pasteurs bovins arabisés et islamisés de la steppe, les "*Baggara*". Ces tribus, victimes de la désertification de leurs terres de parcours au Nord, ont été équipées d'armes automatiques et lancées à l'assaut des communautés Dinka du Bahr el-Ghazal, installées sur des pâturages plus méridionaux, donc plus verts. Ces razzias ont dévasté le pays Dinka, faisant environ 300 000 victimes entre 1986 et 1989, et des centaines de milliers de réfugiés dans les villes du Nord et les pays voisins;

– d'autre part, des milices sudistes ont été recrutées dans les tribus ou les clans qui avaient souffert de la suprématie dinka : Fertit dans le Bahr el-Ghazal, Mundari en Equatoria, Anuak dans le Haut-Nil...

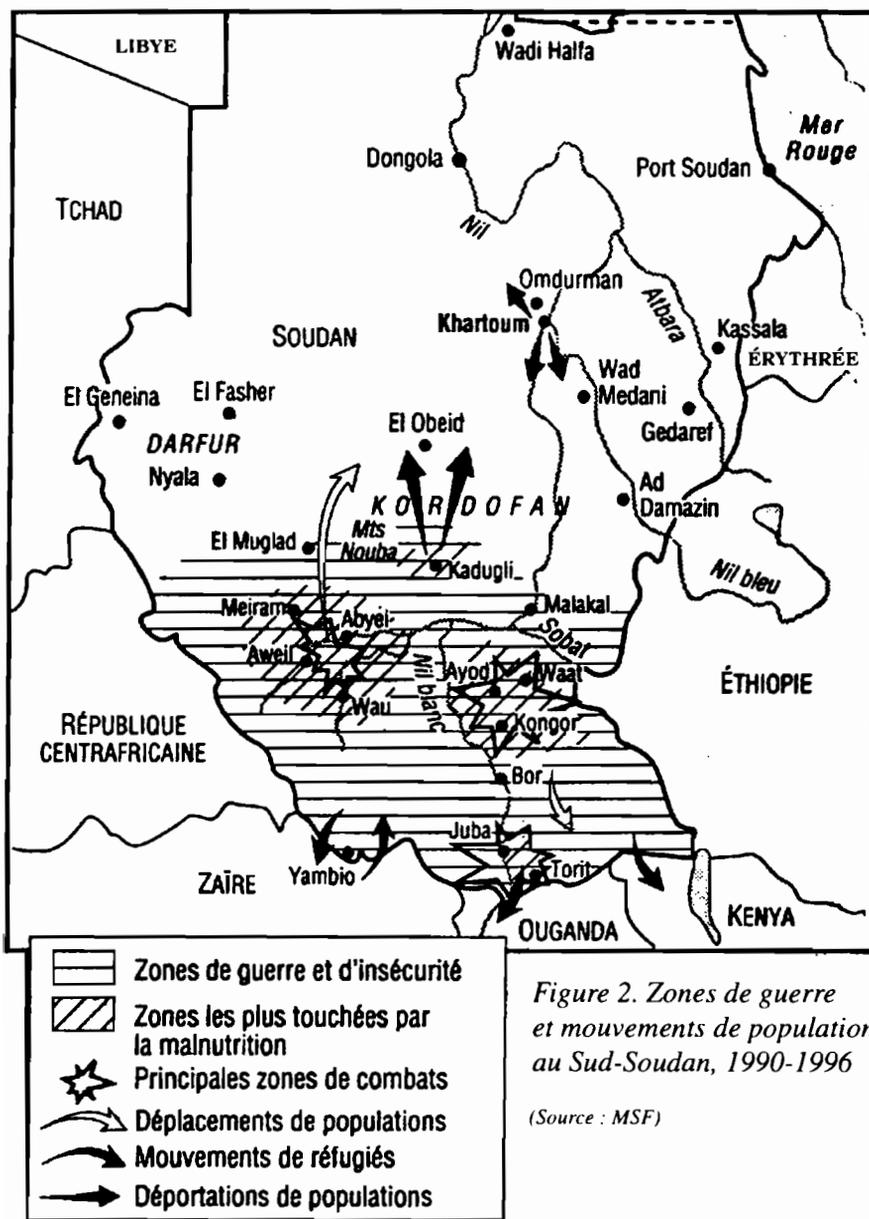
Malgré ses effets dévastateurs sur le plan humain (réapparition de l'esclavage, politique de la terre brûlée, vols du bétail...) (cf. figures 2 et 3), cette politique a fait long feu : aujourd'hui, alors que la guerre fait rage, les milices tribales se sont dissoutes ou ont perdu de leur agressivité.

La raison de cette pacification provient de la prise de conscience, chez les chefs traditionnels baggara comme chez ceux des tribus sudistes, que la complémentarité des systèmes économiques tribaux rendait toute destruction de l'Autre suicidaire⁸. Les chefs baggara, qui avaient dû laisser les jeunes faire le coup de feu contre les Dinka désarmés, ont repris leur ascendant sur eux lorsqu'ils se sont aperçus qu'ils avaient été utilisés par le pouvoir central et les marchands de bestiaux de la capitale.

En attaquant les Dinka, auxquels ils étaient liés par des accords de partage des pâturages en saison sèche – lorsque leurs transhumances les font descendre du nord – ils avaient mis en danger leurs propres troupeaux : le SPLA était venu à la rescousse des pasteurs dinka et interdisait désormais aux Baggara l'accès des puits et des herbages.

7. Alex de Waal, 1989, "Some comments on contemporary militians", in *Soudan : Histoire, idéologies, identités*, D. Hopwood, H. Blanchot et C. Dolmet, Ed. Ithaca Press, Oxford.

8. Entretiens de l'auteur à Khartoum, octobre 1994 et avril 1995



Entre leur appartenance socio-culturelle arabo-musulmane qui les lie au Nord (adeptes du mahdisme, dont ils constituent le bras armé depuis le XIX^e siècle, ils sont même partisans d'un islam rigoureux) et leur condition de pasteurs bovins qui les lie aux pâturages du Sud et aux pasteurs sudistes de la savane, les chefs traditionnels des milices ont choisi la survie du troupeau, et rétabli à la fois leur autorité sur les clans et les bonnes relations avec les Dinka, lors de cérémonies rituelles de pacification.

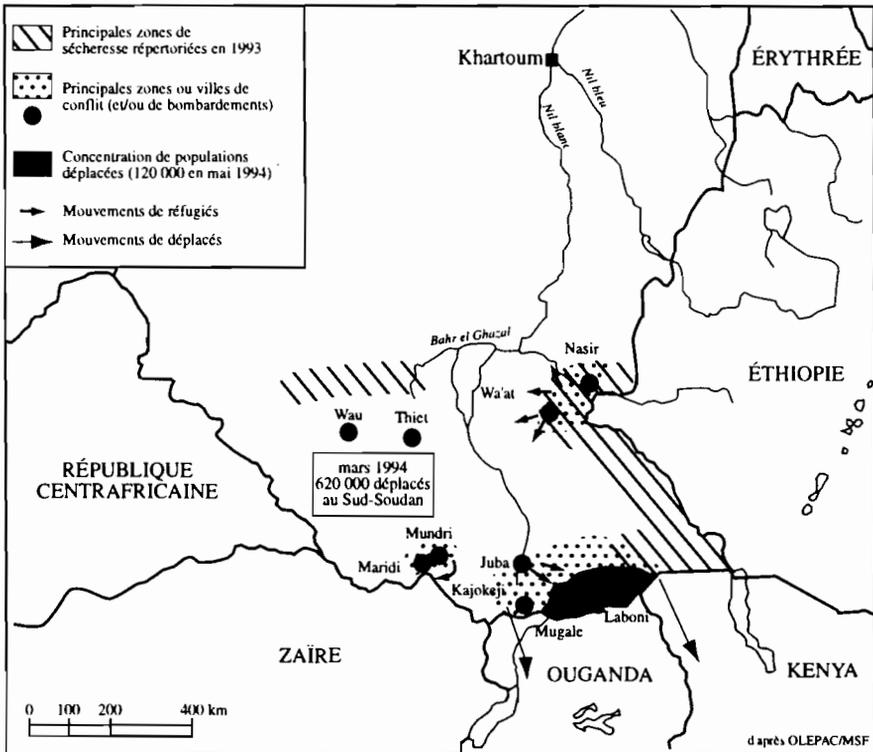


Figure 3. La situation militaro-humanitaire au Sud-Soudan en 1994

(Sources : MSF, FEWS (US AID))

Autre exemple : en 1991, une scission intervient au sein du SPLA, où des commandants Nouer rejettent l'autorité de John Garang et contestent son refus de l'indépendance du Sud. Les bataillons Nouer dévastent alors les territoires dinka du Haut-Nil, entre Bor et Kongor, faisant des milliers de morts, volant le bétail et brûlant les récoltes. A l'automne 1994, lors de la Conférence d'Akobo, les chefs traditionnels Nouer rétabliront leur autorité sur les commandants militaires de leur ethnie, responsables de la scission au sein du SPLA et des massacres de 1991, en les accusant d'être par là-même

responsables de la disette dont souffraient les Nouer. En effet, ceux-ci, plus purement éleveurs que les Dinka, avaient l'habitude de s'approvisionner en grains dans les régions qui avaient été malencontreusement dévastées par leurs propres troupes. Les chefs exigèrent donc des commandants militaires qu'ils restaurent la confiance des clans Dinka de la région, pour reprendre avec eux les échanges traditionnels de laitages et de céréales⁹.

Aucune frontière, dans l'espace ou dans les esprits, ne peut donc séparer de manière artificielle à la fois les tribus sudistes les unes des autres, ni même le Nord du Sud du Soudan. Au lieu d'une frontière, on trouve là une large bande savano-steppique, où transhument des peuples de cultures différentes, mais de mode de vie similaires. Ils sont opposés à toute partition qui mettrait en péril leur survie, et donc à la politique de guerre à outrance du gouvernement, même s'ils représentent, dans le cas des Baggara, 70 % des forces du parti Oumma, dominant l'espace politique nord-soudanais. Cette inanité du recours au tribalisme montre bien *a contrario*, son manque de pertinence et de capacité à apporter une solution aux maux dont souffre l'Afrique aujourd'hui.

Un jihad islamique ?

L'idée sous-jacente à la politique agressive menée par Khartoum contre le Sud-Soudan depuis l'Indépendance, et devenue explicite et revendiquée par le régime islamiste instauré en 1989, est que l'islamisation de cette région, comme celle de toute l'Afrique au Sud du Sahara, a été bloquée par la colonisation, mais qu'elle doit aujourd'hui reprendre¹⁰.

En réalité, cette croisade pour l'islam est un simple slogan, utilisé pour mobiliser les énergies du Nord et rassembler le soutien de l'ensemble de la Communauté islamique mondiale en faveur de la conquête du Sud; mais sur le terrain, elle repose beaucoup plus sur les relations de type esclavagiste entretenues par le Nord à l'égard du Sud africain, donc considéré comme "inférieur". Dans des régions purement "africaines" du Nord, comme les monts Nouba, la profanation des mosquées, le massacre des imams par l'armée "islamique" de Khartoum montre que la religion n'est qu'un prétexte à une occupation, voire à un "nettoyage ethnique" de type colonial¹¹.

Cette conquête coloniale déguisée en "jihad" correspond à un "*Drang nach Süden*" des élites politico-économiques du Nord, en quête de "*Lebensraum*". Responsables de la désertification progressive du Nord par des pratiques culturelles prédatrices sur leurs grands domaines mécanisés,

9. Je dois la relation de la conférence d'Akobo à Douglas Johnson (entretien à Oxford, janvier 1995).

10. Entretien à Khartoum avec Ghazi Salah ed-Din, alors Ministre d'Etat à la Présidence, janvier 1994.

11. Voir Peter Nyot Kok, 1993, "Die Jihād-Konzeption der sudanesischen Armee", pages 167 à 188, *Wuquf*, n° 7-8, Hambourg.

elles convoitent les terres fertiles et abondamment arrosées du Sud. Traversé par le Nil Blanc et ses affluents, le Sud recèle aussi de riches gisements de pétrole. Les peuples du Sud sont donc un obstacle à la mise en exploitation de ces étendues "vierges", qu'ils n'exploitent pas car leur économie repose sur la redistribution permanente et la circulation des richesses au sein du groupe. Le creusement du canal de Jongleï¹² a montré quelle résistance les sociétés "primitives" du Sud-Soudan pouvaient opposer à toute tentative de modifier autoritairement leur écosystème. Aussi leur élimination partielle peut-elle être souhaitable du point de vue des investisseurs potentiels, gouvernement soudanais, multinationales agro-alimentaires ou groupes financiers islamiques, d'autant que ces projets agricoles n'impliquent pas une forte utilisation de main-d'œuvre, et que, comme pour la conquête de l'Amazonie par les paysans sans terre du Sertão et du Mato Grosso, on peut penser que parmi les petits agriculteurs de la bande sahélienne, beaucoup pourraient être tentés par l'aventure de la colonisation du Sud.

La seconde guerre civile n'a été déclenchée, en mai 1983, que pour des motifs économiques : refus du gouvernement central de partager les futurs revenus pétroliers du Sud avec ses habitants, redivision de la région autonome du Sud pour affaiblir sa capacité de résistance, refus du canal de Jongleï creusé par les Grands Travaux de Marseille. Les lois "islamiques" du maréchal Nimeiri n'ayant été proclamées qu'en septembre de la même année, elles avaient exclu le Sud de leur champ d'application.

L'islamisation n'est guère que l'instrument idéologique de la conquête, devant parfaire celle des armes par celle des âmes, comme la christianisation l'a été pour les puissances coloniales européennes sur tous les continents, et au Sud-Soudan lui-même. Un effet pervers de cet appel à la religion pour des appétits terrestres, et de cette pratique opposée à la lettre et à l'esprit du dogme, est de faire vaciller la conviction de bien des Soudanais du Nord dans la supériorité morale de leur foi, et de faire douter, bien au-delà des frontières du Soudan, de la sincérité des prétentions islamiques radicales du régime, au vu de ses pratiques inhumaines au Sud.

Genèse de la nation

Depuis le mouvement anyanya de la première guerre civile à la scission du SPLA en 1991, la tentation de l'indépendance, on l'a vu, n'a jamais été absente du combat des Sudistes; on peut même avancer qu'elle est le rêve de la plupart des combattants de base, dont la mémoire collective est emplie des exactions et du mépris des "Arabes" du Nord à leur égard. Pourtant, cette tentation a toujours été repoussée par les élites conscientes du Sud, pour les raisons évoquées plus haut : peur du tribalisme en l'absence

12. Sammani, Mohammed Osmon El-, 1984, *Jongleï Canal, Dynamics of planned change in the TWIC Area*, University of Khartoum.

d'une conscience unitaire autre que la résistance au Nord, et idée que les causes économique-politiques du conflit (le partage du pouvoir) l'emportaient de beaucoup sur une prétendue guerre de religion.

C'est ainsi que le SPLA, mouvement rebelle hégémonique, ne porte pas mention du Sud dans son acronyme, qu'il est ouvert aux opposants du Nord, que les Musulmans y côtoient les Chrétiens et que l'arabe, dans sa version créolisée du Sud, y est la langue de communication interethnique. En dépit de tous les griefs accumulés, le SPLA fait partie de l'Alliance Nationale Démocratique, aux côtés des grands partis confrériques musulmans qui dirigeaient le pays – et la guerre au Sud – jusqu'en 1989. Mais surtout, la guerre a provoqué de vastes brassages de population : on estime à 2 millions (un tiers du total) le nombre de Sudistes réfugiés au Nord, la moitié dans les villes et des campements de fortune proches du Sud, l'autre à Khartoum. La capitale (4 millions d'habitants environ en 1995) compte donc un quart d'habitants sudistes¹³.

Il résulte de cet apport, malgré les efforts du gouvernement soudanais pour créer un cordon sanitaire autour de ces réfugiés, malmenés, harcelés et parqués dans des camps, de profondes mutations culturelles : aussi bien les déplacés qui sont venus se mettre à l'abri dans les villes du Sud que ceux qui sont au Nord sont amenés par les circonstances à s'arabiser, sans que cela entraîne de leur part une adhésion aux thèses "arabomusulmanes"¹⁴. Cette arabisation s'opère dans le cadre d'un processus complexe d'urbanisation, les jeunes nés ou grandis dans l'exil ayant perdu les repères de leurs parents, naguère encore pasteurs nomades dont la vie était tout entière tournée vers les soins du troupeau. Les bidonvilles, melting-pot des peuples du Sud, sont aussi le lieu où ils rencontrent des déclassés du Nord, nomades chameliers ou petits agriculteurs de la bande sahélienne dépouillés par la sécheresse. Il y naît une nouvelle culture urbaine, qui infiltre peu à peu la ville, où se pratiquent les petits métiers de la survie, où les organisations caritatives ont leurs sièges, où les missions catholiques assurent une scolarisation, et par où passent les influences du monde extérieur. En retour, les sociétés nordistes découvrent concrètement l'existence de peuples différents, citoyens du même Etat : elles acquièrent la conviction que la séparation de la religion et de l'Etat est, après quarante ans de guerre civile sans issue, l'unique moyen de parvenir à la paix et de construire une nation soudanaise sur des bases stables.

La guerre est donc un facteur puissant de détribalisation; mais si elle détruit (c'est même l'un de ses objectifs) les cultures du Sud, elle bouleverse

13. Lavergne, Marc, 1995, "L'aménagement du Grand Khartoum, entre planification autoritaire et "droit à la ville"", *Annales de Géographie de l'Université Saint-Joseph*, vol. 16, Beyrouth, p. 75-115.

14. Voir Miller, Catherine, et Al-Amin Abu Manga, 1992, *Language Change and National Integration. Rural Migrants in Khartoum*, Khartoum University Press, 196 pages.

aussi celles du Nord, dont la morale, les valeurs sociales fondées sur une conception "souple" de la religion musulmane sont ébranlées par la barbarie. La purification ethnique menée par le régime islamiste, tant dans les savanes du Bahr el-Ghazal que dans les camps de réfugiés et les bidonvilles de la capitale a échoué.

La fin du territoire ?

Le conflit a, au contraire, abouti à transfigurer le territoire : hier, la frontière entre le Nord et le Sud était nettement tracée sur la carte et dans les esprits : les Britanniques avaient décrété le Sud "closed districts" aux commerçants arabes et aux prosélytes musulmans, le livrant aux entreprises d'éducation et de conversion des missions chrétiennes. Aujourd'hui, les Sudistes contestent ces frontières tracées par le colonisateur : un groupe Dinka, les Ngok, a été indûment inclus dans le territoire du Nord (district d'Abyei); d'autre part, une myriade de petits groupes de paysans montagnards africains, les Nouba d'une part, les peuples du Sud-Founj de l'autre, à la lisière du Sud, sont rétifs à l'assimilation arabo-musulmane. Ils ont rejoint les forces du SPLA et demandent à lier leur sort au Sud : loin d'être une césure brutale, la frontière est bien une zone de transition insensible, dans une gradation des paysages sahélo-steppiques que ne vient rompre aucun accident du relief.

Les Sudistes, cantonnés par les Britanniques dans un véritable "zoo humain", ne connaissaient pour la plupart que les limites jalousement défendues de leur territoire tribal. Aujourd'hui, celui-ci a beaucoup perdu de son sens, avec la perte du bétail et des récoltes qu'il nourrissait; pour la population, dispersée entre différents exils, il n'est plus qu'une référence mythique. Le territoire se partage entre l'appartenance à l'entité du Sud en guerre, à la Chrétienté (dans la solidarité de laquelle il a souvent placé des espoirs démesurés), mais surtout, entre des territoires de la vie quotidienne, qui sont ceux des camps et des quartiers spontanés, où la vie se déroule entre assistance des ONG, débrouille individuelle et collective et répression des autorités. Il y a aussi le territoire de la ville, dominée par les valeurs arabo-musulmanes (y compris dans les villes occupées du Sud où fleurissent les mosquées), le territoire du Soudan auquel le sentiment d'appartenance grandit, du fait de l'omniprésence de l'Etat : les Sudistes sont nombreux dans l'armée gouvernementale et la police, et certains d'entre eux font même de la figuration au sein du gouvernement.

Si une conscience identitaire forte subsiste, on voit qu'elle se modifie; elle n'est plus ancrée à un territoire unique, mais plutôt à des combinaisons spatiales et mentales qui sont autant de constructions individuelles ou collectives, souples et mobiles, qui mettent en jeu toutes les aptitudes à la survie et à la recomposition de nouvelles identités.

FRAGMENTATION TERRITORIALE ET PROBLEME D'INTEGRATION : LE CAS PALESTINIEN

Blandine DESTREMAU
URBAMA¹, CNRS

Pour les auteurs d'une étude récente, "Le sionisme est d'abord un projet spatial (...). Et le besoin de dilatation de l'espace alloué en 1947 au nouvel Etat israélien, proclamé en 1948, sera au centre des préoccupations de ses dirigeants. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas mention dans la constitution israélienne de 'frontières'^{1/2}. Par différents moyens, la politique de l'occupation israélienne de la Cisjordanie et de la bande de Gaza a été mise au service de cette dilatation et de la configuration d'un territoire israélien correspondant à une carte idéologique, économique, stratégique et politique d'ailleurs détaillée dans les divers plans élaborés depuis 1967, au détriment du territoire palestinien. Aujourd'hui, c'est sur la base d'une situation de fragmentation du territoire palestinien, générée par cette politique, que s'effectuent les négociations de paix israélo-palestiniennes. De ce fait, la question de l'intégration territoriale, et derrière elle des possibilités de développement économique et du champ de souveraineté de l'Autorité Palestinienne, est au cœur des enjeux de ces négociations.

La séparation entre Israël, et la Cisjordanie et la bande de Gaza

Le statut spécifique des territoires occupés en 1967³

A la veille de la guerre de six jours, la Cisjordanie se trouve sous législation jordanienne, et la bande de Gaza sous celle de l'Egypte⁴. A

1. Ce travail s'inscrit dans le cadre de l'axe "Frontières" du laboratoire URBAMA et a donné lieu à une contribution au réseau "Échanges, mobilité et réseaux de transports" du Laboratoire Tiers-Mondes, Afrique (Université Paris VII), grâce au concours duquel l'étude de terrain a été réalisée.

2. Khader, Bishara, Roosens, Claude, et Amine Ait Chaalal, 1994, "Territoires et frontières en Méditerranée", *Les Cahiers du Monde Arabe*, CERMAC, Université Catholique de Louvain, n° 114, (en italique dans le texte).

3. La principale source utilisée dans cette section est : Shehadeh, Raja, 1993, *The Law of the Land. Settlements and Land Issues under the Israeli Military Occupation*, PASSIA, Jerusalem, (page 104 et suivantes).

l'exception de ceux officiellement annexés par Israël, en contravention avec le droit international (c'est-à-dire Jérusalem-est, incluant une large zone périurbaine, et le plateau du Golan), la juridiction des territoires palestiniens occupés par Israël en 1967 est confiée depuis cette date à un commandant de zone, appartenant à l'armée israélienne, qui détient tous les pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires et légifère sous forme d'ordres militaires. Environ 1 500 de ces ordres ont ainsi été édictés, amendant la jurisprudence antérieure. Durant les toutes premières années de l'occupation, le corpus édicté visait essentiellement à mettre en place les fondations de l'occupation et à donner au gouvernement militaire tous les pouvoirs sur les Palestiniens des territoires occupés. Le système judiciaire fut restructuré sous le contrôle de l'administration militaire. Une partie croissante des actes civils, économiques, fonciers, civiques... se vit soumise à l'obtention de permis de cette administration. Ces territoires se virent ainsi appliquer un statut légal différent de celui en vigueur en Israël. Notamment, les espaces occupés furent déclarés "zone militaire fermée", dont l'entrée et la sortie de personnes et de biens était soumise aux ordres et conditions stipulées par l'armée israélienne. A partir de 1977, la dénomination de "rive occidentale" donnée jusqu'alors par Israël à la Cisjordanie fut officiellement remplacée par celle de "Judée-Samarie", signifiant par là que ces territoires appartenaient à Israël de droit divin. Dans le même sens, le terme "occupés" fut remplacé par celui "d'administrés". En 1981, une "administration civile" fut créée dans les territoires occupés, dont le directeur était désigné par le commandant de zone, et qui prit en charge certaines fonctions de l'administration militaire. Par ce biais, un grand nombre des ordres législatifs militaires passaient du statut d'ordres de sécurité temporaires à celui de lois permanentes.

La politique de séparation mise en œuvre à partir de 1988⁵

Jusqu'au début de l'intifada, en décembre 1987, la circulation des travailleurs et des personnes entre Israël, Jérusalem-est et les Territoires Palestiniens occupés était quasiment libre, l'essentiel du contrôle effectif étant concentré sur le passage des frontières vers d'autres pays et sur la circulation des biens des territoires palestiniens vers Israël, pour des raisons de protectionnisme économique.

4. Le corpus juridique en vigueur maintient en outre un certain nombre de lois héritées de la période ottomane et de celle du protectorat britannique.

5. Les conséquences de cette politique de séparation et les recompositions des circulations qui en résultent ont été développées dans : Destremau, Blandine, "Israël-Palestine : l'espace en miettes, ou l'appropriation identitaire du territoire", *Monde Arabe Maghreb-Machrek*, n° 150, oct. déc. 1995, p. 3-18.

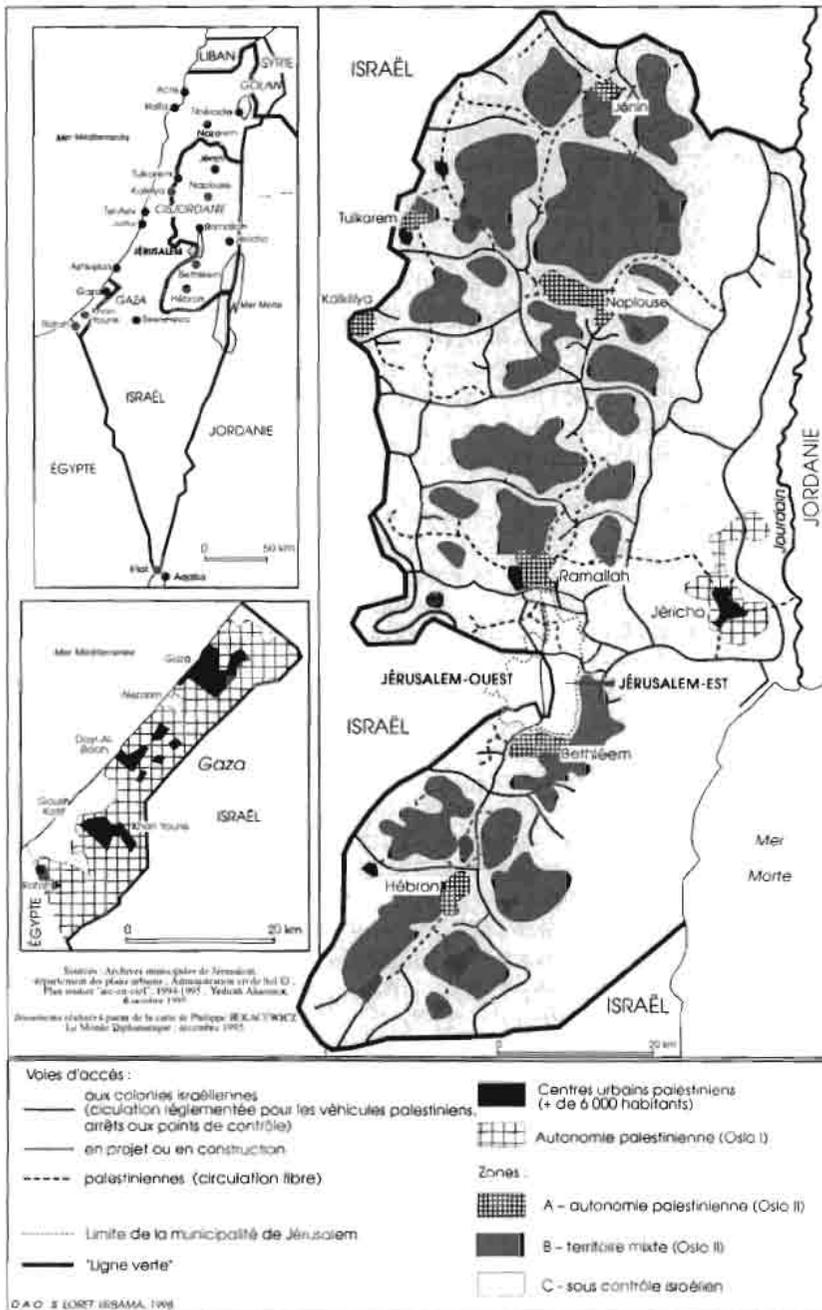


Figure 1. Israël-Palestine : la fragmentation du territoire

A partir de 1988, les autorités israéliennes ont instauré un système de contrôle du passage des Palestiniens de Cisjordanie et de la Bande de Gaza vers le territoire israélien et Jérusalem-est, notamment par la distribution à des Palestiniens de Cisjordanie, considérés comme pouvant attenter à la sécurité d'Israël, de cartes d'identité vertes leur en interdisant l'entrée. En 1989, les Palestiniens de la bande de Gaza désirant pénétrer en Israël durent se munir de cartes magnétiques octroyées seulement avec l'accord des services de sécurité israéliens.

A partir de 1990, à la suite des deux massacres de Rishon le Zion et de la mosquée Haram ash-Sharif de Jérusalem, les bouclages ont commencé à être utilisés comme méthode cumulée et/ou alternative aux couvre-feux pour contrôler la population des zones palestiniennes. En octobre 1990, avant la guerre du Golfe, l'interdiction de pénétrer sur le territoire israélien et à Jérusalem-est fut étendue à un grand nombre de Palestiniens. Pendant la guerre du Golfe, les Territoires Palestiniens furent mis sous couvre-feu et bouclés. Parallèlement, les ouvriers palestiniens furent astreints à l'obtention d'un permis de travail pour aller s'employer en Israël. Jusque-là, le système de contrôle avait essentiellement comme finalité des raisons de sécurité et la régulation du nombre de travailleurs palestiniens s'employant en Israël, alors que l'immigration soviétique y gonflait le chômage.

En mars 1991, une "guerre bureaucratique élaborée" fut déclarée, et le dispositif changea de nature : les nouveaux ordres militaires exigèrent de tous les Palestiniens détenteurs de la carte d'identité de Cisjordanie ou de la Bande de Gaza, et plus seulement des travailleurs, de détenir des permis pour passer à Jérusalem-est et en Israël. Peu de voitures privées immatriculées dans les Territoires Palestiniens (plaques bleues ou blanches) obtenaient alors des permis, qui étaient accordés facilement aux taxis et camions. En mars 1993, la fermeture militaire fut prononcée indéfiniment. La raison avancée était la nécessité de "séparer" les Palestiniens dans leur ensemble des Israéliens, afin d'assurer la sécurité de ces derniers. A partir de mars 1993, plus de cinquante barrages permanents furent installés sur les principales routes d'accès des territoires occupés, déterminant et matérialisant *de facto* une ligne de séparation. Les restrictions de circulation s'appliquent de façon unilatérale aux Palestiniens de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, dans le sens de leur entrée en territoire contrôlé par les Israéliens. L'accès des Israéliens et des habitants de Jérusalem-est n'est restreint que dans les zones autonomes palestiniennes.

Globalement, la politique de séparation s'est considérablement intensifiée après le début du processus de paix. Précisons ici que, vu la configuration de la Cisjordanie et de Gaza, la restriction des passages vers le territoire israélien (y compris Jérusalem-est) signifie *de facto* la restriction des circulations entre la bande de Gaza et la Cisjordanie, et du nord au sud de celle-ci. Le territoire palestinien se trouve ainsi fragmenté en quatre unités discontinues, le nord et le sud de la Cisjordanie étant reliées par une route longue et dangereuse, qui contourne les limites municipales de Jérusalem par l'est.

Les permis sont alloués généralement seulement aux individus de plus de trente ans et mariés, ayant un casier judiciaire vierge, sur une base individuelle et temporaire, allant de quelques heures à trois mois ou parfois six et couvrent une destination et une fonction précises. Aucun Palestinien des territoires n'est autorisé à passer la nuit à Jérusalem ni en Israël. Les permis sont accordés aux médecins, au personnel médical et aux ambulanciers, aux avocats, à certains enseignants et étudiants inscrits dans des écoles de Jérusalem-est, à certains commerçants, industriels et autres professionnels et employés des Nations Unies; en plus d'un nombre d'ouvriers oscillant de 10 000 à 30 000 en moyenne. Le nombre total de permis varierait de 40 000 à 60 000 environ, soit de 2 % à 3 % de la population de Cisjordanie et de la Bande de Gaza. De même, le nombre de véhicules autorisés à pénétrer dans les limites de Jérusalem-est ou à entrer en Israël, y compris les taxis et véhicules commerciaux, ne dépasse pas quelques centaines.

Ce statut de "fermeture" est renforcé de "bouclages" de deux natures : ceux instaurés lors de périodes jugées sensibles pour la sécurité d'Israël, à savoir principalement les fêtes religieuses ou civiles israéliennes ou palestiniennes, lors desquelles les permis sont suspendus pour une durée limitée, à l'exception de ceux des médecins et du personnel médical; ceux instaurés lors d'attentats, fréquemment doublés de couvre-feux localisés, et à l'occasion desquels les permis en cours de validité sont annulés.

Au cours des mois d'avril-mai 1995, un coup d'accélérateur a été donné à cette politique de séparation, par une intensification des contrôles à l'entrée et à la sortie de Jérusalem-est dans toutes les directions, par la prise de mesures punitives contre les taxis qui transportent des passagers sans permis et par une intensification des contrôles au sein de la zone de souveraineté israélienne. En outre, la Bande de Gaza fait l'objet, depuis l'attentat de Beit Lid en janvier 1995, d'une fermeture étanche : seul un nombre très faible de permis sont accordés aux résidents pour sortir de la bande, les quotas de biens autorisés à en sortir et à y rentrer sont extrêmement restrictifs, et les véhicules ne peuvent que rarement, et sous condition de longues et exigeantes vérifications, passer outre la rupture de charge imposée à la "frontière". L'entrée même de la bande de Gaza est, sauf exceptions, interdite aux Palestiniens de Cisjordanie et de Jérusalem-est. le "siège" de Gaza, selon l'expression utilisée par ses habitants, s'est encore durci après les attentats de mars 1996.

La question de la ligne verte

La ligne verte est le nom donné à la limite juridique entre Israël et les territoires palestiniens de Cisjordanie, y compris Jérusalem-est annexée, et de la bande de Gaza. C'est une ligne d'armistice, et non une frontière, établie en 1949 par les accords de Rhodes, à la suite de la guerre de 1948 et de la création d'Israël. Elle coupe donc Jérusalem en deux, et faisait office de frontière effective entre la Jordanie et Israël après l'annexion de la Cisjordanie par la Jordanie, en 1950, jusqu'à l'occupation de la Cisjordanie

et l'annexion de Jérusalem-est, en 1967, tout comme entre la zone administrée par l'Égypte et Israël. Après cette date, la limite *de facto* (et non *de jure*) entre les espaces contrôlés par les États voisins s'est trouvée être celle des zones occupées par Israël, ces dernières devenant des parties du territoire sur lesquels l'État juif exerçait sa domination. Après la rupture des liens administratifs entre la Jordanie et la Cisjordanie en 1988, la ligne verte ne concerne plus juridiquement le Royaume, mais sépare – de ce côté – Israël d'un territoire sans statut international autre que celui d'occupation, jusqu'aux accords d'autonomie qui définissent une situation transitoire.

Selon Foucher⁶, la ligne verte est passée d'une fonction de séparation entre deux entités politiques constituées entre 1950 et 1967, à une fonction d'intégration des territoires occupés à Israël, "en s'effaçant dans le nouvel ensemble économique, administratif et stratégique sous domination israélienne"; puis, après 1987 et le début de l'*intifada*, à celle d'une "frontière de maintien de l'ordre face à la révolte palestinienne". Il faut souligner que les deux fonctions globales de cette ligne - séparation et intégration - ont toujours été articulées et modulées dans le sens des intérêts israéliens : ainsi que nous l'avons montré plus haut, les statuts légaux des deux territoires qui se joutent sur cette ligne sont fondamentalement inégaux et "l'intégration" ressemble plus à une absorption unilatérale. Par ailleurs, la mise en place du plan de séparation à partir de 1988, et plus spécifiquement encore depuis 1991-93, alors que les négociations de paix israélo-palestiniennes se déroulent en parallèle, renforce la fonction séparatrice au détriment de la fonction intégratrice de la ligne verte, appelée à se transformer "en véritable frontière au quotidien"⁷.

Les tendances à renforcer l'une ou l'autre fonction de cette ligne sont intrinsèquement liées à la façon dont elle est appelée à jouer un rôle de frontière de sécurité, en lien avec celui de frontière de souveraineté. Pour Foucher, la faible profondeur de la région principale du pays a contraint Israël à en augmenter l'étendue en créant des zones-tampon protégeant cette ligne verte, qui garde son statut et son tracé *de jure* jusqu'à ce que l'issue des négociations de paix les transforme et les rende définitives au regard du droit international. Sur le flanc sud-ouest, le désert du Sinaï constitue en quelque sorte un territoire tampon, ce qui confère à la bande de Gaza une moindre valeur sécuritaire et stratégique que la Cisjordanie. Du côté oriental, en revanche, les distances sont infiniment plus courtes, et Jérusalem un enjeu considérable. Afin de renforcer la fonction séparatrice et régulatrice de la ligne verte entre Israël et la Cisjordanie, celle-ci a été en quelque sorte déplacée vers l'est (*de facto*) par divers moyens. D'une part, les deux poches démilitarisées (*haram*, ou interdites, selon le terme employé sur les cartes arabes) établies en 1949 en territoire cisjordanien, à savoir celle de Jérusalem-est et celle de l'intersection de Latroun, plus au Nord, ont été

6. Foucher, Michel, 1991, *Fronts et frontières. Un tour du monde géopolitique*, Fayard, (nouvelle édition), p. 375, 378 et 397.

7. Destremau, B, 1995, *op. cit.*

annexées en 1967 et intégrées dans le territoire israélien. Outre la poche de Jérusalem, l'espace municipal annexé épouse en partie le tracé du projet de zone internationale de 1947. La ligne effective de séparation entre territoires "israélien" et "palestinien" inclut en outre dans le territoire israélien les espaces occupés par les colonies qui sont installées à cheval sur la ligne verte et qui se sont approprié, généralement par la voie de la confiscation, de larges étendues de terres palestiniennes. Par ailleurs, il faut y ajouter encore une bande territoriale, définie de fait par la politique de séparation en œuvre depuis 1993. En effet, les barrages permettant le contrôle des passages ont été pour la plupart établis à l'intérieur du territoire palestinien, de façon à permettre aux colonies israéliennes installées pendant l'occupation sur la ligne verte d'être "protégées" par la séparation, et également pour des raisons liées à la configuration du réseau routier. Or ce sont ces barrages qui, dans la pratique et les règles du fonctionnement de cette séparation, définissent la limite entre l'espace de libre circulation, d'accessibilité "normale" pour les Palestiniens, et l'espace dont l'accès est pour eux restreint et réglementé, ce dernier étant ainsi affirmé comme celui de la souveraineté israélienne, même s'il n'a pas changé de statut juridique.

Au sens le plus large, l'espace qui protège la ligne verte et qui constitue pour Israël une zone-tampon vers l'est, est celui de la Cisjordanie, dont le statut d'occupation militaire et l'installation de colons israélien permettent à l'armée israélienne de se trouver des deux côtés de la ligne. En effet, si l'occupation militaire de 1967 constituait en elle-même un "déplacement vers l'est de la frontière de 1948", la colonisation au sein de la Cisjordanie, plus encore que de la bande de Gaza, allait répondre à des objectifs stratégiques en permettant l'occupation physique de l'espace intermédiaire⁸.

La politique de colonisation à l'intérieur de la ligne verte

Statut juridique des implantations israéliennes en territoire palestinien

La confiscation de terres en territoires palestiniens occupés, au profit d'Israël ou d'Israéliens, est permise par plusieurs expédients juridiques. Le premier, et le plus massif, instauré dès les premières années de l'occupation, fut de définir la propriété publique d'Israël comme incluant les terres dont les propriétaires ne parvenaient pas à convaincre un comité militaire, selon les règles et exigences déterminées par lui, qu'elles étaient effectivement propriétés privées, en l'occurrence les leurs. Ainsi, dès cette époque, plus de 30 % des terres des territoires occupés furent enregistrées comme terres domaniales israéliennes, accessibles aux colons israéliens⁹. D'autres expédients furent – et sont toujours – d'exproprier la "terre des absents", autrement dit des Palestiniens ne résidant pas de manière permanente dans

8. *Ibidem*, p. 386 et 394.

9. Shehadeh, 1993, *op. cit.*, p 110.

les territoires occupés, qu'ils aient perdu le droit de le faire ou aient choisi de s'expatrier temporairement; ou encore de faire appel à des raisons de sécurité ou à l'utilité publique. Selon Foucher¹⁰ :

"l'administration israélienne a mis à profit l'état de sous-enregistrement des terres hérité de l'époque ottomane, les particularités de l'utilisation du sol de ces hautes terres méditerranéennes (...) qui sont occupées de manière discontinue, la présence de biens vacants depuis 1967 et enfin les possibilités de manipulation qu'offrent les régimes fonciers successifs (...) pour atteindre (un) haut pourcentage d'appropriation, complété localement par des mesures d'expropriation et de réquisition et aussi d'achats sur le marché privé (...)"

A partir de 1971, les ordres militaires s'attachèrent particulièrement à faciliter l'installation d'implantations et de colons israéliens dans les territoires occupés, notamment en prenant des mesures législatives facilitant l'acquisition et l'enregistrement de terres par ces derniers. En outre, des bureaux séparés, dirigés par des Israéliens, furent créés respectivement pour l'aménagement foncier dans les zones contrôlées ou occupées par des Israéliens et pour celles demeurant aux mains de Palestiniens. Des plans d'occupation des sols furent élaborés, permettant aux autorités militaires israéliennes de refuser tout permis de construire à des Palestiniens en dehors des limites municipales des villes principales, alors que l'approbation de projets de construction de colonies israéliennes se multipliait. A partir de 1980, plusieurs ordres militaires soumettaient également l'établissement de pépinières, la plantation d'arbres fruitiers ou leur modification par greffe, ainsi que la plantation de légumes, à l'obtention d'une autorisation israélienne.

Par ailleurs, la législation et les règles administratives s'appliquant aux colonies localisées en Israël, notamment celles concernant les pouvoirs et responsabilités des conseils locaux et municipaux, furent étendues aux colonies des territoires occupés. De même, les lois israéliennes, y compris en terme de fiscalité, furent rendues applicables aux citoyens israéliens vivant dans les territoires occupés, par le truchement d'une extension de la définition de "résident israélien" aux personnes de nationalité israélienne, ou habilitées à l'obtenir, qui résident dans la région¹¹. En Cisjordanie et à Gaza, les Israéliens et les Palestiniens furent ainsi légalement et administrativement séparés. Les implantations sont entourées de grillages et de miradors, protégées par des équipements électroniques, et l'accès en est interdit aux Palestiniens, sauf cas précis, notamment les ouvriers qui peuvent y être embauchés (en particulier pour les travaux de terrassement et de construction). Les gardes des colonies israéliennes ont le droit de porter des armes, comme d'ailleurs la plupart des résidents, supposés assurer leur propre défense, et d'arrêter et d'interroger les suspects.

10. 1991, *op. cit.*, p. 393.

11. Shehadeh, 1993, *op. cit.*, p. 115 et 122

Configuration de la fragmentation territoriale dans les territoires palestiniens

En 1985, "l'Etat israélien dispose déjà de 27 % des 5 500 km² de la Cisjordanie et (...) a planifié l'appropriation de 12 % supplémentaires, soit au total 39 %", dont plus de la moitié de surfaces à usage militaire¹². En 1991, "une étude du Département d'Etat américain remise au Congrès (concluait) que "les autorités israéliennes disposent à peu près de la moitié des terres" en Cisjordanie", dont 95 % se concentrent "sur la frange large de 15 à 20 kilomètres à partir du Jourdain et de la mer Morte", dans le but de protéger la longue frontière entre Israël et la Jordanie¹³. En mars 1991, le Département d'Etat américain estimait le nombre total de colonies dans les territoires occupés à près de 210, dont 150 en Cisjordanie, 30 dans le Golan, 15 dans la bande de Gaza et une douzaine à Jérusalem-est, région particulièrement stratégique pour l'implantation de colons. Seul le sud-Liban a été épargné. Depuis l'arrivée massive de nouveaux immigrants juifs d'ex-Union Soviétique en Israël, à partir de 1990, de nouveaux sites de colonies ont été ouverts, d'autres étendus, et leur population a augmenté dans des proportions non négligeables, atteignant en 1991 225 000, soit 5 % de la population israélienne et 13 % de la population des régions occupées¹⁴. Le nombre de colons en Cisjordanie et dans la bande de Gaza a augmenté de 15 % en 1991, 12 % en 1992 et 10 % en 1994¹⁵.

La position des colonies israéliennes en terres palestiniennes est conçue de manière à former des "systèmes spatiaux, appelés blocs, aptes à mailler l'espace (...)", formant réseaux, connectés à Israël et entre eux par des axes routiers dont le développement amorce une intégration territoriale¹⁶. De surcroît, les colonies sont rattachées à Israël par leurs réseaux d'alimentation en eau et en électricité, ainsi que par un réseau de routes dont l'étendue et la complexité ne cesse de s'étendre.

Depuis la signature du premier accord d'Oslo en septembre 1993, la politique israélienne de colonisation s'est encore accentuée, tant par l'extension de colonies existantes que par l'aménagement de sites déjà expropriés. Les terres ainsi appropriées sont destinées soit à des projets d'habitation, soit à des projets économiques, soit encore à la définition de zones militaires. Neuf régions de Cisjordanie ont été également déclarées

12. Dépêche A.F.P. du 31 mars 1985, citée par Foucher, *op. cit.*, p. 393. La superficie de la bande de Gaza est de 320 km², et celle du Golan occupé de 1170 km².

13. Foucher, 1991, *op. cit.* p. 393 et Efrat, Elisha, 1994, "The Israeli-Jordan Boundary Dispute in the Arava Valley", *British Journal of Middle Eastern Studies*, vol. 1, n° 2.

14. Cité par Foucher, *op. cit.*, p. 397. Les sources divergent toutefois légèrement quant au nombre des implantations et à celui des colons.

15. "Settlements destroy Peace, Israeli settlement in East Jerusalem, West Bank and Gaza Strip after September 13, 1993", Palestinian Ministry of Information, Press Office, n° 4, January 1995.

16. Foucher, 1991, *op. cit.*, p. 393.

"réserves naturelles" et inéligibles à un futur contrôle palestinien, mais constituant des réserves foncières éventuelles pour les autorités israéliennes. En outre, des superficies importantes de terres en Cisjordanie, à Jérusalem-est et dans la bande de Gaza ont été saisies pour la construction de routes de contournement, pour leur élargissement et/ou l'élargissement de leurs bandes latérales, afin de compléter le maillage routier avant le début des négociations sur le statut permanent des territoires palestiniens en mai 1996. Près de 25 nouvelles voies, totalisant 45 kilomètres et pour lesquelles 250 hectares ont été confisqués, ont ainsi été planifiées juste après la signature de l'accord, dont certaines sont déjà terminées, et d'autres en cours¹⁷.

250 nouveaux hectares ont été expropriés à Jérusalem-est entre septembre 1993 et janvier 1995, de façon à ce que 79 % de la superficie en soit sous le contrôle des autorités israéliennes, dont 33 % ont été annexés sous le prétexte d'intérêt public, 40 % sous le concept de "zones vertes", les 6 % restant ayant été expropriés sous le motif de la construction de routes pour les colonies. En Cisjordanie, 670 hectares ont été expropriés sur la même période, une partie importante d'entre eux étant des plantations d'oliviers arrachées. Les villes de Ramallah et de Naplouse sont en passe d'être encerclées par des implantations israéliennes¹⁸.

Un territoire palestinien morcelé

Les revendications territoriales israéliennes, exprimées alors que les deux étapes de la première phase (intérimaire) du processus de paix israélo-palestinien ont été conclues, confirment le caractère définitif, aux yeux des autorités, de la politique de colonisation et du déplacement *de facto* de la ligne de séparation territoriale. De fait, début octobre 1995, juste après la signature de l'accord Oslo II, le premier ministre israélien d'alors, Yitzhak Rabin, déclarait que :

"Israël ne retournera pas aux frontières du 4 juin 1967"; "la frontière future sera à l'est de la ligne de cessez-le-feu du 4 juin 1967"; " la frontière de sécurité d'Israël, au sens le plus large du terme, sera la vallée du Jourdain"¹⁹.

Déjà, en 1972, Shimon Peres affirmait que "la carte future des frontières d'Israël sera le résultat de la carte que nous créerons aujourd'hui"²⁰.

Les accords de septembre 1995 transforment en référence reconnue, à la fois ces intentions politiques et la carte façonnée par le rapport de force

17. Dépêche A.F.P. du 14 octobre 1995 et Palestinian Ministry of Information, 1995, *op. cit.*.

18. Palestinian Ministry of Information, 1995, *op. cit.*.

19. Dépêche A.F.P. du 5 octobre 1995.

20. *Haaretz*, 4/8/1972, cité par Khader *et al.*, 1994, *op. cit.*.

de l'occupation en contravention avec les conventions internationales. En effet, selon ce texte, seules les sept grandes villes de Cisjordanie (Jérusalem-est exclue), constituant la zone A, passent sous la pleine responsabilité de l'Autorité Palestinienne, pour ce qui est de l'ordre et de la sécurité, des pouvoirs civils et de police; cette zone ne représente que "moins de 4 % de la superficie de la Cisjordanie, et 20 % de sa population"²¹. En revanche, les aires des 450 villages, soit 23 % environ de la superficie Cisjordanie et quelque 70 % de sa population, demeureront sous contrôle conjoint. Dans cette zone B :

"L'Autorité palestinienne ne sera dotée que des pouvoirs civils et d'une partie des pouvoirs de police, l'armée israélienne y conservant la responsabilité de la sécurité et le droit d'intervenir à tout instant"²².

L'ensemble des implantations, routes, zones militaires et terres domaniales (à l'exception d'une petite partie de ces dernières dont Israël doit se retirer), soit près de 73 % du territoire cisjordanien, sont désignés comme zone C et restent sous contrôle exclusif d'Israël. Certes, cet accord devrait être amendé par la solution négociée lors de la phase finale des pourparlers, ouverte en mai 1996. Néanmoins, il apparaît qu'il servira de base à cette prochaine négociation, et que l'application des résolutions des Nations Unies réclamant l'évacuation des territoires occupés par la force sera probablement reléguée au second plan, sinon totalement écartée.

Le territoire palestinien est donc aujourd'hui amputé, hypothéqué par les confiscations, constitué de poches disjointes, enclavées, imbriquées dans le territoire israélien²³. La circulation d'une zone à une autre, est laissée à la discrétion des autorités israéliennes, et *de facto*, fortement restreinte pour les Palestiniens, puisqu'Israël continue à contrôler non seulement les frontières internationales, mais aussi celles des enclaves entre elles. Ce pouvoir s'est notamment concrétisé par le bouclage de chacune des enclaves suite aux attentats de mars 1996, de façon à ce que les résidents des villes y soient assignés, et que les habitants des villages ne puissent y accéder. En outre, l'armée israélienne a alors pénétré dans les zones A, en violation des accords d'Oslo II.

Or c'est dans ce contexte territorial que l'Autorité palestinienne est supposée se construire une relative souveraineté et une légitimité intérieure et internationale, assurer le maintien de l'ordre, mettre en place des institutions de gestion, de législation et de développement économique, et appliquer les principes de liberté des échanges prévus par le Protocole économique signé à Paris en mai 1994 et promus par les organisations

21. Legrain, Jean-François, 1996, "Palestine : les bantoustans d'Allah", article non publié.

22. *Idem*.

23. Rappelons que "le territoire palestinien" est en outre éclaté au plan mondial, du fait qu'environ les deux-tiers des Palestiniens sont des réfugiés vivant hors de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, concentrés dans les pays limitrophes mais présents dans tous les continents.

internationales (qui sont aussi ses bailleurs de fonds). Les recompositions des systèmes de mise en relation et de circulation, ébauchées ou prévues en réponse aux multiples obstacles érigés de manière pratiquement institutionnelle²⁴, ne pourront vraisemblablement pas se substituer, à ces fins, à une intégration territoriale qui apparaît fondamentalement indispensable à toute construction politique et économique. De même, l'affirmation d'une assise territoriale semble incontournable à l'intégration économique de l'entité palestinienne dans son environnement régional et international, quelle que soit la place qu'y occupent les mises en réseau, notamment avec sa diaspora.

24. Voir Destremau, 1995, *op. cit.*.

Deuxième partie

LES CONSTRUCTIONS CULTURELLES DU TERRITOIRE NATIONAL

5- Brigitte DUMORTIER, *Le Gaeltacht : un espace culturel protégé (Irlande)*

6- Myriam HOUSSAY-HOLZSCHUCH, *L'Afrique du Sud, ou la patrie utopique*

7- Philippe PELLETIER, *Le territoire surinsulaire japonais : approche géopolitique*

8- Anne-Marie FREROT, *Territoires nomades en devenir. Questions à propos de l'urbanisation d'un espace nomade (Mauritanie)*

9- Stéphane de TAPIA, *Ulus et Yurt, Millet et Vatan, territoires nomades et migrations de mots. Éléments pour une discussion de la conception turque du territoire*

10- Anne GAUGUE, *"La maison des ancêtres". L'exposition des territoires dans les musées privés d'Afrique tropicale*

11- Esther KATZ et Jean-Claude NGUINGUIRI, *Clans, ethnies et Etat : partage et conflit dans l'appropriation de l'espace au Kouilou (Congo)*

LE GAELTACHT : UN ESPACE CULTUREL PROTEGE

Brigitte DUMORTIER
Université de Lille I

A la différence de bon nombre de nationalismes européens avant la première guerre mondiale, le nationalisme irlandais ne reposait pas sur un fondement linguistique solide. La nation irlandaise ne pouvait se définir par sa langue; elle avait survécu aux Lois Pénales (1695) qui en interdisaient l'usage, mais elle avait succombé à la Grande Famine (1845-1850). On estime à quatre millions le nombre d'irlandophones en 1835; il est tombé à 680 000 en 1891. Pourtant, malgré une anglicisation (au sens linguistique du terme) à laquelle n'échappait plus que la paysannerie misérable de quelques périphéries péninsulaires et insulaires, un sentiment d'appartenance celtique fut, à côté de la revendication foncière et de l'attachement au catholicisme, un des moteurs de la lutte pour l'indépendance. C'est pourquoi, la survie et la résurrection de la langue irlandaise constituèrent un des défis de l'Etat Libre (établi en 1921) qui la décréta langue nationale. Elle est la langue officielle depuis la proclamation de la République d'Irlande en 1948.

La Ligue Gaélique, fondée en 1893, avait pour objectif de garder l'irlandais vivant là où il était encore parlé pour, à terme, lui redonner le statut de langue parlée dans tout le pays. Si le second objectif fut, dès l'Indépendance, jugé utopique par beaucoup, on ne renia jamais le premier. C'est pourquoi le Gaeltacht reste un enjeu symbolique, culturel et politique en Irlande.

Une coïncidence imparfaite entre identité et territoire

Le terme Gaeltacht se rapporte à un groupe linguistique : les irlandophones, dont le nombre se maintient d'un recensement à l'autre car le déclin de la pratique de l'irlandais dans ses aires traditionnelles est compensé par une reprise de son apprentissage en milieu urbain, spécialement à Dublin.

Les données linguistiques du recensement sont difficiles à interpréter car le nombre d'irlandophones correspond au nombre de personnes ayant répondu positivement à la question : "parlez-vous irlandais ?", ce qui recouvre une grande variété de degrés de compétence et de fréquences d'utilisation.

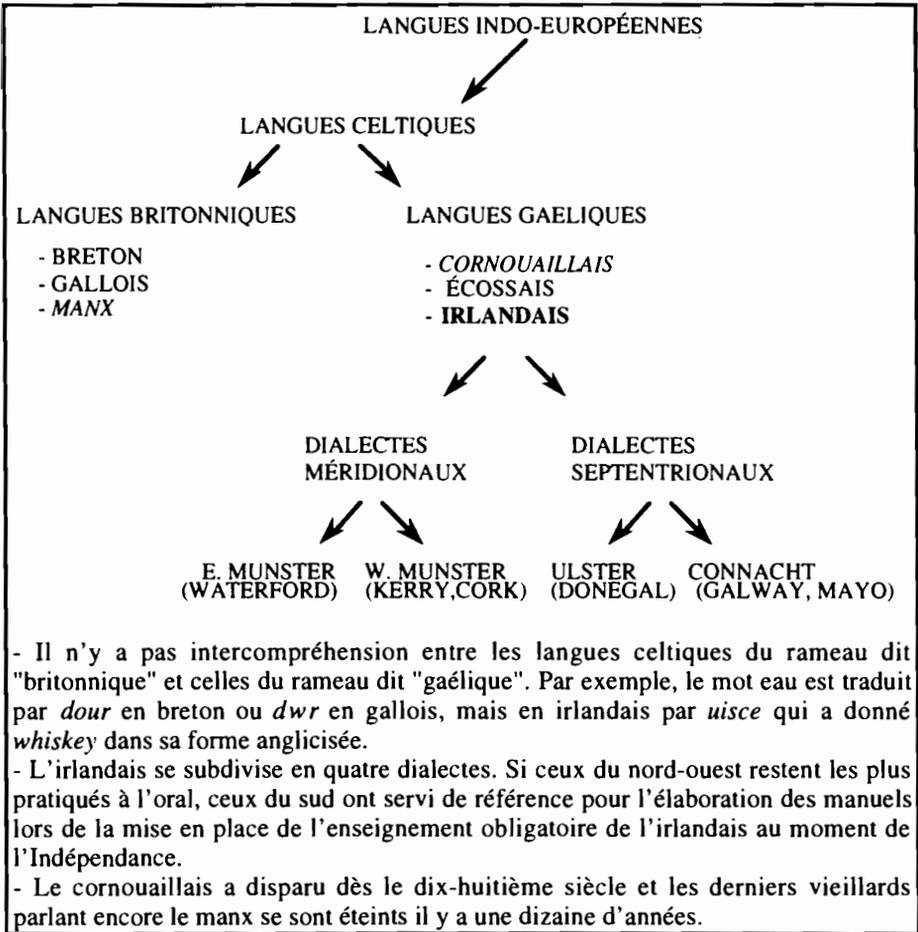


Tableau 1 : La langue irlandaise

Dans le Gaeltacht, ensemble des espaces où l'irlandais est la langue parlée de la communauté, la population irlandophone enregistre un déclin absolu et relatif du fait de l'installation de familles anglophones ou du passage de l'irlandais à l'anglais dans certains foyers. Bref, près du tiers de la population déclare parler irlandais, mais l'irlandais reste une langue vernaculaire pour à peine 2 % des habitants du pays qui compte un million d'irlandophones au sens large (conscience du locuteur) et 60 000 au sens strict (irlandais comme langue de communication quotidienne).

	Population irlandophone		Gaeltacht		
	Total	%	pop. totale	population irlandophone	% irlandophones
1981	1 018 000	31,6	75 000	58 000	77,4
1991	1 110 000	32,5	79 500	56 500	71

source : recensement de la population

Tableau 2 : Population irlandophone et population du Gaeltacht

Dès lors, il n'y a pas coïncidence entre la pratique de la langue et le territoire. Tous les irlandophones, même au sens strict, ne résident pas dans le Gaeltacht et plus du quart des habitants du Gaeltacht sont anglophones, les autres étant souvent bilingues. Néanmoins, le Gaeltacht conserve son image de bastion irlandophone. Cette image est particulièrement forte pour les îles de l'ouest. Dès les débuts de la renaissance culturelle irlandaise, elles ont fait office de lieu de ressourcement identitaire. Ainsi, W.B. Yeats avait-il suggéré à Synge d'aller se replonger dans l'irlandité en séjournant aux îles d'Aran, au large du Connemara, dont les habitants ne pratiquaient pas l'anglais. Ce rôle de lieu de mémoire prévaut même pour des îles peuplées tardivement et aujourd'hui inhabitées, comme le Grand Blasket au large de la péninsule de Dingle. Cette île d'un peu plus de six km² fut peuplée initialement en 1601 par des révoltés irlandais. Les vingt-deux derniers habitants ont été évacués en 1953 du fait de conditions de vie très dures et de l'absence totale de services. La mobilisation de l'opinion irlandaise, en Irlande et hors d'Irlande, à l'annonce du rachat par un promoteur californien d'une partie des maisons du village en 1986 montre l'attachement des Irlandais à la "dernière paroisse avant l'Amérique", qui abrite désormais un centre historique et culturel géré par une Fondation.

Un territoire périphérique et fragmenté

Les Gaeltachtaí s'égrènent à la périphérie occidentale et méridionale de l'Irlande. Ceux de l'ouest, se localisent dans les comtés de Donegal – qui compte la population irlandophone la plus nombreuse du pays –, de Mayo, de Galway – le second comté pour le nombre d'irlandophones – et de Kerry. Ceux du sud sont plus exiguës et se trouvent dans les comtés de Cork et Waterford. A une cinquantaine de kilomètres de la capitale, le Gaeltacht de Meath fait figure d'exception qui confirme la règle. Il s'agit, en effet, d'un "Gaeltacht de recolonisation", composé de deux villages où s'étaient installés dans les années trente des irlandophones originaires de l'ouest (cf. figure 1).

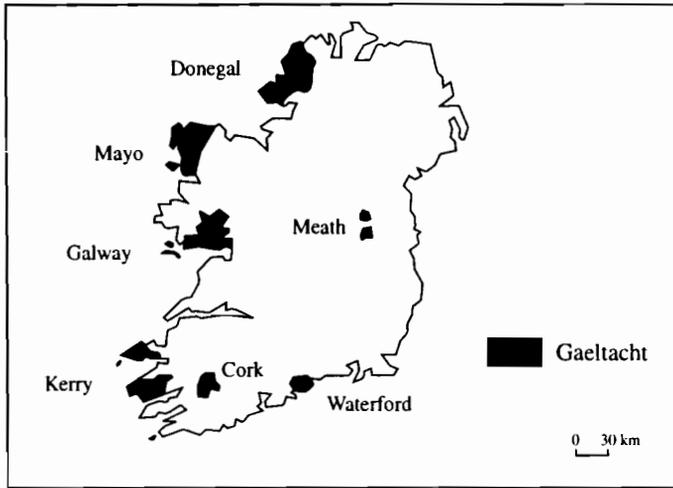


Figure 1. Les Gaeltachtaí (carte simplifiée)

Non seulement les Gaeltachtaí se trouvent dans sept comtés différents, mais ils ne forment pas en réalité, au sein de chaque comté, un espace d'un seul tenant. On en dénombre officiellement dix-sept, dont la délimitation peut faire l'objet de révisions selon une procédure parlementaire. Prenons l'exemple du comté de Mayo. Il comporte un Gaeltacht septentrional autour de Belmullet, un Gaeltacht central englobant la péninsule de Curran et la moitié orientale de l'île d'Achill, un Gaeltacht méridional aux confins du Connemara. Une telle fragmentation se retrouve dans la plupart des autres comtés.

Si l'on trace l'isohyète de 1 500 mm de précipitations annuelles ou l'isohypse de 300 m, on s'aperçoit que ces limites coïncident assez bien avec l'aire de l'extension de l'irlandais comme langue de communication (cf. figure 2).

Certes, les Monts du Wicklow, au sud de Dublin, sont englobés par les mêmes limites altitudinales et pluviométriques que les Gaeltachtaí sans être pour autant irlandophones, du fait de leur situation sur la façade orientale de l'île qui les a exposés à une anglicisation précoce. A contrario, les Gaeltachtaí des comtés de Waterford et de Meath – il faut l'avouer, limités à trois villages atypiques, sont en plaine et relativement peu arrosés. Il n'en reste pas moins indéniable que l'irlandais a globalement survécu dans un milieu hyperocéanique de montagne atlantique. Ces terroirs déshérités où la limite biogéographique du milieu montagnard est très basse, n'ont guère suscité la convoitise du colonisateur, échappant ainsi au landlordisme et à la modification des systèmes agricoles qui en résulte.



Figure 2. Le comté de Mayo

Ces territoires restèrent longtemps des isolats largement autarciques que l'on ne quittait que pour une émigration définitive outre-Atlantique. Il y a une vingtaine d'années, on y pratiquait encore un élevage extensif sur de petites exploitations dans les hautes terres et, sur la côte, une petite agriculture jardinatoire semi-commerciale. La pêche côtière, l'exploitation des tourbières et l'artisanat textile domestique complétaient l'activité agricole. La modernisation des voies de communication et une active politique de développement économique ont contribué à rétablir un solde migratoire positif, mais aussi à modifier les modes de vie qui fondaient l'identité.

Développement économique et sauvegarde de l'identité

Avant l'Indépendance, les territoires de l'ouest étaient perçus comme la quintessence de l'irlandité par une fraction de la bourgeoisie protestante d'ascendance anglaise où se recrutèrent de fervents artisans de la renaissance culturelle irlandaise. Par contre, la paysannerie catholique de souche irlandaise qui y vivait associait l'usage de l'irlandais au retard économique et à l'infériorité sociale, comme le montraient les conclusions de la Commission du Gaeltacht mise en place dès le premier gouvernement de l'Etat Libre. Les gouvernements irlandais successifs se sont donc efforcés de prouver que "l'irlandais peut rapporter" en instaurant une politique de soutien financier en faveur des communautés irlandophones.

Le Secrétariat d'Etat au Gaeltacht, créé en 1956, a pour rôle de promouvoir l'irlandais et d'aider les communautés irlandophones. Pour ce

faire, il s'appuie sur des agences gouvernementales comme *Bord na Gaeilge* pour la politique linguistique, *Bord na Leabhar Gaeilge* pour l'édition ou *Udaras na Gaeltachta* pour le développement économique, social et culturel des espaces irlandophones. Ce dernier organisme, affranchi du maillage administratif des districts et des comtés, a compétence dans tous les Gaeltachtaí.

L'action d'*Udaras na Gaeltachta* comporte des volets destinés à conserver l'usage de l'irlandais. On s'efforce, par exemple, de mettre les technologies de la communication, vecteurs d'anglicisation et d'américanisation, au service de l'identité linguistique et culturelle : mise en place d'une chaîne de télévision (*Telefís na Gaeilge*), d'une société de production (*Telegael*), d'un système d'information sur Minitel (*Gnogael*). Cela a suscité une floraison de petites sociétés privées dans le domaine audiovisuel et offert de nouveaux débouchés aux jeunes ayant misé sur l'irlandais. Le succès des séjours linguistiques avec cours d'irlandais et hébergement en familles irlandophones est, quant à lui, à double tranchant. Ces écoles d'été permettent aux Irlandais anglophones de pratiquer l'irlandais autrement que comme une langue scolaire, mais amènent les familles d'accueil à pratiquer davantage l'anglais.

Certaines priorités d'*Udaras na Gaeltachta* ne sont pas spécifiques au Gaeltacht : la modernisation de la pêche et l'implantation d'unités aquacoles sont communes à tout l'ouest et le sud-ouest irlandais, de même que le développement du tourisme. Les options de développement industriel ne diffèrent guère de celles retenues pour le reste du pays : appel à l'investissement étranger et soutien aux PME innovantes. *Udaras na Gaeltachta* tire astucieusement parti d'une douzaine de programmes européens pour le financement de ses actions : LEADER pour le développement local, EUROFORM pour la formation, NOW (New Opportunities for Women), STAR pour les technologies de l'information, CREPS pour les initiatives communautaires, SAPIC pour la coopération interrégionale sous la forme d'un intéressant programme irlando-danois sur les petites îles qui a été reconduit malgré le tarissement du financement européen. Enfin, les actions en faveur de l'agriculture et de la pêche bénéficient de l'aide du FEOGA.

Dès les années trente, un Mémoire sur l'Education soulignait que les conseillers agricoles et les arpenteurs de la Commission Agraire étaient les agents les plus efficaces de l'anglicisation dans les campagnes irlandophones où l'on favorisait la modernisation agricole par le progrès agronomique et l'amélioration foncière pour réduire la misère et l'émigration corrélative. La dialectique entre développement économique d'une zone périphérique et survie d'une langue minoritaire reste la même. La réussite d'*Udaras na Gaeltachta* en matière de création d'emplois a permis d'enrayer un déclin démographique plus que séculaire qui semblait vouer les territoires irlandophones à la désertification. Par contre, elle a renforcé la position de l'anglais.

Autrefois célébrés comme irlandophones, les Gaeltachtaí sont aujourd'hui proclamés bilingues. Les brochures destinées aux investisseurs étrangers présentent sur la couverture le Gaeltacht comme "l'Irlande dans ce qu'elle a de plus irlandais", mais titrent une page vantant les ressources humaines "Deux langues : doublement bienvenue" en précisant "Les gens parlent irlandais mais chacun parle anglais aussi". De même, la feuille d'information de *Bord Fáilte* (Office National du Tourisme) sur le Gaeltacht précise : "Bien que l'irlandais soit la langue parlée, la plupart des communautés sont bilingues". Les autorités sont parfaitement conscientes du risque d'anglicisation totale et ont mis en place un programme d'incitation à l'usage de l'irlandais dans les entreprises avec l'aide du Bureau européen des langues à faible diffusion. Plus insidieux est le risque de folklorisation de l'identité lié au développement de produits de tourisme culturel fondés sur la spécificité du Gaeltacht.

Dans les territoires où l'usage de l'irlandais a persisté, le désenclavement et la dépendance vis-à-vis de subsides extérieurs ne permettent de survivre qu'au prix d'un bilinguisme ambigu. Ces conservatoires culturels sous perfusion semblent condamnés par les aides mêmes qu'ils reçoivent. La solution de ces contradictions passe assurément par les initiatives des populations à l'échelle locale, mais elle exige aussi une réflexion globale sur la définition de l'identité irlandaise, question qui se pose aussi à propos de l'Irlande du Nord...

L'AFRIQUE DU SUD, OU LA PATRIE UTOPIQUE

Myriam HOUSSAY-HOLZSCHUCH

Université de Paris IV-Sorbonne

Etudier les géographies du territoire en Afrique du Sud, c'est d'emblée se trouver plongé au cœur du problème sud-africain, comme au cœur des identités des différentes communautés. Que l'on se tourne vers le territoire des Blancs ou vers celui des Noirs, on est confronté à une série de marquages identitaires qui s'affirment avec violence les uns contre les autres. Pour les Noirs, depuis les élections de 1994, c'est un territoire en cours de reconquête : il s'agit de se le réapproprier, matériellement comme symboliquement. La pensée afrikaner du territoire, une mythologie fondatrice de la terre promise, a été l'une des composantes essentielles de l'apartheid. C'est l'émergence de cette pensée que j'étudierai ici, sa formation au cours de l'histoire et son rôle dans la systématisation de la ségrégation spatiale. Ces représentations de l'espace sont celles-là même que l'Afrique du Sud nouvelle doit aujourd'hui faire disparaître pour former enfin, après une révolution des mentalités, une nation unie, et non un archipel de minorités.

L'invention du territoire afrikaner est extrêmement tardive, ce qui peut surprendre quand on en connaît à la fois les conséquences et l'ampleur : c'est le fruit du travail d'un petit groupe d'intellectuels, à la fin du XIX^e et pendant les premières décennies du XX^e siècle. Elle correspond à la mise au point d'une mythologie fondamentalement spatiale, s'inspirant du discours religieux. Les hauts faits de l'histoire – en particulier le Grand Trek, qui devient épopée fondatrice – sont réécrits et réinterprétés par un petit nombre, puis diffusés. Ils deviennent ainsi fondement identitaire pour les Afrikaners et sont largement assimilés et intériorisés lors de leur arrivée au pouvoir en 1948. En ce sens, la politique d'apartheid est aussi l'actualisation d'une pensée mythique, et modèle l'espace concret sud-africain à l'image de la "Terre promise".

La lente émergence de l'Afrikanerdom

Les débuts de la colonisation

L'installation en avril 1652 d'un comptoir de la Compagnie néerlandaise des Indes Orientales dans la péninsule du Cap ne laissait en rien prévoir la naissance d'une importante colonie de peuplement européen à la pointe de l'Afrique. En effet, son premier gouverneur Jan van Riebeeck avait

l'ordre – auquel il s'est scrupuleusement tenu – de n'installer qu'une station littorale de ravitaillement. La production de ces vergers, vignes et potagers était destinée aux navires à destination de Batavia faisant escale au Cap. En pourvoyant ainsi les bateaux de produits frais, on espérait prévenir – ou du moins limiter – les ravages du scorbut dans les équipages nourris de biscuits et de viandes séchées. La situation de ce premier établissement européen à la pointe de l'Afrique montre bien sa destination purement fonctionnelle : il est isolé sur une péninsule, séparé du reste du continent par une plaine sableuse balayée par les vents.

La population qui s'installe dans ce poste avancé est constituée d'employés de la Compagnie. Ils se sont vus attribuer un poste pour une durée déterminée, après laquelle ils retourneront en Hollande, ou seront envoyés dans les autres colonies – les Indes néerlandaises étant une des principales destinations. Ils restent donc avant tout des métropolitains, peu soucieux de faire souche en ce lieu, si peu civilisé comparé à Amsterdam ou à Batavia. C'est une population essentiellement masculine, se renouvelant fréquemment. Ainsi du gouverneur, et Simon van der Stel succédera à Jan van Riebeeck, parti en 1662.

Cependant, la compagnie s'aperçoit très vite du peu de succès rencontré par son système : la production est faible, la station du Cap n'est même pas autosuffisante. La raison en est rapidement perçue : les producteurs sont employés de la compagnie, et travaillent sur un terrain lui appartenant. Ils sont donc bien peu concernés par le volume produit. En conséquence et dès 1657, van Riebeeck alloue quelques terrains à des hommes libres (*vrijburgers*). Cette première tentative échoue, pour des raisons techniques : la rentabilité de la surface allouée a été calculée suivant les pratiques agricoles intensives de Hollande.

Ce n'est qu'en 1679 que commence une véritable colonisation progressive de l'espace sud-africain, et selon une formule adaptée : des lots de très grandes tailles sont attribués aux fermiers, et cela de plus en plus loin de la ville-mère. Le pays est colonisé au-delà de Stellenbosch¹. L'exploitation de ces lots est le plus souvent très extensive, et les colons se consacrent essentiellement à l'élevage. Ce type de colonisation a un très faible pouvoir peuplant, puisque ces parcelles (pouvant atteindre plusieurs milliers d'hectares) sont confiées à une seule famille². Cette caractéristique perdurera dans le processus de colonisation de l'Afrique du Sud.

Cette occupation progressive du territoire (*cf.* figure 1) se fait d'autant plus facilement qu'elle ne rencontre qu'une faible résistance de la part de la population indigène. Celle-ci est composée de Khoisan (plus connus sous les noms de Bushmen et d'Hottentots³). Leur réelle volonté de s'opposer aux colons prend le plus souvent la forme de vols de bétail, voire

1. La ville de Stellenbosch est située à une cinquantaine de kilomètres à l'est du Cap.

2. Il ne faut pas oublier qu'une famille sud-africaine de cette époque comprend un certain nombre d'esclaves et de serviteurs, à qui reviendra l'essentiel du travail de la ferme.

3. Ces appellations sont aujourd'hui considérés comme péjoratives.

d'attaque à la flèche empoisonnée. Si les écrits de l'époque les mentionnent, ils n'ont jamais empêché réellement la progression des Européens : la faiblesse technique de l'armement khoïsan en est une raison, comme leur vulnérabilité aux maladies apportées par les colons, qui les déciment. Il n'y a donc pas de véritable confrontation dans ces premières phases du peuplement européen.

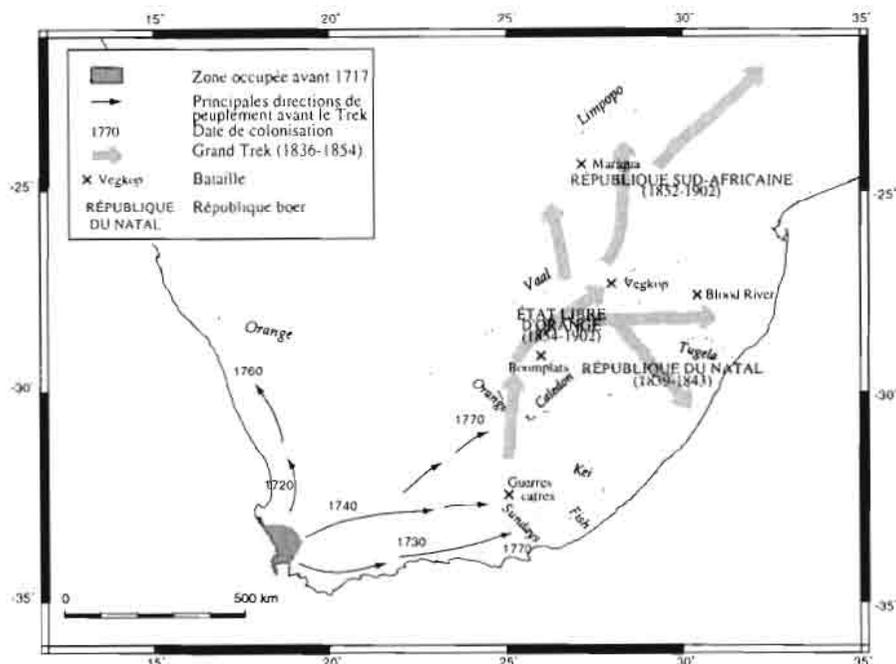


Figure 1. L'expansion européenne et le Grand Trek, 1717-1854

La première phase de peuplement est relativement lente et se fait parallèlement à la côte. Au contraire, les Voortrekkers, cherchant la liberté, veulent s'isoler de la colonie anglaise et partent droit vers le nord. À une logique de diffusion, de l'Europe vers les littoraux, via Le Cap, s'oppose une logique continentale et africaine ; à un territoire extraverti et dépendant, des républiques farouchement indépendantes.

La population des colons augmente donc régulièrement, par solde migratoire comme par accroissement naturel : au XVIII^e, elle est formée à 50 % d'enfants. Cette augmentation est surtout sensible sur le front de colonisation. La surface occupée est décuplée entre 1717 et 1779 (cf. figure 1). Il n'y a pas de frontière nettement définie entre la zone occupée par les Blancs et la zone échappant à leur domination, pas non plus

4. On trouvera l'évocation de ces incidents jusque dans les journaux du début du XX^e siècle.

de contrôle de cette frontière mouvante : les troupeaux, les expéditions de chasse la franchissent en permanence.

Une société atomisée

La société blanche qui se met en place dans la colonie comprend trois types principaux, déterminés par leur mode de vie comme par leur proximité du Cap. Le premier type est celui des habitants de la ville elle-même, qui maintiennent des liens très forts avec la métropole. Le Cap accueille une société évidemment très urbaine, comprenant une bourgeoisie bien installée. La cité est très cosmopolite, du fait de son activité portuaire comme de la diversité des immigrants. Un tableau de la population du Cap ne serait pas complet sans l'évocation des esclaves de toute provenance (Malais en particulier), émancipés ou non, de métis et de Noirs libres. Cette société élabore la culture dite *Cape-dutch*, caractérisée par son architecture surtout. Artisanat, cuisine et vignobles en sont les autres traits marquants.

Le deuxième type de société s'est mis en place autour de la ville-mère, mais encore à proximité de celle-ci. Il s'agit des *vrijburgers* qui cultivent la terre et fournissent le Cap en produits agricoles. C'est une culture paysanne, ancrée sur un domaine précis, et maintenant des relations fréquentes avec la culture urbaine. Cette première auréole agricole fait transition avec celle occupée par ceux qui formeront l'Afrique du Sud moderne, les *trekboers* (de *trek*, déplacement, et *boer*, paysan).

Les *trekboers* pratiquent l'élevage extensif, et sont souvent semi-nomades. Leur mode de vie est souvent très proche de celui des tribus autochtones : le semi-nomadisme à la suite du troupeau en est le meilleur exemple. Leur habitat rudimentaire, de pisé ou de végétaux est inspiré des techniques locales. L'habillement ou la chaussure, qui utilisent les matériaux disponibles, sont grossiers. Cette "africanisation" d'une population européenne inquiète fort les gens du Cap : ils craignent bien sûr pour le prestige de l'homme blanc mais redoutent une assimilation des *trekboers* et des indigènes. Si les débuts d'un rapport privilégié à l'Afrique chez ceux qui se nommeront fièrement Afrikaners sont bien là, il n'y a pas de rapprochement notable avec les Khoisan. Bien au contraire, les *trekboers* sont les premiers exposés aux razzias des Bushmen, et pratiquent une répression féroce.

Le maître-mot pour comprendre leur comportement et leur culture est celui d'isolement. Celui-ci est d'abord un isolement physique : on a vu que le mode d'exploitation de l'espace est intrinsèquement peu peuplant, mais les faibles densités sont encore accentuées. La taille des fermes est immense – d'autant plus que le milieu est bien souvent aride et montagneux : on a vu des fermes de 2 500 ha ! Cela entraîne un isolement économique : la famille, ses esclaves ou employés – souvent des Khoi – et le troupeau doivent être quasiment autosuffisants. L'absence d'un réseau de transports organisé limite le nombre des voyages vers les villes. A cheval ou

en chariot, il faut de toutes façons plusieurs mois pour aller s'approvisionner ou vendre du bétail. Le prix des objets importés disponibles dans quelques rares comptoirs est très élevé. En conséquence, la famille vit sur ses ressources propres à l'exception de quelques produits réellement indispensables : la poudre et les fusils, en premier lieu, mais aussi le café, le tabac, le thé et le sucre. Cette autosuffisance économique entraîne l'absence de division du travail : chacun pouvant – et devant – se débrouiller seul, il n'y a pas de débouchés pour ces travailleurs spécialisés que sont les artisans. Sans développement de l'artisanat, les villes n'apparaissent pas.

L'isolement des *trekboers* est aussi un isolement culturel. L'analphabétisme est fréquent, la mauvaise maîtrise de la lecture et de l'écriture plus encore. Le seul livre possédé par les *trekboers* est la Bible, énorme livre illustré, au fermoir métallique, et dont la première page sert bien souvent de registre d'état civil. Isolement culturel donc, isolement religieux aussi : le culte est rendu au sein de la famille, par le patriarche. C'est là l'origine de l'extraordinaire diffusion d'une culture vétérotestamentaire, s'appuyant sur le Livre pour toutes ses actions⁵. Enfin, l'isolement est aussi politique : la zone occupée par les *trekboers* jusqu'à la frontière échappe largement au contrôle du Cap.

Cet isolement, cette atomisation extrême de la société conduisent à un individualisme farouche. A cette époque, la nation afrikaner n'est pas encore unie, malgré ce qu'affirmera plus tard Malan, un des principaux artisans de l'apartheid :

"L'histoire des Afrikaners révèle une intervention divine résolue et précise (en notre faveur) ce qui donne à penser que l'Afrikanerdom⁶ n'est pas une œuvre humaine, mais une création divine. C'est de droit divin que nous sommes Afrikaners. Notre histoire est la plus belle œuvre d'art exécutée par l'Architecte des siècles."

La naissance d'une nation

L'histoire des Afrikaners au XIX^e siècle sera celle d'une série de confrontations. Elles ne feront qu'amorcer une unité nationale. La première de ces confrontations date de 1779. Les colons, poursuivant leur progression parallèlement à la côte de l'océan Indien, se heurtent à une population noire, les Xhosa, dans la partie orientale de la province du Cap, sur les rives de la Kei et de la Great Fish River. Un siècle de "guerres cafres" suivra cette rencontre : accords et coexistence ne suffiront pas à compenser le comportement de Blancs indisciplinés ne respectant pas les accords conclus, ce qui est classique dans l'histoire des frontières. Devant l'hostilité xhosa, l'unité des colons est conjoncturelle, et regroupe Afrikaners comme

5. On retrouve ici des particularités de la culture des Pays-Bas (voir à ce sujet la lumineuse étude de S. Schama, 1991)

6. Désigne à la fois la nation, l'identité et l'idéologie afrikaner.

anglophones. La deuxième confrontation sera du même ordre, mais sans unité géographique et avec une multitude d'adversaires : sur la "frontière", presque aussi mythique dans l'histoire sud-africaine qu'aux Etats-Unis, les colons sont en contact avec une série de groupes indigènes, griqua, sotho, tswana, etc. Là encore, la solidarité entre Afrikaners n'est que ponctuelle, le temps d'un *commando* en territoire ennemi. La dernière confrontation, la plus importante dans la construction de l'identité, se fera avec les Anglais, et ceci à plusieurs reprises : au moment du Grand Trek (*cf. infra*) et des deux "guerres de libération", la seconde étant plus connue des Européens sous le nom de guerre de Boers. Même à ce moment là, l'unanimité de la nation afrikaner est loin d'être un fait : dans le Transvaal, au début de la guerre des Boers (1899), les fermiers de plus en plus pauvres ne s'engagent pas unanimement derrière leurs propriétaires dans les régiments boers : 13 % d'entre eux refusent de s'enrôler, et 20 % s'enrôlent aux côtés des Anglais !

L'unité afrikaner sera en fait l'œuvre consciente et volontaire d'un petit groupe basé à Paarl. Ce groupe est constitué de clercs et de professeurs, seules professions intellectuelles où les néerlandophones ont leur place. Il commencera à agir à la fin du XIX^e, mais ne sera véritablement efficace que pendant l'entre-deux-guerres. Leur action part d'un constat : deux processus, l'un économique – l'industrialisation –, l'autre linguistique – l'emprise croissante de l'anglais – sont à l'époque en train de détruire la culture afrikaner traditionnelle. Ils décident de contrer ces influences, et de créer une nation *consciente d'elle-même*. Le contexte politique d'un pouvoir aux mains des anglophones ne fait qu'accentuer pour eux la nécessité d'une réaction.

L'outil principal de cette reconquête sera la langue, *l'afrikaans*, qu'ils fonderont véritablement⁷. L'isolement et l'évolution sur un autre continent avaient, par un processus classique de créolisation, fait évoluer le hollandais des premiers colons. Mais jusqu'alors, l'afrikaans n'était considéré que comme un patois, et, à ce titre, largement déconsidéré. Deux faits venaient conforter cette position : tout d'abord, l'absence d'un afrikaans "unique". L'atomisation de la société avait engendré une multitude de ces dialectes, selon la province ou le niveau social. Les situations de locution étaient également peu prestigieuses, non plus que les locuteurs ; les termes désignant l'afrikaans le prouvent bien : c'est la langue des Hottentots (*hotnotstaal*), des métis (*griekwataal*), langue de cuisine (*kombuistaal*), langue vulgaire (*plattaal*), etc.

Sous la houlette de S.J. Du Toit et de Gustave S. Preller (1875-1943), le groupe de Paarl fonde une série de journaux en afrikaans : *Die Brandwag* (la Sentinelle), *De Volkstem* (la Voix du Peuple), ou *Die Huisgenoot* (le Compagnon de la maison). Ils se tournent vers le peuple afrikaner, alors en voie de paupérisation, et associent œuvres

7. Voir à ce sujet Hofmeyr I., "Building a nation from words : Afrikaans language, literature and ethnic identity, 1902-1924", in Marks, S, Trapido, S., 1987, p. 95-123

philanthropiques et propagande en faveur de cette langue, le tout mêlé à un discours moraliste et religieux. Une fois les Afrikaners rassemblés autour de ce projet linguistico-national, l'on cherche à unifier le langage parlé. La gageure – réussie – est d'en faire un langage moderne, standardisé; professionnellement efficace et délivré de ses connotations péjoratives. Cette lutte pour la langue s'accompagne d'un effort pour donner à la culture afrikaner un corpus écrit en afrikaans, fixant la langue et faisant référence. Pour cela, le groupe de Paarl se livre à un lobbying intense auprès des écrivains, organise des concours littéraires... Il faut que le peuple connaisse et s'approprie cette identité qu'on est en train de mettre au jour : les sujets des nouvelles publiées dans les journaux de Preller sont afrikaners, ils traitent de manière afrikaner un mode de vie afrikaner. On développe les études folkloriques, on noyauté tous les cercles de sociabilité afrikaner (écoles, café, associations...). La cause afrikaner, souvent associée à des revendications sociales, gagne, par ses publications, les foyers ruraux, les pauvres et les femmes.

Enfin, Preller commence une véritable élaboration d'un passé afrikaner, en réécrivant et en réinterprétant l'histoire sous un angle nationaliste. Il fixe l'épopée africaine des colons, décrit les réalisations et les caractéristiques de cette nation, lui montre ses grands hommes. Son travail le plus connu, entamé en 1905, portera sur le Trek et sur Piet Retief, l'un de ses meneurs. Il connaîtra un très gros succès et inaugurera le discours mythique sur l'histoire, en faisant de cette geste afrikaner un nouvel exode vers la Terre promise.

C'est donc à cette époque qu'est formalisée l'identité afrikaner, et sous une forme qui perdurera : l'association constitutive de l'Afrikanerdom entre la langue, l'histoire et la religion est déjà en place.

Le discours mythique : exemple du Grand Trek

Cette identité afrikaner qui apparaît si tardivement se forme donc grâce à une relecture systématique de l'histoire, grâce à une réinterprétation des événements. Un fait est choisi comme emblématique de la situation, de l'âme afrikaner, et développé comme tel : c'est le Grand Trek, véritable mythe fondateur, épopée spatiale, geste héroïque de pionniers. Dans l'historiographie, il témoigne du sens de l'histoire à l'œuvre en Afrique australe, de la marche de la civilisation et du progrès en Afrique.

Les faits

Il s'agit du départ de quelques familles afrikaners (*cf.* figure 1), quittant en 1838 avec leurs serviteurs la Colonie du Cap désormais dirigée par les Anglais qui imposent leur langue, leurs lois, leurs institutions, et montrent quelques velléités abolitionnistes. Anna Steenkamp, l'une des émigrantes, justifie ainsi son départ, dans une lettre de 1843 envoyée du Natal à des parents demeurés dans la province du Cap :

"Les raisons pour lesquelles nous avons abandonné nos terres et nos foyers, notre pays et notre parenté, sont les suivantes : 1) les continuelles déprédations et vols des Cafres, leur arrogance et leur conduite impérieuse; et le fait que, en dépit des belles promesses que le gouvernement nous a faites, nous n'avons jamais reçu de compensations pour les propriétés dont nous avons été spoliés; 2) les procédés honteux et injustes en ce qui concerne la liberté de nos esclaves; et ce n'est pas tant leur liberté qui nous pousse à de telles extrémités que le fait qu'ils soient placés sur un pied d'égalité avec les chrétiens, en contradiction avec les lois de Dieu et les différences naturelles de race et de religion, de telle manière qu'il est intolérable à un bon chrétien de se courber sous un tel joug; c'est pourquoi nous préférons partir pour préserver la pureté de nos doctrines."

Emportant leurs biens dans des chariots tirés par des bœufs, sous la direction de Piet Retief et Andries Pretorius, ils marchent vers le Nord. Le voyage est périlleux, autant à cause des obstacles naturels à franchir que de la résistance indigène. Les républiques du Natal (celle-là éphémère), de l'Etat Libre d'Orange et du Transvaal seront fondées par ces pionniers. L'épisode le plus marquant de cette épopée est la rencontre des voyageurs avec les Zoulous. A cette époque, ces derniers sont au sommet de leur puissance. Leur roi Dingane est le successeur immédiat de Chaka, que l'Europe a – égocentriquement – surnommé "le Napoléon noir". En effet, sous sa direction, le petit clan des Zoulous a étendu sa domination sur une bonne partie de l'Afrique australe, grâce à sa puissance militaire et au génie tactique de son chef. Les rapports des Trekkers avec Dingane tournent vite au conflit ouvert, qui culminera lors de la bataille de Blood River. Celle-ci opposera des milliers de guerriers zoulous à quelques trois cents Boers retranchés derrière leurs chariots. Tactique et supériorité de l'armement (les Zoulous n'utilisant pas d'armes à feu) leur donneront la victoire.

Il faut cependant souligner que, si l'histoire ci-dessus est celle du principal groupe des Trekkers, le mouvement du Trek s'est fait sur plusieurs années, dans plusieurs directions, sous différents meneurs, et à partir de points de départ différents : ainsi, la côte de l'océan Indien a également servi de base à la pénétration européenne.

La lecture religieuse

L'un des premiers thèmes constitutifs du discours mythique à propos du Grand Trek est la métaphore religieuse. La comparaison de cet épisode de l'histoire et de l'Exode est immédiate chez ces calvinistes imprégnés de références vétérotestamentaires. Les Afrikaners deviennent ainsi le peuple élu, et les plateaux de l'Afrique australe qu'ils découvrent se transmutent en Terre Promise. L'Histoire n'est plus alors que l'accomplissement de la volonté divine, du projet de Dieu pour son peuple : c'est ainsi qu'elle est interprétée par une historiographie hagiographique et nationaliste.

Par exemple, la victoire éclatante de Pretorius et de ces quelques centaines d'hommes face aux milliers de guerriers zoulous à Blood River prouve, aux yeux des Afrikaners, leur élection et la présence de Dieu à leurs côtés. Leur succès est, dit-on, invraisemblable; il faut donc qu'une puissance supérieure à la loi humaine l'ait voulu. Dès lors, on s'attache à mettre en lumière les signes de ce soutien, de cette proximité divine. Ainsi découvre-t-on que la tactique choisie, mettre les chariots en cercle (ou *laager*) et maintenir l'assaillant à distance existe dans l'histoire sainte : avant Pretorius, Josué l'a pratiquée... Dans le même ordre d'idées, le mythe du Grand Trek aura pour épisode central l'Alliance (*covenant*) : avant la bataille, le chef de l'expédition aurait appelé la protection de Dieu sur ses compagnons et sur leur tâche, en formant le vœu de faire du jour de la bataille un jour de prières. Une histoire plus sereine et plus neutre tend aujourd'hui à démontrer que cet épisode est purement légendaire. Quoi qu'il en soit, le 16 décembre ou *Covenant's Day* reste férié en Afrique du Sud en 1995.

La survie des pionniers est vue à la lumière de la dialectique calviniste de l'élection : seul le Juste peut résister à la catastrophe, et c'est sa survie même qui le désigne comme tel. C'est là une véritable figure de l'ordalie, du jugement de Dieu. Elle est, avec le calvinisme, un héritage de la pensée hollandaise du siècle d'or : les épreuves que le peuple élu doit subir, exode et confrontation à l'Africain comme inondation et occupation espagnole, suivent le schéma identifié par S. Schama dans *L'Embaras de richesses*.

Cette métaphore religieuse de l'exode serait incomplète si on ne rappelait que l'armée de Pharaon est, dans cette version moderne, personnifiée par les Anglais.

Peuple de justes, à qui Dieu a réservé cette Terre promise si riche, les Afrikaners sont aussi chargés d'une mission, formulée ainsi par J.C. van Rooy, président du Broederbond (société secrète visant à regrouper tous les Afrikaners de quelque influence pour assurer leur domination sur le pays) en 1944 :

"Une Idée Divine est incarnée dans chacun des Peuples du monde, et la tâche de chaque Peuple et de construire sur cette Idée et de l'accomplir. Ainsi, Dieu a créé le Peuple Afrikaner avec sa langue unique, avec sa philosophie unique, son histoire et sa tradition propre afin qu'il puisse répondre à une vocation et une destinée particulières dans ce coin sud de l'Afrique. Nous devons monter la garde autour de tout ce qui nous est particulier, et construire dessus. Nous devons croire que Dieu nous a appelés pour que nous soyons ici même les serviteurs de Sa Justice. Nous devons marcher sur le chemin qui mène de l'obéissance à la foi."

L'altérité

La figure de l'Autre est également l'un des thèmes constituant le mythe du Trek. Ici, l'Autre est double, mais est essentiellement agressif. Le premier adversaire contre lequel les Afrikaners doivent se rassembler est l'Anglais. La colonie du Cap est sous leur domination depuis 1806. Le mythe du Grand Trek les convoque dans un premier temps, et les faits d'emblée apparaissent comme perturbateurs. D'emblée, leur comportement est celui d'étrangers à la terre africaine et à son mode de vie – celui, bien sûr, des Afrikaners. Ils sont *agents* du mythe, le permettent, en pervertissant l'ordre "naturel" de la colonie. Leur erreur concerne la hiérarchie des races, qu'ils semblent refuser au nom d'une idéologie européenne libérale. Pour les Trekkers, cette politique n'est qu'humaine, et méconnaît la "Nature". A ce titre, elle est injuste, et contraire à la loi divine. La colonie du Cap n'étant plus gouvernée en accord avec l'éternel, il faut la quitter pour aller bâtir une véritable "République des purs". Le comportement du premier adversaire, l'altérité qui prend ici la forme de l'obéissance à d'autres lois que celles reconnues, ont donc poussé les Trekkers à l'exode. Il va de soi que le même rôle sera dévolu aux Anglais dans la réinterprétation de la guerre des Boers. La cohérence de l'Histoire est ainsi assurée à peu de frais.

Le second adversaire des Afrikaners est tout aussi agressif : il s'agit des Zoulous, assassins de Piet Retief, l'un des chefs du Trek, et vaincus à Blood River. Les Zoulous tiennent dans le mythe du Trek une double place : ils sont à la fois symbole des populations noires du sous-continent, et figure emblématique du sauvage. Lorsque ce mythe est mis au point, ils tiennent déjà une place à part dans l'imaginaire européen : ils sont parmi les seuls "peuples-enfants" à avoir vaincu une puissance coloniale. Certes, leur victoire d'Isandhlwana en 1879 n'a pas suffi à repousser définitivement l'armée britannique du Zoulouland. Mais la Grande-Bretagne alors au sommet de sa puissance a vu ses détachements proprement massacrés. Depuis, le Zoulou incarne la sauvagerie et la puissance guerrière sur le continent africain. Sa place dans le mythe du Trek sert en quelque sorte de prologue à sa résistance ultérieure. Ce rôle du Zoulou est d'autant plus facile à intégrer au mythe que l'histoire est fertile en épisodes. La mythographie s'en emparera à plaisir : une délégation de parlementaires est assassinée par trahison dans le camp zoulou, Dingane décide de massacrer tous les Trekkers mais échoue à Blood River. Ainsi, l'Autre est agressif, il est traître : il faut avant tout s'en défendre, s'enfermer dans le *laager*⁸ protecteur. Ce manichéisme rend le mythe plus facile d'accès et de diffusion : par exemple, les représentations picturales de la bataille de Blood River insisteront sur cet aspect. Elles dépeignent l'affrontement entre Blancs – les esclaves de couleur accompagnant les Trekkers sont opportunément oubliés – et Noirs, entre le "peuple élu" et les païens, entre le Bien et le Mal.

8. Le *laager* est donc le cercle des chariots dans lequel les colons se retranchaient. Par extension, le mot désignera la politique nationaliste d'après 1948 et la défense acharnée de la suprématie blanche dans un pays encerclé d'ennemis.

De ces confrontations à l'Autre naîtra la dernière des principales composantes de la mythologie afrikaner, le thème des races. Ce thème combine celui de la métaphore religieuse et celui de l'altérité radicale et menaçante. Ainsi, l'analyse théologique justifiera le statut inférieur des Noirs en faisant appel aux textes bibliques. L'origine des différentes races est traditionnellement rapportés aux trois fils de Noé, Sem, Japhet, et Cham, dont la Genèse dit que "c'est à partir d'eux que les peuples se dispersèrent sur la terre après le déluge". Cependant, les trois frères ne sont pas égaux, depuis que Cham s'est moqué de la nudité de son père ivre. La colère de Noé a pris la forme d'une malédiction :

"Et il dit : "Maudit soit Canaan [fils de Cham] ! Qu'il soit pour ses frères le dernier des esclaves !". Il dit aussi : "Béni soit Yahvé, le dieu de Sem, et que Canaan soit son esclave !"

Les Noirs sont identifiés à ces enfants de Cham, portant la malédiction de leur père. Leur esclavage n'est donc nullement choquant aux yeux de l'Eglise comme des chrétiens. Cette interprétation théologique relativement commune est confortée par l'image que les Afrikaners se feront de l'Africain : celle d'un être physiquement et moralement inférieur. Là encore, cette représentation est inspirée par des courants de pensée communs en Europe. Elle reprend d'une part, l'idée médiévale de la grande chaîne de la vie, établissant une hiérarchie entre les êtres. D'autre part, elle est influencée par la pensée darwiniste et particulièrement par sa forme sociale. Le Noir ne se voit ainsi accorder qu'une humanité au rabais. Enfin se greffe sur cette idéologie une série de jugements moraux : ce sauvage est païen, immoral et licencieux. On reconnaît là une image commune aux Afrikaners, à l'Angleterre victorienne, ou à l'Europe coloniale. Ainsi affligé d'une infériorité religieuse, biologique et morale, le Noir devient un étranger radical et dangereux. Il faut donc éviter tout commerce avec lui et toute proximité. La force d'une telle approche réside non seulement dans sa cohérence et dans sa diffusion, mais aussi dans le fait que toute résistance africaine ne peut que la conforter.

On parachèvera ce statut inférieur des Noirs en leur refusant cette dernière qualité, être indigènes – ce qui, il faut le dire, donnait à leur présence une certaine légitimité. Les recherches historiques du début du siècle, comme celles de G.W. Stow ou de Theal, insistent sur leur arrivée tardive en Afrique du Sud. A les croire, les migrations bantoues parties du centre de l'Afrique n'auraient atteint le territoire qu'au XVI^e ou XVII^e siècle – soit en même temps que Jan van Riebeeck... Ce mythe à large diffusion exclut donc symboliquement les Africains de cette terre d'Afrique.

Le Monument aux Voortrekkers (*cf.* figure 2) condense ces différents aspects du mythe. Bâti en 1938 sur une colline des environs de

9. Genèse, 10, 20-27.

Pretoria pour célébrer le centenaire du Trek, c'est un des principaux hauts-lieux de l'identité afrikaner. Entouré d'une reconstitution du *laager* de Blood River, il est gardé par les statues des principaux chefs du Trek. A l'intérieur de ce massif bâtiment de pierre, une série de bas-reliefs narrent les principaux éléments de l'épopée. Au sous-sol, une crypte, éclairée par le soleil le 16 décembre, contient une lumière qui symbolise – explicitement – la flamme de la civilisation portée par les Trekkers... L'inauguration de ce bâtiment, en 1938, marqua la force de cette identité afrikaner récemment construite : de tout le pays, des Afrikaners en costume d'époque convergèrent vers Pretoria, sur des chariots à bœufs reconstitués. 250 000 personnes, – soit un Afrikaner sur six à une époque où les transports internes étaient peu organisés – assistèrent à l'événement. Les discours ardents des chefs politiques évoquaient la nécessaire préservation de cette identité toute neuve, mais garantie par une histoire glorieuse. Tout cela laissait présager la victoire des nationalistes aux élections de 1948. Dix ans à peine après cette grande messe de l'identité, les Afrikaners arrivaient au pouvoir et faisaient coïncider de force ce territoire rêvé, cadre d'une histoire mythique, et la réalité. L'apartheid fut aussi cela.

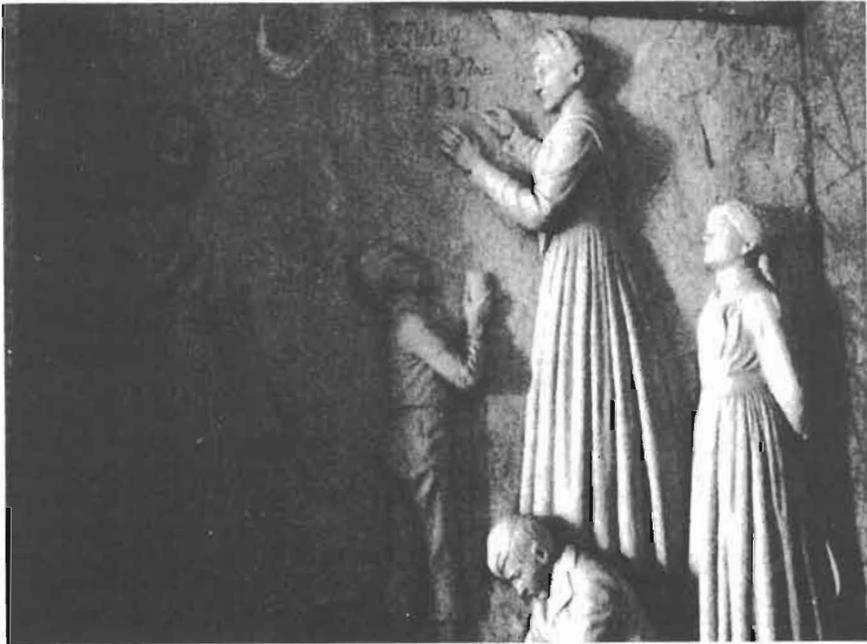


Figure 2. Bas-relief du Monument aux Voortekkers

Une jeune fille inscrit le nom de son père sur un roc, lors de la traversée des Drakensberg par les trekkers : une appropriation symbolique du territoire...

Apartheid, ou l'actualisation d'un territoire rêvé

A partir de 1948, cette mythologie afrikaner d'affirmation de sa différence, de conquête d'un territoire, devient une mythologie conservatrice : elle vise à consolider le pouvoir en place, à légitimer son emprise et son action sur la population. Toutefois, les mêmes schémas de pensée sont convoqués. R. Davies décrit ainsi l'action des Afrikaners au pouvoir :

"C'est à partir de l'héritage d'une ségrégation pragmatique que s'est développée une tentative pour créer des sociétés ethniques séparées verticalement dans lesquelles les contacts horizontaux seraient réduits au minimum (en théorie) et dans lesquelles chaque société serait identifiée à son propre territoire."¹⁰

Ségrégation et apartheid

L'héritage britannique – et des Sud-Africains anglophones – en terme de ségrégation est loin d'être négligeable. Bien au contraire, une bonne partie de la législation accordant des droits différents aux Blancs et aux Noirs est déjà en place : ainsi, le *Land Act* de 1913 limite les droits de propriété des Noirs et les lois de 1923 établissent les principes de la ségrégation résidentielle. Cependant, la réalité est plus complexe : les lois de ségrégation marquent une évolution par rapport à une situation coloniale classique (cf. figure 3). Celle-ci est caractérisée par une urbanisation encore faible, surtout en ce qui concerne les Noirs. Leur présence en ville, bien que réelle, est marginale, dans la majorité des cas¹¹. La séparation des zones résidentielles blanches et noires existe, mais est compensée par la présence de nombreux serviteurs noirs habitant chez leurs employeurs. La ségrégation, elle, prend place dans un contexte d'urbanisation croissante. Elle met en place un appareil législatif, mais de nombreux quartiers mixtes existent toujours.

L'apartheid se différenciera de la ségrégation classique par son aspect systématique et brutal : tous les aspects de la vie quotidienne sont concernés. L'idéologie afrikaner va s'exprimer en un impressionnant corpus de lois. Une telle attention à la lettre, à la parole contraignante, ne saurait surprendre chez ces calvinistes convaincus. Ce système totalitaire sera paperassier et procédurier : qu'il suffise ici de rappeler les procès-marathon faits aux dirigeants de l'opposition démocratique. La loi est appliquée à la

10. R.J. Davies, "Changing residential structures in South African cities, 1950-1970", in W.P. Adams, F.M. Helleiner (eds), *International Geography 1972*, ed. 2, Toronto, 1972, p. 801

11. Il faut très largement nuancer cette analyse en ce qui concerne les grandes villes industrielles, et surtout Johannesburg et le Witwatersrand : la présence des Noirs y est plus importante.

lettre, et, plus encore que sous d'autres régimes autoritaires, police, tribunal, et prison, en seront les hauts-lieux. La loi fixe la race (*Population Registration Act*), selon une série officielle de critères physiques. A partir de cette identité assignée et imposée, la population est divisée, séparée par des barrières infranchissables.

Ainsi, le lieu de résidence en découle directement, comme les professions auxquelles on a le droit d'aspérer. Conformément aux représentations idéologiques des Noirs (*cf. supra*) comme race-enfant, la majorité politique ne leur est pas accordée. Conformément aux fantasmes et aux peurs blanches, leur vie sexuelle et leur vie sociale sont sévèrement réglementées et isolée de celle des autres groupes... Il s'agit avant tout de garder un contrôle total sur des classes laborieuses et dangereuses.

Un espace en miettes

Il s'agit de réaliser un territoire afrikaner en Afrique du Sud. Le pays tout entier doit devenir terre promise, doit appartenir à ce peuple à qui il revient de droit. Pour cela, une double démarche est entamée : devant le danger démographique représenté par les Noirs, il faut unir les deux communautés blanches (afrikaner et anglophone) en une seule nation. Puis, il faut repousser l'Autre, le Noir, hors de ce territoire. Ceci se fera à toutes les échelles, par une multiplication des frontières entre soi et l'autre, et par l'utilisation systématique de clichés, méconnaissance laissant place à toutes les affabulations et toutes les angoisses. L'affirmation centrale de l'apartheid est que les Noirs n'ont pas à exister dans le monde des Blancs.

Cependant, les nécessités économiques en décident autrement : l'industrie, et notamment l'industrie minière, fer de lance de l'économie sud-africaine, a besoin de main-d'œuvre non qualifiée, nombreuse et bon marché. Dès lors, il faut user de compromis pour tolérer idéologiquement la présence des Noirs. La solution trouvée est double : on évite un exode rural trop important en soumettant tous les déplacements des Noirs à autorisation. Il faut ainsi avoir un contrat de travail pour être autorisé à résider en ville. Le *pass*, livret d'identité que chaque Noir doit porter en permanence sous peine d'être arrêté, en fait mention¹². Pour compléter ce système d'une force de travail captive et soumise aux employeurs, on développe les contrats de travail à durée déterminée. La présence des Noirs en ville est alors circonscrite, essentiellement temporaire. C'est un passage, une incursion, rien de plus. On justifie encore cette politique par l'utilisation systématique de clichés anthropologiques : les sciences sociales sud-africaines décrivent une population noire enracinée dans une culture irréductible, rurale, et éloignée de toute forme de progrès ou de dynamisme. Mieux, la morphologie des villes sud-africaines, aménagement contraint par les lois, les proclamations ou les déplacements forcés, rend compte de cet éloignement physique et symbolique si recherché. Comme autant de digues, les quartiers

12. Les *pass laws* ont été abolies en 1986.

blancs sont séparés des townships noirs par une série de barrières : la "hiérarchie des races" intercale un quartier métis, puis un quartier indien, par étrangeté croissante pourrait-on dire, avant ce territoire de l'altérité radicale (cf. figure 3). Entre chacun de ces quartiers, l'apartheid a installé des "zones tampons" (*buffer zones*), non construites, larges d'au moins une centaine de mètres; l'obstacle est souvent rendu plus manifeste encore par la présence de zones industrielles, de voies de communication, voire d'éléments de relief (ainsi les crêtes de Johannesburg ou Pretoria, ou l'estuaire de la Swartkops à Port Elisabeth).

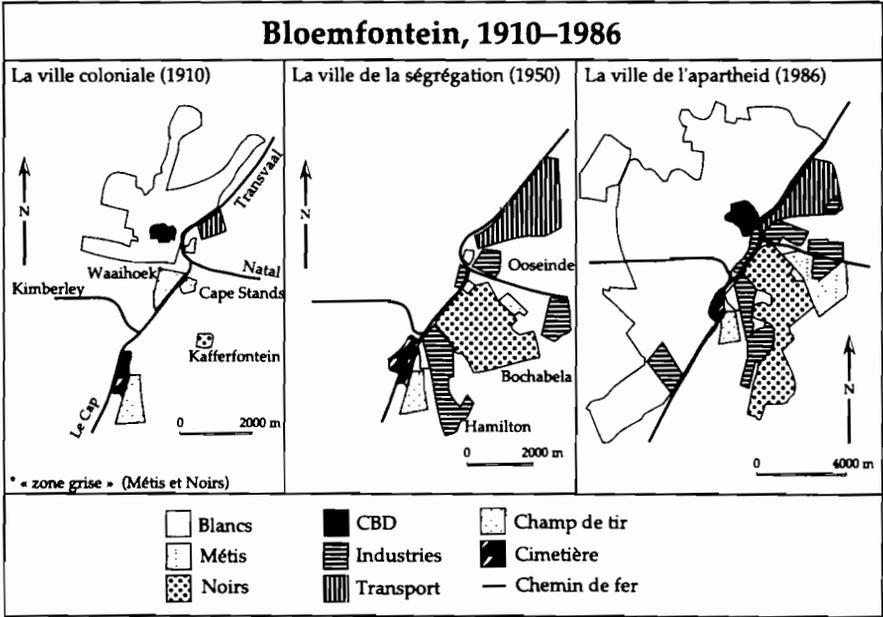


Figure 3. La ville de Bloemfontein (Orange Free State), 1910-1986
On voit ici l'imbrication initiale des communautés et l'ampleur des changements spatiaux
provoqués par l'apartheid, changements bien souvent imposés par la force.
La typologie reprend la distinction tripartite de Davies. (Source : Krige, "Bloemfontein",
in A. Lemon (ed.), Homes apart, Cape Town, D. Philip, 1991, p. 106)

L'espace des villes de l'apartheid est un espace nodal, parcouru par une série de voies de communication : il faut en effet remédier à l'éloignement des différents quartiers, et assurer des liaisons entre les zones résidentielles et les zones industrielles ou commerçantes. L'éloignement du township africain souvent à plus d'une dizaine de kilomètres, la succession

des zones-tampons, le confinement¹³ du township dans un espace surveillé, tout cela montre que le pouvoir afrikaner a fait de ses villes une véritable mise en scène de la distance. Le lieu éloigné et improbable du township cristallise par méconnaissance les jugements des Blancs sur les Noirs : lieu de vices, de violence, et d'épidémies¹⁴. On ajoute à ce syndrome sanitaire, à cet isolement du quartier noir une surveillance sans failles – la leçon des casernes ouvrières (ou *compounds*) mises en place par les compagnies minières a été bien retenue. L'espace noir est confiné, parfaitement délimité par la loi, contrôlé par des grillages, des miradors, et ne peut s'écouler que par un petit nombre d'accès aisément gardés : Soweto et ses millions d'habitants n'en ont que quatre !

La mise en scène de la distance et la multiplication des frontières ont été imposées également à l'échelle nationale : c'est la création des homelands (cf. figure 4). Cette gigantesque autopartition sans équivalent tendait à rendre les Noirs étrangers à la République Sud-Africaine, et cette fois au sens strict du terme : en substituant à leur nationalité sud-africaine une autre nationalité. Il s'agit de créer des états indépendants, dont on fera dépendre chaque Noir.

La création des homelands se base sur une certaine vision de l'ethnicité. La politique de l'apartheid, divisant pour régner, avait constamment souligné les différences ethniques à l'intérieur de la population noire. Le discours idéologique sur l'ethnicité a pourtant d'autres composantes, aux conséquences politiques immenses. Il s'insère dans le traitement du thème des races par la mythologie afrikaner. L'idée des races-enfants a été transformée au cours du XX^e siècle en une vision linéaire du progrès : chaque peuple doit passer par différents états, toujours les mêmes, avant d'accéder à l'identité nationale. Les Noirs, en retard sur l'évolution européenne, en sont au stade ethnique. Pretoria décrète donc que ces ethnies sont des proto-nations, et déclare vouloir accélérer le cours de l'histoire. En imposant l'indépendance aux homelands, elle les fait accéder au stade national et fait donc œuvre décolonisatrice (*sic*).

Pour cela, le gouvernement nationaliste assigne à chaque ethnie un lieu d'origine propre, insistant sur le lien essentiel entre un peuple et son territoire. Même si les lieux assignés ne correspondent pas aux données historiques, il prétend ainsi corriger les méfaits de l'Histoire et rendre aux tribus les terres dont les Zoulous les auraient dépossédé lors des conquêtes de Chaka (ou *Mfecane*) dans la première moitié du XIX^e siècle. Chaque Africain, dès la création du homeland, en dépend, quel que soit sa résidence

13. Souvent débordé par la profusion des camps de squatters que le gouvernement "déguerpit" et qui resurgissent ailleurs.

14. Les premiers discours et les premières actions en faveur de la ségrégation, au début du siècle, s'étaient amplement nourris des méfaits de quelques épidémies — les jugements des hygiénistes européens du siècle dernier devant les quartiers ouvriers ne sont pas loin...

ou son histoire... Même s'il a vécu toute sa vie au Cap, un Xhosa dont le *pass* n'est plus en règle se verra expulsé vers les zones rurales du Ciskei ou du Transkei. Il sera citoyen du homeland dès l'accession de ce dernier à "l'indépendance". Sa nationalité sud-africaine n'aura plus de raison d'être, non plus que ses revendications politiques puisque le droit de vote lui sera accordé dans le homeland.

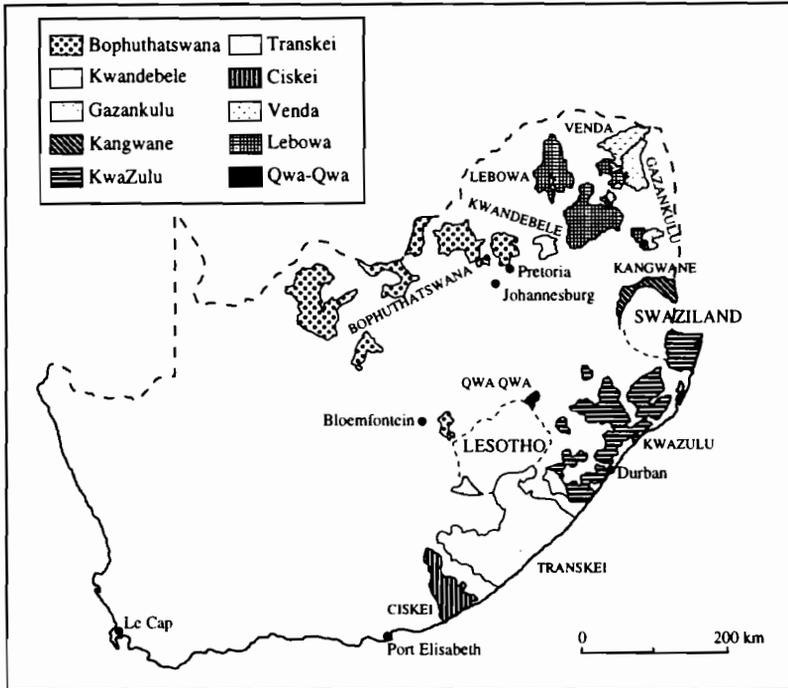


Figure 4. Les homelands à la veille de leur disparition
(Ils seront réintégrés au territoire sud-africain en avril 1994)

Il s'agit là d'une véritable autopartition de l'espace national, consentie au nom de l'idéologie. Il ne s'agit pas de créer des états viables, malgré les dénégations officielles : les territoires des homelands sont éclatés, leur économie dépend quasi totalement de l'Afrique du Sud. On cherche ici à construire une nouvelle réalité, à repousser les Noirs hors d'un espace blanc, à les rendre littéralement étrangers.

Le discours détourné

Enfin, l'emprise de la mythologie afrikaner sur la réalité sud-africaine se fera par le discours, parole créatrice d'un nouveau territoire, parole performatrice, parole vecteur de l'idéologie. Le discours officiel a très rapidement abandonné une rhétorique orthodoxe, une "ligne dure" pour plus

de souplesse et d'opportunisme. Par exemple, l'apartheid est décrit en termes de respect des différences ethniques, par ailleurs surestimées, multipliées et déclarées irréductibles. Les Noirs sont séparés des Blancs pour éviter toute intrusion extérieure dans le processus historique de leur développement. A ce titre, la création des homelands et leur accession à l'autonomie puis, pour quatre d'entre eux, à l'indépendance, sont décrites, on l'a vu, comme appartenant à la logique de la "décolonisation" ! La défense de l'apartheid comme politique permettant le respect des différences culturelles, pour outrée et scandaleuse qu'elle nous paraisse aujourd'hui, est sans doute l'exemple le plus frappant de ce détournement du discours. L'adoption d'une rhétorique ne dépendait guère que de son efficacité. Ce pragmatisme avait pour but de désarmer les oppositions intérieures et extérieures, en employant systématiquement la désinformation.

Cette désinformation était de très grande ampleur, et bénéficiait d'énormes moyens. Les confessions actuelles des agents de l'apartheid font apparaître la diversité des canaux empruntés par cette propagande: presse, commentaires de visiteurs étrangers, films, publications diverses, etc. L'une des conséquences de cette propagande maniant le cliché et de la stricte séparation entre les races est une quasi totale méconnaissance des Noirs de la part des Blancs. André Brink la décrit bien dans *Sur un banc du Luxembourg*, en narrant sa stupéfaction lors de sa première rencontre avec un Noir éduqué, bénéficiant du même bagage culturel que lui; il ne connaissait que des Noirs sans éducation, chargés de besognes subalternes. La division de la société civile qu'elle a engendrée est l'un des principaux problèmes rencontrés aujourd'hui par le gouvernement démocratique.

Ainsi, la mythologie afrikaner du territoire, malgré sa naissance tardive, a marqué durablement les mentalités et l'espace sud-africain, modelé par l'apartheid. Depuis février 1990 et les réformes de De Klerk, et, plus encore, depuis avril 1994 et les premières élections non-raciales, cet espace afrikaner exclusif n'existe plus. Les quelques tentatives pour le ressusciter par la création d'un homeland blanc (*Volkstaat*) n'ont pas abouti. Mais la mythologie a réussi à lier un peuple et un pays : aujourd'hui encore, les Afrikaners se sentent africains. Il s'agit désormais de former une nation nouvelle, intégrant l'ensemble des communautés du pays : les mythes de la "nouvelle Afrique du Sud" sont en cours d'élaboration¹⁵.

15. Cf. Aji H., Houssay-Holzschuch M., "La rhétorique de la réconciliation : presse et langage en Afrique du Sud", à paraître dans *Esprit*, en 1996.

Bibliographie

- CORNEVIN, M., 1979, *L'apartheid : pouvoir et falsification historique*, Paris, UNESCO, Actuel.
- FEBRUARY, A.V., 1995, " Les "Impis" et le "Laager" ", in Darbon, D. (éd.), *Ethnicité et nation en Afrique du Sud : imageries identitaires et enjeux sociaux*, Paris, Karthala-MSHA, p. 65-88.
- GUELKE, L., 1976, " Frontier settlement in early Dutch South Africa", *Annals of the Association of American Geographers*, Minneapolis, 66, 1, mars p. 25-42.
- HOUSSAY-HOLZSCHUCH, M., 1996, *Mythologies territoriales en Afrique du Sud, un essai de géographie culturelle*, Paris, Editions du CNRS, Espaces et Milieux.
- MARKS, S., et S. Trapido (eds), 1987, *The Politics of Race, Class and Nationalism in Twentieth Century South Africa*, London, Longman.
- SALAZAR, P.J., 1989, *L'Intrigue raciale, essai de critique anthropologique : l'Afrique du Sud*, préface de L.V. Luneau, Paris, Méridiens Klincksieck, Sociologies au quotidien.
- SCHAMA, S., 1991, *L'Embarras de richesses, une interprétation de la culture hollandaise au siècle d'or*, Paris, NRF-Gallimard.
- THOMPSON, L., 1985, *The political Mythology of apartheid*, New Haven/London, Yale University Press.
- WILSON, M., et L. THOMPSON, 1969 et 1971, *Oxford History of South Africa*, Oxford, Clarendon Press, 2 tomes; 1 : South Africa to 1870; 2 : South Africa 1870-1966.

Remerciements

Sans Nicolas Holzschuch, cet article ne présenterait qu'un texte aride et dépourvu d'illustrations. Les cartes lui doivent beaucoup, ainsi qu'au Generic Mapping Tool (GMT) de P. Wessel et H. Smith (SOEST, Hawaï).

LE TERRITOIRE SURINSULAIRE JAPONAIS - APPROCHE GEOPOLITIQUE -

Philippe PELLETIER

Institut d'Asie Orientale - Université de Lyon II

Le Japon offre l'image d'une homogénéité sociale et culturelle si grande, d'une force économique et politique si unie, qu'il semble difficile de concevoir que son espace puisse être topographiquement émietté, morcelé, dispersé en plusieurs centaines d'îles. D'ailleurs, si l'on parle en français "des Iles Britanniques" ou "des Antilles", on ne dit pratiquement jamais "les Iles Japonaises", et d'aucuns évoquent même "l'île absolue"¹. Certes le pluriel convient bien à ces ensembles insulaires du Monde qui connaissent une certaine diversité politique, mais le singulier systématiquement utilisé pour le Japon laisse sous-entendre que celui-ci ne forme territorialement qu'un seul ensemble, dans le présent comme dans le passé. Or l'histoire et la géographie sont ici plus complexes. S'interroger sur la constitution territoriale du Japon revient alors à s'interroger sur l'insularité au Japon.

Îles, "frontières naturelles" et précocité de l'Etat-nation : de fausses évidences

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, et malgré l'importance de ces îles que l'on devine, il y a peu de travaux japonais, et a fortiori étrangers, qui portent sur l'insularité : premier paradoxe. Les géographes eux-mêmes ne se sont que très peu penchés sur la question, la laissant à quelques rares anthropologues, ethnologues ou sociologues. Les traités de géographie sur le Japon, japonais ou étranger, s'ouvrent pourtant de façon presque invariable sur le constat classique : le Japon est composé de quatre grandes îles. Mais au-delà de cette évocation, ce sera tout ! On ne trouve pratiquement rien sur les autres îles, leur nombre, leur position, leur rôle, l'identité réelle qui est ainsi donnée à l'ensemble. Hormis quelques allusions rapides sur le fameux mais pas vraiment décrypté "sentiment insulaire" (*shimaguni konjô*), sentiment que tous les Japonais sont censés partager, il n'y aura pas grand-chose d'autre à savoir, ou presque.

Symétriquement, ce paradoxe en rencontre un autre, à savoir l'affirmation selon laquelle l'insularité est directement, et précocement, à l'origine de l'unité nationale japonaise. Cette thèse qui porte le nom de *shimaguni-ron*, ou "théorie du pays insulaire" est maintes et maintes fois

1. De Beauce, Thierry, 1979, *L'île absolue - Essai sur le Japon*, Olivier Orban, 212 p.

répétée aussi bien au Japon qu'à l'étranger. C'est un second paradoxe car la "théorie du pays insulaire" véhicule deux sous-principes qui soulèvent pour le moins des questions. La relation directe qui est établie entre "insularité" et "Etat-nation" ("Etat" et "nation" étant généralement confondus, mais c'est encore un autre débat), d'une part, pose bien le problème, d'autre part, du "déterminisme géographique" ou, plus exactement, du "déterminisme géopolitique" : en quoi un espace détermine-t-il la constitution d'un Etat, d'une nation ? Vieille question essentielle des anciennes écoles de géopolitique, et notamment de la *Geopolitik* allemande, qu'il ne faut pas esquiver sous peine de tronquer l'argumentation.

L'affirmation du caractère précoce au Japon de cette relation insularité-création de l'Etat-nation renvoie davantage aux discours nationalistes, pour ne pas dire chauvins, dans la mesure où ceux qui la répètent à l'envi cherchent à s'en glorifier : le Japon serait historiquement tout aussi mûr que les pays occidentaux, tout aussi rapide dans son processus de civilisation, malgré son isolement supposé, tout aussi fort sinon plus car il aurait franchi cet obstacle. Cette double force - précocité, endogénèse - est alors associée au principe d'indépendance. Le Japon est la première nation en Asie qui a réalisé cette indépendance, et qui a compris qu'elle était essentielle, qu'elle devait être préservée face aux impérialismes occidentaux². Cela lui donne donc la mission, sinon le droit, de libérer l'Asie - pour les pays asiatiques eux-mêmes mais aussi pour assurer la propre indépendance du Japon - et/ou d'exporter son modèle de civilisation : discours qui sous-tendit l'expansion militariste en Asie avant 1945, et que l'on peut retrouver d'une autre façon de nos jours. Pourtant, la "théorie du pays insulaire" n'est pas sérieusement étayée, ni même directement décrite. Les phénomènes invoqués semblent si pétris d'évidence – une île est une île, n'est-ce pas ? – qu'il paraît pour beaucoup inutile de les détailler.

Cela conduit également à reposer la fameuse question des frontières dites naturelles, qui semblent si évidentes dans le cas du Japon avec les îles et les détroits. Il est d'ailleurs pour le moins révélateur que cette notion n'apparaît pratiquement pas dans le discours japonais, y compris dans le discours géographique. Le fait semble en effet tellement aller de soi que l'idée même de "naturel" pour des frontières paraît redondant, pléonastique. La frontière au Japon serait donc par définition naturelle et logique. Pourtant, au Japon comme ailleurs, la frontière est un produit de l'histoire, même si elle s'appuie sur un dispositif géophysique. Celui-ci n'est qu'un facteur déterminant parmi d'autres. Ainsi, de l'Antiquité à l'ère moderne en passant par le Moyen-Age, les limites politico-culturelles du "Japon" – étant entendu que le nom et la conception même de ce "Japon" ne doivent pas être anachroniquement fixés et que cela aussi s'élabore lentement au cours des siècles – ne se mettent que progressivement en place, avec des certitudes surinsulaires (Sado, Izu, Iki, Amagusa), des variations (Tsushima, Ryûkyû)

2. Cf. la description qu'en fait le philosophe contemporain Karatani Kojin, *in* : Rieu, Alain-Marc, 1994, "Tôkyô, 1994 - Le Japon et la question de la modernité", *Ebisu*, n° 6, juillet-septembre, p. 46-73.

et des incertitudes (Ezo/Hokkaidô). L'historien américain David Howell nous rappelle fort justement à propos de Hokkaidô que toute l'histoire de l'île "démontre avec la supposition qu'elle est et qu'elle a toujours été le front pionnier (*frontier*) septentrional du Japon, ce qui fausse nécessairement, même par inadvertance, le processus par lequel l'île et ses habitants ont été absorbés par les politiques japonaises. L'image dominante de Hokkaidô comme front pionnier a, en effet, été surimposée par l'Etat Meiji et ses politiques coloniales"³. Un regard sur la souveraineté mal définie de l'île avant Meiji et sur son économie met au contraire en évidence la continuité des processus internes d'occupation de l'espace par les anciens habitants, qu'ils soient *Wajin* (= venant du Japon) ou *Ainu*, caractérisée par un développement proto-industriel et pré-capitaliste des activités halieutiques.

On touche là directement au géopolitique. Un tel silence, une telle omission d'un côté (on oublie les petites îles), un tel raccourcissement, une telle détermination de l'autre (on considère le Japon comme une seule île-nation) ne peuvent qu'obéir à une sociodictée, pour reprendre la terminologie de Bourdieu. Autrement dit, ces deux propositions, relativement opposées mais connexes dans leur caricature, unies dans un même mouvement de simplification, correspondent à une pression culturelle, idéologique et politique. Cette pression, qu'elle soit consciente ou inconsciente, est bien d'ordre géopolitique dans la mesure où elle renvoie à une équation spatiale, extrêmement forte, la géopolitique étant entendu non pas comme une vague spatialisation des rapports internationaux mais bien comme l'analyse des interrelations entre un appareil politique et son environnement géographique, y compris des discours et des pratiques qui les accompagnent.

La périphérie surinsulaire

On a par ailleurs coutume de dire que le Japon est petit, qu'il manque d'espace, de même qu'il manque de matières premières, assertions qui débouchent sur l'argumentaire du "miracle" qu'il aurait accompli en s'industrialisant. La vision d'un "Japon petit" oublie en fait que, grâce à son insularité, le pays dispose d'un espace maritime à la fois vaste et riche. Le plateau continental (la surface maritime inférieure à 200 m de profondeur, soit 440 000 km²) équivaut à plus d'une fois la surface terrestre du pays (377 737 km²) et la délimitation en ZEE (zone des 200 milles) multiplie celle-ci par douze, soit plus de 4,5 millions de km². Du 50^{ème} rang mondial en surface terrestre, le Japon arrive donc au 6^{ème} rang mondial en surface totale. Autrement dit, il s'agit d'un grand pays, et ce n'est pas une surprise si c'est aussi une grande puissance.

L'halieutique joue dans ce cadre un rôle déterminant. Contribuant largement à l'alimentation des Japonais, c'est un atout historico-géographique de première importance. Elle procure une économie d'espace

3. Howell, David L., 1995, *Capitalism from within - Economy, Society and the State in a Japanese Fishery*, University of California Press, 252 p.

terrestre considérable, d'autant que la surface agricole utile est réduite (même si celle-ci est loin d'être complètement exploitée : 5,124 millions d'hectares en 1993, pour 7 millions de disponibles). Rien que sur le plan alimentaire, il faudrait, d'après certains calculs, multiplier les surfaces cultivées par deux pour obtenir l'équivalent des protéines animales qui sont fournies par la mer. Or la moitié de la pêche japonaise provient actuellement de la ZEE du pays, c'est-à-dire d'une sphère qui doit son extension spatiale à la présence des "îles éloignées", les *ritô*. Ces îles, au nombre de 430 habitées de nos jours, représentent à peine 1 % de la population du Japon et 5 % de sa surface terrestre, mais elles agrandissent considérablement le territoire japonais.

Outre le fait que l'halieutique se soit merveilleusement combinée avec l'utilisation d'une riziculture irriguée particulièrement intensive, donnant la priorité à une maximisation sur place du travail et du capital au lieu d'une extension dans l'espace terrestre, la couronne maritimo-insulaire a permis au Japon d'évoluer comme un monde en soi. Au centre, un bloc de trois grandes îles, Hondo, Shikoku et Kyûshû, puis de quatre après la colonisation récente de Hokkaidô, constitue le cœur du pays, le pivot du binôme plaine rizicole irriguée/montagne boisée, et la clef de voûte socio-politique d'un Etat de plus en plus centralisé avec ses normes socio-culturelles dominantes. Autour, une pléiade d'îles, plutôt petites, plus ou moins éloignées, qui furent tantôt intégrées, tantôt marginalisées par le système socio-spatial du bloc insulaire central dominant : c'est la périphérie surinsulaire. La surinsularité est "l'insularité au carré", caractérisant les îles des îles, dédoublant tous les phénomènes propres aux îles (isolement, éloignement, accessibilité, endémie, endogénie, maritimité, fermeture-ouverture).

Les relations des "îles éloignées" avec le bloc "central-insulaire" suivent le schéma de l'équilibre relatif, sur le modèle centre-périphérie. Au cours des siècles, elles ont accueilli des fonctions économiques spécialisées, plus ou moins marginales par rapport à la norme rizicole dominante : cultures sur champs (canne à sucre dans les Ryûkyû; patate douce), salines, bois de camélias, élevage bovin ou chevalin. Elles ont joué le rôle de soupape sociale jusqu'au XX^e siècle, lieux de bagnes (exilés politiques dits *ryûjin*, communautés de parias *burakumin*, pêcheurs itinérants *ama* et autres gens de la mer), lieux de fuites (chrétiens pourchassés à partir du XVII^e siècle), ou encore lieux d'expérience sociale : première assemblée démocratique du Japon dans l'archipel Oki en 1868, communalisme surinsulaire à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e (Sado, Oki, Iki...), colonies utopiques en Hokkaidô, mouvements indépendantistes dans les archipels Amami et Okinawa...⁴.

Les îles éloignées forment une enveloppe intermédiaire entre l'espace national et l'espace étranger. Celles du Nord ont fait office de front pionnier, celles du Sud et de l'Ouest de marches-tampons. Sous la féodalité

4. Matsumoto, Ken'ichi, 1972, *Kotô kommyûn-ron* (Le communalisme insulaire). Tôkyô, Gendai Hyôron-sha, 346 p.

des Tokugawa, les seigneuries des Sô à Tsushima, des Shimazu dans les Ryûkyû et des Matsumae dans le sud d'Ezo/future Hokkaidô disposaient d'une certaine autonomie politique, économique et diplomatique-commerciale qui permettait de poursuivre des relations avec, respectivement, la Corée, la Chine et la Sibérie. Le Japon n'avait pas besoin du monde, il avait déjà son monde à lui, l'espace insulaire et surinsulaire, un monde en soi, vaste, plus ou moins docile.

Un développement historico-géographique semi-interne

On voit là toute la différence entre le Japon et l'Angleterre. Placés au cours du fameux "long XVI^e siècle" dans une situation politique (avec l'unification), technologique (les acquisitions de la Renaissance) et économique (le développement d'une économie de marché) similaire, les deux pays insulaires, placés en bordure d'un vaste continent tôt développé, ont choisi des voies différentes. Tandis que l'Angleterre et sa marine militaire ou marchande partaient à la conquête du Monde, le Japon restait replié sur lui-même alors qu'il avait la possibilité de s'étendre spatialement – et les tentatives annexionnistes de Hideyoshi en Corée qui guignait la Chine témoignent de certaines velléités politiques sur ce plan.

On a souvent dit, comme l'a fait à juste raison Augustin Berque, que c'est la propre dynamique internalisante de l'occupation japonaise de l'espace – via la riziculture intensive, le faible développement de l'élevage et le boisement des montagnes – qui explique ce phénomène, et c'est vrai⁵. Mais il faut y ajouter l'existence de cette périphérie surinsulaire sans laquelle les facteurs endogènes, internes au centre de l'archipel, seraient restés inopérants : les îles à la fois liens et frontières, sas d'entrées et de sorties, territoires d'autonomie politico-diplomatique relative, intermédiaires incontournables, espaces de marginalisations et d'intégrations. Le "choix historique de devenir terrien" (Berque) est plus exactement un "choix surinsulaire". Les propres conditions géophysiques qui se prêtaient à la construction d'une puissance maritime – étirement d'un archipel en latitude, diversité des côtes et de tous les mouillages possibles, abondance de bois pour les navires, ressources halieutiques palliant les déficits agricoles, utilisation de la régularité des vents et des courants – ont en fait concouru, par l'intermédiaire de la couronne surinsulaire, au propre repli, ou semi-repli, du Japon. Celui-ci n'en est pas moins resté une puissance, avec la conscience de l'être malgré la fausse image de petitesse et ses ambivalences possibles.

Certes, contrairement à l'archipel britannique qui fut envahi par les Romains puis par les Barbares, le Japon échappa, au moins dans son histoire connue, à des conquêtes étrangères, si l'on excepte le cas récent et particulier de l'occupation américaine après 1945. On peut bien entendu évoquer comme facteurs rédhibitoires à toute tentative d'invasion l'éloignement de l'archipel japonais vis-à-vis du continent, supérieur au Channel, la hardiesse

5. Berque, Augustin, 1982, *Vivre l'espace au Japon*, Paris, P.U.F., 226 p.

des courants marins, ou – version nationaliste des choses – la force des Japonais à résister aux menaces guerrières, grâce aux *kamikaze* si besoin fût. C'est ce que suggère, par exemple, l'historien Tanabe Eizō qui insiste sur le fait que :

"l'une des principales caractéristiques du Japon, qui le différencie de la plupart des pays du monde est qu'il n'a pas de "frontières communes" avec d'autres nations, qu'il occupe une position à l'écart au milieu des mers " et qui, face à l'objection sur l'Angleterre, répond "qu'il s'agit bien d'une île, mais qui n'est pas isolée"⁶.

Mais, outre la question de cette absence de "frontières communes" qui est totalement discutable ou ambiguë, car les îles et les détroits ont bel et bien joué le rôle de frontières communes, même non linéaires, il ne faut pas oublier d'incriminer aussi les propres tendances géopolitiques de la Chine qui, pour diverses raisons, ont toujours été marquées par l'obsession de garantir les frontières terrestres intérieures – que l'on songe seulement à la Grande Muraille. Et c'est seulement quand les puissances continentales non chinoises l'emportent, comme les Mongols contre lesquels fut précisément bâti la Muraille, ou quand le minerai d'argent du Cipango commence à devenir célèbre, que le danger d'invasion du Japon se fait sentir, ce qui fut le cas avec Khubilai au XII^e siècle, puis avec les Européens au XVI^e siècle.

Il faut insister sur la dialectique de cet espace qui fonctionne non seulement vis-à-vis du Japon central mais aussi vis-à-vis de l'Eurasie continentale : c'est une périphérie à la fois pour le Japon mais aussi pour la Chine et la Corée. Il faut souligner le fait que la politique isolationniste des époques pré-contemporaines fut menée en cascade ou parallèlement dans les trois pays, avec ses fenêtres, ses exceptions et ses isolats. Parler de "réclusion" japonaise seulement n'a pas de sens dans la mesure où c'est par rapport à un espace zonal (= "régional" = l'Asie orientale) et par rapport au Monde que cette géopolitique se situait.

Le développement japonais n'est donc pas exclusivement interne, mais plutôt semi-interne, d'où son dynamisme global, sa souplesse, sa force. La relativisation de la "fermeture géographique" au cours de la *pax Tokugawa* pose bien entendu des problèmes d'interprétations et modifie considérablement la sociodicée entretenue à ce sujet au Japon depuis longtemps⁷. L'expression même de *sakoku* qui désigne habituellement cette fermeture au cours de l'ère Edo, est en réalité relativement récente, du début du XIX^e siècle. La terminologie de *sakoku-rei* pour désigner les "édits de fermeture" de 1633-1639 est totalement anachronique, et en partie abusive. L'expression officielle de l'époque était celle de *kaikin* ("interdictions

6. Tanabe, Eizō, 1994, "Kaiyō minzoku setsu no "shi to shinjitsu"". Chûō Kōron, juillet, p. 174-184, traduit et publié par *Les Cahiers du Japon*, n° 63, printemps 1995, p. 57-63.

7. Toby, Ronald P., 1991, *State and Diplomacy in Early Modern Japan - Asia in the Development of the Tokugawa Bakufu*, Stanford U. P., 310 p.

maritimes", un terme emprunté aux Ming chinois) ou de *go-kinsei*, *go-genkin*, *go-kin* ("interdictions").

Malgré les travaux des historiens déjà cités, l'opinion sur cette période résumée par la célèbre sociologue Nakane Chie reste pourtant la plus répandue : "Une nation insulaire (...) complètement couverte par un seul système administratif", où, selon Oishi Shinzaburô, le commerce et les relations diplomatiques étaient fermement monopolisés par le pouvoir central⁸. A dire vrai, les tenants de l'ouverture, qu'ils soient libéraux japonais ou impérialistes étrangers, tout comme les tenants de la fermeture, qu'ils soient nationalistes japonais ou exotico-traditionalistes occidentaux, ont le même intérêt à maintenir la fiction d'une fermeture absolue qui justifie leurs positions : on ne peut pas ouvrir ce qui est déjà ouvert, de même que l'on ne peut pas parler de pureté japonaise héritée de l'isolement quand celui-ci était relatif.

Un peuple d'insulaires, pas de marins

Ce développement semi-interne peut sembler paradoxal pour un pays maritime. En fait, comme l'avait déjà souligné à plusieurs reprises Augustin Berque, les Japonais ne constituent pas un peuple de marins mais d'insulaires : différence parfois subtile mais essentielle, qui signifie bien entendu non pas que les Japonais méconnaissent la navigation mais que celle-ci reste en-deçà des potentialités que les conditions physiques sinon humaines du milieu peuvent susciter. Le Japon ne fut pas, et n'est pas, un empire maritime⁹. Les historiens japonais viennent de se re-pencher sur la question, avec des ouvrages aux titres aussi explicites que "Les Japonais détestent la mer" (*Nihonjin wa umi ga kirai*) comme celui qu'a publié Tanabe Eizô.

Rappelons ainsi que les tentatives d'invasion de la Corée par Toyotomi Hideyoshi à la fin du XVI^e siècle furent notamment anéanties par plusieurs batailles navales dans le détroit de Corée et la mer Jaune, où l'amiral coréen Yi Sun-sin (1545-1598) utilisa des navires bardés de ferrailles, les fameux "bateaux-tortues" considérés par certains spécialistes comme les premiers cuirassés de l'histoire mondiale. Ensuite, au cours de leur long shôgunat, les Tokugawa ont interdit la construction de navires capables de naviguer en haute mer, et l'ont limitée à un tonnage équivalent à cent tonnes (*sengokubune* ou bateaux d'une capacité de mille *koku*), conformément à leur politique de repli. La question est de savoir si, même sans cette interdiction, les Japonais auraient été capables de construire de grands vaisseaux. A en croire certains spécialistes, la réponse serait plutôt

8. Chie, Nakane, & Shinzaburô Oishi, éd., 1990, *Tokugawa Japan - The social and economic antecedents of Modern Japan*, Tôkyô, University of Tôkyô Press, 240 p.

9. Thème que j'ai abordé mais que je n'ai pas pu développer, faute de place, dans le volume "Japon" de la Géographie Universelle (Belin-Reclus, 1994), p. 315.

négative. Il n'en reste pas moins que les Japonais auraient parfaitement pu, avec l'arrivée des Européens, reprendre leurs techniques de navigation, comme ils l'avaient fait pour les armes à feu, la fabrication du verre, la stéréotomie ou l'exploitation des mines.

Les raisons de ce retard marin ne résident donc pas dans des facteurs techniques mais dans un ensemble de causes socio-politiques voire psychologiques. Pour reprendre l'argument central de l'historien Tanabe Eizô :

"la preuve la plus flagrante que les Japonais ne sont pas un peuple de marins réside dans la facilité avec laquelle ils se sont accommodés de cent ans d'isolement (...)".

L'historien ajoute qu'ils n'ont pas eu les mêmes désirs ou les mêmes envies que les Européens de prendre la mer pour découvrir ce qui se cachait de l'autre côté de l'horizon¹⁰. Mais la périphérie surinsulaire, avec ses îles parfois très éloignées, ses courants agités et ses vents forts, ne constituait-elle déjà pas un micro-horizon en soi ? Un bout du monde parfois redoutable ou mystérieux ? Les richesses en eau, en bois et, surtout, en argent n'ont-elles pas été les instruments qui ont favorisé le retrait du Japon hors du système tributaire chinois lors de la *pax Tokugawa*¹¹ ? N'ont-elles pas étanché *ipso facto* la soif de métal précieux qui avait jeté les Européens sur les mers du monde ?

Dans le domaine de la marine militaire récente, l'affirmation japonaise n'est pas évidente. Certes la marine impériale japonaise a remporté la bataille navale de Tsushima remportée contre les Russes en mai 1905 (connue en japonais sous le nom de *Nihonkai kaisen*, ou "bataille navale de la mer du Japon"). Mais la tâche de l'amiral Tôgô Heihachirô (1848-1934) fut très largement facilitée par le fait que, le port et la flotte de Vladivostok étant bloqués par les glaces, l'armada russe partie du Golfe de Finlande arrivait épuisée après un périple de 220 jours, via le cap de Bonne-Espérance puisque l'Angleterre, alors alliée du Japon, avait interdit son passage par le canal de Suez. La défaite de la marine japonaise au cours de la deuxième guerre mondiale a ensuite suscité, malgré l'envergure d'un amiral comme Yamamoto Isoroku (1884-1943), les critiques des rescapés de l'armée de terre qui se sont repliés sans combattre en 1945 et qui ne manquèrent pas de souligner les grossières erreurs tactiques ou stratégiques sur mer (Midway, la bataille des Philippines), tandis que le succès de Pearl Harbor reste militairement largement entaché par l'attitude problématique du gouvernement américain qui laissa faire malgré les informations dont il disposait, tout en sauvant ses porte-avions. La vieille rivalité qui a opposé les deux corps d'armes – l'orientation méridionale et océanique de la guerre fut

10. Tanabe, Eizô, 1994, *op. cit.*

11. Flynn, Dennis O., & Arturo GIRALDEZ, 1994, "China and the Manila galleons", *Japanese industrialization and the asian economy*, Latham A.J.H. & Kawakatsu Heita édés., 258 p., p. 71-90.

imposée par la marine japonaise alors que l'armée voulait mener bataille sur terre et vers le nord – ne manquera d'ailleurs pas de resurgir un jour.

Certes, dans le domaine civil, si l'on excepte les pavillons de complaisance comme le Liberia ou Panama, le Japon possède la première marine commerciale du monde, 40 millions de tonneaux au faite de sa puissance au cours des années soixante-dix avant le déclin actuel dû à la compétition internationale. Ce constat, légitime au regard des conditions insulaires, doit cependant être nuancé. Le Japon produit à cette époque 50 % du tonnage mondial de la construction navale, loin devant tout autre pays, mais la moitié est destinée à l'exportation et, de surcroît, tout pays spécialisé en construction navale ne devient pas un empire marin comme le suggèrent les exemples de la Pologne ou de l'ex-Yougoslavie. Même à cette époque, seuls 40 % des importations japonaises et 20 % des exportations environ flottent sous pavillon japonais. L'importance du cabotage qui représente deux-tiers environ de tout le trafic maritime ne peut masquer le relatif effacement sur le plan mondial et, au contraire, doit mettre en évidence le caractère insulaire, et non marin au sens strict, du commerce japonais.

La puissance économique japonaise contemporaine ne relève pas du miracle, comme le croient les nouveaux croyants de la religion économique, mais dépend largement de ce substrat insulaire et surinsulaire. Ce n'est qu'en période de crise, par exemple dans les années 1920 où la transition démographique n'est pas achevée et où le monde rural est paralysé par la grande propriété foncière absentéiste, que la sensation d'étranglement se fait sentir. C'est à ce moment que fleurissent les discours géopoliticiens sur le "manque d'espace vital", la "surpopulation" et "le légitime expansionnisme". Mais, tandis que les politiques d'émigration ne marchent guère, les îles encore plus éloignées des "Mers du Sud" (*Nan'yô*), y compris Hawaii, exercent une meilleure attraction psychologique, géopolitique, fantasmatique presque.

Les scientifiques japonais ont pourtant largement négligé d'étudier le rôle de cet espace surinsulaire. Cet "oubli" est paradoxal dans le même temps où hérauts nationalistes de l'avant-guerre ou nihonjinronistes contemporains se plaisent à louer le caractère unique, insulaire et maritime, d'un Japon situé à la fois en bordure et au cœur du Monde. Mais il est parfaitement explicable dans la mesure où le caractère ambivalent de la surinsularité épouse parfaitement le registre socio-spatial de la norme dominante japonaise du "dedans" (*uchi*) et du "dehors" (*soto*) : l'espace surinsulaire est un peu en dehors, il est en quelque sorte "minoritaire", et la société japonaise peut y attacher toutes les valeurs négatives que la langue française adjoint par exemple aux mots de "périphérie" ou de "marge". En parler un peu, revendiquer son appartenance aussi, en louer toutes les implications, jamais ! La "minorité" socio-spatiale de la surinsularité, avec ses minorités réelles (exilés *ryûjin*, parias *burakumin*, républicains, communalistes, etc.), devient donc plus ou moins exclue, même si le "Centre des Îles éloignées" (*Ritô Center*), chargé de l'application de la loi de 1953 sur les *ritô*, fait de nombreux efforts pour renverser la tendance.

Cette négligence paradoxale est très répandue, et il s'agit bien d'une négligence car elle n'est pas imputable à une absence de connaissances. L'historien japonais Amino Yoshihiko souligne ainsi que même si les historiens japonais "possèdent bien quelque connaissance de l'existence d'une monarchie dans les îles Ryûkyû ou d'une société ainoue dans le nord, leur effort pour remettre à leur place légitime dans l'histoire de l'archipel celle de ces peuples est resté à peu près sans effet jusqu'à nos jours"¹². On note cependant de nouvelles tentatives pour apporter un autre regard, via l'étude des civilisations d'Okinawa et des Aïnu, "si bien que les représentations traditionnelles de l'histoire de l'archipel japonais, qui concevaient cette histoire comme insulaire donc "fermée", isolée du reste du monde, ont été complètement bouleversées."

Amino ajoute à juste raison que les recherches régionales portant sur chacune des grandes îles et leurs espaces internes relèvent d'une problématique semblable. C'est en tout cas une orientation absolument fondamentale de la recherche sur le Japon et, partant, pour l'évolution possible des mentalités-identités japonaises.

12. Amino, Yoshihiko, 1992, "Quelques questions que pose la société médiévale japonaise et comment la recherche historique japonaise y répond", Paris, *Bulletin de la Société Française des Etudes Japonaises*, n° 3, p. 6-19.

TERRITOIRES NOMADES EN DEVENIR QUESTIONS A PROPOS DE L'URBANISATION D'UN ESPACE NOMADE

Anne-Marie FREROT
URBAMA-Université de Tours

Les nomades sont-ils, comme l'imaginait Hérodote, ceux "dont tout l'être est de n'avoir pas de lieu" et d'appartenir à "un monde étrange fait de terrains de parcours insaisissables où n'existent plus ni direction, ni points de repères sûrs"? L'espace des nomades est-il structuré par un ensemble de lieux de mémoire composant leur territoire ? Quels sont ces lieux de référence spatiale, que représentent-ils ? Telles sont les questions auxquelles nous tenterons de répondre à partir de l'exemple des territoires des Maures du *Trâb el hajra* ou *Pays de la pierre* (essentiellement wilayas de l'Adrar, du Hodh – Dhar Tichitt, Oualata et Néma – et du Tagant) considéré comme le cœur historique de la République Islamique de Mauritanie créée en 1960, pays où le nomadisme s'apparente à celui de la Péninsule Arabique.

Connaître l'organisation spatiale traditionnelle et l'articulation des territoires nomades est, à notre avis, la première étape de l'analyse des recompositions territoriales de la Mauritanie actuelle. En effet, même si les nomades ne représentent plus que 5 % de la population mauritanienne (2 millions d'habitants), alors que les urbains ont augmenté de 49 % en 35 ans, et même si un quart des Mauritaniens habitent à Nouakchott créée ex-nihilo en 1957, la représentation maure de l'espace urbain est totalement imprégnée du mode de vie nomade (et pourtant, il n'y a pas plus casanier qu'un Maure à la ville !). Les Maures se disent nomades, appartenant à une civilisation nomade, et malgré l'existence de villes anciennes, on ne peut parler ici d'une civilisation urbaine. La description des territoires nomades en Mauritanie n'est donc pas une "vieille histoire" à raccrocher au "traditionnel", mais bien une question d'actualité. Rappelons que, dans ce pays peu marqué par la colonisation française, Nouakchott, zone de parcours et de puits à la rencontre de la Mauritanie blanche, ou *Trâb al-Bidan* et de la Mauritanie noire, *Trâb as-Sudan*, trait d'union entre les zones minière (Zouérate-Nouadhibou-Akjoujt) et agro-pastorale sahélienne, fut choisi comme site de capitale par décision politique correspondant à la volonté des élus mauritaniens de transférer le centre administratif de Saint Louis du Sénégal en Mauritanie. A cette époque, personne ne croyait vraiment en l'avenir de la ville. Les premiers habitants, issus des catégories serviles maures, furent attirés par les grands travaux, mais la ville n'intéressait pas grand monde et le nouvel Etat dut offrir des terrains lotis, concédant alors de véritables droits

de propriété pour attirer de "meilleurs clients". Pourtant, l'image de la "capitale des sables" va vite se transformer. Cinq ans après sa création, la ville s'étend déjà de façon anarchique et la planification dépassée cède le pas à l'improvisation. Des campements s'installent aux marges de la ville, devenant peu à peu des baraques ou parfois, pour les plus aisés, des unités en parpaings. Les sécheresses de 1968, 1972, 1973 accélèrent le processus de sédentarisation.

Dans un tel contexte, les territoires sont-ils le fondement d'une identité régionale au sein des Etats-nations d'aujourd'hui et quel est leur devenir ?

Lieux de référence spatiale

L'espace des Maures nomades, vécu, perçu et représenté, est structuré, à différentes échelles, par quatre catégories de lieux, points-clés de l'organisation territoriale traditionnelle : d'une part, l'oasis – simple palmeraie, village ou ville –, le bas-fond et ses terrains de culture, le pâturage et ses points d'eau, d'autre part, les pôles de commerce et d'échanges.

L'oasis est la palmeraie, ou *zrîbe* (pl. *zrâyib*), terme signifiant espace clos par une haie de branches d'épineux pouvant être un jardin, une aire pour les troupeaux ou un ensemble de palmiers; de là le sens de palmeraie en Mauritanie¹. La palmeraie est en général un site de village ou de ville (*ksar*), domaine des "gens des murs" (*Ehl le-hyât*), de "ceux des villes et des villages" (*Ehl le-ksûr*, *Ehl ed-dechra*) ou de "ceux des palmeraies" (*Ehl zraïb*) qui ne sont pas pour autant "les sédentaires". Les familles maures fondatrices des villes-relais-magasins (Atar, Chinguetti, Ouadane, Oujeft, Rachid, Tijikja, Tichitt, Walata...) ont en effet établi leur pouvoir sur des modes de production complémentaires (agriculture sous palmiers ou de bas-fond, commerce de tradition caravanière, élevage ovin, caprin ou camélin) nécessitant chacun un genre de vie particulier que les mêmes personnes peuvent pratiquer tour à tour.

La palmeraie est le principal lieu d'identification au territoire : c'est là où se rattache notre famille et, encore actuellement, quelle que soit leur origine tribale, les Maures du *Pays de la pierre* se réfèrent toujours à l'endroit où leur famille se fixe (se fixait) tous les ans pendant la période de récolte des dattes ou *guetna* (juin, juillet, mi-août). Attaches très anciennes

1. Le terme de *zrîbe* se retrouve dans l'ensemble des parlers arabes avec des sens proches. Par exemple, en arabe tchadien, *zeriba* désigne l'enclos d'épineux où l'on rassemble les animaux, tout ce qui est enclos fermé, une surface aux limites marquées. De nombreux groupes arabes nomment encore *zeriba* à la fois la concession, l'enclos communautaire qui occupe le centre du village, où les bovins sont parqués la nuit, l'enclos individuel contigu à la case pour le petit bétail, et la mosquée. "En fait, *zeriba* désigne à la fois les épineux qui forment l'enclos, et la surface enfermée" (Bouquet, Ch. , 1990, *Insulaires et riverains du Lac Tchad*, L'Harmattan, tome 1, p. 67).

pour les tribus propriétaires des palmeraies, les oasis sont également devenues des points d'ancrage pour les éleveurs chameliers nomades se contentant autrefois d'"effleurer" les massifs du Tagant et de l'Adrar² pour lever des redevances sur leurs tributaires. Dotés en palmiers par l'administration française pendant la colonisation, devenus propriétaires fonciers après l'indépendance, les pasteurs se sont enracinés dans les oasis; contraints par la modification des rapports sociaux et des modes de production, ils se sont dès lors inscrits dans le même système d'identification au territoire.

Aux "centres" que représentent les palmeraies, s'ajoutent ceux des terrains de bas-fonds et de zones d'épandage des oueds appelés *grayr* (sing. *grara*). Ces terrains de culture de décrue³ exploités et appropriés collectivement par les groupes tribaux régionaux caractérisent l'Adrar, et dans une moindre mesure le Tagant. La propriété est acquise par la mise en valeur originelle (forage, défrichement...), mais également par achats, épreuves de force ou dons. Des droits familiaux ou individuels peuvent aussi être reconnus sur un terrain approprié collectivement. Chaque année, les exploitants choisissent la partie, ou "pied" de la *grara* qui leur convient le mieux et, ainsi de suite, pour chaque famille selon l'ordre d'arrivée qui peut varier d'une année à l'autre. Si les membres de la tribu chargés de leur entretien s'y fixent, les autres reviennent en général pour la récolte. Cette contrainte explique la place moins importante de l'élevage dans le système de production des tribus du *Pays de la pierre* que dans celui des grands éleveurs du Nord.

Les dépressions cultivées, fondements de l'appropriation de l'espace sont, au même titre que les palmeraies, des lieux centraux des territoires des Maures. Les terrains de parcours jalonnés de puits élargissent cette territorialité.

Les pâturages sont proches ou lointains. La zone circonscrite au *Pays de la pierre*, dans un rayon d'une trentaine de kilomètres autour du point d'ancrage est la *badiyye* où les semi-nomades (*Ehl badiyye*) s'installent pendant six mois ou plus, ne se déplaçant que de quelques centaines de mètres ou d'un ou deux kilomètres maximum lorsque le campement (*frig*, pl. *fergan*) devient sale. Ce sens de *badiyye* est spécifique à la région centrale mauritanienne; au sud (Trarza, Brakna), où les "palmeraies-centres" n'existent pas et où les populations maures se rattachent aux puits, la *badiyye* est le désert, la brousse.

2. A l'origine, les tribus dont le pouvoir reposait sur l'élevage camelin ne se sont pas implantées dans les massifs gréseux de l'Adrar ou du Tagant qui, du fait de la pauvreté de leurs pâturages dits "noirs" (de rochers) n'étaient pas le véritable enjeu d'une compétition territoriale contrairement aux pâturages "blancs" (de sable) des plaines périphériques.

3. Les populations y font des cultures de décrue (mil, pastèques) associées à la cueillette, à la chasse et au petit élevage (chèvres et moutons); par extension, le terme *grara* a le sens de terrain de culture ou pâturage souvent vert.

La zone de transhumance lointaine est la *rahhâle* pratiquée par les nomades (*Ehl rahhâle*), soit toute personne qui se déplace sans cesse à la recherche des pâturages qui verdissent après les pluies d'hivernage ou, dans le nord, après les pluies d'hiver, ou encore ceux de saison froide. L'accès à ces pâturages éloignés dépend largement des alliances tribales, des rapports de forces politico-militaires ou de l'élasticité des frontières.

Les pâturages sont ponctués de puits. En Mauritanie, la coutume régissant l'accès aux points d'eau est différente suivant les régions. Au Tagant, la propriété est plus marquée qu'en Adrar où le territoire est collectif, mais moins qu'au Trarza et au Brakna où le sol est réparti de façon précise entre les tribus et où les puits appartiennent à ceux qui les ont creusés : "Dans la terre, ne peut creuser de puits que son propriétaire" dit un adage du Sud. Au Nord et au Centre, le seul privilège conféré par cette mise en valeur de l'espace est, théoriquement, celui d'être servi le premier, même en arrivant le dernier, toute la communauté pouvant puiser l'eau au gré de ses déplacements et de ses besoins. Celui qui a réparé le puits a également un droit de priorité et aucune redevance n'est perçue sur les puits dont l'usage est gratuit pour tous.

Les pâturages, proches pour l'élevage ovin et caprin, plus lointains pour l'élevage camélin, sont donc des lieux de référence spatiale importants complémentaires et périphériques des palmeraies. Il en est de même des pôles lointains d'échanges.

Au-delà des zones de transhumance, les zones de commerce, sont une ouverture sur le monde extérieur (Arabie Saoudite, Canaries, Espagne, France, Mali, Maroc, Sénégal...). Soulignons que si le trafic caravanier a pratiquement disparu, l'organisation de l'espace liée à cette activité traditionnelle est très vivante dans l'esprit des Maures qui citent encore aujourd'hui les marchés traditionnels d'échanges caravaniers (*Guelmim, Tindouf, N'Dar, Nioro du Sahel...*) comme "périphéries intégrées" structurant leur territoire et définies par leur situation géographique par rapport au "centre".

Les cartes mentales des territoires nomades⁴ figurent toutes des implantations ponctuelles et linéaires (qui ne sont, il est vrai, que l'interprétation-restitution du géographe). La figure 1 représente l'espace vécu de quelques familles Ideychilli (tribu très importante de l'Adrar).

4. Le terme exprime la notion de déplacement continu. *Rhil* (collectif *rahle*), déplacement d'un campement; *rhal*, se déplacer pour un campement.

5. Frérot, A-M, 1993, *Perception de l'espace en Adrar de Mauritanie*, Aix-en-Provence, Université de Provence, tome 3.

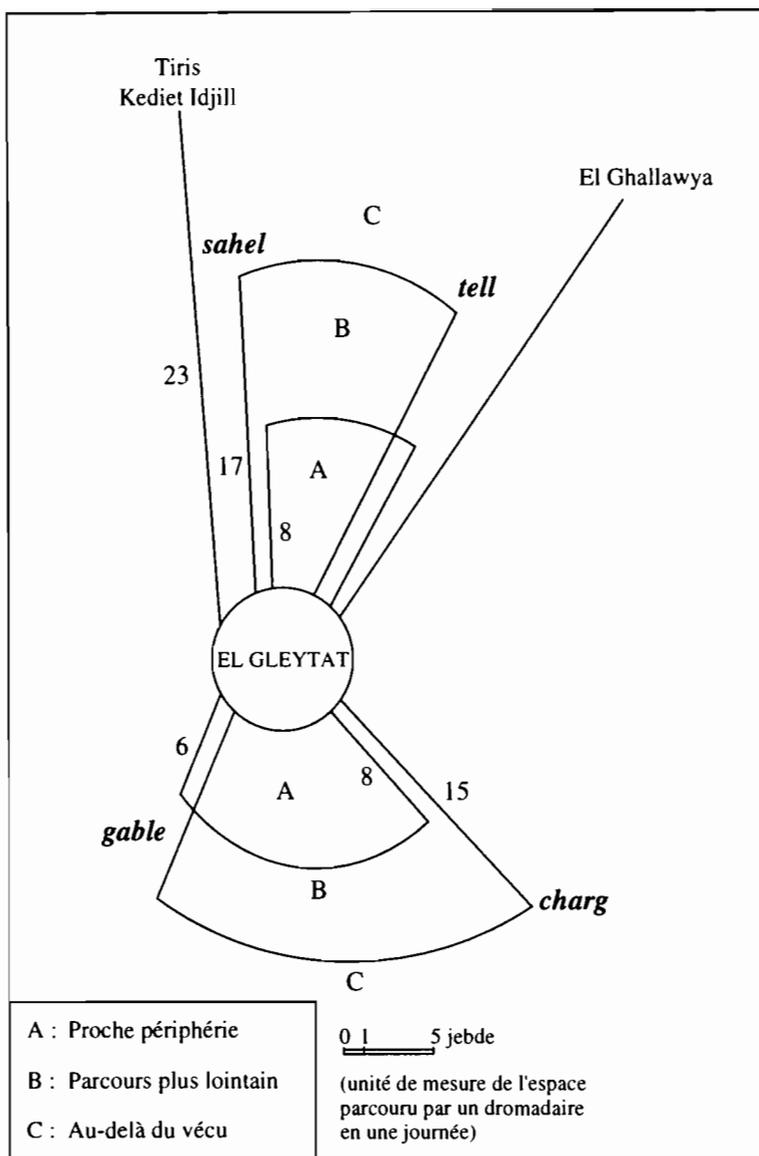


Figure 1. Espace vécu de quelques familles Ideychelli d'El Gleytat (petits nomades éleveurs de moutons). Leur territoire, délimité à partir du ksar d'El Gleytat, est orienté.

Ces semi-nomades-transhumants, éleveurs de petit bétail⁶ ont, à partir de leur village d'El Gleytat, des déplacements très réduits allant de 6 à 17 *jebde* (unité de mesure de l'espace parcouru par un chameau en une journée). C'est à partir d'El Gleytat, centre de leur territoire qu'ils déterminent les terrains les plus familiers ou proche périphérie (zone a), les parcours plus lointains (b) et ce qu'ils ne connaissent pas (c). Ils savent qu'au-delà de leur zone de transhumance se trouvent le Tiris et la Kediet Idjill (zone des mines de fer mauritanien), en direction du *sahel* (Nord), et El Ghallawiya, en direction de *tell* (NE).

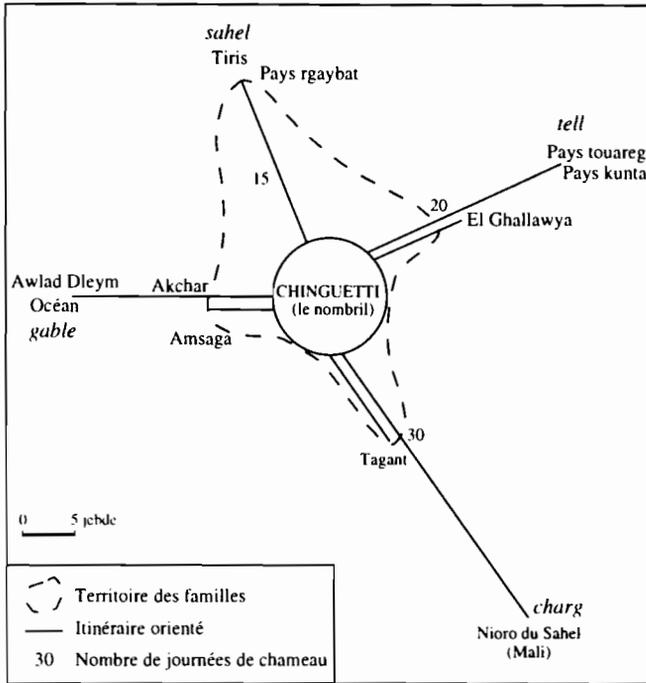


Figure 2. Espace perçu, espace vécu par des familles de la tribu des Awlad Qaylan de Chinguetti : un espace orienté à partir de la ville, "nombril" de leur territoire.

La figure 2 schématise le domaine de la tribu des Awlad Qaylan de Chinguetti. L'espace dit connu s'oriente autour de la ville, "nombril" de leur

6. Les Ideychilli ont souvent moins d'un chameau par famille et celui-ci est réservé au transport domestique ou à la monte. L'élevage de petit bétail (ovins et caprins) associé à la culture des palmiers-dattiers et à la mise en culture des bas-fonds ou *grair* (sing. *grara*) est fréquent en Adrar de Mauritanie où les potentialités pastorales sont limitées (pâturages noirs - de rochers).

territoire. Le Tiris, zone de pâturage à chameau perçu comme le "pays des Rgaybat" (avec lesquels les tribus de l'Adrar sont en concurrence sur cet espace) est localisé à quinze jours de chameau en direction du *sahel*; l'océan Atlantique, "pays des Awlad Delim", est en direction de la *gable*; le "pays des Touareg et des Kunta" est à 20 *jebde* au *tell*; le Tagant et Nioro du Sahel au Mali se situent à 30 jours en direction du *charg* (SE).

Sans multiplier les exemples, disons que l'on retrouve sur l'ensemble des représentations trois catégories hiérarchisés de lieux de référence : au centre, la palmeraie, lieu reconnu auquel l'homme appartient, "nombril" du territoire, est le pôle déterminant de la conceptualisation du territoire. De là, des itinéraires symbolisés par des traits vers les lieux reconnus; et au-delà, le non identifié. Entre l'homme et ces points nommés, les distances (temps, affective, sociale, économique, écologique) varient. Construit à partir d'un ou de plusieurs points d'ancrage traditionnels et "appropriés", le territoire est animé de mouvements linéaires, essentiellement méridiens, saisonniers (concentration ou dispersion) ou conjoncturels, sources de discontinuité spatio-temporelle et de gestions territoriales successives.

Territoire-lien : identité et espace-sécurité

Les territoires nomades englobent donc un ensemble de lieux de production indispensables à la survie des groupes, reliés entre eux jusqu'à former une unité [territoriale]; ils sont alors d'essence spatiale - ce qui permet au géographe de les cartographier en terme de surface, figure non adaptée aux sociétés nomades dont la dimension spatiale est mieux rendue par la combinaison de points (sites) et de lignes (itinéraires). La mainmise sur les palmeraies, les villes, les terrains de culture et les puits permet l'identification d'un territoire précis, non seulement spatial, mais social, familial ou tribal.

Par exemple, les tribus émiraies s'identifient à travers le pays contrôlé par l'émir, là où ce dernier pouvait assurer la sécurité des populations en échange de la reconnaissance de son pouvoir.

Chaque émirat maure s'est ainsi progressivement constitué comme une unité territoriale, espace d'influence défini par l'ensemble des lieux fréquentés par les groupes de la mouvance émirale et des relations sociales sous-jacentes, articulé autour d'axes principaux et au sein duquel se perpétuent des droits fonciers diversifiés selon les tribus et les modes d'exploitation (pastoraux, agricoles ou phœnicicoles). Les confins de ces nouvelles formes de territorialité édifiées par des forces politiques centralisées, bien que perçus, restent toutefois perméables et mouvants.

Le territoire peut aussi être régional, défini par un ensemble de critères, non hiérarchisés, naturels (*pays des dunes ou pays blanc, pays de la pierre ou pays noir, pays des coquillages, côte*, représentation d'un territoire

marqué par des espèces végétales ou animales spécifiques, etc....), socio-économiques, socio-politiques, ethno-culturels et religieux (cœur historique du *pays des Maures*...).

Le territoire est ici un lien identitaire très fort, mais non sans danger et certaines perceptions pourraient devenir source de conflits graves. Les habitants de la wilaya de l'Adrar, dont sont originaires le président de la République et la plupart des hommes d'affaires dynamiques du pays, n'étendent-ils pas leur territoire régional au-delà de la Mauritanie actuelle sous prétexte que la ville de Chinguetti, sise dans la région, en est le cœur historique ? La région Adrar, représentée comme élément d'un ensemble, celui de l'entité maure, est définie par une référence générale à un territoire, le *trâb al-Bidân*, ou "pays (terre) des Maures"; Chinguetti, ville ancienne de l'Adrar et, par glissement l'ensemble de la région, devient le territoire des Maures Mauritaniens. Ce territoire-lien, approprié par un groupe qu'il permet de définir, n'aurait-il pas légitimé l'attitude hégémonique maure face aux Négro-mauritaniens lors des événements avec le Sénégal en 1989 ?

Il existe donc en Mauritanie des systèmes fonciers et territoriaux, complexes, souples et mouvants, confirmant la notion de territoires comme aires privilégiées de la représentation et des champs d'action des divers groupes composant la société. Le territoire est ici conceptualisé comme un ensemble spatial collectif et affectif : "c'est chez nous, c'est à nous et pour nous". C'est l'espace utile, là où s'arrête l'action possible, et chacun se représente l'espace qu'il domine, dont il connaît les limites avec précision sans qu'il y ait adéquation entre espace vécu et espace perçu; d'où la définition d'un espace culturel qui va au-delà de l'espace vécu : on se rattache à la tradition orale, au vécu de la tribu, du groupe. L'héritage spatial, qui ne peut être vendu, permet, à chaque génération, de reproduire le sentiment d'un droit sur une portion d'espace géographique aux limites fluctuantes. L'individu ne peut donc remettre en question son lien à l'espace géographique sans porter atteinte à sa propre identité. La notion de territoire nomade, ensemble de lieux reconnus réunis dans un réseau complexe sans "frontière" linéaire tracée, matériel, immatériel, ouvert, est essentielle comme horizon individuel et collectif de connaissance et de pratique de l'espace, mais aussi comme référent symbolique conditionnant l'identité sociale maure. Les individus se situent socialement à l'intérieur d'un certain espace défini, au-delà duquel ils perdent leur identité et ne se sentent plus en sécurité. L'oasis est un repère si elle est connue et correspond à une réalité sociale, mais elle n'est pas une marque en soi. Chacun construit son territoire comme une aire affective et culturelle en fonction de ses propres références et valorise les lieux selon le projet géographique du groupe auquel il appartient. Les pasteurs, parce qu'il faut trouver des pâturages pour les troupeaux, ne tiennent guère compte des limites administratives et passent outre les données géopolitiques récentes que sont les frontières étatiques. Même si, aujourd'hui, les pâturages septentrionaux n'ont pas la même importance du fait du recul du mode de vie nomade, on va toujours au

Zemmour, en territoire saharawi ou marocain, lorsque les pâturages y sont bons. Il serait donc contraire à toute réalité de vouloir tracer des limites à l'espace des nomades qui ne connaissent pas plus les frontières naturelles que les frontières⁷ politiques et se déplacent au hasard des pluies.

L'analyse de la représentation du territoire soulève plusieurs questions : la perte du territoire est-elle pour les Maures nomades devenus citadins la perte de l'identité ? Mais le territoire est-il perdu ? N'est-il pas toujours un espace de circulation - et non de production - réseau de lieux de référence dont on joue au mieux des circonstances, dominé actuellement par les points fixes, et animé par des mouvements d'échange qui n'ont plus le nom de transhumance ou de commerce caravanier, mais qui n'en sont pas moins forts et très nombreux ?

Quel est le devenir des territoires nomades apparemment inconciliables avec un espace étatique borné, délimité, où des lois fixent les droits, mais aussi quelle est la légitimité d'une gestion des lieux de référence spatiale par l'Etat en tant que personne juridique et morale ?

Nos réponses ne seront que des pistes de recherche.

De la mobilité à la mobilisation

L'Etat traditionnel, l'émirat, occupait de façon lâche un territoire à faible densité démographique, entouré de zones encore plus faiblement peuplées, et sans véritables limites. L'espace ne manquait pas. De ce fait, le jeu du pouvoir y était souple; le bannissement, le repentir, accompagnés de migrations collectives pouvaient résoudre les tensions, sinon il fallait un consensus tribal ou intertribal. L'émir, garant de ce consensus, assurait la paix interne favorable au développement du commerce, basé sur les productions locales. Les *zwaya*, détenteurs de la propriété foncière et du commerce ne pouvaient que soutenir le pouvoir émiral, tout en le contrôlant. Le pouvoir légitime n'était donc pas exclusif d'autres consensus se référant à la tribu, à la *jema*.

Actuellement, ce jeu n'existe plus; il n'y a plus de marges entre les Etats; les vides périphériques ne sont plus des soupapes de sécurité pour le pouvoir enfermé dans des limites administratives précises assurant le contrôle du territoire national⁸. L'Etat moderne, basé sur l'homogénéisation sociale et territoriale, s'approprie l'ensemble des territoires (au sens de somme de lieux de référence complémentaires dans le temps) dans une

7. En hassaniyya (dialecte arabe de Mauritanie), trois termes seulement, et tous empruntés à l'arabe classique, expriment la limite : *hadd*, *takhm* et *khatt*, la dernière lexie étant davantage employée pour décrire une limite naturelle.

8. Pour des raisons historiques, certaines limites administratives sont aussi frontières d'Etat. Depuis le 17 février 1989, la question des frontières se pose dans le contexte de l'intégration à l'Union du Maghreb Arabe (U.M.A.), mais quelle est la viabilité d'une telle union si les frontières mauritano-marocaine et algérienne restent fermées ?

vision globale, englobante et synchronique. Les communautés doivent gommer leurs différences pour se fondre dans la Nation; le local disparaît au profit du territorial et l'on est passé d'une territorialité floue à une territorialité dure où l'espace est pensé technocratiquement, à travers des modèles étrangers (cf. le Schéma National d'Aménagement du Territoire de 1990 découpant la Mauritanie en zones "à vocation") par des acteurs sans prise avec la société. Ce territoire unifié doit d'ailleurs produire la société mauritanienne, une, uniforme, non tribale, non ethnique, pleinement réalisée en ville, et en particulier dans la capitale où vit plus d'un quart de la population. Or, la connaissance des territoires "culturels" nous paraît essentielle comme point de départ des actions d'organisation spatiale. S'appuyant sur la mobilité traditionnelle des Maures de civilisation nomade, le territoire national doit devenir un espace de mobilisation des anciens nomades, certes fondus avec les autres groupes de la Nation mauritanienne, mais chacun ayant droit à la différence. Le projet urbain n'est-il pas l'expression de l'une de ces différences ? La ville mauritanienne est-elle un creuset identitaire national, un territoire-lien ? Rien n'est moins sûr.

Depuis les années soixante-dix, le mode de vie s'est transformé. Les parcours lointains ne sont plus que le fait de bergers chameliers, de moins en moins nombreux, en raison du développement des aliments pour bétail et du choix d'une vie moins austère. Certains *ksûr* se sont vidés au profit des grandes villes (Nouakchott, Nouadhibou) ou de villes moyennes (Atar, F'Dérik-Zouérate, Tijikja, Kiffa, Néma) et font désormais partie du patrimoine "villes anciennes de Mauritanie à sauvegarder". Le commerce caravanier supra-régional a pris d'autres formes. Il est indéniable que des mutations s'opèrent et que de nouvelles relations à l'espace se créent par le recours systématique à la vie sédentaire en ville. Pourtant, les classes sociales urbaines aisées investissent dans l'élevage camélin, prolongeant ainsi la pratique traditionnelle de l'*azib* consistant à employer des bergers pouvant garder en permanence au loin, selon les pâturages disponibles, les troupeaux domestiques reproducteurs ou simplement sans lait, les chamelles étant maintenues à la périphérie de la ville. Près des chamelles sont ainsi nées des "résidences secondaires" où se ressourcent chaque fin de semaine et/ou pendant les vacances les propriétaires et leurs amis : "dans la *badiyye*, sous la *khayme* (tente), on élimine le stress de la ville et cela nous rappelle le bon temps". En été, de juin à août, pendant la période de récolte des dattes, les avions et les taxis-brousse à destination des régions de palmeraies sont complets⁹ et les citadins viennent grossir la population des oasis (multipliée par quatre ou cinq). Enfin, en ville, les Maures installent volontiers une tente dans leur jardin ou sur leur toit en terrasse. Leur ville n'est en fait qu'un nouveau lieu de référence dans un territoire en mouvement, mouvant, où la

9. D'où la gravité de l'accident de l'avion d'Air Mauritanie survenu à l'atterrissage à Tijikja en juillet 1994 : des familles entières (femmes et enfants surtout) se rendant en guetna ont été touchées.

fonction de circulation domine très largement celle de production, l'essentiel étant de préserver les échanges.

La ville des Maures est interprétée par renvoi à un stock d'informations préétablies appartenant au monde nomade, à partir duquel les nouveaux citoyens reconstruisent (déduisent) la réalité familière de la ville qu'ils n'ont en fait pas complètement cernée. Le nomade reconnaît la ville et la construit suivant sa logique d'identité. La ville est une projection métaphorique de l'expérience individuelle façonnée par les schèmes d'une culture nomade. Le regard du nomade sur la ville est fonction de cet héritage culturel auquel s'ajoutent les expériences individuelles, mais quelles sont les correspondances entre la ville et le nomade ? Si les Maures ont marqué leur territoire de traits et de points - limites dans l'espace et le temps - qui lui donnent sens, quelles sont les marques et les symboles de la ville ? Les villes du *Trâb el-hajra* mauritanien ne seraient-elles pas des symboles nomades inscrits dans l'espace, sans démarcation entre l'habitant "ex-nomade" et son nouvel environnement urbain ? Il faudra nous interroger sur la cosmogonie du nomade à la ville mise en relation avec celle de l'urbain "ex-rural sédentaire", mais surtout avec la logique de l'Etat.

ULUS ET YURT, MILLET ET VATAN : TERRITOIRES NOMADES ET MIGRATIONS DE MOTS

**(ELEMENTS POUR UNE DISCUSSION DE LA CONCEPTION
TURQUE DU TERRITOIRE)**

Stéphane de TAPIA
CNRS, MIGRINTER

L'ethnonyme *Türk* renvoie à un pays, la Turquie, Etat-nation récent (1920/1923), lui-même issu d'Empires multiconfessionnels et pluri-ethniques : Empire Ottoman de 1291 à 1919, Sultanat seldjoukide de Rum de 1071 à 1303, lui-même issu d'autres entités, Seldjoukides du Khorassan et plus loin encore, Khanats des Türks Célestes en Mongolie actuelle. Mais, nous rappellent les historiens (Jean-Paul Roux 1984) et les voyageurs comme Marco Polo, ont existé bien d'autres pays des Türks, *Dawlat at Turkiya*, *Dawlat al Atrak*, comme la Syrie et l'Egypte mameloukes, ou encore Grande et Petite Turchie (*Türkistan*, *Türkili*, Anatolie ou future Turquie, Turcomanie), et nous rappelle l'actualité, émergent de nouvelles républiques que l'on hésite à qualifier de turques, préférant les nommer türkes, turciques, turcophones, musulmanes de l'(ex-) U.R.S.S., centro-asiatiques... à savoir Azerbaïdjan, Türkmenistan, Kirgizistan, Kazakhstan, Ouzbékistan, Tatarstan, Gagaouzie, Bashkortostan, Tchouvachie, Sakha-Yakoutie...

Avant la *perestroïka* gorbatchévienne, tout était simple, seule existait la Turquie où vivaient les Turcs (bien que la question kurde se posât avec acuité depuis des décennies), et de vastes territoires musulmans d'Asie Centrale en voie de soviétisation ou de sinisation. Les immigrés turcs faisaient partie du paysage européen, avec plus ou moins de bonheur, mais nul ou presque ne se serait posé la question de l'émergence d'une aire culturelle turcophone, ou comme le disent les Turcs, d'un Monde Turc, *Türk Dünyası*. Aujourd'hui, l'ubiquité des Turcs, sur un vaste champ migratoire allant des USA à l'Australie, englobant Balkans, Europe Occidentale, Moyen-Orient, Russie, sur des territoires étendus de la Baltique à la Chine de l'Ouest (Xinjiang, Gansu, Qinghay) et à la Sibérie, commence à poser problème, sous des statuts et status, il est vrai, d'une très grande diversité... Colonies immigrées, minorités ethno-nationales en positions défensives ou offensives selon les cas (Syrie, Irak, Chypre, pour ne citer que quelques exemples), minorités opprimées ou majorités répressives, assimilationnistes

ou interventionnistes (Turquie, Ouzbékistan, Azerbaïdjan), ces populations interpellent plus d'un observateur.

Espace turc, espaces turcophones

Plus qu'un espace turc, se définit sous nos yeux un espace turcophone, étendu, comme aimait le rappeler le Président Süleyman Demirel, "de l'Adriatique à la Grande Muraille de Chine". Ceci de fait appellerait de nombreux commentaires critiques et de nombreux correctifs, mais l'image a l'intérêt de frapper l'imagination des Turcs comme de leurs voisins. Nous prendrons à notre compte deux définitions de l'aire turcophone qui semblent le mieux synthétiser cet espace géographique et culturel fondé sur un critère linguistique. Altan Gökalp (1989) écrit :

"Globalement, il s'agit d'une grande famille linguistique à l'intérieur de laquelle l'intercompréhension est relativement réalisée, en dépit des quelques 10 000 kilomètres qui séparent les deux extrêmes de l'espace linguistique continu turc, malgré les différences d'alphabet (latin, cyrillique, arabe) et surtout, en dépit de l'absence de contacts historiques prolongés entre toutes ces cultures très diversifiées mais locutrices d'une même langue. En d'autres termes, on ne peut pas parler d'une ethnie turque dans un espace aussi vaste, entre le 28° parallèle au sud et le 74° au nord; du 22° méridien au 161° de longitude est. En revanche, la langue intervient comme le constituant d'une ethnicité (définie comme une identification / connivence diffuse, durable) certaine. A cela, il convient d'ajouter le fait que 95 % de cet ensemble est de religion, sinon de tradition musulmane, ce qui fonde un paradigme commun, à défaut d'une culture commune".

Pour Louis Bazin (1986),

" ... parler de "race turque" n'a aucun sens. En revanche, il y avait, jadis, comme à présent, entre les peuples qualifiés génériquement de "turcs", une puissante cohésion linguistique, la turcophonie, qui ressort à l'évidence de la comparaison de leurs langues. Elles s'accompagnent, à des degrés divers, d'une communauté de traditions socioculturelles (largement partagée avec les peuples mongols), ...".

Suit une définition en six points du paradigme socioculturel turc, que reprend en termes proches Jean-Paul Roux, dans son "*Histoire des Turcs*" et qu'expose également Jean Cuisenier (1975) sous la dénomination de *prototype türkmenè d'organisation sociale*.

Espace turcophone, territoires de mobilités

Une autre constante turque mise en avant par Louis Bazin (1986 et 1994, entre autres références), Marcel Bazin (1993) et tous les spécialistes de l'aire turcophone est celle d'incessantes mobilités géographiques, constituées de migrations collectives sous toutes les formes possibles, allant du nomadisme pastoral aux migrations de travail, en passant par les déportations collectives. Dans cette optique, exode rural comme migration internationale ne seraient que les avatars les plus récents de cette mobilité atavique et culturelle !

Les histoires turque, iranienne, mongole, mandchoue, chinoise, russe, balkanique, caucasienne... sont de fait emplies d'épisodes souvent dramatiques de migrations, déportations, échanges de populations sur des critères collectifs (appartenances religieuses, linguistiques, ethniques...). Fondateurs de l'un des Etats les plus puissants que le monde ait compté, les Turcs d'Anatolie ont submergé Byzance sous les pressions chinoises et mongoles.

Langues turques, langues altaïques, langues ouralo-altaïques

Les langues turques, subdivisées par les linguistes en quatre grands groupes et quelques types archaïques éloignés (comme le Tchouvache ou le Xalaç), appartiennent à un ensemble altaïque plus vaste incluant parlars turcs, mongols et toungouzes. Proches par leurs structures, ces langues ne sont peut-être pas issues d'une même langue commune. La discussion entre linguistes reste ouverte (Louis Bazin 1994), mais comme l'expriment bien linguistes et historiens, de Louis Bazin à Françoise Aubin (1989), une longue cohabitation sur les mêmes espaces naturels, *tundra* et *tayga* sibériennes, steppes, déserts et montagnes d'Asie Centrale et de Haute Asie, voire plus largement d'Eurasie, a créé des liens, pacifiques ou non, des échanges multiples, allant de la linguistique à la génétique, alliant syncrétisme religieux aux constructions politiques, entre Turcs, Mongols, Mandchous, Magyars, Finnois, et plus largement Chinois et Iraniens ou Slaves. Il n'est pas rare que les éphémères confédérations tribales, sur ces territoires de nomadisme pastoral et forestier, comprenant des éléments appartenant aux grandes familles turques, mongoles, mandchoues, d'une part fédèrent des éléments très divers (les historiens parlent de Turcs mongolisés, de Mongols turquisés, de Toungouzes yakoutisés, de Finnois tatarisés – les Tatars étant déjà un mixage turco-mongol complexe ! – de Paléosibériens turquisés...), d'autre part emploient les mêmes notions culturelles avec un lexique proche : ainsi le terme mongol désignant la tribu, *aymağ/k*, *ayman* en mandchou, province en mongol moderne, se retrouve dans le turc *oymak* (tribu, clan, lignage). Louis Hambis (1988), René Grousset (1965) parlent "d'agrégats ou de complexes ethniques", Vincent Fourniau (1994) de

"formations ethno-territoriales" pour qualifier ces ethnies turco-altaïques sans cesse en mouvement et en constante redéfinition.

La parenté par alliance des langues altaïques étant admise, à défaut d'une parenté génétique faisant l'objet de recherches, nous laisserons de côté tout ce qui appartient au vocabulaire descriptif, à la toponymie géographique immédiate comme les notions de terre (au sens matériel), fleuve, rivière, lac, montagne, ce qui en soi serait intéressant, mais ne concerne pas l'approche territoriale, le lien entre le groupe social et l'espace pratiqué par le groupe. Forêt, montagne, cours d'eau... peuvent avoir une fonction symbolique et religieuse forte (Jean-Paul Roux 1984b), mais ceci ne nous préoccupe pas directement. Pour être plus clair, si la montagne (*dağ*) ne nous retient pas comme terme descriptif, elle nous intéresse en tant que *yayla*, estivage, alpage, séjour d'été, relié à *kıŞla* par une route de nomadisme ou de migration (*göç yolu*) et à ce titre constitutive d'une territorialité spécifique.

Notre intérêt ira plutôt au lexique de la construction "politico-territoriale" et sociale, essayant de privilégier la dimension sociale de l'appréhension et de la gestion de l'espace par les Turcs, essayant de montrer la prégnance d'une vision nomade, essentiellement mobile de l'espace vécu par les Turcophones, quand bien même ils sont sédentaires depuis des siècles. Il ne s'agit pas nécessairement d'opposer nomades à sédentaires, dans le sens classique des termes, mais plutôt mobile/migrant à immobile/non migrant. Ceci dans une logique proche de celle d'Alain Tarrus opposant "nomadisme à diaspora", où les *nomades* se définissent comme "fidèles à un lieu unique d'origine, non spécialisés professionnellement et intergénérationnellement, peu intéressés à l'intégration dans une société d'accueil", où les *diasporiques* se définissent comme ceux qui "fusionnent lieu d'origine et étapes des parcours, restant fidèles aux liens créés dans leurs antécédents migratoires, se plaçant en posture d'intégration dans la société d'accueil." (1995, p. 31 et 34)

Territoires et territorialité chez les Turcs

L'une des difficultés majeures de l'approche de la territorialité réside dans la sédimentation sur plusieurs siècles de notions d'origines très diverses. Sur le vieux fond lexical turco-mongol, déjà ouvert sur les mondes chinois et iranien ancien, comme le montre l'étude des titulatures, se greffent des apports indiens chez les Uygurs, puis le considérable apport musulman arabo-persan; suivront plus tard des emprunts byzantins, puis occidentaux (parfois par l'intermédiaire russe). Au XX^e siècle, la volonté d'un retour aux sources, et celle de créer une langue officielle et littéraire plus proche de celle de la population restée en grande majorité rurale, amènent la fondation d'une Académie de la Langue Turque (*Türk Dil Kurumu*) qui établit une lexicographie d'une grande richesse à partir de sources écrites (*Tarama Sözlüğü*) et des parlars locaux anatoliens (*Derleme Sözlüğü*), et fait un

immense travail comparatif entre les langues turques, avec édition de dictionnaires et revues spécialisées. On dispose aujourd'hui d'une vaste bibliographie, permettant de connaître l'état de la langue, ses évolutions passées, les références voisines... Les domaines qui nous intéressent ici sont :

- l'organisation politique du territoire, l'espace administré par la collectivité,
- l'habitat contemporain,
- la ruralité et l'occupation agraire, nomade (relictuelle) et sédentaire,

Administration et territoire

Au niveau supérieur de l'organisation politique, l'Etat est désigné par un mot arabe, *Devlet*, et ceci sans concurrence. Un essai de création de terme *öztürkçe* (néologisme), *kamu*, en usage en Mongolie également, n'a eu qu'un succès limité. *Kamutay* (Chambre des Députés) a laissé place à *Milletmeclisi*, Conseil de la Nation, terme ottoman (arabe). Pourtant la greffe a pris pour des expressions aujourd'hui courantes comme *kamuoyu* (opinion publique), *kamu sektörü* (secteur public), *kamulaştırma* (nationalisation) ! Autrement plus importantes sont les fortunes des mots *Ulus* et *Yurt*, destinés à remplacer *Millet* et *Vatan*, et appartenant au vieux fond lexical altaïque. *Ulus* (mongol : *U'uls*, *Olos*) désigne la Nation (ottoman *Millet*, *Milliyet*). Tombé en désuétude, *ulus* avait perduré jusqu'au XVII^e siècle avec le sens de confédération nomade tribale (Boz Ulus, régions de Mardin et Erzurum). Le kazakh et le kyrgyz modernes ont gardé des formes proches (*ult*, *ulus*, *ulıs*) tandis que les dialectes de l'Altay gardent le sens de tribu ou confédération de tribus, même de diverses origines ethniques. L'*Ulus* türkmène anatolien, mais aussi l'*oba* (lignage, campement d'un clan, d'un lignage) restent en usage dans les parlers anatoliens alors que tous les groupements intermédiaires prennent chez les Ottomans des dénominations arabes. En réalité, *ulus* n'a cessé de varier entre une acception socio-politique et une compréhension territoriale : *ulus* est le territoire de *el* (peuple, tribu, ethnie, unité politique organisée) ou vice versa. Le partage de l'empire gengiskhanide donne naissance à quatre "*Ulus-Yurt*", apanages, fiefs, comprenant populations et territoires nomades (mais aussi les populations sédentaires sous contrôle mongol). La deuxième variation est lexicale : *ulus* s'emploie conjointement avec *ordu/orda/o*, armée en marche en turc ou camp du khan tataro-mongol, par extension capitale d'un Etat nomade, puis l'Etat lui-même : *Altan Ordo*, *Altun Ordu*, la Horde d'Or, *Tzagan Ordo*, *Ak Ordu*, la Horde Blanche... Selon les sources et les époques, on parle de l'*Ulus* de Djaghatay ou de l'*Ordu* de Batu, avec le même sens d'Etat féodal sur base nomade, avec points d'ancrage sédentaires : le camp du prince devenant *saray*, palais et par extension capitale (Saraybatu, Sarayberke dans

1. Les confédérations tribales kazakhes, traduites par Grande, Moyenne et Petite Horde, se nommaient en réalité *Cüz*, littéralement centaines, en turc *yüz*.

la Horde d'Or, Bahçesaray, capitale de la Crimée des Giray, Saraybosna plus connue sous le nom de Sarayevo).

L'évolution de *Millet* est intéressante, car si le mot traduit Nation en ottoman récent, il s'agit d'un concept fondamental de la société ottomane où chaque communauté religieuse, musulmane, juive et chrétienne, représentée par le Sultan-Caliphe, le Grand Rabbin et le Patriarche de Constantinople, relativement autonome, jouit de droits reconnus et bénéficie de statuts juridiques particuliers. Localement, les sources emploient souvent le terme de *cemaat* (communauté) pour désigner les différents groupes présents. Kurdes, Turcs, Arabes et autres musulmans appartiennent au même *millet* indifférencié. Ce n'est qu'avec le progrès chez les minoritaires chrétiens de l'idée nationale, de la revendication nationaliste grecque, slave, arménienne... et pour finir les guerres d'indépendance, que le système s'écroule, non sans conséquences dramatiques : enclavés, les Arméniens en seront les plus grandes victimes, les violents combats entre Kurdes et pouvoir central turc actuel en sont la dernière manifestation en date. *Millet* devenu *Ulus* est aujourd'hui nettement ethnicisé, on parle parfois de synthèse turco-islamique (*Türk Islam Sentezi*) chez les nationalistes au sens d'une nation turque et sunnite, ce qui en réalité n'exclut pas les éléments allogènes turquisés et islamisés pour peu qu'ils ne fassent pas état d'une quelconque volonté de personnalité ethno-culturelle (Lazes, Bosniaques, Caucasiens, Kurdes...).

Yurt (mongol *nutuk*) a un sens territorial plus marqué et signifie emplacement, terrain, territoire, mais avec, une fois de plus, de grandes variations, allant de l'emplacement couvert par la tente familiale, espace du sol recouvert par la tente (Türkmènes du Taurus), à l'emplacement du camp lignager (Türkmènes du Taurus selon J-P. Roux 1970, Türkmènes d'Iran), étape, camp d'altitude (J-P Roux), à bâtiment à usage collectif spécialisé, comme *ögrenci yurdu* (foyer d'étudiants – cité universitaire), ou patrie, lieu de naissance, pays d'origine (*Türk Yurd'u*). Le *Yurt* d'un immigré peut selon le contexte être la Turquie, le lieu de naissance ou l'origine de sa famille, aussi bien Berlin que Yozgat, ou sa résidence dans un foyer allemand de travailleurs, avec un rapprochement intéressant entre *yurt* et *Heim/Heimat*. Le turc contemporain (TDK 1988) ne donne pas moins de douze sens à *yurt* que l'on retrouve dans toutes les langues turques². A noter que *yurt* n'a jamais signifié tente, mais plus "espace couvert par..." avec une connotation sociale et collective : le bashkire *yort* – immeuble renvoie au turc – lieu d'habitat collectif.

Alors qu'*ulus* - nation destiné à remplacer *millet* est une reprise d'un vieux terme turco-mongol -, *yurt* - patrie, destiné à supplanter *vatan* (lui-même d'usage récent et emprunté à l'arabe) -, apparaît directement issu du

2. Le dictionnaire ne mentionne d'ailleurs pas les définitions relatives à l'usage nomade, toujours en fonction chez les Yörüks du Taurus (TDK 1988).

lexique anatolien. La relation créée entre *Ulus* et *Yurt* a pour but de fonder en Turquie républicaine une définition de l'Etat-nation comprise par tous. On veut fixer une population homogène sur un territoire délimité tout en créant une langue épurée, nationale (*öztürkçe*) par opposition à la langue de cour et administrative (*osmanlıca*) très arabisée et iranisée. Le problème est bien que la population, malgré l'élimination des Arméniens chrétiens, n'est pas homogène et qu'elle garde des références culturelles liées à de nombreuses formes de mobilité. Révolution linguistique qui sous prétexte de modernité et d'occidentalisation, renvoie à la Haute Asie originelle ! L'expérience est moins artificielle qu'il n'y paraît si l'on considère qu'à côté de néologismes parfois osés et pas toujours réussis, on reprend des notions et concepts disparus à Istanbul, mais restés bien vivants en Anatolie. *Yurt* en est un bon exemple³.

Le pays, *ülke*, dénomination neutre (mongol *ölke*), ou *yurt* (courrier intérieur : *yurtiçi*-courrier international : *yurtdışı*) est aujourd'hui subdivisé en départements (*il*), arrondissements (*ilçe*, diminutif d'*il*), cantons (*bucak*). Selon leurs tailles, les agglomérations sont classées en villes (*Şehir, kent* d'origines persanes), bourgades (*kasaba*, arabe) et villages (*köy*, persan), dotées ou non de municipalités (*belediye*, on reconnaît l'arabe *bilad, bled* au Maghreb), en tous cas de quartiers (*mahalle* d'origine arabe, qui peut aussi s'appliquer au terroir occupé par des fractions tribales). Sont en concurrence plus ou moins nette des terminologies turques, arabes et persanes, souvent synonymes et témoignant plus d'un usage social et idéologique que de différences de nature (*il / vilâye; ilçe / kaza; bucak / nahiye* par exemple). Les néologismes *ilbay* et *ilçebay*, préfet et sous-préfet n'ont jamais réussi à détrôner *vali* et *kaymakam*. Par contre, les lexiques de l'habitat et de la ruralité gardent nombre de références directement issues du vocabulaire nomade.

İl / El ont donné deux séries associant population et territoire, au départ unité politique organisée sous la souveraineté d'un khan indépendant (on retrouvera plus tard *ulus* et *ordu* évoqués plus haut). *İl* en turc moderne désigne le département en Turquie et la province dans la géographie ou l'historiographie (*Türkili* : le Turkestan, *estân/ostân* en persan signifiant

3. Outre *Kamutay*, on peut citer *SayıŞtay*, Cour des Comptes, *DanıŞtay*, Conseil d'Etat, *Yargıtay*, Cour de Cassation, *Kurultay*, Assemblée, Congrès, formés sur des racines turco-mongoles avec un suffixe féminin mongol *-tay*. *Yasa*, loi, *Anayasa*, Constitution, se réfèrent au *Yasak* gengiskhanide, Code de lois du Moyen Age. En turc courant, *yasak* signifie interdit. Tous ces termes, sauf *yasak*, sont des néologismes, mais *Kurultay*, assemblée féodale mongole gengiskhanide, fonctionnait encore chez les Kazakhs de Chine dans les années 1930-1940. Aujourd'hui, le *Kurultay* le plus impressionnant de Turquie se tient au mois d'août à Tekir Yaylası, sur les pentes du volcan Erciyes (Kayseri) et rassemble les militants ultranationalistes du Parti d'Action Nationale d'Alpaslan Türkeş; y sont invitées des délégations de toute l'aire turcophone, y compris Gagaouzes orthodoxes et Yakoutes sibériens.

division territoriale; *Türk İlleri* : les pays turcophones)⁴, alors qu'*el* n'est resté que dans la toponymie (Kocaeli, İçel, Taşeli) et d'assez fréquentes expressions idiomatiques : *yad el* (l'étranger, pays étranger), *el kapıları* (les portes de l'étranger, l'émigration), *el gün* (les gens), mais aussi *elçi*, envoyé du khan et du peuple, donc en turc actuel l'ambassadeur (*büyük elçi* : le grand envoyé) et l'entremetteur dans un mariage arrangé traditionnel ou encore *elti*, l'épouse du frère ou de l'oncle.

Nomadisme et habitat

Même après plusieurs siècles de sédentarité, les Turcs vivent sous la tente : tel est le sens premier du mot "maison", *ev*, aussi bien en turc qu'en azeri, kazakh, uygur, ouzbek... *Ev (öy/üy)* désigne au départ la tente monofamiliale, le foyer nucléaire créé par le mariage. D'ailleurs se marier se traduit littéralement par se pourvoir d'une tente (*ev-lenmek*), "êtes vous marié ?", se traduit par "avez vous une tente (ou une maison) ?" (*Ev-li misiniz ?*)⁵. Acception proche de l'expression "fonder un foyer". Ce sens premier n'est aujourd'hui guère gardé que par quelques Türkmènes anatoliens vivant sous la tente ronde (*topak ev*), la plupart utilisant la tente noire ou *çadır*, emprunté au persan. Selon la période et le lieu, ont été utilisés *ev*, *oba*, *otağ*, *gereke* (racine *ger-*, tension comme en mongol ou la yourte se dit *ger*), *çerge*, *alaçık*, *çadır*. Toutefois, l'emploi du vocable *ev* pour désigner une maison en dur est attesté dès le XI^e siècle (*Divan-ü Lûgat-i Türk*). Pourtant la référence nomade reste systématique aussi bien pour la désignation de bâtiment construit en dur que pour les parties de la maison. Par exemple, le turco-mongol (emprunt au persan) *saray*, tente d'apparat du souverain, par extension campement (en concurrence avec *ordu/orda*), a pris le sens de palais (voir l'excellente illustration qu'est TopkapÇ, dernier témoin des *saray* seldjoukides et ottomans comme le *saray* d'Édirne détruit en 1878); le *saray* n'est au départ pas un bâtiment unique, mais un ensemble de constructions disséminées dans un vaste parc. La Cité Interdite de Pékin, les palais moghols de l'Inde sont d'autres exemples de la même conception architecturale.

Les termes *oda*, *oba*, *yurt*, ont donné respectivement "pièce", "village" (de familles apparentées à l'origine), "foyer" (collectif, le foyer familial ou ménage au sens "INSEE" se dit *hane*, emprunt au persan, mais on

4. Actuellement, les commentateurs turcs ont beaucoup de mal à décider de l'emploi de *Türk Cumhuriyetleri*, *Türki Cumhuriyetler*, (Républiques Turques, Républiques Turciques) dans la désignation des nouveaux états turcophones d'Asie Centrale. A noter que le statut du Tadjikistan iranophone n'est pas très clair : il est parfois qualifié de turc parce que musulman, à l'instar des Tchétchènes, Abkhazes, Tcherkesses, Daghestanais,... qui ne sont pas turcophones (*Çeçen Türkleri*, voit-on souvent dans la presse !).

5. Le mongol emploie la même image, *ger-bülex*, cité par A. Gökalp (1980), sur indication de Roberte Hamayon, mongolisante et professeur à l'INALCO.

emploie aussi *ocakloçak*, dans une acception plus historique, *ocak* des janissaires, ou plus abstraite, *Aydınlar Ocağı* : le "Club" des Intellectuels, école politique récente). Nombre de termes vernaculaires concernant l'habitat, les travaux ménagers, rappellent les origines nomades.

Oda, ancien *otağ* ottoman, *otav* en kazakh (tente d'un jeune ménage) a pris le sens de pièce⁶. Plus intéressant est en réalité l'usage traditionnel de la pièce dans la maison. En effet, au-delà du mobilier (tapis, coffres, absence de table, de lits, banquettes basses, rangements encastrés dans les murs) qui traduit les influences encore fortes du mode de vie coutumier jusque chez nombre de familles urbaines ou émigrées, c'est bien le pluri-usage et l'indifférenciation de la pièce qui montre la rémanence de la tente. Tous les architectes turcs sont en accord sur ce sujet, malgré tous les acquis antérieurs (et reconnus !) à la turquisation de l'Anatolie. La pièce est tout à la fois lieu de réception, lieu de travail ménager, salle à manger, chambre à coucher. Literie, chauffage, table – souvent plateau rond posé sur un trépied – mobilier pour s'asseoir, tout est amovible.

La précarité de l'habitat nomade se retrouve dans la terminologie globale de l'habitat. Le générique *konut* (logement), le bâtiment officiel (*konak*), le manoir du possédant (*konak*), le lieu d'étape (*konak*, *konalga*), l'hôte (*konuk*)... montrent le point commun entre l'homme et l'oiseau migrateur, on se pose quelque part ! La traduction littérale de *gecekondu*, habitat périphérique des grandes villes, pas nécessairement précaire, est "il s'est posé de nuit". Sur la racine *ko-y / ko-n*, ont été créés des néologismes (*konut*), mais *konak* ou *konalga* appartiennent au vieux fond urbain et rural anatolien. On remarquera les variations sémantiques d'un même terme : *konak* peut ainsi désigner un bâtiment administratif, à l'instar d'*hükümet konağı* (le *konak* du gouvernement = la préfecture), la villa d'un riche propriétaire terrien, l'hôtel particulier d'un riche bourgeois, un lieu d'étape ou de villégiature construit (*konaklama tesisleri*, installation d'hébergement d'une société, *kamyoncular konağı* : relais routier du camionneur), un lieu d'étape sur la route des nomades ou des transhumants ! Variations fréquentes dans toutes les langues turques autant que nous puissions en juger (KTLS 1992).

6. Voir la note de Vladimirtsov (1948, p. 171) sur *otoq*, étroitement lié au territoire, région de nomadisme au XV^e siècle. D'origine sogdienne (donc iranienne !), *ôtâk* est commun au turc, mongol et tOUNGOUZE : turc anatolien et criméen, chambre, habitation, maison, soldats, habitants d'une même chambre, *oda*, uygur, maison, chambre, *otafi*, djaghataï, *otaq*, hutte, tente, shor, sagay et koybal, *odafi*, hutte, camp, teleut et altaïen, *odù*, hutte, camp, yakoute, *otù*, hutte, camp, étape, tOUNGOUZE, *otok*, train, manade, ... Divers parlars mongols gardent *otoq* pour l'étape ou la hutte (buryat), groupe d'*ayl* apparentés, - "du même os" -, stationnant et nomadisant sur un même territoire (oyrat), territoires occupés par les camps nomades d'un même clan, à l'exclusion des étrangers (kalmouk).

Nomadisme et vie paysanne

Il ne s'agit pas de reprendre ici dans leur extension les travaux de nombreux turcologues, anthropologues et géographes turcs et européens. Il suffira de citer l'œuvre d'universitaires comme Xavier de Planhol, Jean-Paul Roux, Altan Gökalp ou Jean Cuisenier pour comprendre la richesse d'informations disponibles. C'est là l'un des domaines privilégiés des géographes turcs (Ahmet Necdet Sözer, Ahmet Necdet Tunçdilek, Cemal Arif Alagöz, Cezmi Sevgi...) et de géographes allemands connus comme Wolf-Dieter Hütteroth.

Parmi les nombreuses désignations de l'habitat rural, permanent ou temporaire (hameaux ou constructions isolées), *yayla*, et son contraire *kıŞla*, ou l'intermédiaire *güzlek* d'une part, *oba*, d'autre part, méritent des mentions particulières. Comme l'écrit Altan Gökalp (1980) :

"le "territoire" est constitué par un ensemble de pâturages (*yaylak*), de quartiers d'hiver (*kıŞlak*) et des routes de migration qui les relient traditionnellement. Toutefois, la "territorialité" sous-jacente dans le concept ne signifie à aucun moment un "espace géographique délimité".

Yayla, *KıŞla*, *Güzle* indiquent clairement l'occupation saisonnière du terrain (*Yaz* été, *kıŞ* hiver, *güz* mi-saison, printemps ou automne). L'extension du binôme *yayla/kıŞla* est telle que le mot s'est imposé dans tout le monde turco-iranien, y compris dans la géographie urbaine lorsque les habitants quittent la ville en plaine pour une agglomération estivale; géographes turcs (Alagöz), allemands (Hütteroth), français (de Planhol) ont établi des typologies de *yayla*. Certaines sont devenues villes, en trouvant une autonomie. *Yayla* est l'une des notions majeures du mode de vie turc, encore vivante de nos jours, alors que *kıŞla* en turc moderne, dans un pays de plus en plus urbanisé, ne sera guère plus utilisé que dans le sens de caserne ! En Asie Centrale et dans le Caucase, *kıŞlak* (*kyshlak*) a pris celui de village

L'*oba*, hameau de montagne temporaire, fait clairement référence au lignage turkmène ou *yörük*. Il est plus souvent agglomération de chalets que camp de tentes (encore visibles dans le Taurus). Le mot a deux traductions : habitat de montagne chez les villageois, campement temporaire chez les nomades pastoraux; dans un cas comme dans l'autre, le terrain est occupé par des groupes familiaux étendus. En turc, *oba*, *obaq*, *omaq*, *omağ* renvoie encore une fois au mongol *obaq*, *obokh*, lignage pour les Turcs, clan pour les Mongols.

Le télescopage de l'arabe *'aïla* (famille, ménage, devoir de nourrir, loger, vêtir) et de l'altaïque *ayil* (campement nomade de petite taille, une à

quelques familles) est à l'origine de trois termes : *aile*, la famille; *aul/avıl* : le camp, puis le village en Asie Centrale et au Caucase, *ağıl* : la bergerie, habitat temporaire de montagne en Anatolie. Ce cas n'est pas unique, favorisé par la graphie arabe (sans transcription des voyelles) et l'impact culturel de la langue du Coran face à des langues turques où les voyelles jouent un rôle fondamental.

Conclusion

Les quelques exemples développés ici (il y en aurait bien d'autres et il ne peut être question de concurrencer les linguistes sur leur terrain) illustrent une piste de recherche pluridisciplinaire. Linguistique, ethnopsychiatrie, histoire, géographie historique, ethnologie... peuvent s'allier à la géographie des migrations internationales et à la géographie culturelle pour comprendre ce qui sous-tend l'appréhension et l'utilisation de l'espace par des populations allochtones. Il nous semble que la territorialité turque, véhiculée par une langue restée proche de ses racines asiatiques, malgré la très longue parenthèse ottomane et la très forte et très riche influence arabo-persane, est bien essentiellement nomade, c'est-à-dire liée à un groupe mobile, socialement cohérent, mais peu attaché à un territoire fixe. La communauté prime sur le terroir, *ulus* et *yurt* voyagent ensemble. Comme l'écrit Jacques Légrand (1992), le territoire est d'abord social,

"... en kalmouk, comme dans les autres langues mongoles, la dénomination du territoire, *nutug*, *nutk*, est de l'ordre de la relation et est distincte d'une désignation de l'étendue, *devisger*, *devskr*, qui ne prend guère le sens de territoire que de façon figurée". "Une migration, - dit le même auteur -, est à la fois un fait de progressions rapides, largement compatibles avec la durée de vie adulte de ses acteurs, même sur des distances considérables, et une période prolongée qui n'implique pas nécessairement l'abandon unilatéral de tout lien avec le point de départ, qui peut s'accomplir par la constitution d'une zone incluant aussi bien les foyers de peuplement que les voies de circulation et d'échange qui continuent à être durablement empruntées en tous sens".

Cette analyse d'un champ migratoire kalmouk sur plusieurs siècles nous apparaît très proche de celle d'Alain Tarris (1995) sur le nomadisme des migrants maghrébins ou des vues de Migrinter sur la circulation migratoire (de Tapia 1994).

Toutefois, le cas turc pose de nombreux problèmes d'interprétation. Le turc a été considérablement remanié; il faut faire la part entre néologismes créés sur le fond lexical altaïque, et concepts qui ont perduré malgré l'éclipse de l'*osmanlica*, faire la part entre les emprunts d'origines aussi variées que le chinois ou le persan, et ce depuis la plus haute Antiquité.

Entre langues turques et mongoles, à l'intérieur de l'aire turcophone, les mots migrent, les concepts évoluent. Malgré la réforme linguistique et l'épuration des emprunts arabo-persans, nombre de ces derniers restent bien vivants..

On remarquera pour terminer que la notion même de nomadisme est difficilement traduisible ! Le lexique de la mobilité est riche, mais le mot nomade (*konar göçer*, littéralement il se pose et migre) est l'exemple du parfait néologisme créé pour les géographes. Le sens commun emploiera selon le contexte *yaylacı, yürük, bedevi, Türkmen, aŞiret, tahtacı, çingene, göçebe, göçer, göçmen, göçergi, göçkün, göçerevli, göçeril...* La racine *göç-* attestée dans toutes les langues turques (*göç/köç, küç/küs*) signifie mouvement/mobilité. Elle s'applique au migrant, réfugié, travailleur saisonnier, nomade, transhumant... et aux oiseaux comme aux glissements de terrain. D'autres dénominations sont clairement ethniques ou socioprofessionnelles.

Dans cet essai de formalisation de la territorialité "turco-altaïque" apparaît une constante : celle de la variation systématique du sens d'un mot autour d'une notion centrale et ce, sur des siècles et des milliers de kilomètres. Ainsi *Yurt/Nutuk* implique une relation à l'espace "occupé par...". *El/İl* et *Ulus* impliquent un groupement politiquement organisé, *Göç-* le mouvement d'un point à un autre... L'individu n'est jamais considéré comme tel, mais comme membre d'un tout, à la fois producteur, gardien (et donc combattant potentiel), représentant du collectif. La relation entre groupe et territoire est si forte que les notions se mêlent sans cesse, mais il s'agit bien d'un territoire social, inféodé au groupe; si le groupe se déplace, le territoire en fait autant. La Turquie se situerait où vivent les Turcs et non le contraire. Plus qu'un Etat-nation, se profilerait l'idée d'une Nation-Etat...

Bibliographie

- ALAGÖZ, Cemal Arif, 1993, 'Türkiye' de Yaylacılık Araştırmaları, Türkiye Coğrafyası Dergisi, N°2, p. 1 - 51 (version réactualisée par l'auteur d'un texte de 1938).
- AREL, Ayda, 1982, *Osmanlı Konut Geleneğinde Tarihsel Sorunlar*, Ege Üniversitesi, Izmir, 168 p.
- AUBIN, Françoise, 1989, en collaboration avec Vadim ELISSEEV, articles "Mongolie" et "République Populaire de Mongolie", *Encyclopedia Universalis*, vol 15, Paris.
- BAINBRIDGE, Margaret, (éd), 1995, *Dünyada Türkler*, Say, Istanbul, 338 p.
- BAZIN, Louis, 1986, "Les peuples turcophones en Eurasie : un cas majeur d'expansion linguistique", *Hérodote* (Géopolitique des Langues), n° 46, p. 75 - 109 .
- BAZIN, Louis, 1994, *Les Turcs, des mots, des hommes*, Arguments - Akademi Kiado, Paris - Budapest, 428 p. (recueil de textes marquant les axes de recherche du meilleur spécialiste français de la question).
- BAZIN, Louis, 1994, "Les peuples turcs", in Stéphane Yerasimos, (dir.) *Les Turcs, Orient et Occident, Islam et Laïcité*, Autrement, H.S. n° 76, p. 55 - 67.
- BAZIN, Marcel, 1988, "Le nomadisme Yörük aujourd'hui : les Sarkeçili du Taurus central", *Production Pastorale et Société* n° 20, p. 11 - 29.

- BAZIN, Marcel, 1993, "Disparités et flux migratoires dans l'aire turque", *CEMOTI* n°15, p. 227 - 242
- CUISENIER, Jean, 1975, *Economie et parenté, leurs affinités de structure dans le domaine turc et le domaine arabe*, Mouton, Paris - La Haye, 569 p.
- ÇAĞATAY, Saadet, 1974, İ. Ulus ve Yönetenler, in *Türk Lehçeleri üzerine Denemeler*, AÜDTCF, Ankara, p. 305 - 327.
- FOURNIAU, Vincent, 1994, *Histoire de l'Asie Centrale*, PUF, Paris, 128 p.
- FRANCFORT, H. P. , Ed., 1990, *Nomades et sédentaires en Asie centrale, apports de l'archéologie et de l'ethnologie*, CNRS, Paris, 240 p.
- GÖKALP, Altan, 1980, *Têtes rouges et bouches noires, une confrérie tribale de l'ouest anatolien*, Société d'Ethnographie, Paris, 255 p.
- GÖKALP, Altan, 1989, "Le prix du changement linguistique, l'invention du turc, langue nationale", *Migrants - Formation* n° 76, p. 167 - 177.
- GROUSSET, René, 1965, *L'empire des steppes, Attila, Gengis Khan, Tamerlan*, Payot, Paris, 656 p.
- HAMBIS, Louis, 1968, *La Haute-Asie*, PUF, Paris, 128 p.
- KÜÇÜKERMEN, Önder, 1988, *Turkish House in Search of Spatial Identity*, Türkiye Turing ve Otomobil Kurumu, Istanbul, 208 p. (texte bilingue turc et anglais).
- LEGRAND, Jacques, 1992, "Les Mongols en Asie centrale", *Autrement* n° 64, p. 60 - 72.
- LEWIS, Bernard, 1988, *Islam et laïcité, la naissance de la Turquie moderne*, Fayard, Paris, 520 p.
- OSMAN, Rifat Dr., 1957, (réédité par Süheyl Ünver en 1989), *Edirne Sarayı*, Atatürk Kültür, Dil ve Tarih Yüksek Kurumu, Türk Tarih Kurumu Yayınları, Série 7, n° 30 a, Imprimerie TTK, Ankara, 162 p. + planches photographiques.
- PLANHOL (de), Xavier, 1958, *De la plaine pamphylienne aux lacs pisidiens. Nomadisme et vie paysanne*, Maisonneuve, Paris, 491 p. + annexes.
- PLANHOL (de), Xavier, 1969, "Principes d'une géographie urbaine de l'Asie mineure", *Revue Géographique de l'Est*, n° 3/4, p. 249 - 267.
- ROUX, Jean-Paul, 1970, *Les traditions nomades de la Turquie méridionale*, Maisonneuve, Paris, 408 p. + annexes.
- ROUX, Jean-Paul, 1984, *La religion des Turcs et des Mongols*, Payot, Paris, 323 p.
- ROUX, Jean-Paul, 1991, *Histoire des Turcs*, Fayard, Paris, 389 p.
- TAPIA (de), Stéphane, 1992, "Le champ migratoire turc : évolutions et mutations", 1974 - 1992, *Peuples Méditerranéens* n° 60 (Turquie, l'Ere Post-kemaliste ?), p. 135 - 152.
- TAPIA (de), Stéphane, 1994, "L'émigration turque, circulation migratoire et diasporas", *L'Espace Géographique*, vol 23 n°1, p. 19 - 28.
- TAPIA (de), Stéphane, 1995, "Le champ migratoire turc et l'Europe", in A. Jund, P. Dumont et S. de Tapia, *Enjeux de l'immigration turque en Europe. Les Turcs en France et en Allemagne*, CIEMI - l'Harmattan, Paris, p. 15 - 38.
- TAPIA (de), Stéphane, 1995, Moyenne montagne et Yaylas d'Anatolie : les mutations en cours d'un espace pastoral traditionnel, in Léon PRESSOUYRE, (éd.) *Vivre en Moyenne Montagne*, CTHS, Paris, p. 451 - 463.
- TARRIUS, Alain, 1995, Naissance d'une colonie : un comptoir commercial à Marseille, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol 11 n° 1, p. 21 - 52.
- VLADIMIRTSOV, B., 1948, *Le régime social des Mongols (le féodalisme nomade)*, Adrien Maisonneuve, Paris, 291 p.
- WIXMAN, Ronald, 1984, *The Peoples of the USSR, an Ethnographic Handbook*, New York, 246 p.

Dictionnaires utilisés

TDK, 1988, *Türkçe Sözlük*, Türk Dil Kurumu, Ankara, 2 volumes, 1679 p.

KTLS, 1992, *Karşılaştırmalı Türk Lehçeleri Sözlüğü*, TC Kültür Bakanlığı, Ankara, 2 volumes, 1183 + 502 p.

"LA MAISON DES ANCETRES" L'EXPOSITION DES TERRITOIRES DANS LES MUSEES PRIVES D'AFRIQUE TROPICALE

Anne GAUGUE
Université de Paris VIII

Conservatoire d'objets, le musée est également une institution politique qui participe à la diffusion d'un certain nombre de représentations sur l'histoire, le territoire et la culture de communautés nationales, ethniques ou villageoises.

Les territoires représentés¹ dans les musées d'Afrique tropicale diffèrent selon qu'il s'agit d'institutions privées ou publiques : ces dernières s'attachent aux territoires ayant une existence juridique. Dans les musées nationaux, le territoire représenté est celui de l'Etat, à l'exception de ceux de Dakar et d'Accra qui exposent des objets provenant de plusieurs Etats africains et insistent sur l'unité du continent, fidèles en cela aux visions panafricanistes des présidents Senghor et Nkrumah. Ailleurs, les expositions sont censées contribuer à l'éveil d'une conscience nationale en présentant les habitants du pays les uns aux autres et en valorisant les hauts faits historiques de la nation. Dès lors, les événements historiques présentés ont tous eu lieu à l'intérieur des frontières nationales; dans les galeries ethnographiques, seuls sont exposés des objets produits ou utilisés par des groupes ethniques vivant sur le territoire étatique. Quant aux musées régionaux publics, la plupart d'entre eux s'attachent à une circonscription administrative et sont généralement situés dans les chefs-lieux de région ou de province. Au-delà des particularismes ethniques, l'exposition d'une culture régionale est censée fournir une identité homogène à ces entités administratives de création récente.

L'Etat n'a cependant pas le monopole de l'exposition du patrimoine et un certain nombre de musées sont dus à des initiatives privées. Tous ne sont pas liés à la représentation d'un territoire; il en est ainsi des expositions créées par des missionnaires, des prophètes de mouvements syncrétiques, des artistes... ou d'une veuve de Président de la République transformant quelques pièces de sa maison en un mémorial dédié à son mari². Dans le

1. Pour analyser la représentation des territoires dans les musées d'Afrique tropicale, nous avons pris en compte, outre leur localisation, la provenance des collections et les événements historiques mis en scène.

2. Au Liberia, la veuve du président Tubman a ouvert en 1973 un musée William V.S. Tubman dans sa propriété de Totota.

cadre de cet article, nous nous attacherons uniquement aux musées créés par des associations villageoises ou ethniques et des détenteurs de pouvoirs traditionnels qui mettent en scène ce que leurs propriétaires estiment être leur territoire pour affirmer ainsi leurs droits sur cet espace. Les territoires représentés dans ces musées privés sont multiples, des espaces ethniques ou villageois à ceux des royaumes et empires pré-coloniaux. En représentant leur histoire et leur culture, les propriétaires de ces lieux souhaitent ainsi s'affirmer comme les héritiers d'un passé glorieux ou resserrer des liens distendus entre les membres de la communauté. La création d'un musée privé est parfois directement liée à des menaces pesant sur le territoire de la communauté, lorsque l'installation de groupes étrangers à la région vient modifier les équilibres ethniques.

Les territoires des entités politiques pré-coloniales

Au nom de l'unité nationale, les musées publics restent le plus souvent silencieux sur les divisions politiques pré-coloniales de ce qui constitue aujourd'hui le territoire national. Dans les expositions publiques dont les collections proviennent de l'ensemble du territoire national, l'histoire des royaumes et empires africains est sous-représentée, et seuls quelques musées régionaux, le plus souvent conçus avec l'appui des familles royales, exposent l'histoire de ces entités politiques. C'est dans les musées créés sur des initiatives privées que l'histoire des royaumes pré-coloniaux africains est mise en scène, au Musée du palais de Foumban (Cameroun), au Centre Culturel Ashanti de Kumasi (Ghana), au Musée Nayuma de Limulunga (Zambie), au Musée de Mwanza (Tanzanie), etc. Trois exemples seront ici développés, ceux des musées de Pobé-Mengao (Burkina-Faso), de Gaoui (Tchad) et du Nord Nigéria.

Préserver le souvenir d'une gloire passée

Les communautés villageoises de Pobé-Mengao (Burkina-Faso) et de Gaoui (Tchad) ont souhaité, à travers leur musée, conserver le souvenir d'un passé glorieux et représenter les territoires autrefois soumis à la domination de leurs ancêtres. Dans les deux cas, ce désir de lieu de mémoire est né de la conscience d'une menace, réelle ou supposée, pesant sur leur identité.

Le musée de Pobé-Mengao, au nord du Burkina-Faso, a été créé au début des années 1980. Le chef de ce village, le *Lurum Yo*, est considéré comme le successeur des souverains du royaume Kurumba du Lurum, passé progressivement sous le contrôle des Moose et des Peuls. L'exposition abrite aujourd'hui des objets du quotidien ainsi que des pièces archéologiques, dont des poteries qui témoignent de l'occupation de la région par les Kurumba depuis le XV^e siècle. Tous les objets présentés "proviennent soit des

environs immédiats du village, soit de lieux que la tradition attribue au Lurum d'avant sa conquête par les Moose³".

L'initiative de cette "maison des aïeux" revient à B. Gérard, chercheur à l'ORSTOM. Alors que l'imam manifestait sa méfiance face à ce musée villageois, les vieux défendirent le projet. L'imam refusait de dire à un enfant :

"va là-bas voir les choses des ancêtres [car] le chemin de l'islam et celui des ancêtres, ce n'est pas le même chemin, le chemin de l'islam conduit à Dieu seulement. Mais je ne peux pas non plus interdire à un enfant de s'y rendre, je ne peux que lui dire : tu es musulman, tu sais ce que tu as à faire"⁴.

En revanche, le chef du village ainsi que les vieux ont soutenu la création de ce musée, lorsqu'ils constatèrent, au cours des enquêtes de B. Gérard, que les savoirs traditionnels et la langue étaient menacés de disparaître, car :

"des vieux étaient morts emportant avec eux un savoir qu'ils s'étaient refusés à transmettre, et les plus jeunes mêlaient des éléments de moore, la langue des Moose, à celle des ancêtres"⁵.

Ce musée permet de représenter la spécificité de l'identité des villageois de Mengao, alors que leur langue et leur culture tendent de plus à plus à intégrer des éléments moose.

Au Tchad, à Gaoui, village situé à 15 km de N'Djamena, les autorités locales ont également désiré leur musée. Celui-ci s'est ouvert le 27 janvier 1991. Le bâtiment de 60 m² construit par la population devait initialement abriter la bibliothèque, le musée et le bureau du responsable. Or, tout l'espace a finalement été occupé par des objets prêtés par la population, et il fallut construire un second bâtiment pour la bibliothèque.

Siège d'une ancienne principauté kotoko qui régnait sur la région avant la création de Fort Lamy/N'Djamena, Gaoui est également un site archéologique saou important. Ce village continue d'être le siège d'une cour princière, et lors de l'inauguration du musée, le détenteur du titre prononça un discours de bienvenue et offrit un repas à ses hôtes. Aujourd'hui, le village de Gaoui subit de plus en plus l'influence de la capitale tchadienne, qui attire les jeunes à la recherche d'un emploi. Le musée, pour les habitants de Gaoui, permet de rappeler aux autres, et notamment à N'Djamena, que leur cité a une histoire bien plus ancienne que cette ville moderne "qui lui

3. Gérard, B., 1990, "Le musée de Mengao (Burkina-Faso)" *Bulletin de l'Association française des anthropologues*, 39, p. 80.

4. cité par B. Gérard, *op. cit.*, p.79.

5. B. Gérard, *op. cit.*, p. 81

prend ses enfants, ses forces et risque bientôt de l'envahir tellement elle s'étend"⁶. Avec le musée, "les vieux ont retrouvé leur fierté et disent que Gaoui est bien le nombril du Tchad"⁷.

Le musée et la bibliothèque ont été confiés à un comité de gestion rassemblant des notables du village ainsi que des ressortissants de Gaoui vivant à N'Djamena. Ce comité a entrepris l'extension du musée, et en janvier 1992, plus de dix chefs traditionnels de principautés kotoko du Cameroun et du Tchad appuyaient financièrement ce projet et avaient fait parvenir des objets à exposer. Les liens de solidarité continuent de fonctionner entre ces principautés, qu'elles soient aujourd'hui au Cameroun ou au Tchad. Les responsables du musée de Gaoui et les chefs traditionnels qui leur ont apporté leur soutien souhaitent représenter leur territoire, celui des Kotoko, sans se soucier des frontières étatiques qui le divisent.

Les musées locaux dans le nord du Nigeria

C'est au Nigeria que l'on trouve le plus grand nombre de musées locaux. Les musées de la fédération nigériane dépendent soit d'une structure fédérale, la Commission Nationale des Musées et Monuments (NCMM – *National Commission for Museums and Monuments*), soit des Etats fédérés ou des autorités locales. Dans le Nord Nigeria, aux expositions publiques, représentant l'unité de la nation, répondent des musées privés, mettant en scène d'autres espaces que celui de la fédération. Les territoires de référence sont généralement ceux des constructions politiques pré-coloniales.

Au cours des siècles, plusieurs entités politiques ont tour à tour dominé le nord de l'actuel Nigeria. Au nord-ouest, les cités Hausa (Zaria, Kano, Daoura, Katsina, Kobir,...), qui se sont constituées vers le XII^e siècle, règnent tour à tour sur cette région. Au nord-est domine le royaume du Bornu. A partir de 1804, les armées d'Usman dan Fodio, composées pour l'essentiel de Peuls (*fulani*), conquièrent, au nom de la Guerre Sainte, les cités-états Hausa. Usman dan Fodio, puis son fils Mohammed Bello, gouvernent le califat de Sokoto; cependant, leur troupes se heurtèrent à la résistance du Bornu, qui conserva son indépendance jusqu'à l'arrivée des Britanniques.

Au musée national de Kaduna, dépendant de la NCMM, l'exposition couvre l'ensemble du territoire de la fédération. C'est le seul musée du Nord Nigeria dont la plaquette fasse référence et à Usman dan Fodio et à l'empire de Bornu. Ainsi, certaines des armes exposées ont "peut-être été utilisées durant le djihad peul, mené par Usman dan Fodio au XIX^e siècle", tandis que

6. Lignerolles (de), O., 1991, "Gaoui : un musée dans un village", *Sahibi*, 1, N'Djamena, p.23.

7. *Idem*.

dans la même section, "une armure complète et des harnachements de chevaux ont été donnés par le *Shehu* (souverain) de Bornu⁸".

Le musée de Kaduna, unité nationale oblige, mentionne les deux pouvoirs politiques principaux qui se sont disputé la région au XIX^e siècle, et respecte l'équilibre entre les deux grandes composantes du Nord Nigeria : les Peuls (ou *Fulani*) et les Hausa. En revanche, lorsque les musées sont créés par des Etats fédérés ou des autorités locales, toute référence à l'unité de la nation disparaît. Dans les musées locaux du Nord Nigeria, les territoires représentés sont ceux qui se sont constitués par les armes au XIX^e siècle.

Le souvenir du djihad de Sokoto est toujours présent dans les mémoires et la limite entre le sultanat de Sokoto et l'empire de Bornu apparaît clairement à l'échelle des musées d'Etat. A Sokoto, Maiduguri et Bauchi, la NCMM a ouvert un bureau, mais les musées fédéraux sont encore à l'état de projet. L'histoire et les cultures matérielles sont exposées dans des musées locaux ou dépendant des Etats. A Maiduguri, capitale de l'Etat de Borno, le *Borno State Council for Arts and Culture*, organisme dépendant de l'Etat, a ouvert un musée en 1984, dont l'exposition a trait aux cultures matérielles de l'Etat ainsi qu'à l'histoire de l'empire du Bornu⁹. Dans l'ancienne capitale du califat, à Sokoto, c'est sur l'initiative du sultan, le *Waziri*, qui a prêté la majorité des objets exposés, que le musée local a été créé¹⁰, tandis que le musée de l'Etat de Bauchi, inauguré en juin 1988, préserve le souvenir de l'émirat de Bauchi, fondé au XIX^e siècle par un lieutenant d'Usman dan Fodio.

Si les musées locaux de Sokoto, Bauchi et Maiduguri représentent le califat d'Usman dan Fodio ou le Bornu, dans les territoires autrefois contrôlés par ces deux centres de pouvoir, les expositions insistent moins sur l'histoire du XIX^e siècle, que sur les périodes précédentes, lorsque la ville ou le royaume étaient autonomes.

Le musée Kanta, à Argungu, a été inauguré en 1938, sur l'initiative de l'Emir, en collaboration avec l'*Argungu Native Authority*. Abrisé dans une maison historique de style hausa, il conserve des collections d'histoire locale, notamment des armes et des documents se rapportant à Kanta, l'un des plus illustres souverains du Kebbi qui dirigea en 1515 ou 1516 la révolte contre l'Askia Mohamed de Gao, et imposa par la suite sa tutelle aux cités hausa de Katsina, Kano, Gobir et Zaria.

A Potiskum, dans l'Etat de Yobé, le musée inauguré en février 1989 dépend de l'émirat et du gouvernement local. Exposées au premier étage du palais, les collections ont été offertes par l'émir et la population. Né de la

8. *Guide to the National Museum, Kaduna*, s.d., Federal Department of Antiquities, Lagos, p. 35.

9. *Borno Museum Society Newsletter*, 1990, 3-4, Borno Museum society, Maiduguri.

10. Afigbo, A.E. et S.I.O. Okita, 1985, *The Museum and Nation Building*, New Africa Publishing, Owerri, p.18.

partition en août 1991 de l'Etat de Borno, l'Etat de Yobé rassemble les "minorités" non kanuri de l'ouest de l'ancien sultanat du Bornu. Si le musée fait référence au Bornu, il est avant tout centré sur l'émirat de Fika, et les populations non kanuri, kere-kere et ngizim. Dans ce musée, sont exposés "un cheval décoré, comme aucun autre musée du Nigeria n'en possède" ainsi que des objets kere-kere qui "ne sont visibles qu'ici et nulle part ailleurs dans le monde. [...] Aucun musée au monde, que ce soit à Maiduguri, en Amérique, en Europe ou n'importe où, ne peut se vanter d'avoir de tels trésors"¹¹.

Au Nigeria, les musées locaux sont soutenus par les héritiers des principaux acteurs politiques des époques pré-coloniales. A la représentation de l'unité de la fédération nigériane dans les musées nationaux, les détenteurs de pouvoirs traditionnels opposent, à travers leurs musées, la représentation d'autres unités, celles de communautés historiques, dont la cohésion s'est forgée en grande partie sur les guerres.

Territoire du village ou du groupe ethnique

Les musées privés ne représentent pas uniquement les territoires des constructions politiques pré-coloniales, et certains mettent en scène des espaces plus réduits, celui du village, du clan ou du groupe ethnique. A Bonoua (Côte d'Ivoire) et à Mpangala (Angola), la création d'un musée villageois visait à consolider les liens de solidarité entre les membres de la communauté. L'histoire de certains musées locaux est plus directement liée à une menace pesant sur le territoire de la communauté. Pour les Eotilé (Nord de la Côte d'Ivoire) ou les Bobo (Burkina-Faso), le musée permettait de montrer qu'ils étaient les premiers habitants d'un territoire aujourd'hui terre d'accueil de groupes étrangers à la région.

La cohésion de la communauté

Au nord-ouest de l'Angola, à Mpangala, village-capitale de l'ancienne province du Soyo dépendant du royaume du Kongo, le petit musée inauguré en 1980 est le fruit d'une collaboration entre une mission ethno-historique de Luanda et les anciens et chefs du village. Au cours d'une réunion entre les chercheurs et les chefs du village, la décision fut prise d'ouvrir un musée solongo¹². Ce projet fut soutenu par les vieux qui :

"manifestaient souvent leur préoccupation du fait que les jeunes ne connaissaient rien à la culture véritable et qu'il fallait les éduquer. [...] Parmi les notions qu'ils approuvaient dans l'idée du musée, il y avait la récupération d'une ancienne gérontocratie fort perturbée par

11. *Borno Museum Society Newsletter*, 1989, 1, Borno Museum society, Maiduguri, p.22.

12. Habitants du Soyo.

l'industrie pétrolière [...] qui transforme leurs enfants en ouvriers, techniciens."¹³

Tous les objets exposés au musée du Soyo ont été offerts par les villageois. Le Service des Musées de Luanda nomma un fonctionnaire solongo comme conservateur local, mais "le véritable responsable fut toujours, sans contestation, le vieux Né Nkomba, celui qui se présente comme le candidat au trône du Soyo"¹⁴. Les chefs de Mpangala refusèrent que le musée soit dans le village voisin de Mpinda, car cette localité avait été un port d'embarquement d'esclaves et un centre d'influence portugaise.

C'est dans une chapelle du village, dédiée au culte syncrétique de Marie, que les collections sont exposées. Une statuette représentant Marie avait mystérieusement disparu; espérant la faire revenir, les villageois érigèrent une chapelle pour l'accueillir, mais cela fut sans effet. Cette chapelle fut donc choisie pour abriter les objets solongo :

"soit parce que l'idée de musée s'accordait avec l'esprit très solongo de la religion de Sainte Marie, soit parce que cette croyance n'avait plus de sens [...] et il ne fallait pas manquer de remplacer Marie par autre chose."¹⁵

A Mpangala, le musée a reçu le soutien des chefs du village et des vieux, soucieux d'affirmer leur autorité à la jeunesse qui s'éloigne peu à peu des traditions. A Bonoua, au sud-est de la Côte d'Ivoire, la décision de créer un musée local fut prise après les élections de 1980 qui virent, pour la première fois, plusieurs candidats s'affronter, provoquant ainsi des divisions dans la communauté. "Pour éliminer les séquelles électorales, les fils de la localité ont trouvé une solution par la création d'une œuvre emportant l'adhésion effective de la population"¹⁶, un centre culturel comprenant un théâtre en plein air et des cases-musées. L'exposition se compose de quatre cases correspondant aux classes d'âge régissant la communauté. Dans la première case, correspondant à la classe d'âge de la maturité, sont exposés les instruments de travail. Les cases de la seconde et de la troisième classe d'âge abritent divers objets de la vie quotidienne. La dernière case est la case royale, et renferme des sièges royaux ainsi que des statues représentant la déesse protectrice. Les objets ont été donnés par la population.

13. Abranches, H., 1984, "Musées et recherche d'une identité culturelle (Angola)", *Actes de la 13^{ème} conférence générale*, International Council of Museums, p.33-34.

14. *Idem*.

15. *Ibid.*, p.33.

16. Savané, Y., 1991, *Aperçu sur les musées de Côte d'Ivoire*, Ministère de la Culture, Abidjan, p.4.

Représenter les droits d'une population sur un territoire

A travers la création de leurs musées, certains groupes ou villages cherchent à prouver aux "autres" leur antériorité sur un espace aujourd'hui occupé par des populations "étrangères". La région de Bonoua attire de nombreux travailleurs provenant de toutes les régions de Côte d'Ivoire et des pays voisins; le musée de Bonoua permet également d'affirmer les droits historiques des Abouré sur ce territoire.

A l'extrême sud-est de la Côte d'Ivoire, à quelques kilomètres de la frontière du Ghana, les Eotilé ont désiré un musée pour affirmer leur antériorité, et donc leur droit historique sur cette partie de la lagune. Chassés de leur territoire par les Agni au XVIII^e siècle, les Eotilé obtiennent l'autorisation de réoccuper une partie de leur terre un siècle et demi plus tard. A partir des années 1960, des populations non-éotilé, attirées par la richesse de cette région, commencent à s'y installer. Actuellement, cette région comprend plus d'allochtones que d'Eotilé.

Pour défendre leur territoire, les Eotilé vont mettre au point une stratégie originale. Ils obtiennent en 1974 du gouvernement ivoirien que leurs îles soient classées en tant que site historique, puis demandent à J. Polet, archéologue travaillant sur les sites éotilé, que ses recherches aboutissent à la création d'un musée, pour lequel ils avaient déjà rassemblé des objets. Les Eotilé désiraient ainsi :

"se servir de l'histoire pour prouver leurs droits bien qu'ils aient été vaincus. [...] Ils savaient l'ancienneté de leur présence mais, puisque la mémoire ne suffit plus dans ce monde, ils ont fait appel pour le prouver aux 'méthodes des blancs', aux archéologues."¹⁷

E. Etchou, l'un des défenseurs du musée avait également comme projet une école pour enseigner l'éotilé. Alors que le terrain pour ce musée était déjà choisi, le départ de J. Polet et le décès de deux fervents défenseurs du projet, n'ont pas permis que ce projet aboutisse. Ce musée, tel qu'il était voulu par la population n'était pas une représentation de la réalité éotilé, mais :

"un musée-miroir, où se reflète l'image que la société veut se donner d'elle-même et qu'elle veut perpétuer. [...] Les Eotilé, qui ont connu leur première colonisation au début du XVIII^e siècle, cherchent à retrouver cette image qu'ils pensent être celle des vrais Eotilé. La mémoire la plus lointaine, les objets les plus anciens en leur

17. Polet, J., 1995, "A Museum for the Lagoon Peoples of Eotile Country - South East Côte d'Ivoire", in C. Ardouin et E. Arinze (éds), *Museums and the Community in West Africa*, J. Currey, Londres, p.102.

possession deviennent par définition éotilé. Or, bien sûr, ceci est faux"¹⁸.

C'est ainsi qu'étaient considérés comme éotilé par la population des poids à peser l'or, vraisemblablement anyi.

Au Burkina-Faso, le projet d'un musée à Bobo-Dioulasso apparaît en 1985. En 1986, une première exposition est ouverte, qui doit fermer un an plus tard; après de nouvelles études de définition, le musée provincial du Houët est inauguré en mars 1990. Située dans un bâtiment qui abrita le siège du conseil territorial de la Haute-Volta, puis le Bureau des Finances et de la Sécurité, l'exposition comporte pour l'essentiel des pièces ethnographiques; dans le jardin, des habitats bobo-mandaré, peul et sénufo ont été reconstitués.

A Bobo-Dioulasso, le musée permet aux premiers habitants de la région, les Bobo-Mandaré, d'affirmer leurs droits sur ce territoire. Ce musée a été créé par une association qui se compose exclusivement de Bobo, pour l'essentiel des intellectuels et des hommes politiques. Dans la région, le fonds ancien du peuplement est bobo-mandaré, dominé à partir du XVII^e siècle par des Dyula, venus du nord de la Côte d'Ivoire. Cette domination a toujours été très mal ressentie, et depuis 1975, un mouvement bobo-mandaré s'est organisé à Bobo-Dioulasso et dans les villages environnants. C'est dans le cadre de ce mouvement qu'est né le musée, consacré à l'identité des Bobo-Mandaré, premiers occupants de ce territoire; si les Sénufo et les Peuls sont également représentés, les Dyula sont exclus du musée. D'autre part, le pays bobo est, depuis quelques années, une zone d'attraction pour les agriculteurs moose, à la recherche de conditions plus favorables que celles qu'ils rencontrent dans leur région d'origine, et des tensions sont apparues entre communautés autochtones et immigrées. Entre l'immigration ancienne des Dyula et celle récente des Moose, le musée de Bobo-Dioulasso est né du désir des premiers occupants de ce territoire d'affirmer leur identité.

La représentation par des associations ethniques ou villageoises de leur histoire et de leur territoire dans un musée privé est un phénomène relativement récent qui ne se développe véritablement qu'à partir des années 1980. Cependant, ce n'est pas l'ensemble d'une communauté qui soutient ces initiatives. T. Ranger distingue quatre catégories de personnes qui, à l'époque coloniale, ont vu leur pouvoir légitimé au nom du respect de la tradition¹⁹. Ce sont les plus âgés, les hommes, l'aristocratie et les premiers occupants d'un territoire qui ont bénéficié de la fixation écrite de la tradition, au détriment des jeunes, des femmes, des immigrés. Ce sont ces mêmes catégories qui soutiennent la création de musées privés, quand elles ne sont pas elles-mêmes à l'origine de cette création. L'idéologie de la coutume

¹⁸ *Idem.*, p. 102.

¹⁹ Ranger, T., 1983, "The Invention of Tradition in colonial Africa", in E. Hobsbawn et T. Ranger (éds), *The invention of tradition*, Cambridge University Press, p. 211-262.

exalte les pouvoirs établis, et les musées privés permettent de représenter l'autorité des détenteurs de pouvoirs traditionnels. Le sultan Njoya à Foumban (Cameroun), l'*Ashantene* à Kumasi (Ghana), les émirs au Nigeria, les membres de la famille royale à Abomey (Bénin), les chefs Linchwe II à Mochudi et Leapeetswe Khama à Serowe (Botswana), lorsqu'ils ne furent pas eux-mêmes à l'origine du musée, l'ont défendu avec force. A Gaoua (Burkina Faso), c'est la fille du roi des Gan qui assure bénévolement les visites guidées du musée. Tout comme les chefs, les anciens soutiennent les musées privés. Ils considèrent cette institution comme un lieu où les jeunes pourront apprendre à respecter leur autorité et leur savoir. Ainsi, le musée de Pobé-Mengao (Burkina Faso) correspondait pour les vieux à un désir de reconnaissance, car les enfants étant instruits à l'école publique ou à l'école coranique, "ils s'écartaient peu à peu des vieux considérés comme non instruits, et les vieux souffraient de cette mise à l'écart"²⁰.

La représentation de l'histoire de leur communauté, le plus souvent remodelée en fonction des enjeux contemporains, permet aux détenteurs de l'autorité traditionnelle d'affirmer ainsi leur pouvoir, que ce soit vis-à-vis des autres membres de leur communauté ou des étrangers. A la mise en scène de la nation dans les musées publics, répond, dans les musées privés, la représentation d'autres territoires que celui de l'Etat, l'affirmation d'autres identités que nationales.

20. B. Gérard, *op. cit.*, p.81.

CLANS, ETHNIES ET ETAT : PARTAGE ET CONFLIT DANS L'APPROPRIATION DE L'ESPACE AU KOUILOU (CONGO)

Esther KATZ
ORSTOM

Jean-Claude NGUINGUIRI
DGRST-ORSTOM - CONGO

La région administrative du Kouilou couvre la façade maritime du Congo. Son territoire correspond en partie à celui de l'ancien royaume de Loango. Il est occupé principalement, à l'ouest (plaine côtière) par les Vili et à l'est (massif forestier du Mayombe) par les Yombé, dont les deux langues – bantoues de groupe Kongo – sont mutuellement intelligibles¹ (cf. figure 1). Malgré la colonisation puis l'imposition d'une tenure foncière étatique sous le régime "marxiste scientifique", les pratiques des habitants s'appuient encore sur la tenure foncière clanique, dont ils revendiquent le rétablissement officiel depuis le changement de régime politique en 1990. Nous examinerons ici la perception qu'ont les populations locales du territoire, les revendications qu'elles expriment depuis les cinq dernières années, les actions qu'elles mènent face aux migrants et aux entreprises qui exploitent les ressources locales, ainsi que la manière dont elles manipulent les représentations de l'espace dans le contexte de cette compétition².

La répartition démographique : l'attrait des opportunités économiques

La situation démographique de la région du Kouilou (cf. figure 2) n'est pas très différente de celle de l'ensemble de la zone telle qu'elle fut étudiée par Sautter (1965) au début des années 60. Selon ce géographe, de l'Atlantique au fleuve Congo, le territoire est sous-peuplé.

1. Deux ethnies minoritaires cohabitent avec les Vili et les Yombé au nord du Kouilou : les Lumbu (de langue bantoue échira) et les Pygmées babongo.

2. Les données présentées ici sont issues d'une recherche menée en 1992-1994 dans le cadre de l'action incitative DURR (Dynamique et Usages des Ressources Renouvelables) de l'ORSTOM.

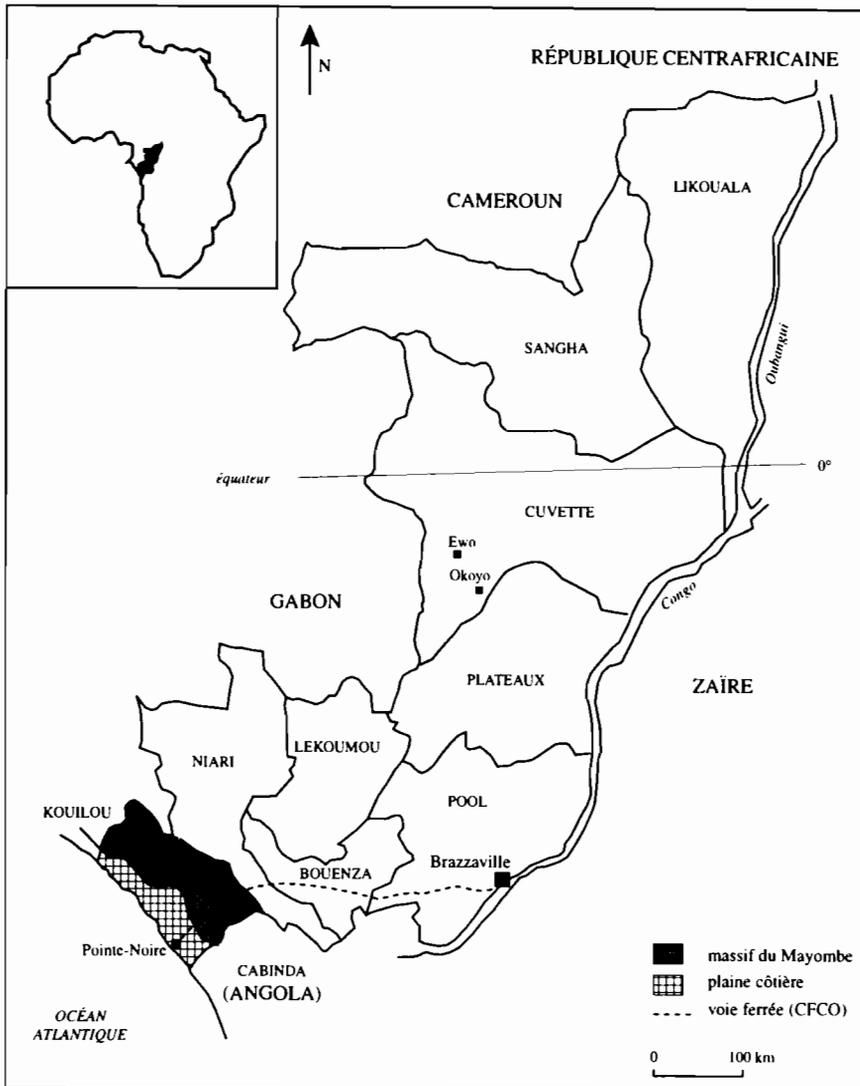


Figure 1. Le Kouilou dans les régions administratives du Congo

S'il est impossible de connaître la situation démographique du Kouilou avant la fin du XIX^e siècle, il est par contre évident qu'un dépeuplement a eu lieu à cette période (Vennetier, 1968 : 103-106)¹.

3. La région a en effet connu de graves épidémies de variole et de trypanosomiase. A cela se seraient ajoutées les ordalies exécutées selon la coutume à l'aide de poison d'épreuve pour

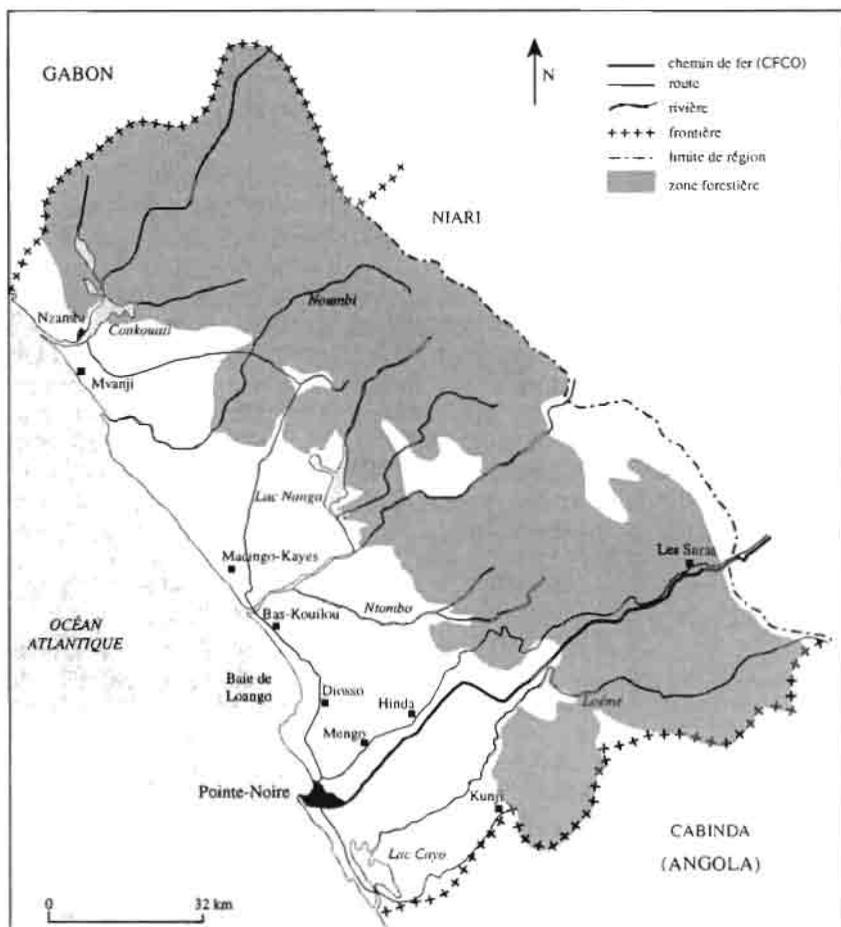


Figure 2. Le Kouilou

(Sources : Vennetier, 1968 ; carte ING-CERGE 1 : 1 000 000, 1989)

A partir de 1925, mais surtout à partir de 1949, la création de la ville de Pointe-Noire et sa croissance ont affecté particulièrement la répartition de la population sur la région, causant le dépeuplement des villages de l'arrière-

déterminer le coupable du décès, toute mort étant censée être provoquée par la sorcellerie. Des disettes causées par la sécheresse à la fin du siècle dernier et au début de celui-ci ont poussé des Vili à émigrer vers le Mayombe ou à s'expatrier, habitude qu'ils ont ensuite conservée (Vennetier, *ibid.*).

pays et en particulier de la plaine côtière (*ibid.* : 116-120)⁴. L'exode s'est accentué dans les dernières décennies, à cause de la scolarisation et de l'écart creusé entre les modes de vie urbains et ruraux (Achikbache et Anglade, 1987)⁵. Pointe-Noire a atteint 297 392 habitants en 1984, tandis que le Kouilou en comptait alors 371 608, avec une densité moyenne de 1,7 hab./km² (Ministère du Plan, 1984).

Un mouvement inverse est toutefois en train de s'opérer, en raison du chômage croissant en ville et des perturbations économiques causées par l'instabilité politique, notamment l'irrégularité des salaires des fonctionnaires.

La répartition de la densité de population au Kouilou reflète ces migrations. Les gens se déplacent encore maintenant en fonction des opportunités de travail salarié dans des campements forestiers, ou des possibilités de pêcher ou de chasser dans un but commercial. Comme l'a décrit Venetier (1968), pendant la période coloniale, de nombreuses personnes ont été déplacées ou se sont déplacées pour participer à la construction du chemin de fer Congo-Océan (CFCO), puis pour se rapprocher de cette voie de communication. Aujourd'hui encore, la majeure partie des villages se trouve le long de la ligne de chemin de fer. La partie nord du Mayombe est la moins peuplée. Cette zone a encore perdu une partie de sa population dans les décennies 70-80 en faveur de la ligne de chemin de fer (Boungou *et al.*, 1989). La zone côtière au sud de Pointe-Noire, qui s'était vidée à la fin du siècle dernier, détient depuis les années 60 la densité la plus forte du Kouilou en raison des migrations continues depuis le Cabinda, liées à la guerre civile angolaise (Venetier, 1968)⁶. La région de Conkouati (à la frontière du Gabon) et les marais de la Ntombo étaient très peu peuplés dans les années 60, selon les indications de Venetier (1968), mais ont connu un plus grand afflux par la suite de l'arrivée de migrants de l'intérieur du pays se consacrant à la chasse ou à la pêche.

La densité de population est généralement très faible, mais il y a de petites concentrations en certains points. Par exemple, autour de la lagune de Conkouati où les ressources cynégétiques et halieutiques sont encore relativement abondantes et où existe un accès direct à Pointe-Noire par une piste pour écouler la marchandise⁷. En ces points de concentration humaine, émergent des conflits liés au contrôle du foncier et de l'accès aux ressources

4. Pointe-Noire passe entre 1947 et 1949 de 9 000 à 19 000 habitants, dont 6 000 sont vili, tandis que 33 000 Vili vivent encore "en brousse". En 1962, le nombre des Vili vivant à Pointe-Noire dépasse celui de ceux restés au village (Venetier, 1968.).

5. Isolement et absence de commodités dans les villages (services médicaux, électricité, bars (*nganda*), qui jouent un rôle important dans la vie sociale, etc.).

6. Les migrants sont des Lindji et des Kotchi, apparentés aux Vili, et souvent confondus avec ces derniers, car ils parlent presque la même langue. L'enclave du Cabinda, dont les habitants réclament depuis plusieurs années l'indépendance vis-à-vis de l'Angola, est séparé du reste de ce pays par le Zaïre.

7. En raison de cette abondance faunistique, cette zone se trouve être une réserve protégée, or c'est justement là qu'on chasse et qu'on pêche le plus (*Cf.* Nguingui *et al.*, 1992).

naturelles. Ces conflits ont tendance, ces dernières années, à se généraliser et vont jusqu'à toucher l'exploitation des terres éloignées des lieux d'habitation. Cela sous-entend que plusieurs groupes d'acteurs se mettent en compétition pour s'approprier l'espace dans la région du Kouilou.

Autochtones, migrants et aménageurs : les acteurs à l'interface

Le contrôle de l'accès aux ressources met en scène plusieurs intervenants. L'Etat, du fait de l'influence des modèles centralistes, semble jouer le rôle régulateur. En effet, l'accès à l'indépendance du Congo, en 1960, se traduit rapidement par une volonté politique de considérer la terre comme une ressource dont l'Etat devrait disposer librement pour mettre en œuvre les projets de développement économiques financés par la "coopération" internationale. L'Etat acquiert ainsi progressivement un monopole sur les terres; celui-ci s'affirme sous le régime "marxiste scientifique" établi en 1965 et en 1973. L'Etat devient alors officiellement propriétaire de la terre. Il dispose des pouvoirs d'accorder des permis d'exploitation, comme on peut le noter avec les exemples des compagnies pétrolières et des sociétés de plantation industrielle d'eucalyptus⁸.

Des permis de prospection et d'exploitation ont été accordés à des compagnies pétrolières (Elf, Agip, puis aussi Chevron, B.P., Amoco, Conoco et Shell). Le pétrole exploité dans la région du Kouilou reste, depuis le boom du début des années 80, la principale source de revenus pour l'économie nationale. Elf, qui est la compagnie la plus ancienne, exploite la majorité des gisements marins, ainsi que de petits gisements situés à Kundji, près de la frontière du Cabinda, à Mengo près de Pointe-Noire et dans la Baie de Loango. Agip exploite également des gisements marins. Les autres compagnies ont effectué au début des années 90 des prospections vers la frontière gabonaise, dans la bassin intérieur du fleuve Kouilou et dans la réserve de Conkouati, mais elles n'ont pas débouché sur une exploitation, les gisements étant jugés peu rentables.

Des concessions ont également été accordées au SNR (Service National de Reboisement) et à l'UAIC (Unité d'Afforestation Industrielle du Congo), respectivement au cours des années 60 et en 1978, pour établir de grandes plantations d'eucalyptus, dont le produit devait alimenter une usine de pâte à papier à Pointe-Noire, projet non encore réalisé. Ces plantations occupent une place importante dans l'économie nationale. L'UAIC entend planter 100 000 hectares d'eucalyptus, soit une occupation quasi-totale des

8. Ce type de contrôle de la terre – et donc du territoire – par un Etat africain nouvellement indépendant n'est pas propre uniquement aux régimes marxistes. Voir à ce sujet l'exemple de la Côte d'Ivoire sous le régime d'Houphouët-Boigny (Verdeaux, 1995).

savanes dites incultes du littoral congolais⁹. Ce programme est exécuté partiellement ; 40 000 hectares d'eucalyptus environ ont été plantés autour de Pointe-Noire et de Hinda, ainsi que dans la Baie de Loango et au nord de Bas-Kouilou.

En plus des actions en faveur des projets industriels, l'Etat entend garantir à chaque citoyen congolais le droit de s'installer où bon lui semble. La devise de l'ancien parti unique (le Parti Congolais du Travail) a souvent d'ailleurs été prise à témoin à ce sujet : "tout pour le peuple, rien que pour le peuple". Cette opportunité a été saisie par les populations originaires d'autres régions du Congo pour s'installer dans le Kouilou¹⁰. Comme cela a déjà été mentionné, les migrants sont généralement motivés par la richesse en ressources naturelles de la localité d'accueil et par le marché que représente la ville de Pointe-Noire. Ainsi en est-il, par exemple, des Téké originaires des districts d'Ewo et d'Okoyo, zone de forêts inondées de la Cuvette congolaise, qui se sont installés dans les marais de la Ntombo et sur les rives des lacs traversés par le cours de la Loémé, pour pratiquer la pêche. On peut citer aussi le cas des migrants téké et mbamba, originaires de la région de la Lékoumou, dans le massif forestier du Chaillu, qui se sont établis dans le Mayombe et dans la réserve de Conkouati pour s'adonner à la chasse.

Le statut "d'étranger" ne s'applique pas uniquement aux individus qui viennent d'autres régions administratives du Congo. Aussi, les Vili originaires de Madingo-Kayes qui se sont établis au sud, au lac Cayo, sont considérés par les Vili autochtones comme des migrants. Cela reste également valable pour les Vili originaires du sud de Pointe-Noire qui pratiquent la pêche en mer à Mvandji, non loin de l'embouchure de Conkouati, dans le nord du Kouilou.

Il semble que l'autoritarisme qui a prédominé sous le "règne du parti unique", jusqu'en 1990, a étouffé l'explosion des conflits nés du contrôle de l'accès aux ressources naturelles. Le "monopartisme" était d'ailleurs caractérisé par la prédominance des "Nordistes" (ethnies du nord du Congo) au pouvoir, ce qui défavorisait les Sudistes (dont les Vili et Yombé). Les populations locales du Kouilou profitent, ces dernières années, du nouveau contexte socio-politique de la "démocratisation" pour lancer les revendications qu'elles n'avaient pas pu exprimer pendant le

9. Les habitants pratiquent toutefois une agriculture vivrière (manioc/arachide) sur ces savanes, et ne perçoivent pas du tout ces plantations comme une afforestation. L'implantation des eucalyptus pose aussi la question des territoires considérés par les aménageurs comme infertiles ou vacants, dès lors que la densité de population se situe au-dessous d'un certain seuil et que leurs activités de subsistance sont jugées mineures par rapport à des enjeux économiques plus puissants.

10. D'une manière analogue, en Côte d'Ivoire, l'Etat a incité les paysans à coloniser des espaces forestiers "sous-peuplés", sous la devise "la terre à celui qui la travaille" (Verdeaux, 1995).

"monopartisme"¹¹. L'approche de ces revendications par la compétition d'acteurs s'impose pour comprendre le "jeu foncier", si l'on emprunte les termes de Chauveau (1994). Nous utiliserons, pour ce faire, la grille d'analyse proposée par Bailey (1971). Cet auteur voit la vie politique en termes de "jeu", où s'affrontent et se confrontent les acteurs sociaux autour des leaders de faction. Cet affrontement qui s'organise autour d'enjeux communs (ou "trophées") implique l'usage simultané de règles normatives et de règles pragmatiques.

De la légitimité des revendications : les règles normatives

Le rétablissement de la tenure foncière clanique traditionnelle est justifié, en général, par des arguments qui exaltent les valeurs favorables à tous les acteurs en présence, comme la fertilité des terres agricoles ou l'abondance des ressources naturelles. Les revendicateurs mettent ainsi en avant les problèmes réellement vécus dans la région : raréfaction du gibier, baisse des captures au niveau de la pêche, baisse des rendements agricoles, etc. Ces problèmes qui perdurent ne trouveront de solutions, selon eux, que si l'on s'attaque à la racine du mal. Ils incriminent de la sorte le non-respect des "coutumes". La rareté de la ressource et la baisse des rendements agricoles apparaissent donc comme des sanctions.

Dans cette perspective, la solution qu'envisagent les autochtones renvoie à la réhabilitation de la "coutume", c'est-à-dire au rétablissement de la tenure foncière clanique. Cette ligne de conduite apparaît nettement chez le Chef Tchitembo, notable qui incarne aux yeux des Vili les valeurs dites traditionnelles héritées des derniers dignitaires de la cour du roi Maloango. En effet, ce notable a entrepris une campagne de réhabilitation du pouvoir lignager sur les terres dans la baie de Loango en 1994. Au cours de la réunion organisée à cet effet, à Matombi (village de pêcheurs), le 6 juillet 1994, le notable s'est servi de critères moraux pour convaincre l'assistance. Il commence son intervention par un rappel des règles de délimitation et d'appropriation des terres par les différents clans pour déboucher par la suite sur le rôle joué par les chefs de lignage (*fumu si*) sur la préservation de la fécondité des femmes et des ressources naturelles. Ce qui l'amène à s'interroger en ces termes : "si la pêche n'est pas fructueuse aujourd'hui, qu'attendons-nous pour suivre l'exemple de nos ancêtres ?". Il invite donc la population du village à être favorable à la réhabilitation de la tenure foncière clanique afin que "les *fumu si* actuels, à leur tour, participent à la régulation de l'abondance des ressources".

11. Après l'effondrement du mur de Berlin, le gouvernement marxiste a cédé la place en 1990 à un gouvernement de transition, suivi à son tour par un nouveau gouvernement élu en 1992. Au sujet des changements politiques récents et de la position des groupes ethniques dans ces changements, Cf. Dorier-Apprill, 1995.

Ce notable, dans ses arguments, oppose ce qui est bien pour tous (la fécondité des ressources) à ce qui est anormal (la raréfaction des ressources). Il fait ainsi usage des règles normatives selon la terminologie de Bailey (1971 : 18). Il défend la tenure foncière autochtone, considérée comme normative par les traditions orales et longtemps mise en veilleuse par la législation "moderne".

D'après les traditions orales (Vennetier, 1968 : 69-75, 99-102; Hagenbucher-Sacripanti, 1973 : 22-27), les Vili et les Yombé, comme les autres groupes kongo, seraient originaires de "Kongo Dia Nthotila", l'ancien royaume de Kongo, situé dans l'actuel Angola. Les migrations vers le nord des groupes qui sont devenus par la suite Vili et Yombé auraient eu lieu à la fin du XIV^e siècle. Au moment de l'arrivée des premiers navigateurs portugais sur les côtes d'Afrique centrale en 1482, les Vili et les Yombé occupaient déjà l'actuel Kouilou, alors royaume de Loango – lui-même divisé en 7 provinces et 27 clans primordiaux (vili et yombé) – dont Bwali, l'actuelle Diosso (dans la baie de Loango), était la capitale. Chaque clan aurait jalonné l'itinéraire de sa migration de territoires claniques et de sanctuaires aux ancêtres tutélaires.

Pour les Vili et les Yombé, *si / tsi* désigne à la fois la terre et ses ressources, le territoire, le pays. La terre appartient en collectivité à un matriclan (*likanda*), dont les membres ont en commun des biens et des intérêts visibles et invisibles. Les limites du territoire clanique (*si likanda*) sont fixées non par les hommes, mais par les "génies", esprits divinisés des ancêtres du clan¹² (*nkisi si*, au pluriel : *bakisi basi*) (Nginguiri, 1988). Les limites du territoire sont marquées par des repères spatiaux (rivières, collines, lisières de forêts, etc.). Chaque clan peut disposer de plusieurs territoires selon la mobilité des génies tutélaires. En effet, les génies peuvent décider de migrer d'un endroit à un autre. Plusieurs raisons sont invoquées pour expliquer ces migrations, dont, récemment, les dérangements dus à la vie urbaine. A Pointe-Noire, en effet, il est dit que la concentration de population, le bruit, l'éclairage public et l'aménagement industriel de certains sites de la baie, qui abritaient des sanctuaires, font fuir les génies vers des lieux plus tranquilles.

Les sanctuaires (*tchibila*) qui sont les lieux de résidence des génies sont souvent des sources ou des rapides de rivières, des montagnes (par exemple le Mont Bamba dans le Mayombe), des cirques (comme le cirque de Diosso), des bosquets ou même un arbre isolé dans la savane. Certaines marques du paysage leur sont attribuées. Par exemple, dans les gorges de Sounda, dans le Mayombe, on raconte que deux génies féminins, *Sunda*, maîtresse des lieux, et *Mwe Tchikambissi* se battirent. A l'emplacement de leur lutte, les arbres ne repoussèrent plus, et *Mwe Tchikambissi* s'enfuit vaincue en creusant un profond ravin (Hagenbucher-Sacripanti, *op. cit.* : 69).

12. Définition d'Hagenbucher-Sacripanti (1973).

Le rapport des hommes avec les génies se manifeste par des trances de possession lors de rituels (*tchianga*) : des individus exerçant une prêtrise (*bithomi*) rentrent en contact avec les génies et les messages transmis sont révélés au *fumu si*, "chef de terre" ou gérant des terres claniques (généralement l'aîné des oncles maternels). Le *fumu si* est en quelque sorte le représentant des génies dans le monde visible. A ce titre, il est chargé de veiller sur le respect des normes coutumières qui régissent l'accès aux ressources du territoire. On note, parmi ces normes, la demande d'une autorisation (*n'sua*) au *fumu si*, les redevances sur l'exploitation des ressources (*mpaku*) versées en nature et les rituels propitiatoires pour garantir des récoltes fructueuses.

Les autorisations qu'accordent le *fumu si* ne sont valables que pendant une durée déterminée : la saison sèche pour l'exploitation des palmeraies (*mabuku*) en vue de la récolte du vin de palme ou le cycle des cultures pour les activités agricoles. La production attendue de ces exploitations dépend de la qualité des rapports entre les génies et les hommes. En d'autres termes, tant que les hommes sont en bons termes avec les génies, les ressources sont abondantes. Par contre, l'outrage aux bonnes mœurs entraîne la famine. Comme l'écrit Hagenbucher-Sacripanti (1973 : 46) :

"les génies affectent pêches, chasses et récoltes, stérilisent les femmes et accablent les populations de maux divers".

Les rituels propitiatoires s'imposent pour rétablir l'ordre compromis. Selon la nature de la transgression et de la sanction, la réparation peut provenir soit du *fumu si*, soit du génie. Le rituel qui n'engage que le *fumu si* est dit "*mulla*", sorte de bénédiction que reçoivent individuellement les exploitants des ressources du territoire. Le second type de rituel, dit "*tchianga*", est un culte collectif pour obtenir le pardon du génie. Il comprend deux principales phases : une marche processionnelle jusqu'au sanctuaire du génie et la phase des suppliques. Cette seconde a lieu à l'entrée du sanctuaire. Elle consiste en un désherbage des alentours du sanctuaire, à des libations de vin de palme et à l'apport d'autres offrandes (*bisa:mbu i bia:na*) composées de morceaux de noix de cola, de gingembre et de racine de "doux-amer" (*Mondia whitei*).

Comme on peut le constater, les populations locales revendiquent un retour à la "tradition", toutefois difficile à réaliser au vu des statuts de certains exploitants comme les sociétés de plantation industrielle d'eucalyptus et les compagnies pétrolières. Les populations locales déploient par conséquent des stratégies multiples.

Les stratégies déployées

Les autochtones s'investissent dans la compétition pour le contrôle de l'accès aux ressources foncières en s'appuyant sur des formes spécifiques d'organisation politique interne. Ces formes d'organisation s'articulent autour de la consolidation de l'autorité lignagère. On peut alors distinguer trois principales institutions.

La première a trait à la formation d'un réseau de solidarité regroupant les autochtones du terroir (ou du finage) villageois face aux allochtones. Les autochtones passent à l'offensive, dans ce cas, en accusant les migrants d'être à l'origine de la rareté des ressources naturelles. Au lac Cayo, par exemple, les pêcheurs autochtones ont pointé du doigt les "étrangers" (Vili de Madingo-Kayes et Téké) pour expliquer la baisse des captures qui serait causée par "une exploitation sauvage des ressources halieutiques du fait de l'usage de la senne de plage". Cet argument met en cause un engin de pêche dont les autochtones n'ont pas la maîtrise et dont l'usage sera interdit par l'administration en 1994.

La seconde institution est une association, l'Association des Terriens du Kouilou, créée en 1992, qui regroupe principalement des individus, socialement reconnus, faisant partie de l'élite régionale, qui entendent mener la compétition non pas vis-à-vis des allochtones, mais face aux exploitants industriels et à l'Etat. L'association s'est particulièrement fait remarquer ces dernières années dans le conflit qui oppose l'UAIC aux membres des clans dont les terres sont occupées par des plantations d'eucalyptus. Les terres concédées à l'UAIC avaient été délimitées par décision des chefs administratifs, sans consultation des chefs de terre traditionnels ou des principales personnes concernées, les agricultrices. Un certain nombre de terres allouées, considérées comme vacantes, étaient en fait des terres laissées en jachère pendant 5 ou 6 ans. Les membres des clans propriétaires fonciers ont procédé à des coupes illicites de bois dans les plantations de l'UAIC, afin de récupérer leurs terres et de les mettre en valeur en délimitant les parcelles d'habitation qui sont vendues aux habitants de Pointe-Noire.

La dernière forme d'arrangement institutionnel est plus proprement politique. Elle est représentée par une autre association, l'Association Kouilou-Développement (K-D), mouvement à caractère ethnique et régional qui regroupe des intellectuels originaires du Kouilou, qui s'estiment lésés dans la redistribution des ressources nationales (postes de pouvoir, répartition de la rente pétrolière, infrastructure routière, etc.). Cette association ajoute à la lutte politique la compétition pour accéder aux ressources en général. Elle est affiliée au RDPS (Rassemblement pour la Démocratie et le Progrès Social), parti politique vili dirigé par Thystère-Tchicaya¹³. Dans cette perspective, l'Association K-D soutient les

13. Candidat à l'élection présidentielle de 1992.

revendications exprimées par les autochtones et entreprend les démarches aux niveaux administratif et politique pour qu'une partie de la rente foncière versée à l'Etat par l'UAIC soit redistribuée aux populations locales.

La prolifération des institutions ayant pour vocation de réguler l'accès aux ressources n'est pas un phénomène nouveau dans le champ de l'anthropologie. Sara Berry (1985 ; 1989) notamment, s'y réfère pour interpréter les faibles performances économiques des paysanneries africaines. A l'inverse, Jul-Larsen (à paraître) vient de montrer, à partir du cas empirique de la pêche des migrants "popo"¹⁴ au Congo, que la même prolifération d'institutions régulant l'accès aux ressources peut conduire à une croissance économique. Sans vouloir nous attarder sur ce débat, nous pouvons cependant remarquer avec Berry (1989 : 44) que les individus essaient d'accéder aux ressources en se servant des moyens institutionnels existants. Ils déploient des stratégies de manipulation des institutions et des rapports sociaux anciens tout en évitant de les détruire. Au regard de ce jeu politique, on est en droit de se demander si les différents acteurs affiliés au camp des autochtones visent tous les mêmes ressources.

La face cachée des revendications : la nature des ressources

Le fait que les divers groupes sociaux se réfèrent à un même discours ne veut pas dire que tous partagent la même revendication. On peut interpréter les revendications concernant la réhabilitation de la tenure foncière clanique comme une fusion de plusieurs registres; à chacun d'eux correspond une ressource particulière.

Celle-ci peut concerner le contrôle de l'accès à la terre pur et simple. Les acteurs qui s'y intéressent se retrouvent surtout dans le groupe des clans autochtones. Ils s'organisent en réseau de solidarité pour limiter le cercle des "compétiteurs", représenté dans ce cas par les migrants. Leur champ d'action se limite à l'échelle villageoise.

Mais les ressources effectives peuvent être d'une autre nature. Certains compétiteurs s'attachent à mobiliser des ressources économiques, politiques et symboliques. La mobilisation des ressources économiques est au centre des préoccupations de l'élite régionale. En effet, ses membres ont toujours dénoncé les inégalités dont ils s'estiment victimes dans la répartition de la rente pétrolière et de la rente foncière (payée par l'UAIC) accaparées par l'Etat. En revendiquant la réhabilitation de la tenure foncière clanique, ils s'attendent à récupérer une partie des différentes rentes auxquelles elle donne accès. Les habitants considèrent en effet qu'ils ont un droit de regard sur les ressources de leur territoire et qu'ils doivent recevoir une redevance (*mpaku*)

14. Pêcheurs originaires du Bénin, Togo et Ghana.

sur celles-ci s'ils ne les exploitent pas eux-mêmes, qu'il s'agisse de gibier, de pétrole ou d'eucalyptus¹⁵.

Les intentions des acteurs faisant partie de l'élite régionale portent aussi sur la mobilisation des "ressources politiques". Certains d'entre-eux prennent part aux revendications pour se faire apprécier comme défenseurs des intérêts des populations autochtones. Ils cherchent ainsi à s'imposer aux populations locales comme une personnalité susceptible de drainer des ressources économiques. Cette stratégie a permis à certains leaders de l'Association K-D, par exemple, de se constituer une clientèle politique dans leur village d'origine, et d'améliorer ainsi leur position dans l'arène politique locale, régionale, voire nationale.

En plus des ressources économiques, on constate aussi que les acteurs qui revendiquent le statut de représentant légitime des clans dont les terres font l'objet d'enjeux, visent des ressources symboliques. C'est le cas des descendants des différents clans propriétaires de terres dans la baie de Loango. Ils accueillent avec enthousiasme la proposition du Chef Tchitembo de réhabiliter le pouvoir lignager. En effet, ces derniers y voient avant tout une question d'intérêt personnel, liée à l'honneur d'être reconnu "chef de terre" et donc d'accéder à un rang supérieur et de faire partie de l'élite régionale.

Conclusion

Sous le régime "marxiste scientifique", les identités ethniques et claniques ont été gommées. Mais, comme dans tout l'ancien bloc socialiste, elles resurgissent de plus belle, malgré l'important brassage de population qui a eu lieu dans les villes et le long de la ligne de chemin de fer¹⁶. Mais comme pour les récents conflits politiques à Brazzaville (Dorier-Apprill, 1995), la coloration ethnique des revendications au Kouilou est toutefois à nuancer. Nous avons vu que des membres de la même ethnie peuvent s'affronter, entre autochtones et migrants, pour l'appropriation des ressources naturelles. L'ethnie ou le clan fonctionne en tant que groupe stratégique, au même titre que le réseau de solidarité villageois ou les associations. Le groupe se définit en fonction d'intérêts locaux et ponctuels au travers de

15. Bien que les compagnies pétrolières aient rétribué les villages où ont eu lieu des prospections ou une exploitation, les habitants des alentours du puits de Kunji, par exemple, commentaient que leurs sorciers devraient couper la source du pétrole si la compagnie ne fournissait pas plus de compensations. A la suite des prospections menées vers la frontière gabonaise, des bruits ont couru à Pointe-Noire sur le fait que les compagnies avaient trouvé du pétrole au début, mais ne l'ont pas exploité parce qu'il aurait été changé en eau par les sorciers locaux, insatisfaits du montant des rétributions. Il semble qu'en fait les gisements n'étaient pas suffisamment abondants pour que leur exploitation soit rentable.

16. Cf. la dénomination de Gruénais, "le Congo, banlieue de Brazzaville" (1988). Cf. Dorier-Apprill, *op. cit.*.

relations de clientélisme. Si les ressources halieutiques diminuent dans un village habité à la fois par des Vili et des Téké, c'est autour de l'ethnie que se fédèrent les conflits. Si les dissensions s'opèrent autour des plantations d'eucalyptus, les villageois s'appuient sur l'association ou bien jouent la carte de la tenure foncière clanique. La référence à la tradition sert de prétexte et varie aussi selon le contexte : ici, croyance au génie, là, appropriation coutumière des terres.

Mais prétexte ou non, la tradition est toujours vivante et s'adapte au changement. Pour les populations du Kouilou, comme pour d'autres sociétés (Bonnemaison, 1992; Vincent, 1995), le territoire qu'elles occupent est chargé d'histoire et de géo-symboles, tant sur le plan visible qu'invisible, et son appropriation est le fait des génies tutélaires. Les marques matérielles de l'histoire y étant rares, la géographie symbolique prend encore plus d'importance qu'ailleurs. Ceux qui viennent de l'extérieur pour exploiter des ressources peuvent le faire tant qu'ils s'acquittent correctement de leurs redevances face aux gérants visibles et invisibles du territoire; mais de toutes façons, leur passage en ces lieux est éphémère car la permanence est aux génies.

Bibliographie

- ACHIKBACHE, Bahjat et Francis ANGLADE, 1988, "Les villes prises d'assaut : les migrations internes", in Gruenais Marc-Eric (ed), *Le Congo, banlieue de Brazzaville, Politique Africaine*, 31 : 7-14.
- BAILEY, F.G., 1971, *Les règles du jeu politique. Etude anthropologique*, Paris, P.U.F.
- BERRY, Sara, 1985, *Fathers Work for their Sons : Accumulation, Mobility and Class Formation in an Extended Yoruba Community*, Berkeley & Los Angeles, University of California Press.
- BERRY, Sara, 1989, "Social institutions and access to ressources", *Africa*, 59, 1 : 41 - 55.
- BONNEMAISON, Joël, 1992, "Le territoire enchanté. Croyances et territorialité en Mélanésie", *Géographie et Cultures*, n° 3 : 71-88.
- BOUNGOU, Gaspard, Joseph NGUEMBO et Jacques SENECHAL, 1989, "Peuplement et population du Mayombe", in SENECHAL Jacques, Matuka KABALA et Frédéric FOURNIER (eds), *Revue des connaissances sur le Mayombe*, Paris, République Populaire du Congo-PNUD-UNESCO, p. 157-185.
- DORIER-APPRILL, Elisabeth, 1995, "Géographie des ethnies, géographie des conflits à Brazzaville", Colloque *Le territoire : lien ou frontière ?*, 2 au 4 oct. 1995.
- CHAUVEAU, Jean-Pierre, 1994, "Jeu foncier, institutions d'accès à la ressource et usage de la ressource. Une étude de cas dans le Centre-Ouest ivoirien", communication GIDIS-CI/ORSTOM, Abidjan, Colloque *Crise, ajustements et recompositions en Côte d'Ivoire : la remise en cause d'un modèle*, 28 nov. au 2 déc. 1994.
- HAGENBUCHER-SACRIPANTI, Frank, 1973, *Les fondements spirituels du pouvoir au royaume de Loango*, Paris, ORSTOM, Mémoire n° 67.
- JUL-LARSEN, Eyolf, à paraître, "Prolifération des institutions et performance économique : l'accès aux ressources des pêcheurs migrants à Pointe-Noire (Congo)", in Chaboud C. et al. (eds.), *Les pêches artisanales ouest-africaines : perspectives en sciences sociales*, Paris.
- Ministère du Plan et de l'Economie, Congo, 1985, *Recensement général de la Population et de l'habitat - 1984, Résultats provisoires*.

- NGUINGUIRI, Jean-Claude, 1988, *Traditions et coutumes foncières des communautés du littoral congolais*, Pointe-Noire, ORSTOM, Doc. n° 69. 48 p.
- NGUINGUIRI, Jean-Claude, *et al.*, 1992, "Le milieu humain", in DOUMENGE, Ch. (ed), *La réserve de Conkouati : Congo. Le secteur sud-ouest*, Gland, UICN, Programme de conservation des forêts.
- NGUINGUIRI, Jean-Claude et Esther KATZ, à paraître, "Perception de l'impact humain sur les ressources naturelles par les Vili du Congo", in BLEY, D. et H. PAGEZY (ed), *L'impact sur le milieu : perceptions et mesures*, Aix-en-Provence, Société d'Ecologie Humaine.
- VERDEAUX, François, 1995, "Sauvegarde ou restauration de la biodiversité face au processus de déforestation en Côte d'Ivoire", contribution au groupe de travail *Evaluation du coût incrémental de la protection de la biodiversité*, ORSTOM - FFEM, nov 199., 7 p.
- VENNETIER, Pierre, 1968, *Pointe-Noire et la façade maritime du Congo Brazzaville*, Pointe-Noire, Paris, ORSTOM, Mémoire n° 26, 458 p.
- VINCENT, Jeanne-Françoise, 1995, "Le territoire et ses dieux : de la rencontre à la coexistence", in VINCENT, Jeanne-Françoise, *et al*, *La construction religieuse du territoire*, Paris, L'Harmattan, p. 11-27.

Troisième partie

POUVOIR ET TERRITOIRE

- 12- Emmanuel SAADIA, *Systèmes électoraux et territorialité en Israël*
- 13- Jean RADVANYI, *Les nouveaux territoires des Russes*
- 14- Alain GASCON, *Partager une terre sainte. Erythrée unitaire, Ethiopie fédérale*
- 15- Jean-Luc MAURER, *Singularités et paradoxes territoriaux en Indonésie. De l'ambivalence des frontières dans un cadre de diversité insulaire*
- 16- Gilbert DAVID, *Du village à la construction de l'Etat : l'agrandissement de la territorialité dans le Pacifique*
- 17- Christophe GRENIER, *Le Parc National des Galápagos : un territoire disputé*



SYSTEME ELECTORAL ET TERRITORIALITE EN ISRAËL

Emmanuel SAADIA
Université de Paris IV

On se propose d'étudier la constitution du territoire israélien sous l'angle de son système électoral. L'approche pourra paraître bizarre, voire incongrue, mais l'on s'attachera à en établir sinon la validité, du moins la pertinence.

Deux faits ressortent en effet d'emblée lorsque l'on se penche sur l'histoire de l'Etat d'Israël : premièrement la rapidité de son édification (60 ans entre la première vague d'installation juive, ou de réinstallation juive en Palestine, et la proclamation de l'Etat en 1948) et deuxièmement la permanence de son système électoral, resté le même, *grosso modo*, depuis les premiers Congrès sionistes jusqu'aux élections de Mai 1996 : les élections se font sur un scrutin de listes élues à la proportionnelle intégrale, *sur la base d'une circonscription territoriale unique*.

Dans ces deux cas, une brève comparaison avec les pays européens suffit à aiguïser notre curiosité. Les Etats-Nations de l'Europe se sont construits très lentement. On peut objecter que d'autres Etats, issus de la décolonisation, sont plus récents, plus jeunes, que l'Etat d'Israël. Cependant, aucun de ces Etats ne s'est construit pratiquement *ex-nihilo*, ou du moins sur une base aussi ténue que l'Etat d'Israël. Concernant le système électoral, on ne trouve guère que les Pays-Bas l'ayant adopté et maintenu depuis le XIX^e siècle.

Ces deux "curiosités historiques" n'entretiennent-elles pas des relations étroites ? Quels sont les liens entre ces deux faits ?

L'articulation entre le système électoral et la territorialité en Israël ne peut faire l'économie de l'Histoire. Pour essayer de comprendre les raisons de ce système électoral et son rapport avec le territoire israélien lui-même – puisque transparaît une option politique déterminée dans tout système électoral – c'est bien ce territoire qu'il faut étudier, et plus précisément la stratégie qui l'a produit. Ceci oblige à nous situer à l'intersection des champs politique et géographique. Or il apparaît que le lieu théorique privilégié de cette intersection est le territoire, à la fois concept géographique et catégorie politique.

L'enjeu de notre interrogation sera donc l'examen d'un processus très singulier de territorialisation, dans lequel se jouent la construction

physique et socioculturelle d'un espace (la catégorie du territoire) et la construction simultanée d'un espace politique (la catégorie de l'Etat).

Le sionisme, fondement de la stratégie territoriale

Pourquoi un tel refus de représenter le territoire dans le système électoral ? Afin de répondre à cette interrogation il nous faut d'abord revenir brièvement sur le sionisme¹. Celui-ci naît à la fin du XIX^e siècle, sous la plume de Theodor Herzl, journaliste viennois qui se trouve à Paris lorsqu'éclate l'affaire Dreyfus². Ses origines sont marquées à la fois par les persécutions (notamment les pogroms en Russie) et par le bouillonnement intellectuel de l'époque : on assiste à l'essor des idées libérales, à un renouvellement de la culture et à l'affirmation d'une société civile au sein de ce vaste ensemble culturel transnational que constitue alors le Yiddishland (période que l'historiographie juive appelle Haskala, l'équivalent des "Lumières").

Qu'est exactement le sionisme ? Pour reprendre la formule d'Alain Dieckhoff : "le sionisme est, par essence, un projet avant tout géographique qui passe par la maîtrise du territoire"³. Il se propose de réunir les Juifs exilés et opprimés dans leur exil sur une même terre et de recréer ainsi, par le biais de l'homogénéisation territoriale, l'homogénéité culturelle perdue après deux mille ans de dispersion. L'aboutissement de ce projet consisterait donc à rétablir le peuple Juif en tant que Nation, c'est-à-dire à le recréer, libéré des avanies de la diaspora.

Le premier enjeu politique du sionisme sera donc exclusivement territorial : quel espace, et comment le peupler ? Nulle part Herzl ne formule la question en terme de retour, mais en terme de départ, de destination. Tant et si bien que la Palestine ne constitue au début qu'une solution parmi d'autres, dont l'Ouganda ou encore une autre région de l'Empire Ottoman, éventuellement cédée par le Sultan contre le remboursement, par les Juifs, de ses créances. Ces différentes solutions sont abandonnées l'une après l'autre, notamment en raison de l'achat de terres en Palestine par lord Rothschild et des implantations des Hovevei Sion (littéralement "les amants de Sion", étudiants juifs tchékhovistes de Crimée qui s'étaient établis en Palestine dès

1. Voir sur la question l'ouvrage de référence de Laqueur, Walter, *Histoire du sionisme*, Paris, trad. et rééd. 1995, TEL, Gallimard

2. Herzl, Theodor, 1989 (rééd.), *L'Etat des Juifs*, Paris, La Découverte.

3. Dieckhoff, A., 1993, *L'invention d'une nation, Israël et la modernité politique*, Paris, NRF-Gallimard, p. 112.

1860) rejoints à partir de 1903 par l'afflux de jeunes russes émigrés à la suite des pogroms.

Le second enjeu politique majeur du sionisme est un enjeu culturel. Il pose, dès sa naissance, une question fondamentale au judaïsme et à son identité culturelle, tous deux forgés dans l'exil, l'oppression et l'espérance d'un retour mythique. En cela il constitue un événement révolutionnaire : il introduit la politique, autant comme projet que comme instrument, dans l'espace culturel juदाïque, au centre même de cet espace.

Rappelons que la pierre angulaire du judaïsme est en effet la terre⁴. Donnée par le Seigneur à Abraham et à sa descendance en gage de l'alliance conclue avec lui, à nouveau offerte aux Hébreux par l'intermédiaire de Moïse pour qu'ils y vivent et y prospèrent selon la Loi, c'est cet attachement symbolique qui est célébré lors de la fête liturgique la plus importante : la Pâque (*Pessah*). La religion avait assuré la permanence et la transmission de ce lien, au point de se confondre avec lui. Or le sionisme battait en brèche ce rôle de la religion en affirmant qu'il n'était plus pertinent de conserver ce lien de cette manière, selon un protocole religieux, puisque les conditions historiques (notamment l'émancipation des peuples européens et l'acuité persistante du "problème juif") permettaient de penser et d'agir de façon à le restaurer dans sa dimension originelle, qui était spécifiquement géographique et politique, avant d'être symbolique.

Ainsi donc le sionisme, non content de produire des idées et des souhaits, se préoccupe également de les mener à leur terme, et les arme en conséquence d'instruments politiques.

Le cadre institutionnel de la stratégie territoriale est forgé par les premiers Congrès Sionistes, tant du point de vue des décisions qu'ils tentent de mettre en œuvre que des représentants qui y siègent⁵. Le Congrès se veut l'organe représentatif des communautés juives. A cette fin, ceux qui y siègent sont dûment mandatés par des élections. Celles-ci se déroulent tous les deux ans au sein de chaque communauté, préalablement à la session du Congrès. Le scrutin s'effectue déjà sur la base de listes auxquelles les différents candidats sont affiliés. Chaque communauté envoie un nombre de

4. Sur les fondements philosophiques du judaïsme, voir Armand Abécassis, 1990, *La pensée juive*, Le Livre de Poche, Paris.

5. On se base largement dans cette partie sur la description très complète du fonctionnement et de l'évolution de l'OSM, ainsi que des luttes idéologiques en son sein, faite par M. Cohen dans son ouvrage *Du rêve sioniste à la réalité israélienne*. L'auteur, d'inspiration marxiste lùkacsienne, y développe la thèse selon laquelle le mouvement travailliste aurait peu à peu renoncé, par nécessité stratégique, à identifier l'intérêt national à l'intérêt de la classe ouvrière. L'État, autant que la Nation, comme projets et comme réalisations, placés au-dessus des classes et des luttes partisans, auraient été "réifiés". En ce sens, l'édification d'une société "socialiste" aurait été un échec.

représentants proportionnel à son importance numérique, indépendamment du nombre de votants. On peut affirmer, dans cette mesure, que le Congrès Sioniste tire sa légitimité d'une représentation territoriale, au sens où la communauté polonaise détient plus de mandats que la communauté danoise par exemple. Cela confère au Congrès l'allure de l'Assemblée nationale d'une nation dispersée. Et même si, lors des premiers Congrès, la quantité de votants est faible, leurs voix permettent au sionisme de formuler ses revendications. C'est fort de cet appui qu'Herzl démarche les gouvernements en quête d'une terre. Le Congrès relève de l'Organisation Sioniste Mondiale (OSM ou WSO) dont il constitue l'organe législatif. Il élit également un exécutif, en charge d'appliquer ses décisions. Ainsi se dessinent les contours d'un véritable Etat représentant une Nation dépourvue de territoire.

La mise en œuvre de la stratégie territoriale

L'installation progressive des Juifs – originaires principalement d'Europe centrale – sur le territoire de la Palestine est organisée par l'OSM dominée par les socialistes. Dès le début du processus qui mène, en Palestine, à l'Etat d'Israël, on utilise le système électoral basé sur une circonscription unique; on reprend le régime ottoman d'auto-administration des communautés religieuses (le Millet) et les scrutins proportionnels par liste utilisés pour les élections des Congrès Sionistes.

Au-delà de l'idéal démocratique qu'il prétend incarner, ce système présente des avantages stratégiques évidents : en premier lieu il permet au politique d'éviter de représenter le territoire, fluctuant, discontinu, véritable maillon faible de l'entreprise sioniste. En 1920, les implantations juives ne présentent aucune continuité territoriale, même si elles en esquissent l'armature. L'absence de représentation territoriale dissimule cette faiblesse. Le politique tire ainsi avantage d'une situation géographique peu favorable.

Par ailleurs, l'usage de la proportionnelle intégrale sur une seule circonscription efface les disparités démographiques entre les villes et les campagnes, créant un effet de "bloc" au sein de la population : chacun s'exprime en fonction des enjeux concernant toute la communauté. Et cet effet de bloc renforce singulièrement les positions des dirigeants élus qui concentrent et centralisent ainsi le pouvoir décisionnel.

Enfin, le troisième avantage est diplomatique et s'inscrit dans une stratégie à long terme face aux Anglais et à la population arabe. Ce type de représentation, en évitant tout référent géographique, sert la tactique des "petits pas" des dirigeants de la communauté juive de Palestine (ou *Yishouv*) : il s'agit de ne pas laisser apparaître aux autres parties impliquées qu'un territoire autonome juif est en voie de constitution (fait inacceptable au vu des termes de la déclaration Balfour de 1917 qui, en octroyant un foyer

national juif en Palestine, demeure délibérément dans le flou quant à ses limites territoriales).

Considérons plus précisément les deux premiers de ces avantages et leurs conséquences dans le processus de territorialisation.

Les fluctuations de la population rurale juive reflètent fidèlement l'évolution de l'implantation juive : une première phase, de 1920 à 1931, voit l'accroissement constant de la population rurale, passant de 16 % à 26 %. Puis une seconde phase, de 1931 à 1948, où son accroissement en valeur absolue est tempéré par l'accélération du développement urbain. Au cours de cette seconde phase, qui coïncide avec la plus importante vague d'immigration, la proportion de population rurale décline de 26 % à 15 %. En 1948, lorsque commence la période étatique du processus, 85 % de la population juive réside donc en zone urbaine, et en particulier à Tel Aviv qui concentre à elle seule presque 60 % de la population totale⁶. Cette disparité laisse penser que le secteur agricole n'occupe finalement qu'une place marginale dans la constitution du territoire. Or, bien entendu il n'en est rien et c'est pourquoi quelques éclaircissements sont nécessaires.

A partir de 1882, les implantations agricoles sont disséminées le long de la bande côtière, grossièrement de Tel Aviv à Haïfa, et autour du Lac de Tibériade. Les voies de communication sont les antiques voies romaines, la route de Jaffa à Haïfa et les chemins vicinaux reliant entre eux les villages arabes. En somme, les Juifs dépendent du bon vouloir de leurs voisins arabes. Si bien que la construction d'une route contrôlée par les Juifs, ainsi que d'une voie ferrée, est le premier grand ouvrage mené à bien au début des années vingt. Elle relie Tel Aviv à Haïfa, puis suit la vallée de Jézréel jusqu'au Lac de Tibériade.

Comme le remarque Kellerman⁷, la localisation des implantations n'obéit manifestement pas à des critères de rentabilité immédiate : les terres marécageuses de la bande côtière et de la vallée de Jézréel, nécessitant drainage et assainissement, sont des foyers de malaria. Quant aux terres de Galilée, certes plus fertiles, elles réclament également de nombreux travaux de drainage et d'amendement. Leur réseau s'organise, comme par accréation, autour des maillons originels constitués par le centre de la bande côtière et le pourtour du Lac de Tibériade. Puis, par une volonté délibérée, attestée par l'achat des terres, la jonction s'effectue par la vallée de Jézréel, Haïfa et le littoral jusqu'à l'agglomération de Tel Aviv-Jaffa. Il apparaît donc que les implantations se structurent selon une logique de densification, voire de

6. *Israel Government Yearbook*, 1952, cité par Bensimon, D. et Errera, E. (*Israël, des Juifs et des Arabes*, Complexe, Bruxelles, 1989, p. 86)

7. Kellerman, Aharon, 1993, *Society and Settlement, Jewish Land of Israel in the XXth Century*, SUNY Press, Albany.

conquête de l'espace. L'agent de cette conquête est l'agriculture. L'idéologie du sionisme-socialisme fournit le soutien politique nécessaire, stipulant dans sa synthèse hardie non seulement que la terre appartient à celui qui la travaille mais de surcroît que le travail, donc la classe qui l'accomplit, est la source de la légitimité nationale.

Les implantations concentrent deux fonctions dont chacune puise sa raison d'être dans l'autre grâce au ciment de l'idéologie. D'une part, une occupation économique de l'espace géographique, avec les implications stratégiques à long terme qui en découlent, et d'autre part une occupation politique de ce même espace, puisque c'est dans et par l'agriculture que se réalise l'idéal national du sionisme-socialisme, et c'est autour de cet idéal que la population juive est mobilisée dans, mais aussi hors de Palestine. Ainsi, le secteur agricole, dont les *kibboutzim* sont l'emblème, se révèle d'autant plus important idéologiquement qu'il est minoritaire géographiquement.

Par ailleurs, la volonté délibérée de doter le *Yishouv* d'un puissant éventail d'institutions participe également de la stratégie territoriale. L'enjeu est d'édifier, en dépit de l'incertitude territoriale, les cadres formels d'une société autonome. Il s'agit, dans les deux cas, de conquête judicieuse, autrement dit fournissant un bénéfice stratégique déterminant, puis d'organisation rationnelle de ce qui est conquis.

Géographiquement, on est frappé par la logique implacable de l'implantation : hormis Jérusalem, le territoire juif dessine une sorte de "N"⁸; les colonies se localisent dans les vallées et communiquent entre elles, ce qui les rend aisément défendables, tandis que les villes se "judaïsent" très rapidement grâce à l'afflux massif de population. Politiquement, et c'est là que s'opère le lien entre les sphères géographiques et institutionnelles, la communauté juive prend en charge la gestion de toutes ses affaires, s'assurant ainsi d'une emprise réelle sur le territoire conquis.

La problématique des frontières du *Yishouv* est une des clés qui ouvre à la compréhension de la stratégie territoriale mise en œuvre. Elle conditionne le système électoral : ce dernier masque avantageusement la discontinuité juridique du territoire ainsi que sa précarité stratégique, liée aux aléas de l'expansion pionnière. Cette discontinuité est accentuée par les deux mouvements simultanés de territorialisation, l'un de développement urbain et l'autre d'expansion rurale, car les écarts démographiques entre les noyaux se creusent au fur et à mesure que le réseau d'implantations s'étend. Le système électoral là aussi contrebalance cette disparité en ne la prenant

8. Kellerman attribue à ce "N" septentrional le rôle de "noyau originel".

tout simplement pas en compte. Si la centralisation du pouvoir au sein du Yishouv ne découle pas directement de cette même incertitude, elle en constitue pour le moins une réponse pertinente. En effet, l'émiettement des implantations juives est tel qu'aucune de ces implantations ne peut se suffire à elle-même, que ce soit pour sa pérennité économique ou pour sa défense. Cet émiettement empêche les échanges de marchandises, d'hommes et d'informations en flux continus. Une des réponses possibles à ces obstacles naturels autant que stratégiques est bien le contrôle planifié de ces flux et la centralisation du pouvoir, le moyen de ce contrôle. En outre, ce contrôle permet de les diriger dans le sens de la stratégie globale de territorialisation.

Une autre dimension de la précarité frontalière transparait à la fois dans le système électoral et dans le système politique. L'imbrication sur un espace réduit de populations aux intérêts violemment opposés contraint les unes et les autres à s'organiser. Or, le modèle organisationnel du Yishouv est très structuré et nettement supérieur à celui des Arabes (à ceci près que les institutions juives de Palestine et leurs représentants socialistes "tiennent" aussi l'OSM, disposant de ce fait d'une mobilisation et d'une cohérence, tant idéologique que financière, bien plus grandes au niveau international).

Il en résulte que l'Indépendance, proclamée le 14 mai 1948, ne constitue pas un changement radical de nature : l'incertitude territoriale demeure; seule son origine change qui, de l'émiettement, se mue en opposition frontale avec les pays limitrophes. La menace de conflit ne provient plus des interstices arabes entre les zones d'implantations juives : elle se reporte désormais sur les zones frontalières. On peut donc affirmer qu'aussi longtemps que subsiste cette incertitude, le processus de territorialisation n'est pas achevé. C'est sous le signe de cet inachèvement, et des conséquences qu'il induit, que le nouvel Etat va se développer.

La territorialisation achevée ?

La précarité territoriale se perpétue dans la phase étatique, et ce jusqu'à nos jours, à travers les problèmes des frontières établies par les armes, des conquêtes de 1967 et de l'occupation de la Cisjordanie, puis de la rétrocession du Sināï à la suite des accords de Camp David. Les frontières d'Israël ont été dessinées par la guerre et les lignes de cessez-le-feu, plutôt que par des accords internationaux.

L'absence du territoire dans la représentation politique législative a persisté, et de manière bien utile. Par exemple, dans le cas des implantations juives en Cisjordanie et à Gaza : les colons votent mais on évite de poser la question de leur statut politique et géographique – une colonie juive de

Cisjordanie est-elle partie intégrante de la circonscription unique ? ou seulement ses habitants ? Chaque faction politique a par ailleurs trouvé avantage au maintien de pareille ambiguïté; les Travailleurs d'une part, qui ont lancé puis soutenu la colonisation en Judée et Samarie au nom de la sécurité des frontières par le fameux Plan Allon (or on sait aujourd'hui combien les dirigeants israéliens avaient peu à redouter du Roi Hussein, et le fait qu'ils le savaient jette une suspicion légitime sur les justifications sécuritaires de la colonisation), les religieux et une partie de la droite d'autre part, qui ont vu, et voient encore, dans ces implantations le point de départ d'un Grand Israël, plus conforme au territoire mythique du Royaume de Salomon (selon leur slogan "de la Méditerranée à l'Euphrate").

La permanence du système électoral hérité du *Yishouv* préserve en outre la centralisation du pouvoir. Les enjeux locaux se résolvent au niveau national. Ceci constitue aussi un atout décisif dans le cadre d'une économie fortement planifiée, devant faire face à un effort de guerre permanent et à l'afflux sans trêve de population immigrée.

A l'instabilité territoriale, tant au cours de la phase pré-étatique qu'après 1948, répond une instabilité sociologique forte. De 1882 jusqu'à la dernière vague d'immigration en provenance de l'ex-Union Soviétique, la communauté juive de Palestine, puis l'Etat d'Israël, se trouvent dans l'obligation d'accueillir et d'intégrer des populations d'origines et de cultures très diverses et aux intérêts souvent contradictoires. Le scrutin par liste et la circonscription unique permettent et encouragent l'expression d'enjeux communautaires, à ce jour encore très forts (comme en témoignent les dernières élections), au détriment de la représentation géographique. Ce système, que l'on qualifiera d'a-géographique, apparaît aussi comme un facteur d'intégration à la société israélienne car il pose la représentation communautaire⁹ comme médiateur politique.

Or, si ce système électoral reproduit une relation au territoire basée sur la précarité et l'inachèvement, qu'advient-il dès lors que deviennent obsolètes les réalités desquelles il tire son fondement ? On réalise, à la lumière de ce qui a été dit précédemment, que la nouvelle donne géopolitique au Moyen-Orient remet en cause les bases mêmes sur lesquelles s'est développée la communauté juive de Palestine¹⁰. A ces graves questions

9. Sur la vie politique israélienne, voir les travaux de Asher Arian, et notamment *Politics in Israel*, 1989 (édition révisée), Chatham House.

10. Les ouvrages abondent sur la question des enjeux de la paix. La production pléthorique de ces derniers mois oscille du franchement peu recommandable (du journaliste M. Gurfinkiel, *Israël, géopolitique d'une paix*, Paris, Michalon, 1996) à l'excellence par la documentation et la pénétration : A. Dieckhoff, *Israéliens et Palestiniens, L'épreuve de la paix*, Paris, Aubier, 1996, et du grand historien Zeev Sternhell, *Aux origines d'Israël, entre*

s'ajoutent les tendances lourdes de la société israélienne, hyperurbanisée et "post-industrielle", et dont les dernières élections ont démontré les antagonismes apparemment irréconciliables – déshérence complète de l'idéologie pionnière socialiste, réveil politique de la minorité arabe, forte opposition entre laïques et religieux, représentation communautaire toujours très puissante (les Russes en particulier) – : antagonismes qui, on a la faiblesse de l'espérer, n'ont plus guère de chance de trouver dans l'épopée guerrière l'occasion de se résorber.

Si l'on se réfère à l'histoire de la constitution des Etats-Nations, et en particulier aux modèles d'interaction centre/périphérie développés pour les entités d'Europe occidentale, il apparaît non seulement que, dans le cas d'Israël, l'évolution fut très rapide, mais que de surcroît on se trouve à un moment crucial de cette évolution¹¹. Après un siècle environ, le pouvoir central serait déjà en passe d'accéder à la phase ultime, où la société, devenue relativement homogène autour des valeurs nationales et du centre qui les a imposées, serait prête pour une redistribution des compétences du centre vers les pouvoirs et les acteurs locaux. L'inscription définitive dans la fixité géographique semble constituer le point de rupture, de changement de phase.

Or, la première réforme électorale, vieux "serpent de mer" de la politique israélienne, survient au moment même où se développe le processus de paix. Comme il n'existe que peu de coïncidences dans les affaires politiques, on est en droit de s'interroger sur les tenants et les aboutissants de pareille réforme. Sa principale modalité, arrêtée récemment, consiste en l'élection du Premier Ministre au suffrage universel. Ce surcroît de légitimité conférée au Premier Ministre visait à réduire les exigences des petits partis, et la propension afférente au clientélisme, dans la constitution des alliances gouvernementales. Une autre partie de la réforme proposait l'adjonction aux listes nationales de listes locales sur la base de grandes unités administratives. Ces dispositions-là n'ont pas été retenues, en raison de l'opposition farouche des partis religieux mais aussi d'une fraction de la classe politique israélienne qui les jugeait redondantes avec les élections municipales. Les simulations ont pourtant montré qu'aucun parti ne perdrait véritablement à ce changement. On voit donc bien qu'au-delà de la simple "cuisine" électorale, l'introduction de la dimension territoriale locale dans la représentation politique soulève des problèmes spécifiquement culturels à la

nationalisme et socialisme, Paris, Fayard, 1996. Ce dernier ouvrage donne une perspective précieuse quant à la compréhension des contradictions du sionisme.

11. Quelques éclaircissements et points de départ sur le sujet seront trouvés dans Richard Kleinschmager, 1993, *Eléments de géographie politique*, Strasbourg, Presses Univ. de Strasbourg.

société israélienne. Elle implique un remaniement très profond de la perception des limites de l'Etat et, corollairement, la fin de l'eschatologie (le renoncement au chimérique Grand Israël) par l'inscription définitive dans le temps et surtout dans l'espace séculaire.

La redistribution des compétences, et ce qu'elle implique de stabilité politique et d'assurance sur les frontières, nous semble au cœur des processus de paix en cours. Autour de la paix s'articule un réseau d'enjeux géographiques (la dialectique entre des frontières définitives et leur perception), politiques (le problème de la représentation communautaire et de l'exécutif), et culturels en dernier ressort (la base confessionnelle ou laïque de l'identité israélienne).

Perspectives : la paix, fin du sionisme ?

L'imbrication étroite en Israël entre les questions territoriales et socioculturelles font peser deux incertitudes majeures sur la transition vers la paix.

Tout d'abord, les problèmes intercommunautaires : la société israélienne est une société plurale, là aussi à l'instar des Pays-Bas¹². L'expression des intérêts communautaires y priment sur celle des intérêts locaux par la médiation du système électoral. La comparaison possède indéniablement une dimension géographique, considérant l'exiguïté territoriale et l'hyperurbanisation de ces deux pays. La tolérance proverbiale et la prospérité du Royaume de Hollande démontrent d'ailleurs la pérennité d'une telle expression communautaire.

A l'inverse, l'Etat d'Israël ne se distingue guère par la tolérance des différentes communautés qui le constituent : la différenciation se joue sur la définition de l'identité israélienne, encore en suspens. Si la configuration électorale a-géographique définissait les citoyens Israéliens comme l'ensemble des votants de la circonscription unique (puisque'il ne fallait pas prendre en compte le territoire dans la définition opérationnelle du corps électoral), la Loi du Retour stipulait quant à elle que tout Juif pouvait devenir Israélien. Et la définition du Juif relevait des autorités religieuses. On a ainsi vu des Juifs yéménites, fraîchement arrivés en Israël en 1949, contraints de se convertir à nouveau au judaïsme (et ce n'est qu'un exemple

12. Lijphardt, Arendt, 1968, *The Politics of accommodation : Pluralism and Democracy in the Netherlands*, Berkeley, University of California Press.

parmi d'autres). Sans parler bien sûr de la situation peu enviable de la première communauté israélienne par le nombre, à savoir les Arabes.

La perspective de la paix accentue le problème communautaire et celui de la définition de la citoyenneté en Israël. En effet, la rétrocession de territoires et la fixation de frontières signifient l'achèvement stricto sensu du programme sioniste. Les religieux s'y opposent, comme ils ont toujours empêché l'adoption d'une Constitution et donc l'accession au statut de République, pour la raison que Dieu est la source du droit et de la loi, ainsi que des frontières du territoire, selon la tradition messianique. Le véritable *kulturkampf*, mené depuis longtemps par les partis religieux contre la laïcisation de la société israélienne, ne relève de rien d'autre que de cela.

Le sionisme paye à présent son alliance originelle avec les religieux. La contradiction entre le projet politico-géographique de Herzl et l'appui que lui donnèrent les religieux dès 1920 éclate désormais au grand jour : les Travaillistes, qui édifièrent l'Etat, privilégièrent toujours le renfort des religieux à celui de la droite ou des communistes et leur octroyèrent nombre de prérogatives et d'avantages (il n'y a pas, par exemple, de mariage civil en Israël).

Or l'ironie de l'Histoire veut que le programme sioniste se soit réalisé sur la plaine côtière, domaine ancestral des Philistins (d'où le nom de Palestine), et non sur le territoire du royaume biblique qui est l'actuelle Cisjordanie, ou Judée-Samarie comme l'appellent sans surprise les Israéliens. Une fois réglés les problèmes de sécurité militaire et de construction d'un territoire national définitif – la paix rendant caduque la fameuse doctrine de la profondeur stratégique qui avait présidé à la colonisation initiale de la Cisjordanie – l'occupation par des Juifs de ce territoire revêt une valeur symbolique fondamentale. La conquête territoriale a d'abord été dépouillée de sa dimension idéologique pionnière socialiste, pour faire place à des considérations d'ordre stratégique qui, à leur tour, se sont vues remplacées par des visées religieuses. L'ultime mutation du sionisme, entendu comme projet politico-géographique, est religieuse, mais elle était contenue dès les origines, dans le fait même de s'établir en Palestine (c'est tout le sens des paroles de Ben Gourion, athée et socialiste s'il en fut, qui lança à la Commission Peel chargée d'enquêter sur les causes de la révolte arabe de 1936 et sur les moyens d'y remédier : "la Bible est mon droit").

L'objectif du sionisme dans sa version religieuse ne peut pas être atteint tant qu'une souveraineté sur les collines de Judée n'aura pas été établie (ou rétablie selon leur optique). Le système électoral, en refusant de

représenter le territoire, mais aussi en maintenant l'expression communautaire et les problèmes de définition de la citoyenneté qu'il soulève, a perpétué cette ambiguïté fondatrice entre le modèle hérité du XIX^e siècle de la société libérale, prôné par le sionisme laïque, et la vision religieuse de l'Etat et de la société. En remettant "aux calendes grecques" la question des différentes représentations contradictoires du territoire et du type de citoyenneté qui s'y rattache, ce système électoral a également permis de préserver une unité pragmatique dans des temps troublés. La circonscription unique fut donc également la transcription politique de l'absence relative d'une véritable culture de paix dans la société israélienne. Or, en cette matière, comme le disait Baltasar Gracian, "*la béquille du temps fait plus de besogne que la massue de fer d'Hercule*". Il semble que le temps des guerres ait passé et que celui des affrontements et des révisions soit venu pour le sionisme.

Bibliographie

- ARIAN, A., 1989, *Politics in Israel, the Second Generation*, Chatham NJ, Chatham House.
- BARNAVI, E., 1982, *Une histoire moderne d'Israël*, Paris, PUF.
- BENSIMON, D., et E. Errera, 1989, *Israéliens, des Juifs et des Arabes*, Bruxelles, Complexe.
- COHEN, M., 1987, *Du rêve sioniste à la réalité israélienne*, Paris, La Découverte (trad.).
- DIECKHOFF, A., 1989, *Les espaces d'Israël*, Paris, Presses de la FNSP.
- DIECKHOFF, A., 1993, *L'invention d'une nation*, Paris, NRF-Gallimard.
- DIECKHOFF, A., 1994, *Israéliens et Palestiniens, les défis de la paix*, Paris, la Documentation française.
- DIECKHOFF, A., 1996, *Israéliens et Palestiniens, l'épreuve de la paix*, Paris, Aubier.
- HERZL, T., 1989, *L'Etat des Juifs*, Paris, La Découverte, (trad.).
- KELLERMAN, A., 1993, *Society and Settlement, Jewish Land of Israel in the Twentieth Century*, Albany, SUNY Press.
- LAQUEUR, W., 1995, *Histoire du sionisme*, Paris, TEL-Gallimard, (rééd.).
- STERNHELL, Z., 1996, *Aux origines d'Israël, entre nationalisme et socialisme*, Paris, Fayard.

LES NOUVEAUX TERRITOIRES DES RUSSES

Jean RADVANYI
INALCO'

L'éclatement de l'URSS, fin 1991, laisse nombre de Russes désespérés. A la différence de ceux qui ont lutté pour retrouver une souveraineté étatique encore présente dans toutes les mémoires (Baltes, Géorgiens..), il ne s'agit pas pour eux de profiter d'une indépendance enfin gagnée, le pouvoir impérial étant aboli. L'éclatement leur laisse en héritage un territoire réduit (17,07 millions de km² au lieu de 22,4 soit 24 %) dans des limites qui ne furent jamais celle d'aucun Etat russe. Tant il est vrai qu'au niveau symbolique mais aussi matériel, ils avaient l'habitude d'intégrer comme leur l'ensemble de ce singulier Empire d'un seul tenant.

Leur espace vécu, comme celui des autres nationalités qui composaient l'URSS, était complètement confondu avec les limites de celle-ci : après des décennies, voire des siècles, d'échanges économiques et d'intégration politique, d'apports culturels et de mariages mixtes, tous s'étaient habitués à cet immense espace de 22 402 200 km². C'était vrai du bureaucrate russe, pour qui le passage d'une république à une autre n'avait guère plus de signification qu'un changement de département pour un fonctionnaire français. Mais c'était vrai aussi pour l'ouvrier émérite de l'Oural ou de Sibérie, allant indifféremment en vacances à Iourmala (Lettonie) ou en Crimée ukrainienne. L'éclatement de l'URSS implique donc pour les Russes une remise en question identitaire profonde, un véritable *aggiornamento* géopolitique.

Une adaptation difficile

L'adaptation psychologique est d'autant plus difficile que les frontières de la nouvelle Fédération (celles de la RSFSR) n'avaient jamais été conçues comme devant être celles d'un Etat indépendant. Elles laissent tout d'abord à l'écart plus de 25 millions de Russes qui se retrouvent brusquement à l'étranger avec un statut dévalorisé. Dans quelques cas, ils constituent la majorité de la population de régions entières des nouveaux Etats indépendants (NEI) et sont tentés par la création de nouveaux

1. Institut National des Langues et Civilisations Orientales

territoires autonomes russes remettant en cause, parfois de façon violente, l'intangibilité des frontières affirmée officiellement. Mais, sur un autre plan, on ne peut sous-estimer la question de l'identité spatiale en Russie même. Sans doute les Russes constituent-ils désormais une majorité écrasante de la population du nouvel Etat russe (82 % contre, rappelons le, 50,8 dans l'ex-URSS). Mais s'ils ne sont que 18 % de la population, les minorités non russes disposent de 29 % de la superficie totale du pays (les 21 républiques), 53 % si l'on ajoute les Okrougs autonomes et il faut souligner qu'ils sont particulièrement concentrés en des points stratégiques du pays, Volga centrale, Caucase. Or dans plusieurs républiques, on assiste à une émigration des Russes qui amène à s'interroger sur la cohérence territoriale globale de la Fédération².

L'assimilation collective et individuelle de ce nouvel espace à vivre représente donc un élément crucial du véritable questionnement identitaire qui agite aujourd'hui les esprits. Qu'est donc cette nouvelle Russie qui n'a jamais existé dans ces limites-ci ? Faut-il en prendre son parti ? Ou n'y a-t-il pas lieu d'en reconsidérer les limites voire la définition ? On retrouve là des débats fondamentaux autour des idées d'Etat-nation russe ou d'Etat multinational russe (pour tenter d'éviter le piège de la traduction des deux mots *rousskoe* – russe au sens ethnique et linguistique – et *rossiiskoe* – de Russie au sens territorial -). Boris Eltsine a imposé, dans la Constitution de décembre 1993, ce second choix : il s'agit bien de la Fédération "russienne" (de Russie) et le mot "russe" (*rousskii*) n'est utilisé dans tout le texte qu'une seule fois, à propos de la langue d'Etat (le russe) retenue pour toute la fédération (article 68). Mais on sait qu'une partie de l'opposition nationaliste ne se satisfait pas de cette décision, au risque d'accentuer les tensions avec les minorités ethniques.

Mais où pourraient passer les frontières de l'Etat russe idéal ? Quels critères utiliser ? Ethnique et linguistique ? Mais alors il faut admettre la perte d'une partie du Caucase russe voire de la Volga alors qu'on intégrerait l'Estonie du Nord, une partie de l'Ukraine et du Kazakhstan ? Historique (dans sa version impériale tsariste ou soviétique comme le réclament divers mouvements nationaux-patriotes) ? Géographique ? On constate qu'une bonne partie des frontières, en particulier sur la table russe mais aussi dans les steppes du piémont de l'Oural ne correspondent à aucune limite naturelle et, plus dérangent dans le concret des échanges, que des segments essentiels de voies ferrées vitales (le Transsibérien, la voie Moscou-Rostov/Don) passent en terrain "étranger"...

2. Voir Radvanyi, J., 1996, *La nouvelle Russie*, Ed. Armand Colin, Paris.

La sagesse relative des dirigeants a prévalu pour l'instant et tous les actes constitutifs de la CEI réaffirment l'intangibilité des frontières des Etats membres. Pour autant ces débats sont loin d'être clos et des contestations diverses persistent.

Contestations territoriales et frontalières

Peu de territoires de l'actuelle Fédération sont officiellement revendiqués par des Etats limitrophes. Outre le cas bien connu des Kouriles, qui continue d'empoisonner les relations russo-nippones, on peut citer les districts des régions de Leningrad et Pskov réclamés par l'Estonie et la Lettonie dans le cadre d'un retour au traité de Tartu (1920) et l'épineuse question de l'oblast de Kaliningrad (Kœnigsberg) agitée tantôt par le Forum balte, tantôt par la presse allemande ou polonaise. D'autres litiges ont été réglés, en principe, suite aux efforts diplomatiques de M. Gorbatchev qui a multiplié les traités : avec la Chine à propos du contentieux sur l'Amour, avec les USA, la Suède et la Norvège à propos des problèmes d'application des nouvelles règles concernant les zones maritimes. Les possibles réclamations de la Finlande (sur une partie de la Carélie, sur le couloir de Petsamo) sont, d'un commun accord, mises sous le boisseau.

Toutefois, outre les exemples encore nombreux d'incidents plus ou moins mineurs (arraisonnement de bateaux de pêche, collisions de sous-marins...), on ne peut manquer de souligner la façon dont les règlements passés ou à venir de ces litiges continuent d'agiter l'opinion publique russe. Plusieurs partis de la mouvance nationaliste ont fait de ces questions un de leurs chevaux de bataille pour tenter de démontrer la forfaiture des nouveaux dirigeants accusés de brader l'intégrité territoriale. Outre les pressions organisées sur le Gouvernement à propos des Kouriles, on peut mentionner les attaques concernant les traités signés par Gorbatchev avec la Chine et les USA, utilisés comme arme politique pour aviver l'esprit autonomiste des populations russes de l'Extrême-Orient.

Mais, et c'est peut-être là l'aspect le plus troublant concernant la définition d'une nouvelle identité spatiale des Russes, l'impression prévaut que ni les dirigeants ni la population ne sont parvenus à définir clairement le statut des nouvelles frontières de la Fédération. Cela concerne surtout les limites avec les ex-républiques de l'URSS : faut-il les assimiler à des frontières d'Etat comme les autres et y construire les lignes de défense et de contrôle qui existent ailleurs ? Ou faut-il continuer de leur accorder un statut particulier, en tenant compte du fait qu'elles s'inscrivent, dans la plupart des cas, dans le cadre des accords de libre échange de la CEI ? On retrouve ici à la fois toute l'ambiguïté de la redéfinition de la politique extérieure russe

envers "l'étranger proche" (le *Blijnee Zaroubejie*) comme la presse (mais aussi les dirigeants officiels) désignent les NEI et l'extrême difficulté qu'éprouvent la population, les décideurs économiques à considérer comme irréversible la séparation de ces Etats, singulièrement en ce qui concerne l'Ukraine, la Biélorussie ou le Kazakhstan...

La tentation irrédentiste

Un deuxième groupe de litiges oppose la Russie aux anciennes républiques fédérées de l'URSS. C'est certainement là qu'on trouve les enjeux les plus brûlants tant ces frontières étaient jugées fictives – ce n'étaient de fait que des limites administratives internes – autorisant tous les redécoupages. Le cas de la Crimée, "offerte" en 1954 par Khrouchtchev à l'Ukraine, à l'occasion de l'anniversaire du rattachement de celle-ci à l'Empire russe, est le plus révélateur de ces pratiques. On sait que le Parlement russe, vota en 1992, malgré les accords de Minsk sur l'intangibilité des frontières dans la CEI, un décret remettant en cause ce don.

Cette question territoriale est un aspect de celle, plus vaste, des Russes du *proche Etranger* soit, au recensement de 1989, 25 289 000 individus, représentant 17,4 % du nombre total des Russes. Mais les autorités moscovites y adjoignent aujourd'hui les quelques 10 millions de "russophones" vivant hors de Russie, c'est-à-dire les ressortissants de nationalité non russe qui pour diverses raisons (couples mixtes et leurs enfants) ont déclaré le Russe comme langue maternelle. Le plus souvent citadins, ils étaient administrateurs, militaires mais aussi enseignants, intellectuels, ouvriers ou techniciens; dans quelques républiques (nord-Kazakhstan, Ukraine orientale) ils étaient aussi nombreux dans les campagnes. Dans tous les cas, ils se sentaient pleinement chez eux, membres de la nationalité dominante dans tous les rouages de la société soviétique, parlant mieux que les nationaux qui les entouraient la langue véhiculaire officielle.

Autrefois privilégiée, leur situation est très variable selon les Etats. Plusieurs pays ont en effet voté des législations conciliantes comme l'Ukraine, la Biélorussie, maintenant un statut spécifique pour la langue russe, allant jusqu'à accorder la possibilité d'une double nationalité comme au Turkménistan. C'est que souvent, ils constituent une part essentielle des actifs dans des secteurs clefs de l'économie et sont intégrés profondément aux populations locales par de multiples mariages mixtes. Dans d'autres cas cependant, certains Etats, soucieux de se protéger des pressions que ne manquerait pas d'exercer cette minorité active, ont voté des législations discriminatoires visant ouvertement, comme dans les Etats baltes, à

provoquer leur départ massif, départ immédiat en ce qui concerne les militaires considérés comme une force d'occupation. Par le biais des lois sur la citoyenneté, sur le droit de vote, sur les possibilités d'acheter ou non des terres, ces Etats ont fait des Russes, qualifiés de "pieds rouges" des citoyens de deuxième ordre, multipliant le nombre des apatrides, avivant les tensions avec Moscou.

Dans d'autres cas enfin, la multiplication des points chauds, au Caucase, en Asie centrale, a entraîné une brusque montée du sentiment d'insécurité chez ces Russes, même quand ils n'étaient pas directement visés par les conflits interethniques. Craignant pour leur sécurité, ils ont fui non seulement les zones de combats ou de pogroms mais aussi les villes et régions voisines, pour demander refuge en Russie.

Dans quelques régions où ils constituent la majorité de la population, la tentation est forte pour ces communautés russes de réclamer une autonomie territoriale qui bénéficierait de la protection, directe ou indirecte, du Kremlin. En Moldavie, ce type de revendication, de la part des Russes de Transnistrie qui craignaient que le nouvel Etat moldave indépendant ne soit rattaché à la Roumanie, a entraîné un conflit sanglant dans lequel la 14^{ème} armée russe est intervenue directement. Ailleurs (Crimée, Estonie du nord) les revendications sont plus politiques et ont donné lieu à des référendums ou élections locales contestées par les autorités de l'Etat et les tensions demeurent vives.

Dans la plupart de ces régions, surtout celles de la frange méridionale, on voit réapparaître un élément ancien du dispositif stratégique russe de domination et de contrôle des marges, les cosaques. Volontairement affaiblis par le régime tsariste qui craignait leurs velléités autonomistes, décimés par le pouvoir soviétique, ils ont obtenu de Boris Eltsine un nouveau statut et réclament activement qu'on leur confie à nouveau la protection des frontières sur toute la bordure méridionale de la Russie, depuis l'Ukraine jusqu'au Primorie. Or, au-delà de leurs revendications propres (réanimation des structures communautaires, maintien de la propriété collective des terres, incorporation dans l'armée en tant qu'unités spécifiques..), ils inscrivent leur démarche dans une logique de contestation des frontières actuelles multipliant les foyers potentiels de tension. A ce titre, une des régions les plus agitées pourrait bien être le nord du Kazakhstan, la partie la plus riche de ce pays, dont les cosaques prônent le rattachement à la Russie, au risque de voir les rapports avec les Kazakhs dégénérer.

Quand ils interfèrent avec la contestation de certaines minorités de Russie (Tchéthènes) ou la demande de minorités extérieures (Abkhazes, Ossètes de Géorgie..) de se rattacher à celle-ci, ces mouvements incontrôlés, mais volontiers utilisés par telle ou telle force politique moscovite, peuvent

aboutir, comme au Caucase, à la multiplication de conflits sanglants avec leur cortège de destructions, d'exode de réfugiés³.

Partir ou s'adapter ? La redéfinition des flux migratoires

Contrairement aux craintes initiales qui prédisaient le déferlement de 10 à 20 millions de migrants en Russie, les mouvements migratoires, s'ils se sont accélérés, n'ont pas atteint les proportions les plus pessimistes. Entre 1990 et 1994, on est passé de quelques 300 000 arrivées à plus d'un million alors que le chiffre des départs se tassait de 600 000 à moins de 300 000. En cinq ans, la Russie a ainsi constaté, avec les autres Etats de l'ex-URSS, un bilan migratoire positif de 2,2 millions de migrants. Une partie d'entre eux ont obtenu le statut de réfugiés, quand ils fuyaient les "points chauds" homologués, recevant des aides à l'installation au demeurant modestes. Les autres doivent se contenter du statut de simple migrant. A noter qu'une part importante (près du tiers) de ces immigrants ne sont pas des Russes mais des russophones d'autres nationalités (Arméniens, Géorgiens, Allemands, Tatares, Turcs-meskhetes...), ce qui complique encore leur installation dans les régions russes.

La plupart des observateurs comptent sur une certaine stabilisation de ces flux migratoires, en tenant compte des mesures préventives prises par le Gouvernement russe. Outre l'affirmation d'un devoir de protection de ces compatriotes, les aspects économiques (impossibilité d'intégrer dans de bonnes conditions ces migrants dans la période actuelle) mais aussi le souhait de voir se maintenir dans ces Etats une minorité russe agissante comptent pour beaucoup dans la mise au point d'une stratégie du statu quo. Les appels aux organisations internationales visant à obliger les Etats baltes à modifier leurs législations discriminatoires ont permis quelques assouplissements. Ailleurs, Moscou a exercé des pressions économiques afin que soient pris en compte les besoins des Russes. Dans certains cas, c'est l'armée russe qui est intervenue, soit seule (Moldavie), soit dans le cadre d'un mandat de la CEI (Tadjikistan) voire de l'ONU ou de la CSCE comme en Abkhazie.

Toutefois, l'observation des mouvements migratoires en Russie montre que certaines régions, au Caucase Nord (Tchéchénie, Daghestan) sont abandonnées par les Russes. Est-ce là le prélude à de futures et déchirantes convulsions ? Le bilan migratoire en millions Russie/Etranger

3. Sur les mouvements de population et les modifications de la carte ethnique au Caucase, voir Beroutchachvili, N. et J. Radvanyi, 1996, *Atlas géopolitique du Caucase*, Editions Langues'O, INALCO, Paris.

proche est de plus en plus nettement positif de 1980 (+0,87; -0,77) à 1993 (+0,92; -0,37) et 1994 (+1,14; -0,23). Il semble que le potentiel d'émigration (retour de familles ukrainiennes, biélorusses.. s'épuise) alors que le nombre de "retours" reste très élevé. A noter que si les Russes représentent une large majorité de ces immigrants (75,7 % en 1993), un quart est constitué d'autres nationalités, Arméniens, Ukrainiens, Géorgiens etc.

S'agissant de notre sujet, on peut constater – mais il faudra attendre de prochains recensements pour le confirmer – que la distribution des Russes subit depuis plusieurs décennies de profondes mutations, singulièrement accélérées depuis 1988-89.

Si les communautés russes-russophones demeurent stables et nombreuses en Ukraine, en Biélorussie et même, malgré les législations anti-russes, dans les Etats baltes, la population russe est en train de disparaître d'Arménie, d'Azerbaïdjan du Tadjikistan, elle diminue très fortement en Kirghizie, Turkmenistan, Ouzbekistan. plus faiblement en Géorgie et Kazakhstan. Ceci touche les citadins récents mais aussi des communautés anciennes, considérées comme relativement stables jusqu'ici, comme les populations de vieux croyants sectateurs (malokanys et doukhobors) de Transcaucasie. A noter que si certains ont fui de crainte de pogroms (bien qu'il n'y en ait pas eu à leur rencontre), ce mouvement de départ a été largement encouragé dans certains cas (doukhobors de Géorgie) par les autorités russes elles-mêmes qui ont vu là le moyen de faire "rentre" de bons agriculteurs qu'ils ont installé dans les terres non-noires...

C'est dans ces conditions que les Russes doivent se pencher de façon nouvelle sur leur approche de la territorialité. Le rapport au territoire a toujours été ambivalent, à la fois très concret et passionnel comme celui d'un peuple longtemps rural, attaché au terroir qu'il mettait en valeur dans des conditions naturelles difficiles, et relativement abstrait quant à ses limites. Il est assez compréhensible qu'il n'y ait pas chez les Russes une image très nette de leur territoire étatique : il n'est guère de période où il n'ait varié, le plus généralement en s'étendant au détriment de ses marges, mais avec de fréquents replis ponctuels (Mandchourie, Pologne, Finlande..). En outre il fut toujours marqué par son caractère de mosaïque ethnique et, si les Russes se sentaient partout chez eux, le maintien d'espaces peuplés d'ethnies fortement enracinées jusqu'au cœur même de la Russie (Tatares et autres minorités de la moyenne Volga, Caucase) venait troubler la perception d'un espace spécifiquement russe. A défaut d'un territoire national clairement défini, patiemment construit et défendu, la territorialité intervenait plutôt comme élément de puissance, aux contours géographiques flous, mais riche de son étendue même, symbolisée par ses potentialités variées et sa position à cheval sur deux mondes, l'occidental européen et l'asiatique.

On retrouve ces contradictions en filigrane des deux campagnes électorales qui viennent de s'achever en Russie (législative de décembre 1995 et présidentielle de juin 1996). Si certains nostalgiques continuent de se référer à la globalité du territoire soviétique, représentant selon eux le cadre indispensable pour recouvrer la puissance perdue, nombre d'acteurs de la vie politique et économique commencent à comprendre qu'il n'est pas sans intérêt pour la Russie d'intégrer au plus vite ses nouvelles frontières, quitte à modifier en profondeur son mode de relation à ses marges. Ceux-là voient sans déplaisir les républiques turbulentes, et toujours animées de sentiments nationalistes, conserver leur indépendance politique. En les abandonnant à leur sort, la Russie se libère de nombreuses épines, ce qui ne devrait pas l'empêcher de maintenir, à des degrés divers, des liens de dépendance économique et géopolitiques forts. La présence de minorités russes et russophones actives dans la plupart de ces Etats fait aussi partie d'une telle stratégie. Dans le même temps, il faudra aussi redéfinir un *modus vivendi* stable à l'intérieur de la fédération russe entre les régions administratives et les entités nationales.

Ces défis spatiaux sont moins souvent abordés mais tout aussi fondamentaux que les enjeux politiques ou économiques qu'on évoque habituellement dans le cadre de la période de transition. Sans doute, le retour rapide à la croissance permettrait d'apaiser les tensions les plus aiguës. Mais cela ne fait guère de doute, la transition sera longue et les soubresauts ne manqueront pas, y compris au plan territorial.

PARTAGER UNE TERRE SAINTE ERYTHREE UNITAIRE, ETHIOPIE FEDERALE

Alain GASCON

IUFM de l'Académie de Créteil

Centre d'Etudes Africaines - URA 94 (CNRS/EHESS)

La fin des empires

Par bien des aspects, l'effondrement de l'empire éthiopien ressemble à l'éclatement de l'empire soviétique. Le "chauvinisme grand-russien", dénoncé par Lénine, ne rappelle-t-il pas le "chauvinisme grand-éthiopien" incarné par Mängestu Haylä Maryam ? Comme les Russes en URSS, les Amhara en Ethiopie, n'étaient-ils pas, en fait, des "citoyens plus égaux que les autres" ? Ainsi qu'à l'Est de l'Europe et en Asie centrale, des Etats naissent et renaissent, indépendants telle l'Erythrée, ou en attente comme le Somaliland et peut-être l'Oromie. On y a ouvert la boîte de Pandore des indépendantismes et des irrédentismes et les revendications prolifèrent, se réclamant des minorités "ethniques" et/ou religieuses. Autre similitude, les recompositions territoriales annoncent une libéralisation de la vie politique et de l'économie.

Comme les éthiopiens, je me méfie des rapprochements poussés que l'on a fait entre la situation née de l'effondrement de l'URSS et les conséquences de la chute du régime de Mängestu. Peut-on vraiment parler d'une rupture historique, d'une "révolution copernicienne" (Vircoulon, 1995) dans le processus multi-séculaire de centralisation et d'agrégation autour du noyau central éthiopien ? En dépit des apparences et des coïncidences de date, 1991, les logiques territoriales diffèrent dans les deux Etats nés de l'éclatement de l'empire éthiopien. L'Erythrée, forte de sa victoire, est engagée dans la construction d'un Etat centralisé et d'une économie administrée alors qu'en Ethiopie les successeurs de Mängestu s'efforcent, à rebours, de privatiser les entreprises d'Etat et de partager le territoire national en régions-Etats fédérales très largement autonomes. Pour dépasser ce premier constat, on doit se tourner vers les lectures que les Ethiopiens font de la sécession de l'Erythrée.

Tout d'abord, l'indépendance érythréenne rétablit des frontières coloniales aux dépens de l'Ethiopie, symbole de la résistance à la

colonisation de l'Afrique¹. En perdant l'Erythrée, l'Ethiopie se retrouve enclavée, sans débouché maritime par un Etat dont le territoire servit de base à l'agression italienne en 1935-1936. Ensuite, selon la tradition inscrite dans la Bible, l'Ethiopie n'est-elle pas une Terre Sainte, habitée par les descendants de Salomon et de la reine de Saba : comment peut-on la partager ? Enfin, beaucoup d'Ethiopiens, sans remettre en question le fait accompli, voient dans ces bouleversements "la main de l'étranger". On sait qu'à Addis Abäba comme à Asmära, les dirigeants au pouvoir depuis 1991 sont issus de fronts alliés longtemps marxistes et qu'ils ont été mis en place avec la bénédiction des Etats-Unis², naguère soutiens de la politique d'annexion brutale de l'Erythrée, menée par Haylä Sellasé. S'il y a une "révolution copernicienne" à l'intérieur de la Corne de l'Afrique, il y en a certainement une autre dans la politique menée par les Etats-Unis dans la Corne ! Souvent sollicité, comme beaucoup d'éthiopiens, de fournir des arguments historiques et géopolitiques aux adversaires et aux partisans de l'indépendance, je ne pouvais que rappeler qu'une nation se construit, certes, sur une communauté de civilisation et sur une histoire mais bien plus face à des épreuves : plus la guerre durait en Erythrée, plus la conscience nationale érythréenne s'y développait.

La contradiction entre les stratégies identitaires et territoriales mises en œuvre par les repreneurs installés par le syndic de faillite Etats-unien à Asmära et à Addis Abäba est d'autant plus surprenante que les nouveaux dirigeants, outre leurs racines culturelles communes, ont tissé une alliance étroite au cours de la guerre contre Mängestu. En Erythrée, un Etat-nation indivisible, regroupe "le" peuple uni sur "le" territoire national par des dirigeants directement issus du Front populaire de libération d'Erythrée (FPLE). En Ethiopie, les successeurs du régime marxiste ont divisé et réparti le territoire national entre des peuples, des nations et des nationalités constitués en régions-Etats nationales liées par un contrat révocable de partage, certains diront de dépeçage, pour bâtir une sorte de CEI. Promise avant même la fuite de Mängestu en mai 1991, la fédération de région-Etats ethniques³ d'Ethiopie est inscrite, avec le droit à la sécession des nationalités, dans la Constitution ratifiée par le Parlement seulement en décembre 1994. On a publié au moins trois projets de découpage territorial, tous provisoires, car de nombreux désaccords frontaliers subsistent entre les Etats fédérés en

1. L'O.U.A. a été longtemps sensible à cet argument pour repousser l'examen des demandes des fronts érythréens.

2. En janvier 1993, des paysans du Wällo chantaient : "Qui gouverne à Addis Abäba ? C'est Herman Cohen !". Ils rappelaient le rôle déterminant du secrétaire d'Etat-adjoint à la conférence de Londres en mai 1991 qui installa le FPLE et le FPLT au pouvoir (témoignage de B. Hirsch).

3. Le seul critère de cet «ethnisme» est la langue d'usage alors que la diglossie et la triglossie sont très fréquentes (cf. GASCON, A., 1994, "La Corne de l'Afrique *terra incognita* de l'ethnie ?" *op. cit.*).

dépité des procédures d'arbitrage constitutionnel. Des conflits, parfois violents, ont éclaté à l'intérieur mêmes des régions-Etats "ethniques" entre minorités et majorités. Les indépendantistes exigent l'application immédiate du droit à la sécession. Les partis politiques autorisés affichent pour la plupart, une étiquette ethnique tandis que les formations pan-éthiopiennes, pourtant persécutées par Mängestu, restent clandestines⁴. L'insécurité règne toujours à l'est, au voisinage de la Somalie où les élections régionales de 1992 n'ont pu avoir lieu. En Erythrée, en revanche, un monopartisme strict règne et officiellement, le peuple, unifié par plus de trente ans de lutte, "ne fait qu'un avec son parti" rebaptisé Front populaire pour la démocratie et la justice (FPDJ).

Pour beaucoup d'analystes, la sécession érythréenne paraît enclencher un processus irrésistible de segmentation territoriale qui aboutira inmanquablement à une dissolution à la "yougoslave" de la Grande Ethiopie (Gascon 1995a). Et pourquoi pas de l'Erythrée elle-même ? Pourtant, ce scénario-catastrophe auquel je ne crois pas⁵, minimise les facteurs d'unité comme la dimension historique et politique de la culture éthiopienne et la prégnance du mythe fondateur biblique (Gascon 1995a). Il ne tient pas compte, non plus, du profond désir de paix chez des peuples lassés de 30 ans de guerre et terrifiés par la guerre civile en Somalie. Ces commentateurs négligent le profond nationalisme des dirigeants certes ex-révolutionnaires, mais décidés à ne pas lâcher une parcelle de territoire.

Vérité en deçà du fleuve Märäb; erreur au delà !

Une divergence profonde, tactique ou accidentelle ?

Ces logiques territoriales opposées sont d'autant plus surprenantes que le Front populaire de libération du Tegré (FPLT) au pouvoir à Addis Abäba est apparu en 1977, plus de quinze ans après les premiers soulèvements en Erythrée, en premier lieu comme un auxiliaire des rebelles. Fédérée à l'Ethiopie depuis 1952 par un vote de l'ONU, l'ancienne colonie italienne d'Erythrée avait subi une annexion rampante jusqu'au rattachement de 1962 qui avait supprimé la frontière du fleuve Märäb (cf. figure 6). Dans un premier temps confinés aux basses terres, les indépendantistes, d'abord divisés, s'étaient réunis sous la férule du FPLE dirigés par des marxistes,

4. Les cadres, en exil, du parti révolutionnaire des peuples éthiopiens (PRPE) et du MEISON (Mouvement socialiste pan-éthiopien) ont été arrêtés à leur retour en Ethiopie, puis expulsés (1994).

5. En 1975, pendant de la Révolution, beaucoup de diplomates étrangers d'Addis Abäba m'annoncèrent la disparition prochaine de l'Ethiopie.

principalement des Tegréens chrétiens des hauts plateaux. Après une trêve, dans les débuts de la Révolution éthiopienne (1974-1975), la lutte pour l'indépendance reprit de plus belle. Afin de protéger son flanc méridional, le front d'Erythrée suscita le FPLT, un front à son image au Tegré (cf. figure 6). Après l'échec des offensives définitives de l'armée éthiopienne et la révélation des famines, les premiers revers sévères infligés aux Ethiopiens en 1988, scellèrent l'alliance de deux fronts jumeaux.

Début 1991, les deux alliés étaient dans des positions différentes. Le FPLE avait pris un tel ascendant sur les maquis et dans les camps de réfugiés qu'il était devenu l'interlocuteur international obligé. Toute autre était la situation du FPLT qui ne tenait guère que la province du Tegré (cf. figure 6). Il suscitait plus de méfiance que de sympathie chez les autres mouvements opposés à Mängestu. Sous les auspices du Soudan et des Etats-Unis, un accord fut conclu avec divers fronts et surtout avec le Front de libération des Oromo (FLO) et l'Organisation populaire et démocratique des Oromo (OPDO), représentants de la population la plus nombreuse d'Ethiopie au sud d'Addis Abäba, les Oromo. Le Front populaire démocratique et révolutionnaire d'Ethiopie (FPDRE), formé par le FPLT et des organisations alliées, reçut à la conférence de Londres qui a suivi la chute de Mängestu la charge du pouvoir à Addis Abäba en s'engageant, avec le soutien des Etats-Unis, à procéder à des élections libres dans le cadre d'une très large autonomie aux nationalités. Le FPLE, au pouvoir à Asmära, a conduit l'Erythrée, dans ses frontières coloniales, à une sécession complète de fait, ratifiée en 1993 par le référendum d'indépendance qui a réactivé la frontière du Märäb.

A la conférence nationale d'Addis Abäba, à laquelle le FPLE a refusé de participer, le FPDRE a mis en place un gouvernement de coalition qui a engagé les premiers projets de partages ethniques et organisé en 1992 les élections régionales. Sur les 35 partis politiques qui ont pris part à ce scrutin, près d'une trentaine avaient une "étiquette ethnique" claire. Le FPDRE, après la rupture d'avec le FLO, garde néanmoins la majorité à la suite de diverses scissions et fusions instrumentées par le pouvoir en place parmi la constellation des petits partis. En 1994, la Constitution de la République fédérale d'Ethiopie a été ratifiée et le président élu en août 1995. Les trois versions successives des découpages ethnolinguistiques de l'Ethiopie traduisent, sur la carte, les aléas des alliances et des brouilles au sein du FPDRE (cf. figures 1, 2 et 3).

En Erythrée où tout paraît simple, on ne dispose que d'une carte des circonscriptions administratives (cf. figure 4).



Alain Gascon : CEA

d'après le P. Tharcisius (Mission-Messages 1991)

Figure 1. L'Ethiopie et l'Erythrée : le découpage ethno-linguistique proposé en 1991

La transcription des langues vernaculaires est en italique

Pour le somali, j'ai utilisé l'orthographe standard

Pour les langues éthiopiennes, j'ai utilisé la translittération en usage à l'INALCO

Les consonnes :

č de tchèque ou ch anglais

š de chou ou sh anglais

ğ de Djibouti ou j anglais

Le tildé comme en espagnol

Les points diacritiques soulignent les consonnes "explosives".

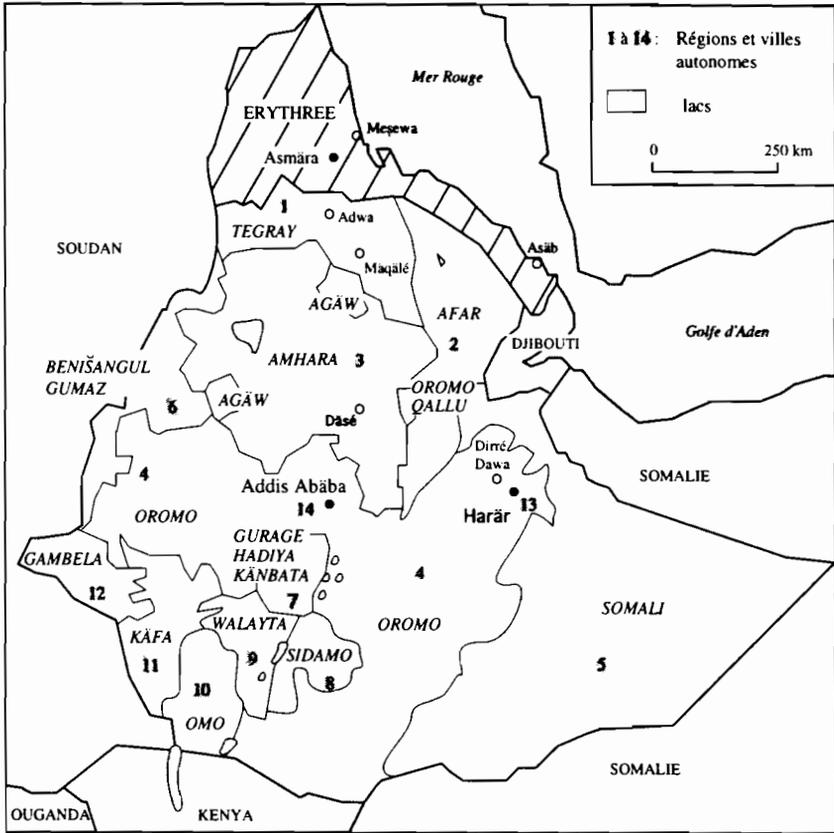
Le redoublement des consonnes est pertinent.

Les voyelles :

ä comme en allemand ou ° proche du o

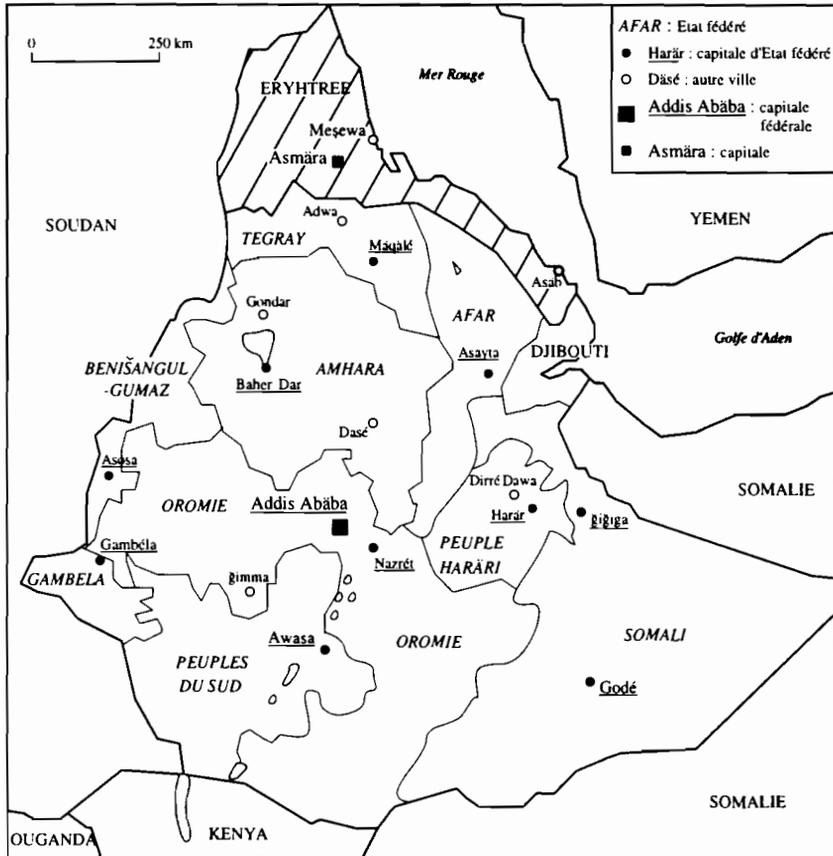
u = ou; i; a; é proche de ie; e muet

o proche de wo



Alain Gascon CEA, d'après Bolé Matūmiya Bér

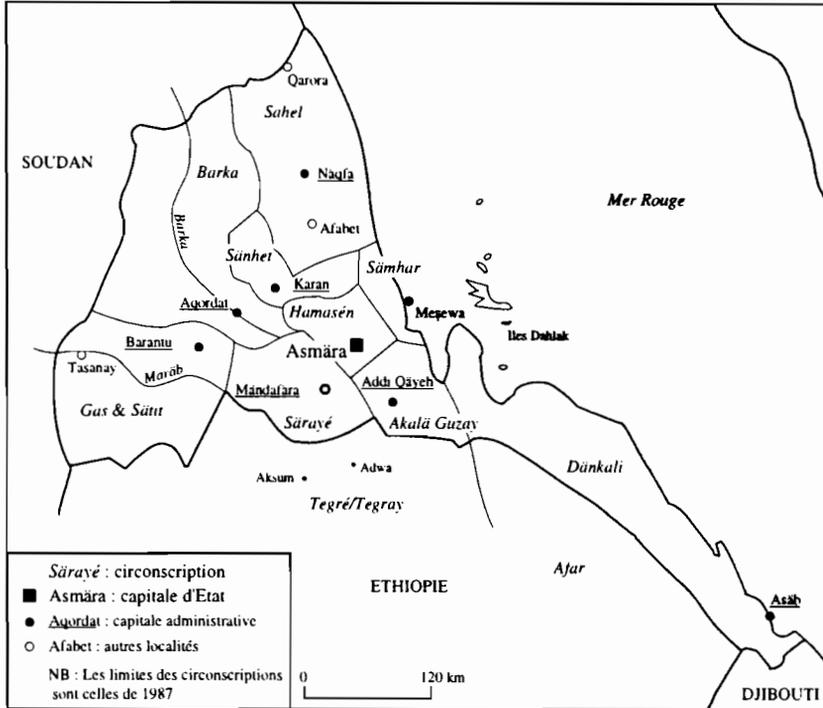
Figure 2. L'Erythrée et le nouveau découpage régional de l'Ethiopie en 1992



Alain Gascon (CEA/CERAOC)

adapté de MAE 1994 (les limites indiquées sont provisoires)

Figure 3. L'Erythrée et les Etats fédéraux d'Ethiopie en 1995



Alain GASCON (CEA) (adapté de MAE 1993)

Figure 4. Carte administrative de l'Erythrée

Connivence, similitudes et différences : l'Erythrée est-elle encore une "Ethiopie en miniature" ?

Pourtant, depuis leur accession au pouvoir, les deux fronts ont maintenu – au moins jusqu'en 1998⁶ – une connivence troublante qui se manifeste par la circulation de la monnaie éthiopienne en Erythrée et l'utilisation du port d'Asäb par l'Ethiopie. Une discrète mais efficace complicité militaire permet de contenir l'irrédundantisme des Afar et de combattre les fronts islamistes tant oromo que somali. Pourtant, la divergence des politiques de "re"-construction nationale apparaît radicale de part et d'autre de la frontière, le cours du Märäb.

6. Ce texte a été écrit en 1997, six mois avant la naissance de la monnaie érythréenne et un an avant le déclenchement du récent conflit frontalier (juillet 1998).

Or, peut-on encore dire que les deux Etats, maintenant séparés, se ressemblent ? Comme le notait Griaule, il y a soixante ans :

... "L'Erythrée est une sorte d'Ethiopie en miniature, avec les mêmes zones hautes, basses et moyennes terres habitées par des gens respectivement comparables.

Vaches et charrues⁷, paysans chrétiens dans les hauts. Chèvres⁸ et bergers musulmans dans les basses plaines.

L'Erythrée est le cap nord de sa mère l'Ethiopie. Mêmes terres mêmes sangs."... (Griaule, 1936, p. 135-136)

Peut-on dire que la description de Griaule soit complètement dépassée ? Dans les deux Etats, chrétiens orthodoxes et musulmans s'équilibrent en nombre, l'éventail des langues chamito-sémitiques et des langues nilotiques est représenté. L'influence des langues sémitiques tient au rôle de l'Eglise Orthodoxe, gardienne et dépositaire de la langue *geez*⁹ dont le syllabaire sert à écrire le *tegreñña* et l'amharique, devenus, surtout pour ce dernier, langue d'enseignement et de communication. Les musulmans dominent chez les éleveurs et les sédentaires des périphéries. En Erythrée, la mosaïque linguistique et religieuse est peut-être plus variée : éleveurs, musulmans, catholiques et protestants, élèves des missions, ont joué un rôle décisif dans la lutte pour l'indépendance. L'opposition à l'Ethiopie, puis la guerre et la répression endurées sous Haylä Sellasé et Mängestu ont rapproché ces populations diverses et forgé une conscience nationale. Les ont-elles fondu ensemble ? Le choix "jacobin" du nouvel Etat désireux d'abolir les différences entre des éleveurs et des agriculteurs souvent engagés dans de vieilles querelles pour les droits sur l'eau ou sur les terres et divisés entre confessions et confréries rivales apparaît somme toute, rationnel et, par contraste, le pari d'une recomposition ethnique du vieil empire salomonien éthiopien ressemble, selon ses détracteurs, à une décomposition, à une sorte de suicide national.

Le point de départ de tous ces partages est une liste de 65 régions "nationales" publiée en 1992. Le territoire des régions-états fédérales regroupe un nombre variable de ces régions : celles du Tegré, des Amhara, des Oromo, des Somali et des Afar regroupent moins de 4 régions nationales, y compris leur nationalité éponyme, d'ailleurs très largement dominante par l'effectif et par l'étendue occupée. Leurs limites ont certes varié, mais on les retrouve dans les trois projets.

7. Araire, plutôt !

8. Ovins également mais bien plus, bovins et camelins.

9. Toujours langue liturgique.

Le partage "par appartements" de l'empire éthiopien

Les régions-Etats au sud d'Addis Abäba, en revanche, comprennent jusqu'à plus d'une dizaine de nationalités qui, dans les deux premiers projets, entraînent la multiplication de régions-Etats bi ou tri-nationales. La tendance au regroupement manifestée par la région-Etat Omo, un hydronyme, en 1991, relâchée en 1992 avec la région-Etat des Wälayta, reprend avec vigueur en 1995 avec la région-Etat des Peuples, Nations et Nationalités du Sud, mosaïque d'une trentaine de nationalités (soit le tiers des nationalités officiellement reconnues). Ces variations révèlent la fugacité et la fragilité des alliances au sein de la coalition au pouvoir et la complexité de mosaïque des peuples des "balkans de l'Ethiopie" (Gascon, 1991).

Les régions-Etats fédérales ethnolinguistiques éthiopiens		
découpage de 1991 (n°1)	découpage de 1992 (n°2)	découpage de 1995 (n°3)
Tegray/Tegré ¹⁰	Tegray/Tegré	Tegray/Tegré
Afar	Afar	Afar
Amhara	Amhara	Amhara
	Qällu (Oromo)	
Agäw	Agäw	
Oromo	Oromo	Oromo
		Peuples Haräri
Somali	Somali	Somali
Bénišangul	Bénišangul	Bénišangul & Gumaz
Guragé/Hadiya/ Känbata	Guragé/Hadiya/ Känbata	Peuples, Nationalités et Nations du Sud
Sidama	Sidamo	
Omo	Omo	
	Wälayta	
Käfa	Käfa	
Gambéla	Gambéla	Peuples Gambéla
Les villes à statut fédéral		
Addis Abäba, Harär	Addis Abäba, Harär	Addis Abäba, Harär (?)

Dans les deux premiers découpages, les Oromo, les plus nombreux, obtiennent la part du lion. Néanmoins, ils sont coupés du Soudan et les partisans de l'Oromie indépendante, nombreux à l'Est, sont contrebalancés

10. Tegray en *tegreñña*, Tegré en amharique.

par l'OPDO, loyaliste, forte à l'Ouest. Depuis la rupture d'avec le FLO, en 1992, et devant l'hostilité opiniâtre des fronts islamiques somali et/ou oromo (Zitelmann, 1993), on a placé Harär, ville de langue sémitique où résident beaucoup d'amharisés, à la tête de la région-Etat des Peuples haräri où Oromo et Somali, des Couchites, sont majoritaires. On a, ce faisant, pris le risque de ressusciter l'émirat du Harär conquis par Menilek en 1887 car c'était le point de départ du *jihad* d'Ahmed *Graññ*, le Gaucher, qui, au XVI^e siècle, avait menacé l'Ethiopie d'anéantissement. L'absorption des Oromo Qällu et des Agäw par la région-Etat Amhara est un signe envers ce peuple, le deuxième par les effectifs en Ethiopie et le premier à Addis Abäba et dans toutes les villes (Mesfin, 1974; Rimbaud, 1992).

Quelle capitale nationale ? Quelle langue nationale ?

Le choix des capitales est épineux : certaines sont des "trous" de basses terres torrides où pas un fonctionnaire, forcément formé sur les hauts plateaux, ne veut s'enterrer. Les Oromo prétendent installer leur gouvernement à Addis Abäba qu'ils appellent Finfinni/Finfinnee, plutôt qu'à Nazrét. Les Somali guignent Dirré Dawa, revendiquée par les Afar et les Oromo, ville du chemin de fer et de l'industrie et base aérienne; on leur impose ġiġiga ou Godé, cette dernière peuplée d'amharisés. En effet, la scolarisation dans les langues locales, certaines, comme l'oromo, fraîchement écrites en caractères latins au grand scandale de l'Eglise et des Amhara-Tegréns, se heurtent aux progrès de l'amharique, langue de communication. Certains anti-Amhara forcenés préféreraient utiliser l'anglais plutôt que la langue nationale, symbole, pour eux, de toutes les oppressions. Sur le terrain, on tient compte de l'avis des familles et les écoles sont bilingues. En Erythrée, en dépit du choix unitaire, on prévoit d'enseigner en plus des langues nationales l'arabe et le *tegreñña*, celles des 7 nationalités reconnues¹¹(Idriss, 1995).

Contrairement à ce qu'on a souvent écrit, les recompositions territoriales actuelles ne sont pas nouvelles, on a déjà tenté les solutions "ethniques" et les projets unitaires. En revanche, la nouveauté c'est l'opposition entre les deux systèmes de contrôle territorial de part et d'autre du Märäb.

11. Le tigré, le bilén (*agäw*), le saho, l'afar, le kunama, le baza et le nara.

Un siècle de "géométries du Pouvoir"¹²

Quatre systèmes de contrôle territorial se sont succédé depuis un siècle, depuis que Menelik II a conquis la grande Ethiopie et repoussé l'Italie sur la frange littorale, devenue l'Erythrée. Dès 1891, il avait formulé ses revendications auprès des Européens, en terme de territoires dont les limites, tracées sur des cartes, sont sanctionnées par des traités (Gascon & Hirsch, 1990).

La grande Ethiopie, un agrégat tenu par le réseau choan

Le souverain couronné par l'Eglise Orthodoxe, par son ascendance salomonienne, appartenait à la famille de David comme le Christ. Roi des rois (*negusä nägäst*), il était une sorte de *primus inter pares* issu d'une des dynasties "salomonniennes" enracinées dans les hautes terres sémitiques et chrétiennes : Goğğam, Wällo, Bägémeder, šäwa/Choa et Tegré/Tegray (carte avant 1987). Nomade politique, il parcourait ses Etats afin d'y réprimer les révoltes fomentées par ses rivaux potentiels.

Menilek, d'abord roi du Choa, rompit avec cette tradition et écarta les dynasties rivales issues du Tegré et du Goğğam (Rouaud, 1991) en promouvant les notables des nouvelles provinces conquises au Sud avec le concours de chefs oromo. Il fonda en 1887, au contact des Amhara et des Oromo, Addis Abäba, symbole de cette alliance et base du système territorial choan. Celui-ci s'appuyait sur un réseau de routes gardées par des villes fortes, les *kätäma*, où résidèrent soldats, prêtres et administrateurs venus du Nord et du Choa (Gascon, 1989). Leurs descendants, nés d'unions avec les autochtones du Sud, seraient sans doute deux millions. Jusqu'à la Réforme Agraire de 1975, ils vécurent de la collecte pour l'Etat, dans leurs concessions foncières, des revenus de la terre et du travail des indigènes privés de droits sur le sol par leur défaite (Gascon, 1990).

La Grande Ethiopie montrait les prodromes de la centralisation, d'ailleurs financée par le drainage des ressources du Sud. Une organisation en auréoles à partir du Choa, traduisaient dans l'espace le nouveau rapport de force (Perret, 1987). L'enclavement des vieilles provinces du Nord manifestait l'effacement des vieilles dynasties devant les titulaires des riches ressources du Sud qui dépendaient de la faveur royale. Plus on s'éloignait du centre, plus la taille des concessions foncières augmentait, plus le réseau de *kätäma* était lâche et moins la présence des Amhara-Tegréens était manifeste, relayée par les vétérans amharisés et par les autochtones ralliés.

12. Raffestin et Turco (*op. cit.*)

En dépit de ce début de centralisation, les chefs locaux disposaient encore de large autonomie, notamment militaire, dont les Italiens surent tirer profit lors de l'invasion de 1935.

L'África Orientale Italiana : dépecer pour régner

Les Italiens, venus officiellement libérer les peuples opprimés par le *negus*, suspendirent le système foncier et fiscal au Sud où ils encouragèrent les autochtones à chasser les Amhara. Les occupants s'en prirent aux élites traditionnelles – notamment l'Eglise Orthodoxe –, sommées de se soumettre. Le partage territorial (cf. figure 5) ne faisait pas mystère de leurs intentions : diviser pour régner (Gascon, 1988). Il était complété par la politique d'enseignement des langues autochtones et par le soutien aux missions et à l'Islam : les "sujets" musulmans devaient être scolarisés en arabe (Guida, 1938).

La revanche alla même très loin : on supprima le Choa comme les Alliés effacèrent la Prusse de la carte de l'Allemagne, en 1945. En échange de leur participation à la conquête, Erythréens (et Tegréens réunis dans une grande Erythrée) et Somali reçurent des territoires agrandis, détachés de l'Ethiopie et bénéficièrent d'un statut de "colonisé amélioré".

Le partage de l'A. O. I. (cf. figure 5)					
province	capitale	enseignement	province	capitale	enseignement
Eritréa	Asmära	tegreñña	Amára	Gondär	amharique
Harär	Harär	haräri, oromo	Scioà ¹³	Addis Abäba	amharique, oromo
Gälla e Sidäma	Æimma	oromo, käfiñña	Somália	Mogadiscio	somali

Les conquérants aliénèrent le capital de sympathie, acquis auprès des peuples du Sud, quand ils exproprièrent les terres pour lancer leurs plantations et construire leurs villages. Faute de temps, les Italiens ne purent achever la politique de colonisation démographique, d'*apartheid* territorial, centrée sur des *White Highlands*, à l'instar du Kenya (Tekeste, 1986).

13. Gouvernement d'Addis Abäba de 1936 à 1938 puis Scioà ensuite.

d'après Perham 1948

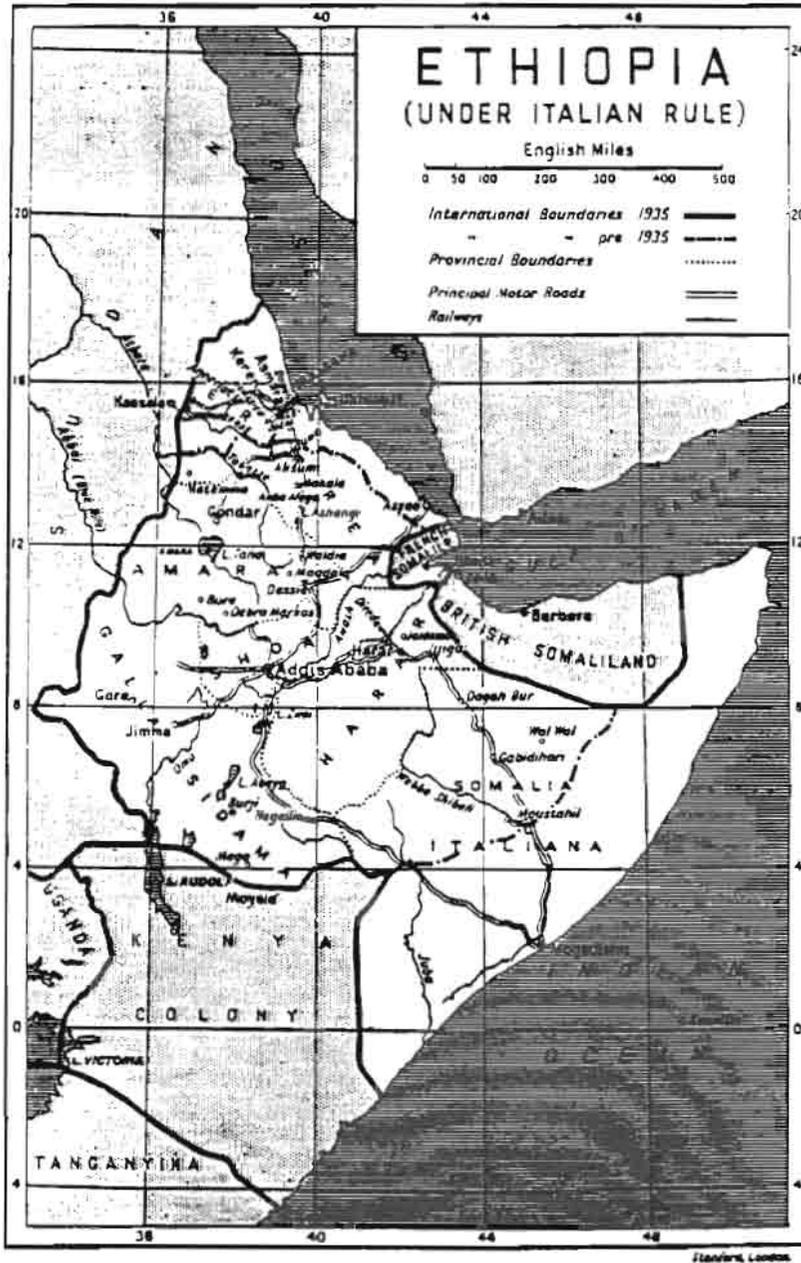
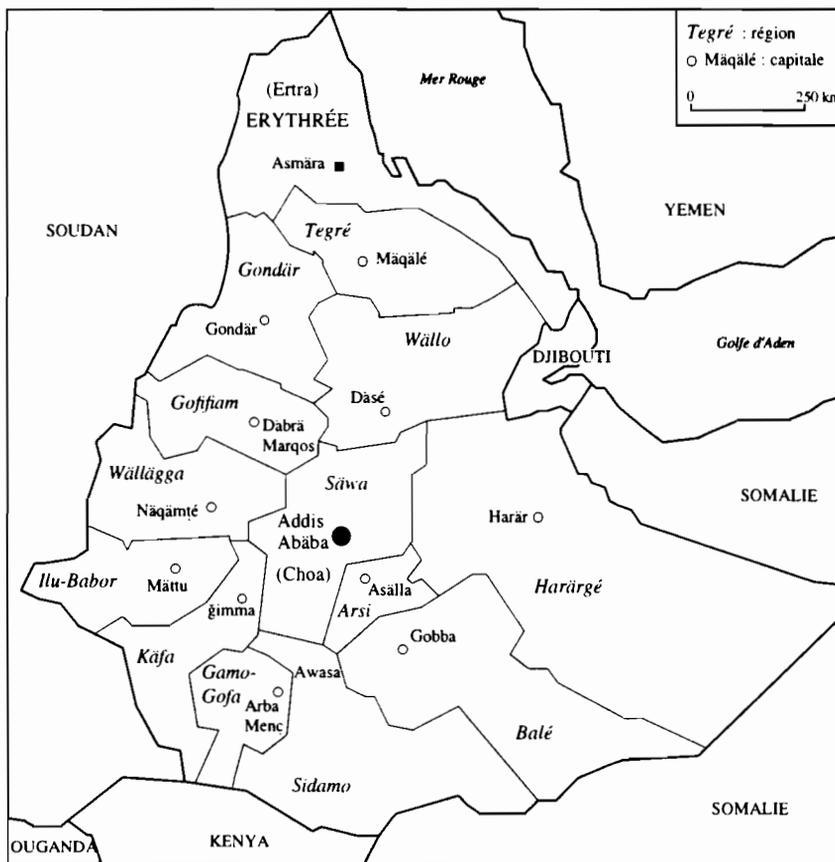


Figure 5. L'Afrique orientale italienne

Le dépeçage de 1936 n'avait rien de fédéral, il était lié à un effort démesuré de construction d'un réseau routier en étoile autour d'Addis Abäba que récupérèrent les régimes suivants. Pourtant, bien des Ethiopiens, à la vue des projets fédéraux récents, n'ont pas manqué de noter certaines similitudes avec le partage italien. Si la politique d'enseignement des langues devenait rigide, si les expulsions de "Nordistes" continuaient, je pourrais comme eux, parler de ressemblances troublantes...



Alain Gascon (CEA/CÉRAOC)

Figure 6. L'Ethiopie et l'Erythrée avant la Réforme administrative de 1987

Le "jacobinisme" administratif et scolaire de Haylä Sellasé a-t-il continué sous Mängestu ?

Les équipements laissés par les Italiens permirent à Haylä Sellasé, revenu au pouvoir en 1941, de renforcer la centralisation esquissée sous Menilek. Il nomma une administration, une police et une armée salariées et territorialisées.

Autour du Choa, agrandi plusieurs fois, s'ordonnèrent onze puis douze gouvernements-généraux (treize avec l'Erythrée annexée en 1962 : cf. figure 1) taillés dans le vif, comprenant chacun un noyau de hautes terres et une portion des basses terres de la périphérie sans tenir compte des limites linguistiques (Gascon, 1988). Pourtant, à la tête de ces immenses circonscriptions, le *negus* prudent et fin politique, nomma des rejetons de familles nobles, souvent piètres administrateurs. Il raidit la politique linguistique : il interdit aux missions d'enseigner et de prêcher dans les langues vernaculaires et fit de la détention de la Bible en oromo, un délit (Gascon, 1995b). En Erythrée fédérée à l'Ethiopie depuis 1952, Haylä Sellasé mobilisa l'Eglise, prébenda les notables et déploya son armée afin d'effacer la frontière et d'éradiquer les germes mauvais laissés par les colonisateurs.

Forte de sa devise : "*Ityopiya täqdem !*" (Ethiopie d'abord), la Révolution de 1974 proclama l'égalité des cultures et des nationalités. Elle autorisa l'enseignement des langues locales à l'école primaire, pourvu qu'on les écrivît avec le syllabaire du *geez*, la langue liturgique. Tout en conservant les mêmes divisions territoriales, elle rendit la terre et l'administration aux associations de paysans jusqu'à la collectivisation de 1979¹⁴, trompeusement nommée Révolution Verte (Gascon, 1990; 1995a).

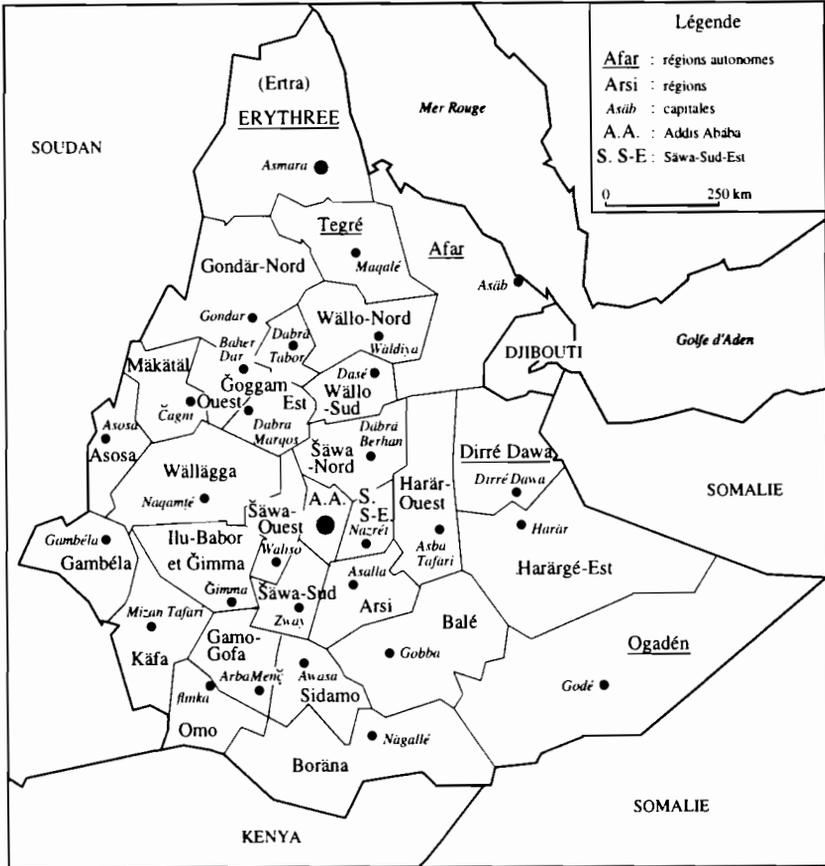
En 1984, l'Institut des Nationalités, rattaché au Parti des travailleurs éthiopiens, donc à Mängestu, avait publié la carte des 76 nationalités d'Ethiopie, toutes égales entre elles. En 1987, le Parlement de la République populaire et démocratique d'Ethiopie éleva l'Erythrée, le Tegré, l'Afar, Dirré Dawa et l'Ogadén au rang de régions autonomes dotées d'une assemblée et d'un exécutif (cf. figure 7).

Le texte voté stipulait néanmoins, la prééminence des lois nationales sur les textes régionaux, notamment au sujet des déplacements de population. Le modèle était clairement l'URSS et le fameux rapport de Staline sur les nationalités avait d'ailleurs été traduit en amharique. Il était

14. La référence à la France est explicite dans beaucoup d'ouvrages éthiopiens.

15. Trompeusement et officiellement appelée Révolution Verte.

entaché du même esprit pervers que les découpages staliniens contournés de l'Asie centrale (Roy, 1995). Il promouvait, en effet, l'usage des langues comme base d'un découpage territorial éclaté qui multipliait enclaves et incohérences. Ainsi, les Somali étaient divisés entre l'Ogadén et Dirré Dawa où ils se mêlaient aux Afar et aux Oromo. L'Erythrée, incomplètement reconquise, avait perdu dès 1984 sa bande territoriale méridionale peuplée d'Afar avec le port d'Asäb qui fut rattachée à la région autonome des Afar en échange de la sécurité garantie à la route ravitaillant Addis Abäba.



Alain Gascon CEA

Figure 7. L'Ethiopie et L'Erythrée après la Réforme administrative de 1987

Le projet (cf. figure 7) s'accompagnait d'un découpage de l'Erythrée entre les hauts plateaux "chrétiens" et les basses terres "musulmanes". On annonça en même temps, les négociations avec les notables musulmans du FLE, front qui fut l'adversaire malheureux du FPLE. Ce dernier front, vainqueur, refusa ce plan venu de "l'étranger" et exigea la reconnaissance préalable de l'indépendance à toute rencontre. En outre, les deux nationalités, pourtant les plus nombreuses, les Oromo et les Amhara, ne relevaient d'aucun territoire autonome. J'ai proposé une interprétation "austro-hongroise" de ce dualisme amhara-oromo. Il m'évoque le compromis passé entre Autrichiens et Hongrois en 1867, selon lequel chacun gardait "ses" Slaves. En Ethiopie, chacune des deux nationalités majoritaires gardait "ses" indépendantistes et "ses" irrédentistes (Gascon, 1988).

Je propose cette lecture de la *Reconquista* du Sud menée par Menilek entre 1880 et 1910 car les Oromo alliés aux Amhara, en furent à la fois les acteurs et les victimes.

Ce retour en arrière montre que depuis un siècle en Ethiopie, tous les régimes ont utilisé la géométrie du pouvoir pour minorer ou assujettir une ou plusieurs des populations. Ce n'est certes pas une découverte et les Ethiopiens en sont conscients comme le montre la réflexion que j'ai rapporté plus haut, quand ils notaient la ressemblance des récents projets de découpage fédéral avec le dépeçage italien.

Partager et recomposer la terre sainte ?

A l'échelle de l'Ethiopie et même à l'échelle des régions-Etats fédérales, on peut tracer des limites "indiscutables" en s'appuyant sur les frontières linguistiques qui, au Nord, suivent le rebord du plateau (Bender *et alii.*, 1976). A l'échelle locale de la province/*awraḡḡa*, c'est une gageure, et à plus forte raison au Sud, dans les "Balkans" de l'Ethiopie, mais également au Nord, chez les Amhara ou les Tegréens où des minorités se sont établies en poches enclavées dans les vallées, sur les hauteurs et à mi-pente (Buxton, 1949).

Les limites franches

Au Nord d'Addis Abāba, les blocs des Amhara-Tegréens chrétiens et sémitiques occupent depuis des siècles l'étage des hauts plateaux, au dessus de 2000 m, qui englobe un archipel de poches linguistiques dans les régions d'accès difficile. Dans les villes ou les bourgs, les marchands et les artisans sont traditionnellement des musulmans locuteurs de l'amharique ou du *tegreñna*. à la périphérie et à mi-pente, un réseau de marchés et de douanes

matérialise les contacts et les échanges séculaires avec les agro-éleveurs et les éleveurs des basses pentes et des basses terres, pour la plupart des Couchites musulmans. Pour les habitants des plateaux au nord de la capitale, le marqueur des limites de la Terre Sainte est le changement d'étage bioclimatique. La descente depuis les *däga* fraîches et des *wäynä däga* (*däga* à vigne) vers les *qolla* chaudes annonce le risque de paludisme, l'enfer, les éleveurs craints et méprisés et les musulmans. Les frontières d'un territoire qui épousent l'étagement apparaissent comme légitimées par le temps; celles qui le recourent, plus récentes, sont donc contingentes. Or depuis un siècle, la *Reconquista*, le développement des villes et des routes, les guerres et les famines ont provoqué des mouvements de population qui perturbent cet ordre traditionnel. Ainsi, au Wällo, les Oromo des hauts plateaux, convertis à l'islam, parlent amharique au contact des Amhara demeurés chrétiens ! Pourtant, l'identité des populations du Nord plonge toujours ses racines dans les hautes terres qu'Ethiopie et Erythrée se partagent maintenant.

Les limites indécises

Dans les régions méridionales d'Ethiopie et sur les bas plateaux occidentaux d'Erythrée les contacts sont plus flous, plus indécis. Deux causes, indépendantes et pourtant complémentaires ont contribué à l'existence de zones d'indécision à côté de limites franches comme au Nord. Les hautes terres du Sud, morcelées par le Rift, retombent par des gradins vers l'Ouest et par des plans inclinés vers l'Ogadén si bien que les plateaux et les basses terres du Harär sont partagés entre Oromo et Somali. De plus, les migrations anciennes de ces deux peuples et les expéditions de Menilek ont accéléré la fragmentation des peuples du Sud Ouest en une mosaïque d'unités compactes de petite taille, très denses. Souvent spécialisés dans l'artisanat, le commerce ou les plantations, on les retrouve à Addis Abäba et dans les grandes fermes des basses terres. Les nombreux mariages, selon des systèmes de parenté ambilinéaire, entre indigènes et Amhara-Tegréens et amharisés établis dans les *kätäma*, contribuent encore à couper les nationaux du territoire des nationalités, à les "déterritorialiser" (Bjerén, 1985). L'instruction en amharique donnée dans les villes et propagée par les missions, les écoles d'Eglise et d'Etat a encore multiplié les locuteurs de la langue nationale et développé la diglossie qui fausse les recensements des "nationalités" (Census, 1984).

Migrations et déterritorialisation : l'Ethiopie et l'Erythrée "sans frontières" ?

Les guerres et les famines ont fait de la déterritorialisation un phénomène brutal et massif. A la lente migration du Nord vers le Sud et à

l'amharisation progressive des citadins a succédé l'exode de milliers de réfugiés du Tegré, d'Erythrée et du Wällo déplacés vers les basses périphéries méridionales. Depuis la chute de Mängestu, beaucoup ont gagné Addis Abäba et les villes. En Erythrée, les militaires éthiopiens en garnison, ont fait souche parmi la population tandis que 500 000 Erythréens passaient au Soudan. Pendant leur long exil, ils s'y sont d'autant mieux établis que les populations des basses terres sont les mêmes de part et d'autre de la frontière.

Le gouvernement soudanais, qui ne s'est jamais résigné à l'abandon des basses terres et du port de Meşewa, y instrumentalise un prosélytisme musulman agressif dans la mosaïque linguistique et religieuse instable de l'Erythrée. Le gouvernement d'Asmära n'a pas hésité à fermer sa frontière avec le Soudan et à retarder le rapatriement des exilés. Il a repris aux Yéménites l'archipel désert des Haniš, en face d'Asäb et des Afar, toujours indociles. Il a expulsé des Ethiopiens, pourtant établis sur son sol depuis longtemps. En revanche, les Erythréens sont admis sans passeport en Ethiopie. Certaines autorités des régions-Etats fédérales éthiopiennes désiraient utiliser les mêmes procédés brutaux à l'égard des Amhara et des amharisés, descendants des vétérans de Menilek ou fonctionnaires arrivés de fraîche date, alors que les soldats démobilisés, des paysans en rupture de villagisation recherchent un toit et un lopin de terre...

La Terre Sainte, lien et/ou frontière ?

La recomposition territoriale en œuvre en Ethiopie et en Erythrée peut-elle échapper à l'emprise de la tradition salomonienne ? Les hommes peuvent-ils sans pécher, partager ou abandonner une terre donnée par Dieu selon des limites imposées par des étrangers, impies ? Le "jacobinisme" érythréen et le "fédéralisme" éthiopien sont étrangers à l'idée même de Terre Sainte. Plus que la trace d'une colonisation honnie, la frontière du Märäb est une hérésie.

L'Erythrée indépendante se livre à une quête d'authenticité salomonienne qui semble bien étrange. Face à 3 000 ans d'histoire éthiopienne, elle n'oppose qu'un siècle d'existence et encore comme colonie italienne, proclamée en 1890 ! L'histoire enseignée fait remonter l'existence de l'Erythrée à l'antique royaume d'Aksum, ville pourtant située au Tegré, en Ethiopie. Les langues des nationalités érythréennes seront écrites en syllabaire *geez* alors qu'Addis Abäba a dû concéder l'alphabet latin aux Oromo. Cette volonté de retrouver les racines pré-coloniales de l'Erythrée diminue l'importance de la lutte pour l'indépendance dans la formation de l'Etat-nation érythréen et donc l'influence de l'islam. En effet, les premiers rebelles du FPLE, des éleveurs des basses terres, des notables et des

askaris¹⁶, surtout musulmans, refusaient le rattachement à un empire officiellement chrétien. Ce n'est que plus tard, que les militants du FPLE, issus d'Asmära et des hautes terres, ont imposé par la force, l'actuel Etat laïc. Selon le gouvernement érythréen, une large majorité, chrétiens comme musulmans, entreprend de rassembler dans un même territoire, des populations soudées par la lutte pour l'indépendance. Cette tâche n'est pas facile : les frontières présentes sont le fruit des hasards de la colonisation et regroupent des citoyens érythréens écartelés entre des traditions politiques et culturelles en conflit depuis des siècles. Pour certains Ethiopiens mal résignés à la sécession érythréenne, ces oppositions attisées par l'activisme islamique pousseront les Erythréens chrétiens à effacer la frontière qui défigure la Terre Sainte. Ce scénario bien improbable oublie que ce furent des Tegréens chrétiens qui conduisirent l'Erythrée à l'indépendance.

Ce fol espoir d'un retour des sécessionnistes, se nourrit du mythe salomonien et d'un mélange de rumeurs – la parenté supposée des leaders – et de faits indiscutables. Les deux fronts partagent en effet, le même fonds culturel et le même itinéraire politique et les deux gouvernements se sont mis d'accord pour garder la même monnaie (*cf.* note 6) et pour utiliser le port d'Asäb. Ils mènent également, l'un chez l'autre, des opérations militaires conjointes contre les irrédentistes et les islamistes. Les Tegréens du FPLT se sont coulés, bon gré mal gré, dans le moule éthiopien et se sont installés à Addis Abäba, à la merci du dualisme Amhara-Oromo, leur hantise. Plus question de rapatrier le pouvoir au Tegré, hors de l'atteinte des Choans, ces Amhara mélangés d'Oromo, comme ils se le promettaient alors qu'ils étaient dans le maquis. De plus, pour gagner l'appui décisif du FPLE, ce qu'on continue de lui reprocher, le FPLT a dû consentir à la sécession de l'Erythrée. Les Tegréens d'Ethiopie sont de ce fait, encore plus minoritaires et donc affaiblis par la perte des Tegréens d'Erythrée.

L'indépendance érythréenne renforce paradoxalement le poids des Oromo et des Amhara. En effet, aux amhara de "souche", il faut ajouter les habitants de la capitale et de la plupart des villes, les descendants des vétérans du siècle dernier, les scolarisés et bien des enfants des unions "mixtes". La dévolution à l'Oromie d'un vaste territoire qui couvre au moins 40 % de l'Ethiopie a été comprise par les indépendantistes du FLO comme la première étape vers l'indépendance, d'autant que le droit à la sécession est inscrit dans la Constitution. Quand ce front refusa de participer aux élections régionales de 1992, le pouvoir réagit en favorisant l'OPDO, l'organisation rivale, puissante à l'ouest chez les chrétiens. Il réprima les maquis du FLO qui cherchaient l'alliance des fronts islamiques de l'Est et les isola en

16. Littéralement serviteurs : auxiliaires des armées coloniales italiennes et britanniques.

détachant de l'Oromie la nouvelle région-Etat des peuples Haräri (cf. figure 3). Il fait pièce aux appétits des partisans d'une plus grande Oromie en accélérant la fusion des peuples du Sud en une seule région-Etat (cf. figure 3). Pour bien des Oromo, comme je l'ai encore constaté lors de ma mission de 1995-1996, la conscience ethnique existe, mais elle est moins prégnante que le sentiment d'appartenance à un groupe familial ou local et les Oromo revendiquent d'abord d'être des Ethiopiens à part entière (Lewis, 1995). Devenus chrétiens, sont-ils marqués par le mythe salomonien incarné dans la Grande Ethiopie (Gascon, 1995a) ?

Des logiques différentes mais un même cœur ?

La recomposition territoriale de l'Ethiopie et de l'Erythrée obéit à des logiques territoriales et identitaires divergentes en rapport avec, à court terme, l'état du rapport des forces politiques et avec des mouvements longs, plus profonds. En Erythrée comme en Ethiopie, le creuset de l'identité nationale correspond au cœur politique et culturel aksumite, maintenant coupé par une frontière internationalement reconnue. Ainsi, les régions-Etats fédérales éthiopiennes les plus stables coïncident à la fois avec le vieux royaume chrétien des hautes terres du Nord et avec les entités peu peuplées des basses terres répulsives. Les fluctuations des autres divisions fédérales traduisent les difficultés de "transmuter" l'usage d'une langue en une identité nationale alors que la diglossie domine. Alors que les Erythréens rassemblent des territoires et des peuples épars, les Ethiopiens se disputent les dépouilles du territoire impérial pour en faire les noyaux de régions-Etats aux limites fixées et reconnues. Au nord du Märäb, le FPLE n'a ni concurrent ni relais pour construire l'Etat-nation : son jacobinisme est le fruit de cette solitude. Au sud du Märäb, le fédéralisme est une nécessité pour les Tegréens, diminués par l'indépendance de l'Erythrée. Ils le construisent avec des segments des populations du Sud, afin d'empêcher que les Amhara appuyés sur les amharisés et les Oromo de l'ex-Choa ne les marginalisent.

Des stratégies territoriales divergentes n'empêchent pas de viser des buts convergents car il n'est pas facile de partager la Terre Sainte. Pourtant, à Asmära comme à Addis Abäba, on joue un jeu difficile. L'Erythrée est le vestige d'un empire colonial avorté dans un continent où l'on dénonce la colonisation comme l'origine de tous les maux dont on souffre. Le nouvel Etat s'est brouillé avec le Yémen et le Soudan qui l'ont soutenu lors de sa lutte alors qu'il se rapproche de l'Ethiopie qui l'a combattu. Lors de ma mission (fin 1995-début 1996), j'ai remarqué combien les Ethiopiens manifestaient une indéniable sympathie pour Asmära à l'occasion de la guerre avec le Yémen. Avec réalisme, ils ont accepté la sécession de l'Erythrée car elle signifie la paix, mais moins bien les partages "ethniques".

Ils ont retrouvé un pouvoir comme ils en ont l'habitude, c'est-à-dire un pouvoir qui sait se faire obéir en respectant dans la forme le désir d'autonomie locale (Fontrier, 1996). En Oromie, les inscriptions en oromo écrit en caractères latins dominent mais en dépit de déclarations nationalistes fracassantes, l'amharique et l'oromo coexistent pacifiquement à la télévision, à l'école et dans les rapports de la vie quotidienne. Des forêts de drapeaux oromo marqués de l'*odaa*, le grand sycamore, flottent partout mais toujours aux côtés du drapeau national. Dans le conflit entre Oromo, Somali et Afar à propos de la ville de Dirré Dawa, le pouvoir a tranché en faveur du statut fédéral.

Et si dans l'histoire de l'Ethiopie (et de la Corne), le fédéralisme n'était pas une "révolution copernicienne" mais plutôt le retour au temps où le roi des rois n'était que le *primus inter pares* ? Dans ces temps reculés, le souverain devait composer avec les dynastes locaux dont certains étaient quasiment indépendants comme le *Baher Negaš*, le seigneur de la mer, à la tête du *Märäb mellaš*, l'Outre-Märäb, dénomination de l'Erythrée avant le XIX^e siècle ? Le rapprochement est tentant mais il est difficile de partager la conception cyclique de l'histoire des Ethiopiens. On ne peut suivre non plus les auteurs qui annoncent l'avenir "yougoslave" de l'Ethiopie. Il y a vingt ans déjà, ils promettaient une fin prochaine à l'empire éthiopien, archaïque et artificiel parce que multinational et célébraient l'homogénéité "ethnique" de la Somalie progressiste sans connaître ni l'histoire, ni la culture ni la géopolitique des peuples de la Corne de l'Afrique¹⁷. Que certains Ethiopiens, à l'instar des *färäng* (étrangers) négligent ces facteurs d'unité et de diversité, cela se voit dans certaines revendications extravagantes qui aboutiraient à un dépeçage "italien", d'autant qu'elles s'accompagnent de menaces et d'expulsions.

L'une des causes profondes du dernier affrontement de l'été 1998 est sans doute à rechercher dans les logiques territoriales contradictoires mises en œuvre par ces deux Etats.

Bibliographie

- AQUARONE Marie-Christine, 1987, *Les frontières du refus : six séparatismes africains*, Paris, CNRS, Mémoires et Documents de Géographie.
- BENDER Marvin L., J. Donald BOWEN, Robert R. COOPER, , Charles A. FERGUSON, 1976, *Language in Ethiopia*, London, Oxford University Press.
- BJEREN Gunilla, 1985, *Migration to Shashemene. Ethnicity, Gender and Occupation in Urban Ethiopia*, Uppsala, Nordiska Afrikainstitutet.
- BUXTON David R., 1949, "The Shoa Plateau and its People, an Essay in Local Geography", *Geographical Journal*, vol. CXIX, p. 154-172.

17. De Basil Davidson à... Frédéric Mitterrand !

- Ethiopian Mapping Authority, 1988, *National Atlas of Ethiopia*, Addis Ababa.
- GASCON Alain, 1989, "Les "bastides" d'Ethiopie. Les villes fortes de Menilek dans le sud de l'Ethiopie et l'urbanisation contemporaine", in *Tropiques. Lieux et liens*, Paris, ORSTOM, CNRS, EHESS, p. 435-444.
- GASCON Alain, 1990, "Les Réformes Agraires 1974-1984", in *La Révolution éthiopienne comme phénomène de société*, Joseph Tubiana (ed.), Paris, Bibliothèque Peiresc 8, l'Harmattan, p. 43-61.
- GASCON Alain, 1991, "L'Ethiopie autres Balkans. L'Ethiopie fantôme", *Hérodote*, n° 62, 3e trimestre, p. 161-173.
- GASCON Alain, 1994, "La Corne de l'Afrique *terra incognita* de l'ethnie ?", in : *Afrique noire-Europe de l'Est. Regards croisés*, Frédéric Dufaux et Philippe Gervais-Lambony (ed.), Paris, Karthala, Géotropiques, p.91-97.
- GASCON Alain, 1995a, *La Grande Ethiopie, une utopie africaine. Ethiopie ou Oromie, l'intégration des hautes terres du Sud*, Paris, CNRS éditions, Espaces et Milieux.
- GASCON Alain, 1995b, "Les cartes, les mythes et la Bible", in *La cartographie en débat. Représenter ou convaincre*, L. Cambrézy & de R. Maximy (ed.), Paris, Karthala/ORSTOM, 1995, p. 31-46.
- GRIAULE Marcel, 1936, *La peau de l'ours*, Paris, N.R.F. Gallimard.
- Guida d'Italia della Consociazione Turistica Italiana, 1938, *Africa Orientale Italiana*, Milano.
- MESFIN WOLDE Mariam, 1974, "The Relative Distribution of the Major Linguistic and Religious groups in Urban Areas", in *IV Congresso di Studi Etiopici* (Roma 1-15 aprile 1972), Roma, Academia Nazionale dei Lincei, tomo II, p. 193-201.
- Office of the Population and Housing Census Commission, 1984, *Ethiopia 1984. Population & Housing Census Preliminary Report*, Addis Ababa, Vol. 1, n° 1, September.
- PERHAM Margery, 1948, *The Government of Ethiopia*, London, Faber & Faber (2nd.ed. with Christopher Clapham, Evanston, Northwestern University Press, 1969).
- PERRET Michel, 1987, "L'empire morcelé", in : *Autrement*, Les royaumes perdus. Corne de l'Afrique, janvier, p. 75-80.
- RAFFESTIN Claude et TURCO Angelo, 1991, "Espace et pouvoir", in : *Les concepts de la géographie humaine*, Antoine Bailly et al. (ed.), Paris, Masson, p. 55-60.
- RIMBAUD Albert (sic), 1992, "La négation de l'Ethiopie", *Hérodote*, *Afriques noires* *Afriques blanches*, 2-3^e trimestre, n° 65-66, p.191-206.
- ROUAUD Alain, 1991, *Afä Wärq 1868-1947. Un intellectuel éthiopien témoin de son temps*, Paris, Editions du CNRS.
- ROY Olivier, 1995, "L'Asie centrale entre soviétisme et nationalisme", *Esprit*, n° 211, mai, p. 55-68.
- TEKESTE Negash, 1986, "Pax Italica and its Ethiopian Enemies, 1936-40", in *La guerre d'Ethiopie et l'opinion mondiale 1934-1941*, Paris, Denise Eeckaute et Michel Perret (ed.), Colloque de l'INALCO (14 décembre 1984), p. 29-54.
- VIRCOULON Thierry, 1995, "Ethiopie : les risques du fédéralisme", *Afrique contemporaine*, n° 174, avril-juin, p. 35-50
- ZITELMANN Thomas, 1993, "Violence, pouvoir symbolique et mode de représentation des Oromo", *Politique Africaine*, la Corne de l'Afrique, 50, juin, p. 45-58.

Textes et cartes non publiés

- FONTRIER Marc, 1996, "L'Ethiopie et le pari du fédéralisme ethnique. La guérilla marxiste a-t-elle donné naissance à un Etat libéral ?", thèse de doctorat, Paris, INALCO, dirigé par A. Rouaud.
- GASCON Alain, 1988, "Diviser pour régner : les vicissitudes du découpage administratif de l'Ethiopie depuis 1941, étude géographique", 10^e congrès international des Etudes éthiopiennes (Paris, 20-26 août), 12 p. et cartes.

- GASCON Alain et Bertrand HIRSCH, 1990, "Naissance d'une frontière. Un siècle de conflit somalo-éthiopien", Colloque : La géopolitique des diplomates, des militaires et des professeurs (Paris 26-27-28 mai), organisé par Paul Claval, 12 p. et cartes.
- IDRISS Abback, 1995, "Politique linguistique et éducation", L'Erythrée, un nouvel Etat face aux défis du développement, Journée d'études (28 septembre 1995), Université de Tours, URBAMA (URA 365 CNRS) et Alliance française d'Asmara, organisée par M. Lavergne.
- LEWIS, Herbert S., 1995, "The Development of Oromo Political Consciousness from 1958 to 1994", University of Wisconsin (Madison, 27 April).
- Bä Ityopiya Behérasäboč Tenat Institut yä tázagağa yä mägämarīya dārāğa, 1977 A. M. (1984 A. D.), (Institut des Nationalités d'Éthiopie), Ityopiya yä behérasäboč serčet (La répartition des nationalités en Éthiopie), Addis Abäba (en amharique).
- Yä I. He. Di. Ri. Meseräta, 1980 A. M. (1987 A. D.), lä behérawi šango mägämarīya sebsäba yä qäräbäbä, (Séance inaugurale du Parlement National de la R. P. E. -République Populaire d'Éthiopie-), I. He. Di. Ri. yä astädadärenna ras akababiwoč zägäba, (Les régions d'administration autonome de la R. P. E.), Addis Abäba (en amharique).

Translittération des termes éthiopiens

voyelle	valeur	voyelle	valeur	voyelle	valeur	voyelle	valeur	voyelle	valeur
ä	a/e	u	ou	e	e/i	é	é/ié	o	o/o

consonne	valeur	consonne	valeur	consonne	valeur	consonne	valeur
ñ	ny/gn	č	tch	š	ch	ğ	dj

consonne	valeur	consonne	valeur	consonne	valeur	consonne	valeur
č	explosive	š	explosive	p	explosive	t	explosive

SINGULARITES ET PARADOXES TERRITORIAUX EN INDONESIE

De l'ambivalence des frontières dans un cadre de diversité insulaire extrême

Jean-Luc MAURER
IUED - SUISSE

A la mémoire de Jacques Leclerc

En 1995, l'Indonésie a fêté en grande pompe et dans la liesse populaire le cinquantième anniversaire de son indépendance, proclamée le 17 août 1945, juste avant que l'occupant japonais ne capitule et que les Pays-Bas ne se lancent dans une peu glorieuse tentative de reconquête coloniale dont le glas sonnera définitivement quatre années plus tard. Les très nombreuses manifestations organisées pour marquer ce demi-siècle de liberté ont bien sûr été l'occasion de réaffirmer avec force tous les grands mythes fondateurs de la nation indonésienne. Parmi ceux-ci, l'un des plus forts est lié à ce qui fait sans doute la première richesse du plus vaste archipel du monde et dont s'enorgueillit à juste titre le mouvement nationaliste indonésien depuis son origine, au point de l'avoir choisi comme thème de la devise du pays : "Unité dans la diversité"¹.

De fait, on peut difficilement imaginer plus grande diversité culturelle au sein d'une même nation. Formé de milliers d'îles, cet archipel immense qui "se tortille autour de l'équateur comme une ceinture d'émeraudes"², compte de très nombreux groupes ethniques différents parlant presque autant de langues distinctes et présentant tout l'éventail des civilisations matérielles et des pratiques religieuses. Cela va de la culture cosmopolite et raffinée de Java Central, où se sont succédé au fil des siècles des royaumes indianisés transformés en sultanats sous l'influence de l'Islam

1. La devise nationale indonésienne, "*Bhinneka tunggal ika*", a été empruntée à Mpu Tantular, le fameux poète de la cour du roi Hayam Wuruk de Majapahit, principal et dernier des grands royaumes indianisés javanais, qui a étendu sa domination sur une bonne partie de l'archipel au XIV^e siècle.

2. Cette belle expression imagée est empruntée à Edouard Douwes-Dekker, écrivain et homme politique hollandais de la fin du XIX^e siècle, qui, sous le pseudonyme de Multatuli a écrit le célèbre ouvrage intitulé *Max Havelaar*, premier roman anticolonial européen.

devenue religion dominante et tirant l'essentiel de leur prospérité d'une riziculture parmi les plus intensives d'Asie, aux peuplades mélanésiennes isolées de l'Irian Jaya, qui vivent encore aujourd'hui de chasse et de cueillette et sont restées largement animistes. De ce fait, et suite à la croissance économique accélérée des vingt dernières années qui a fait de l'Indonésie un des prétendants asiatiques au titre envié de "nouveau pays industriel", l'archipel est dans la position délicate et quelque peu schizophrénique d'avoir déjà un pied dans le troisième millénaire mais encore l'autre dans l'âge de pierre.

Outre cette immense diversité culturelle, l'atomisation insulaire de l'archipel n'est certes pas un facteur de cohésion. L'unité nationale indonésienne n'était en tous les cas pas inscrite dans la géographie. Il n'aura pas fallu moins qu'une histoire précoloniale riche en échanges et relations de toutes sortes, le rôle unificateur de la colonisation hollandaise, l'intelligence du mouvement nationaliste et le génie de Sukarno, père de l'Indépendance et premier président de la République, pour faire surgir de ce foisonnement extrême un pays unitaire ayant une identité forte et une même langue. Dans ce processus de construction nationale, le territoire aura joué, ici comme ailleurs, un rôle majeur. Et qui dit territoire dit frontières. Or, la délimitation des frontières externes et internes du pays aurait pu être fortement compliquée du fait que dans la conception traditionnelle en vigueur dans l'archipel, le territoire comprend à la fois la terre et la mer. Pourtant, ce n'est pas vraiment à ce niveau là que l'Indonésie a rencontré ses principaux problèmes territoriaux depuis l'Indépendance.

Pour ce qui est des frontières extérieures, tout l'enjeu a consisté à récupérer l'intégralité du territoire insulindien occupé par la puissance coloniale hollandaise, tel qu'il était reconnu par les traités internationaux du XIX^e siècle. Une fois cela acquis, avec le retour de l'Irian Occidental dans le giron national indonésien en 1969, le problème des frontières externes a disparu en tant que tel. Nous examinerons toutefois les deux conflits de nature politique à incidences territoriales qui ont surgi ensuite, au moment de la Confrontation avec la Malaisie en 1963 et de l'invasion de Timor Oriental en 1975. En ce qui concerne les frontières intérieures, il a tout d'abord fallu supprimer les rébellions régionales sécessionnistes des années 50, qui ont failli faire implorer le pays. Depuis lors, certaines tendances centrifuges ont persisté, mais les facteurs historiques et ethniques ayant présidé à la création des provinces n'ont guère été remis en question. Un Etat fort et centralisé, conforme à la tradition indonésienne, s'est rapidement imposé.

La diversité culturelle du pays réserve toutefois d'étonnants paradoxes. Ainsi, certains groupes ethniques continuent à vivre un peu en marge de la nation, sans vraiment tenir compte des frontières existantes et remettant même en cause, par leurs pratiques, la souveraineté territoriale de l'Etat central. Parmi ces groupes ethniques se défiant des frontières, il en est en particulier deux qui présentent des caractéristiques opposées. Ainsi, les Badui de Java Ouest sont-ils restés isolés tout au long de leur histoire, traçant dans les montagnes de Banten des frontières théoriques mais rigides qui les ont largement protégés jusqu'à présent des pires affres de la modernisation. Inversement, les Bajau disséminés dans tout l'archipel ont continué à ignorer les frontières nationales indonésiennes qu'ils franchissent aisément pour s'installer du côté de la Malaisie ou dans le sud des Philippines. Après avoir défini l'importance du concept de territoire dans le mouvement qui a mené à l'unité nationale et passé en revue les problèmes qui se sont posés au niveau de la délimitation des frontières extérieures ainsi que les tendances centrifuges internes qui continuent à menacer son intégrité, cet article se propose de présenter le cas des Badui et des Bajau comme illustratif des paradoxes frontaliers très singuliers caractérisant l'archipel.

Le concept de territoire dans le nationalisme indonésien

Comme partout ailleurs dans les sociétés soumises à la colonisation, le mouvement nationaliste qui voit le jour au début du XX^e siècle dans les Indes Néerlandaises tente de fonder sa revendication d'émancipation sur deux sources de légitimité essentielles : l'identité d'un peuple et le contrôle d'un territoire. Toutefois, les spécificités géographiques et historiques de l'archipel insulindien compliquent grandement la situation. Et cela relève autant des hommes que du territoire.

En ce qui concerne les hommes, il est en effet difficile de forger une identité nationale dans un monde insulaire atomisé ayant donné le jour à une aussi grande diversité culturelle. Au terme de siècles de vagues migratoires, d'invasions et de brassages, l'Indonésie compte en effet plus de 300 groupes ethniques différents parlant au moins 250 langues distinctes. Certes, cette identité nationale devrait *a priori* fort bien pouvoir se fonder sur la langue et la culture des Javanais, le groupe ethnique numériquement majoritaire qui a dominé l'histoire précoloniale de l'archipel et a continué à diriger le mouvement nationaliste. Néanmoins, tout le génie de ce dernier consistera précisément à éviter un tel écueil en choisissant en 1928 pour langue nationale le "malais côtier" parlé sur les deux rives du détroit de Malacca, la vieille *lingua franca* de tous les voyageurs sillonnant le monde malais depuis

les temps immémoriaux. Ce choix judicieux a eu un effet déterminant sur le processus d'intégration nationale.

Pour ce qui est du territoire, le problème n'est pas beaucoup moins ardu. Le mouvement nationaliste indonésien essaiera bien de fonder la légitimité de ses revendications en la matière sur le fait que l'unité du territoire des Indes Néerlandaises était antérieure à la période coloniale. Mais, si la puissante thalassocratie de Srivijaya, localisée dans le sud de Sumatra du VIII^e au X^e siècle, ou le glorieux royaume agraire de Majapahit, situé à Java Est du XIII^e au XV^e siècle, ont bien étendu leur influence respective à une grande partie de l'archipel insulindien et du monde malais, on ne peut en aucun cas parler de contrôle territorial effectif et continu au sens où l'exerce l'Etat colonial hollandais quand le nationalisme indonésien commence à le contester³. De plus, l'extension de l'empire colonial néerlandais dans les frontières ainsi revendiquées est fort tardive, puisque que si les Hollandais s'établissent dès 1619 à Java, ils n'imposent finalement leur domination sur Bali qu'en 1906 et ne conquerront définitivement le pays Aceh du nord de Sumatra qu'en 1910. Le nationalisme indonésien est donc bien un enfant de son temps dont les revendications territoriales se sont coulées dans les limites que le colonisateur avait donné à son empire tropical.

Dans leur longue lutte contre les Hollandais, les nationalistes indonésiens ont donc toujours exigé chaque mètre carré du vaste territoire des Indes néerlandaises, mais n'en ont jamais revendiqué un de plus. Ainsi n'ont-ils eu de cesse de récupérer le territoire de l'immense Irian Occidental, qui était exclu des accords de 1949 par lesquels La Haye reconnaissait officiellement l'indépendance de l'Indonésie et dont il était alors prévu que le sort serait décidé ultérieurement. Après avoir surmonté les crises politiques graves du début des années 50, Sukarno s'est donc lancé dans une campagne politique et militaire de "libération" du territoire national. Le slogan selon lequel l'Indonésie s'étend de Sabang, petite île au nord de Sumatra, à Merauke, bourgade perdue d'Irian marquant la frontière artificielle avec la

3. Sur toutes ces questions de territoire, on se reportera avec profit au remarquable article de Jacques Leclerc, "La circonscription : remarques sur l'idéologie du territoire national en Indonésie", *Cultures et Développement*, Vol. VII, N^o. 2, 1975, p. 284-317. Bien que ces pages aient déjà vingt ans d'âge, elles n'ont pas pris une ride. L'auteur y démontre son originalité d'analyse et sa perspicacité critique habituelle. Cela rend sa disparition tragique survenue dans le courant de l'été 1995, au terme d'une longue et cruelle maladie, d'autant plus triste et regrettable. Jacques Leclerc aurait certainement encore écrit de nombreuses pages de cette qualité si le sort injuste n'en avait décidé autrement. C'est en tous les cas une grande perte pour la communauté internationale des indonésianistes et pour celle heureusement plus large des hommes de bonne volonté. Le fait de ne pas avoir toujours été d'accord avec lui sur tout m'incite d'autant plus à lui rendre ici cet hommage ému.

Papouasie, s'est alors imposé avec force. Ce problème a finalement trouvé une solution négociée en 1969, par le biais d'un référendum discutable supervisé par les Nations Unies qui a vu la majorité d'une population mélanésienne largement illettrée décider de rejoindre le giron de l'Indonésie dont l'Irian Jaya, rebaptisé pour l'occasion⁴, est alors devenu la 26^{ème} province. Pendant toutes ces années de nationalisme flamboyant, Sukarno n'a en revanche pas fait valoir la moindre des revendications sur le territoire du petit Timor Oriental, resté colonie portugaise depuis le XV^e siècle et n'ayant jamais formellement fait partie de l'empire des Indes néerlandaises.

Jusqu'en 1976, à l'annexion de Timor Oriental, les frontières de l'Indonésie indépendante correspondent donc intégralement à celles de l'ancienne colonie hollandaise sur lesquelles se fonde leur seule légitimité véritable. Cela représente un territoire émergé d'environ deux millions de kilomètres carrés dans un espace total cinq fois supérieur, quand on y inclut la superficie maritime environnante. Du point de vue des conceptions traditionnelles en usage dans l'archipel indonésien comme dans beaucoup d'autres sociétés insulaires, la superficie immergée fait au demeurant intégralement partie du territoire, au même titre que la terre dont elle est inséparable. Cela se traduit d'ailleurs dans les mots par le fait que le concept de patrie se dit "*tanah air*" en *bahasa indonesia*, c'est-à-dire "la terre et l'eau" si l'on procède à une traduction littérale. Compte tenu des immenses ressources naturelles dont regorge le sous-sol de la région, cela aurait pu poser problème vis-à-vis des voisins immédiats de l'Indonésie. Toutefois, la plupart d'entre-eux partagent les mêmes conceptions en la matière. De plus, le droit moderne des mers, à travers des principes comme ceux de la ligne des 200 milles nautiques ou d'espace archipélagique, intègre largement les conceptions traditionnelles du territoire national propres au monde malais.

La délimitation des frontières internationales de l'archipel

Porte entre les océans Indien et Pacifique et pont entre les continents asiatique et australien, l'archipel indonésien partage, du nord-ouest au sud-est, ses frontières avec sept pays : l'Inde, la Thaïlande, la Malaisie, Singapour, les Philippines, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et l'Australie. La majeure partie de ces frontières sont maritimes, à l'exception de la sinueuse ligne de crête qui partage l'immense île de Bornéo en deux parties, le

4. Avant 1960, la partie hollandaise de la Nouvelle-Guinée était appelée Irian Barat ou Irian Occidental. Cela pouvait évidemment accréditer l'idée qu'il puisse y avoir un Irian oriental et apporter de l'eau au moulin des partisans d'une unité nationale pan-papoue. C'est la raison pour laquelle Jakarta a rapidement changé après 1960 le nom de sa nouvelle province en Irian Jaya ou Irian Victorieux.

Kalimantan indonésien au sud et les deux provinces de Malaisie orientale, Sarawak et Sabah, au nord ainsi que du classique trait de crayon colonial qui divise la gigantesque île de Nouvelle-Guinée en deux moitiés égales, l'Irian Jaya indonésienne à l'ouest et la Papouasie-Nouvelle-Guinée indépendante à l'est. A cela s'ajoute la petite frontière terrestre qui séparait les parties indonésienne et portugaise de Timor jusqu'en 1976. En dehors du sinistre cas tragique du Timor Oriental, sur lequel nous reviendrons plus loin, l'Indonésie n'entretient pas de différent territorial majeur avec ses voisins. Cela résulte largement du fait que la légitimité territoriale indonésienne est surtout d'ordre juridiquo-historique et découle d'abord des règles de la succession d'Etats. Une nouvelle fois, la colonisation a tracé au XIX^e siècle en Asie du Sud-Est des frontières qui n'ont guère été remises en question par les Etats indépendants de la région après la seconde guerre mondiale. Les seuls rares problèmes frontaliers qui se soient posés en cinquante ans d'indépendance indonésienne ont beaucoup plus été de nature politique que strictement territoriale. Ainsi en va-t-il du problème de l'Irian dans les années 50, de la Confrontation avec la Malaisie dans les années soixante et de la crise de Timor dans les années soixante-dix.

Pour ce qui est de l'Irian, son retour en 1969 dans le giron indonésien a établi la nouvelle frontière orientale du pays qui le sépare désormais de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Tracée au cordeau, selon les bonnes vieilles méthodes coloniales du XIX^e siècle, cette frontière recouvre largement le 141^{ème} méridien. A l'exception de sa partie centrale, qui épouse partiellement le cours de la rivière Fly, elle est en conséquence entièrement rectiligne. Bien que les régions de forêts tropicales, de hautes montagnes et de plaines marécageuses traversées soient peu peuplées, la frontière coupe donc à travers les territoires ancestraux, les relations tribales et les langues vernaculaires. Cela alimente fortement l'irrédentisme des populations frontalières qui viennent grossir les rangs du mouvement de libération papou⁵. Ce dernier lutte depuis 1969 pour séparer l'Irian de l'Indonésie, et imagine à terme une réunification avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée. D'un point de vue historique et culturel, il faut bien dire que les ethnies mélanésiennes locales ont peu en commun avec les Indonésiens d'origine asiatique du reste de l'archipel. De plus, la politique suivie depuis bientôt trente ans par Jakarta dans cette province, en particulier à travers la "transmigration" des Javanais de leur île surpeuplée vers ces terres dites "vierges" ou l'octroi de vastes concessions minières et forestières à de puissantes sociétés multinationales, a largement contribué à envenimer les

5. Ce mouvement est connu sous son sigle indonésien de OPM pour *Organisasi Papua Merdeka*. Pour plus de détails sur ce mouvement en particulier et sur l'histoire tragique de l'Irian Jaya en général, voir Robin Osborne, *Indonesia's Secret War, The Guerrilla Struggle in Irian Jaya*, Sydney, Allen & Unwin, 1985.

choses. Le fait que beaucoup parmi les nouveaux arrivants en majorité musulmans n'ont guère d'égard pour les pratiques religieuses d'une population autochtone en grande partie christianisée n'a rien arrangé. Bref, la situation de l'Irian Jaya est à la fois conflictuelle et pathétique. Face à cela, et malgré une certaine solidarité pan-papoue de façade, le gouvernement de Port Moresby garde un profil bas. Son armée n'est pas de taille à faire face aux troupes indonésiennes et il a déjà assez à faire avec la sécession de Bougainville sur sa propre frontière orientale. Par ailleurs, en ces temps de globalisation, il est plus intéressé à gagner sa place au sein de l'APEC et éventuellement de l'ASEAN⁶ que de soutenir ses frères papous contre "l'impérialisme indonésien". Malgré son caractère artificiel et sa perméabilité, la frontière extérieure orientale de l'Indonésie est donc pour l'instant sûre. Toutefois, le problème de l'Irian est latent et pourrait bien un jour déboucher sur une crise de décolonisation majeure pour "l'empire indonésien".

Quand il a été acquis que l'Irian reviendrait à terme dans le giron national, Sukarno, alors héraut incontesté de la lutte contre le colonialisme et ses avatars dans la région, a choisi un autre bouc émissaire extérieur pour détourner l'attention de la population indonésienne des graves problèmes économiques et politiques internes accablant le pays. Le processus d'octroi d'indépendance initié au début des années soixante par la Grande Bretagne vis à vis de ses colonies du monde malais lui en a donné l'occasion. Considérant que le regroupement envisagé des sultanats de la péninsule malaise, de ceux de Nord-Bornéo et de la ville de Singapour dans une Malaysia fédérale était une construction de nature néo-coloniale, il a alors lancé contre elle sa politique dite de "*Konfrontasi*". Malgré les escarmouches ayant opposé l'armée indonésienne aux troupes malaisiennes à Bornéo et Singapour en 1963, le problème était toutefois plus de nature politique que territoriale. Il est en effet possible que Sukarno ait à l'époque caressé en secret le rêve de regrouper tous les territoires de culture et de langue malaise dans une grande Indonésie aux destinées de laquelle il aurait présidé. Il ne l'a cependant jamais revendiqué explicitement. Cela dénote une nouvelle fois le respect d'une certaine légitimité territoriale héritée de la colonisation, même de la part d'un nationaliste aussi pointilleux et virulent que le père de l'indépendance indonésienne. Quoiqu'il en soit, la chute de Sukarno et

6. APEC est le sigle de Asia Pacific Economic Cooperation qui regroupe, outre les six pays de l'ASEAN mentionnés ci-dessous, la Chine, le Japon, la Corée du Sud, Taïwan, Hong-Kong, le Canada, les USA, le Mexique, le Chili, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

ASEAN est le sigle de Association of South-East Asian Nations comprenant à l'origine l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande, rejoint par Brunei au moment de son indépendance formelle en 1984 et par le Vietnam qui vient juste d'y faire son entrée en 1995.

l'arrivée au pouvoir en Indonésie du général Suharto et de son Ordre Nouveau, suite à la tentative de coup d'état communiste de septembre 1965 et à l'épouvantable répression sanglante qu'elle déclencha, allait mettre définitivement un terme à la politique de confrontation avec la Malaisie⁷. Il n'y a depuis lors jamais plus eu le moindre différent frontalier entre les deux Etats qui ont même constitué une alliance informelle des pays de langue malaise au sein de l'ASEAN.

Quant à l'invasion brutale de Timor Oriental en 1975, elle n'est pas fondée non plus comme nous l'avons vu sur un différend frontalier ni sur une convoitise de nature territoriale de la part de l'Indonésie. Elle résulte surtout de la manière lamentable dont les Portugais ont bâclé, là comme ailleurs, leur décolonisation dans la foulée de la "révolution des œillets" de Lisbonne en avril 1974. Après n'avoir pratiquement rien fait de valable pendant plus de trois siècles dans ce territoire dénué de tout, ni sur le plan des infrastructures ni pour la formation des ressources humaines, ils ont en effet plié bagage à la hâte et l'ont abandonné à son triste sort. Le manque de préparation des Timorais à cette échéance brutale et les luttes suicidaires pour le pouvoir qui ont alors opposé les différentes factions politiques existantes ont débouché sur une situation confuse dans laquelle il est bientôt apparu que la gauche d'obédience communiste était sur le point de l'emporter à Dili. Voir s'établir un tel régime au cœur même de l'archipel indonésien était bien évidemment intolérable pour le régime viscéralement anticommuniste de Jakarta. Le contexte régional et international très particulier de l'époque a facilité le véritable *anschluss* auquel on a assisté, car personne n'avait intérêt à se mettre à dos un pays aussi important et prometteur que l'Indonésie pour défendre la moitié d'une petite île aride sans aucune richesse naturelle. C'est ainsi que Timor Oriental est devenu en 1976 la 27^{ème} province indonésienne, dans l'indifférence quasi générale. La guerre opposant les troupes d'invasion et la résistance locale ont ravagé les campagnes, violence et famine semant la mort au sein d'une population déjà misérable. Depuis lors, malgré les efforts indéniables consentis par le gouvernement central pour développer sa nouvelle province, la jeunesse timoraise accepte de moins en moins la colonisation intégrale à laquelle elle est soumise, en particulier par le biais de la "transmigration". Loin de fléchir, la résistance semble s'intensifier ces dernières années et la répression sanglante qu'elle entraîne de la part de l'armée désigne de plus en plus Jakarta à la réprobation de la communauté

7. Parmi les nombreux ouvrages historiques ayant traité de la Confrontation entre l'Indonésie et la Malaisie, on peut se reporter pour plus ample informée à l'étude de Franklin Weinstein, *Indonesian Foreign Policy and the Dilemma of Dependence, From Sukarno to Soeharto*, Ithaca, Cornell University Press, 1976.

internationale⁸. La triste ironie de cette tragédie est que le gouvernement indonésien s'est lui-même créé de toutes pièces le seul véritable problème territorial auquel le pays soit actuellement confronté. Vu la pression internationale croissante et le réveil de sa propre opinion publique à cet égard, il devra bien tôt ou tard trouver un compromis permettant de le solutionner.

En dehors des questions de l'Irian et surtout de Timor, qui sont finalement au moins autant de nature interne qu'externe, l'Indonésie n'a en effet pas à proprement parler de véritable problème de frontières internationales avec ses voisins immédiats. A l'ouest, du côté de l'océan Indien, la délimitation des frontières maritimes avec l'Inde n'est l'objet d'aucun litige. Au centre, sur le pourtour de la mer de Chine méridionale, Jakarta n'a pour l'instant pas le moindre contentieux territorial avec chacun de ses six partenaires de l'ASEAN, la Thaïlande, la Malaisie, Brunei, les Philippines, Singapour et le Vietnam. Il y a en particulier longtemps que les autorités de la Cité-Etat ont abandonné le rêve de pouvoir acquérir auprès des Indonésiens certaines des îles de l'archipel des Riau, à portée de vue des gratte-ciel de Shenton Way et Raffles Quay. Ils se sont contentés de leur acheter de la terre pour étendre la superficie de leur territoire exigu par récupération sur la mer et ont même finalement encouragé la création de la zone franche *a priori* concurrente qui s'est établie sur l'île de Batam. Au sud-est, vers l'océan Pacifique, guère plus de difficultés en vue. La frontière avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée, à défaut d'être intelligente, à le mérite d'être simple et est reconnue par les deux Etats. Pour ce qui est de l'Australie, la question de la délimitation des eaux territoriales et des fonds marins apparemment riches en pétrole de la mer de Timor s'est réglée à l'amiable en 1989. Ces intérêts économiques bien compris ne sont d'ailleurs pas étrangers au fait que Canberra ait largement fermé les yeux sur les exactions que commettait l'armée indonésienne si près de ses côtes. Cela dit, non seulement l'Indonésie n'a pas de réel différend frontalier avec ses voisins, mais encore s'offre-t-elle le luxe de leur offrir ses bons offices pour régler la question des îles Spratly, archipel minuscule de la mer de Chine méridionale convoité par la Malaisie, les Philippines, le Vietnam et la Chine. Cette dernière, dont l'arrogance impériale ne cesse de croître dans la région, semble au demeurant avoir été passablement irritée par cette position de neutralité active puisque les Indonésiens ont récemment eu la mauvaise surprise de découvrir sur une carte publiée en Chine que Pékin considérait même leurs îles Natuna, très riches en gaz naturel et situées bien au sud des

8. Plusieurs ouvrages se sont attachés à traiter du drame timorais depuis 1975. Bien que la plupart soient comme il se doit en anglais, un jeune chercheur français du nom de Gabriel Defert s'est depuis peu spécialisé sur cette question et a publié le résultat de ses travaux dans une étude très fouillée intitulée *Timor Est : le génocide oublié*, Paris, L'Harmattan, 1992.

Spratly, comme faisant partie du territoire national chinois ! On ne peut toutefois pas considérer cette revendication fantaisiste comme constituant une remise en cause sérieuse des frontières internationales actuelles et reconnues de l'Indonésie.

Les frontières régionales et les tendances centrifuges de l'Etat central

Sur le plan des frontières régionales internes, les choses ne sont pas aussi limpides. Actuellement, l'Indonésie est divisée en 27 provinces, Timor Oriental inclus, alors qu'elle en comptait tout juste 12 en 1950. Au fil des ans, certaines des immenses entités régionales formées au moment où le pays a recouvré sa totale souveraineté ont en effet été divisées en unités plus petites et homogènes, moins difficiles à administrer. C'est ainsi que les vastes îles de Kalimantan (Bornéo) et Sulawesi (Célèbes), formant chacune à l'origine une seule et unique province, ont respectivement été divisées en quatre entités provinciales distinctes alors que les petites îles de la Sonde étaient réparties en trois provinces différentes et que le nombre de ces dernières augmentait de trois à huit dans le cas de Sumatra. Les frontières régionales ainsi créées ont été délimitées en fonction d'un certain nombre de critères historiques, ethniques, culturels, religieux, linguistiques, géographiques, démographiques, économiques et politiques. Parfois, un seul de ces critères a vraiment primé, mais la plupart du temps il s'est agi d'une combinaison de facteurs. Dans le cas de Yogyakarta, c'est uniquement en reconnaissance du rôle historique remarquable joué par le sultan Hamengkubuwono IX, seul membre important de l'aristocratie indonésienne à avoir combattu dans les rangs des nationalistes, que sa petite principauté s'est vu conférer le statut de province dès 1950. Ailleurs, ce sont essentiellement des raisons d'ordre religieux qui ont présidé à la division des petites îles de la Sonde en trois provinces distinctes : Bali, dernier bastion homogène de l'hindouisme dans l'archipel, les deux îles musulmanes de Lombok et Sumbawa formant Nusa Tenggara Occidental et toutes les autres îles chrétiennes comme Flores et Timor étant regroupées dans Nusa Tenggara Oriental. A cette dimension religieuse s'ajoutent aussi des aspects ethniques, culturels, historiques et politiques dans la création des provinces comme Sumatra Ouest, pays des Minangkabau musulmans et matrilineaires, Kalimantan Central, domaine où les Dayak sont majoritaires et encore largement animistes, ou Nord Sulawesi, région des Minahasa christianisés de longue date. Dans un autre registre, c'est avant tout un critère de type linguistique qui explique la frontière établie dès 1950 pour séparer Java Ouest, de langue sundanaise, de Java Central, où l'on parle javanais.

En fait, Java mis à part, la création de la majorité des nouvelles provinces susmentionnées date de la fin des années 50, au moment où un régime de type présidentiel baptisé "démocratie dirigée" par Sukarno a succédé au système de démocratie parlementaire en vigueur jusque là. Il faut dire que ce dernier n'avait pas rencontré un succès très probant, la vie politique indonésienne étant caractérisée par une très grande instabilité et la jeune République étant agitée de très fortes tendances centrifuges depuis l'Indépendance⁹. Celles-ci, probablement inévitables dans un univers insulaire aussi étendu et divers que l'archipel insulindien, faillirent même faire éclater le pays à plusieurs reprises. Les premières, comme la rébellion visant à établir une république indépendante dans les îles chrétiennes des Moluques du sud ou la guérilla menée à Java Ouest par le mouvement du Darul Islam pour imposer un Etat islamique en Indonésie, ont été rapidement maîtrisées dès le début des années 50. D'autres, de nature beaucoup plus strictement politique comme les mouvements de séparatisme régional PERMESTA et PRRI, lancés respectivement à Sulawesi en 1957 et à Sumatra en 1958, plus graves aussi, ont amené la fin de la démocratie constitutionnelle dans le pays. Elles sont donc à l'origine d'un redécoupage administratif rendu d'autant plus nécessaire que toute cette période a également été marquée par des conflits d'ordre ethnique et religieux dans les deux grandes îles concernées et ailleurs. Depuis lors, les nouvelles frontières régionales ainsi établies n'ont pas vraiment été remises en question. Par ailleurs, si, comme nous l'avons déjà vu, de nouveaux problèmes de territoire à connotation double, interne et externe, ont émergé plus récemment en Irian Jaya et à Timor Oriental, presque toutes les tendances centrifuges anciennes susmentionnées ont disparu. Il y a toutefois une exception notable à la règle : le cas du pays Aceh, province la plus septentrionale de Sumatra, vieille terre d'Islam où la religion du prophète est pratiquée avec une rigueur inégalée en Indonésie et dernière région de l'archipel à avoir opposé une résistance farouche aux Hollandais, qui est animée depuis l'indépendance par son rejet viscéral du centralisme administratif de Jakarta.

Pourtant, comme Yogyakarta, Aceh, jouit d'un statut de région spéciale qui lui a été octroyé en fonction de ses spécificités historiques et lui garantit théoriquement une autonomie un peu plus étendue que les autres provinces indonésiennes. En réalité, la différence est ténue et s'inscrit dans le cadre d'une tradition forte et centralisatrice de la part de l'Etat indonésien. Il est vrai que l'unité nationale déjà fort improbable de l'archipel aurait sûrement été impossible sans cela. Quoiqu'il en soit, héritée des royaumes

9. Pour une analyse intéressante des tendances centrifuges de l'Etat indonésien en général voir James A.C. Mackie, "Integrating and Centrifugal Factors in Indonesian Politics since 1945" in J.J. Fox, R.G. Garnaut, P.T. McCawley and J.A.C. Mackie (Eds.), *Indonesia : Australian Perspectives*, Canberra, Australian National University, 1980.

agraires indianisés et des sultanats précoloniaux ainsi que des pratiques de l'Etat colonial néerlandais, cette tradition centralisatrice s'est fortement renforcée de 1958 à 1965, pendant l'épisode de "démocratie dirigée" de Sukarno, et encore plus depuis la proclamation en 1966 de l'Ordre Nouveau du général Suharto¹⁰. Cela se traduit de plusieurs manières. Ainsi, tout le territoire national indonésien est-il totalement quadrillé, jusqu'au niveau du dernier village du district le plus éloigné de Jakarta, par un double maillage administratif et militaire qui, pour être en général discret, n'en est pas moins efficace pour autant. De même, les élections régionales et locales sont-elles soigneusement contrôlées, jusqu'au choix du chef de village et de ses adjoints. Enfin, l'idéologie nationale unanimiste du *Pancasila* inventée par le génie syncrétique de Sukarno, qui prône la croyance en Dieu sans préciser lequel, si elle a aussi permis que ce pays multiconfessionnel reste jusqu'à présent uni, ne permet guère aux différentes sensibilités religieuses de s'exprimer pleinement, en particulier au sein d'une communauté musulmane qui est la plus grande du monde par le nombre de ses fidèles. Comme dans le cas de Timor et de l'Irian, cette question religieuse est d'ailleurs depuis toujours l'une des principales raisons du mécontentement des Achinois. Mais ce dernier revêt surtout aujourd'hui un aspect économique. Les systèmes budgétaires et fiscaux étant également très centralisés, de nombreuses provinces ont l'impression, soit quand elles sont pauvres comme Timor, de ne pas recevoir assez du gouvernement central, soit quand elles sont riches comme Aceh, de trop lui donner.

Car si l'une des richesses majeures de ce magnifique pays réside dans la diversité de ses peuples et de ses paysages, sa principale faiblesse provient du fait que les ressources humaines et naturelles sont par trop inégalement réparties entre les différentes îles de l'archipel. Les deux tableaux donnés en annexe résumant bien la situation¹¹. Ainsi, le produit national brut moyen par habitant de provinces peu peuplées et riches en ressources minérales et énergétiques comme Kalimantan Est et Riau est-il en moyenne quinze fois plus élevé que celui des provinces misérables et dénuées de toute richesse naturelle comme Nusa Tenggara Est ou Ouest. Le gouvernement central essaye bien de pallier ces disparités régionales en répartissant équitablement entre les provinces, et au prorata de leur

10. Pour plus de détails sur la question du centralisme administratif et de la décentralisation du développement à l'échelle locale, voir notamment Colin McAndrews (Ed.), *Central Government and Local Development in Indonesia*, Singapore, Oxford University Press, 1986.

11. Ils sont tirés d'un article récent de l'auteur sur la question ayant pour titre "L'Indonésie est plus vaste que Java : origines, résultats et dangers d'un développement à deux vitesses", *Revue Canadienne d'Etudes du Développement*, Numéro spécial sur l'Indonésie, 1993, p. 33-61. Sur la question des disparités régionales, on se reportera à l'ouvrage de référence de Hal Hill (Ed.), *Unity and Diversity, Regional Economic Development in Indonesia since 1970*, Singapore, Oxford University Press, 1986.

population, les ressources disponibles pour le financement du développement. Mais cela mécontente tout le monde. D'une part, le niveau de développement des provinces les plus pauvres est si bas qu'elles auraient besoin de beaucoup plus pour pouvoir sortir de leur marasme. De l'autre, les provinces les plus riches estiment qu'elles sont trop ponctionnées pour financer le développement du reste de l'archipel et que cela se fait au détriment du leur. C'est en particulier le cas d'Aceh, province fière de sa culture et jalouse de son indépendance qui a de plus la chance d'être très riche en pétrole et gaz naturel. Le sentiment le plus répandu parmi les Achinois est que leur richesse sert surtout à lutter contre la pauvreté des autres Indonésiens. C'est d'ailleurs une opinion assez courante dans l'ensemble de Sumatra à l'égard de Java. Cela ne va plus jusqu'à susciter les mouvements de sécession régionale d'antan, car l'unité nationale indonésienne s'est renforcée sous l'effet du développement économique accéléré des trente dernières années. Toutefois les tensions persistent et peuvent dégénérer en explosion de violence au moindre incident, comme cela a été le cas à plusieurs reprises ces dernières années à Medan, à Lampung et à Aceh.

C'est pourtant bien le rôle d'un gouvernement central que de veiller à ce qu'une péréquation nationale s'établisse entre les provinces les plus prospères et les plus démunies du pays. Et de fait, le reproche que l'on pourrait plutôt faire à l'Ordre Nouveau est de ne plus y veiller assez depuis le début de la libéralisation de l'économie nationale entamée en 1985. En effet, les très importants investissements privés domestiques et étrangers que cela a attiré ont eu tendance à se concentrer sur l'industrie extractive et manufacturière, c'est-à-dire dans les régions les mieux dotées en ressources humaines ou en infrastructures et les plus développées. C'est donc la région de Jakarta et les grandes villes industrielles de Java comme Bandung ou Surabaya ainsi que les quatre provinces des "îles extérieures" riches en ressources minérales, Aceh, Riau, Kalimantan Est et l'Irian Jaya qui en ont drainé l'essentiel. Cela a fortement renforcé les disparités régionales ainsi que les inégalités sociales et créé les conditions d'un développement à deux vitesses qui pourrait bien à terme être un ferment d'instabilité politique dans l'archipel si le fossé continuait à s'élargir¹². Les problèmes chroniques

12. Il est peut-être nécessaire à ce stade d'orienter le lecteur vers la littérature récente traitant des problèmes de développement économique en Indonésie. Outre celui qui est mentionné à la note précédente, on pourra à cet égard aussi consulter un autre article récent de l'auteur publié dans une nouvelle revue espagnole sous le titre : "La economía de Indonesia en 1994 : una admisión confirmada en el club de los dragones asiáticos", *Revista de Estudios Asiáticos*, Numero 1, julio-diciembre de 1995, p. 51-78. Plus généralement on se reportera à l'ouvrage collectif dirigé par Anne Booth (ed.), *The Oil Boom and After, Indonesian Economic Policy and Performance in the Soeharto Era*, Singapore, Oxford University Press, 1991, ainsi qu'à ceux publiés encore plus récemment par John Bresnan, *Managing Indonesia*,

d'Aceh, de Timor et de l'Irian sont en tous cas un signe inquiétant à ne pas prendre à la légère. Cela signifie-t-il que, à l'instar de tous ses semblables dans l'histoire, l'empire indonésien serait à terme menacé d'explosion ? Les auteurs qui se sont récemment interrogés sur cette question se gardent bien de conclure fermement dans un sens ou dans l'autre, mais le simple fait qu'ils aient jugé utile de la poser est déjà parlant en soi¹³. C'est d'ailleurs dans ce contexte, et au moment où la question de la relève de Suharto à la tête de l'Etat se pose avec de plus en plus d'acuité, que s'inscrit le débat sur la décentralisation administrative¹⁴. Les quelques avancées faites depuis peu par le gouvernement dans ce domaine sont encore bien timides. Bien qu'il soit à plus d'un titre souhaitable de continuer à renforcer le mouvement, on peut cependant se demander si sa prudence en la matière n'est pas liée au fait qu'une décentralisation accrue risquerait de renforcer encore plus les disparités régionales et, partant, les risques d'implosion de l'archipel. Et pourtant, l'absence d'un contrôle territorial rigoureux de l'Etat central ne constitue pas nécessairement un danger pour l'unité nationale ni une garantie pour le développement, ainsi que le montre l'exemple d'un certain nombre de groupes ethniques indonésiens marginaux.

Deux exemples frontaliers internes paradoxaux : les Badui et les Bajau

Dans le foisonnement de la diversité culturelle indonésienne, il est en effet de nombreux groupes ethniques qui ont un rapport singulier au contrôle territorial ou au développement économique. Certains sont à ce point rétifs aux influences de l'extérieur qu'ils ont dressé autour de leur territoire des quasi-frontières internes pour s'en protéger, tolérant parfois tout juste le contrôle distant de l'Etat central selon des modalités complexes et

The Modern Political Economy, New York, Columbia University Press, 1993 et par Hal Hill (ed.), *Indonesia's New Order, The Dynamics of Socio-Economic Transformation*, Sydney, Allen & Unwin, 1994. En français, on consultera la très utile synthèse sur la question de Bernard Dorléans, *L'Indonésie : les incertitudes du décollage économique*, Paris, La Documentation Française, 1992, auteur qui a également comblé récemment une lacune importante en publiant sur la question un "Que sais-je?" intitulé : *L'économie de l'Indonésie*, Paris, P.U.F., QSJ 2815, 1994.

13. Voir en particulier les articles de Anne Booth, "Can Indonesia Survive as a Unitary State?", *Indonesia Circle*, N° 58, June 1992, p. 32-47 et de François Raillon, "Où va l'Indonésie? Quelques pistes pour aborder le troisième millénaire", *Revue Canadienne d'Etudes du Développement*, Numéro Spécial sur l'Indonésie, 1993, p. 81-96.

14. Pour une analyse plus large du contexte politique indonésien et en particulier des problèmes de succession présidentielle et de stabilité régionale, on consultera les ouvrages de deux des derniers correspondants de la fameuse *Far Eastern Economic Review* de Hong Kong à Jakarta : Michael Vatikiotis, *Indonesian Politics under Suharto, Order, Development and Pressure for Change*, London, Routledge, 1993 et Adam Schwartz, *A Nation in Waiting, Indonesia in the 1990's*, Sydney, Allen & Unwin, 1994.

presque rituelles. D'autres ne disposent au contraire d'aucun territoire propre qui soit occupé en permanence et se déplacent sur de vastes espaces terrestres ou maritimes, dans des sortes de pérégrinations qui les amènent à établir des contacts multiples avec l'extérieur et à être de ce fait souvent assez ouverts aux influences exogènes. Bien que leurs situations paradoxales soient en apparence diamétralement opposées, ils posent tous deux à l'Etat central des problèmes de souveraineté de même nature. Dans le premier cas, l'Etat a en effet du mal à étendre tout son pouvoir sur le territoire concerné alors que dans le second, c'est le groupe lui même qui échappe largement à son contrôle. Parmi tous les exemples que l'on pourrait choisir pour illustrer chacune de ces deux situations paradoxales, les plus typiques et intéressants sont de loin celui de l'exclusivisme territorial des Badui d'une part et celui de la mobilité spatiale des Bajau de l'autre.

Les Badui constituent une curiosité sans égale dans l'éventail des quelques 300 groupes ethniques différents peuplant l'archipel. Vivant à Java Ouest, dans une région très accidentée et reculée du district de Banten qui se trouve pourtant à moins de 180 kilomètres du centre de Jakarta, ils ont réussi à rester à l'écart depuis plus de quatre siècles des changements qui ont bouleversé le pays sundanais à partir de la conquête de l'Islam au XVI^e siècle. Faisant vraisemblablement partie du royaume indianisé de Pajajaran, ils ont résisté à l'islamisation en se retirant dans cette région difficile d'accès et en entourant leur territoire d'une frontière fictive mais quasi infranchissable. Le fait que ces animistes aux croyances teintés d'éléments hindou-bouddhiques soient réputés et craints pour leurs pouvoirs magiques n'est certes pas étranger au succès qu'ils ont rencontré dans la sauvegarde de leur identité et la préservation de leur mode de vie. Pour arriver à leurs fins, ils ont toutefois aussi élaboré un système de contrôle territorial subtil qui se caractérise par un double niveau de frontières. La plus infranchissable est celle qui se trouve au cœur de leur territoire et à l'abri de laquelle vivent les Badui Dalam, c'est-à-dire ceux de l'intérieur, petite aristocratie d'une quarantaine de familles réparties en trois villages comptant en tout guère plus de 500 habitants. Respectant un mode de vie très traditionnel et des règles de morale particulièrement strictes, ils ont aussi adopté toutes sortes de tabous répulsifs qui leur interdit notamment de pratiquer la riziculture humide ou les cultures commerciales, d'utiliser des engrais ou des outils agricoles modernes, d'élever du gros bétail et d'avoir des transactions monétaires d'aucune sorte. Rétifs à tout ce qui vient du monde extérieur, en particulier l'éducation et la santé, ils construisent toujours leurs maisons sans un seul clou et continuent à s'habiller en blanc de tissages fabriqués par leurs femmes, raison pour laquelle on les appelle aussi les "Badui blancs". Afin d'isoler leur territoire sacré sur lequel nul étranger ne peut passer la nuit, ils l'ont entouré d'une zone tampon concentrique de quelques 5 000 hectares qui

est peuplée par les Badui Luar, c'est-à-dire ceux de l'extérieur, groupe plus large d'environ 6 000 personnes. Astreints à des règles de vie beaucoup moins strictes, ils peuvent pratiquer l'échange commercial, jouant en quelque sorte un rôle d'intermédiaires entre les Badui Dalam et le monde extérieur. Tout de noir vêtus, ce qui leur vaut d'être aussi connus sous le nom de "Badui noirs", c'est en particulier à travers eux que l'administration publique indonésienne garde le contact avec ce groupe ethnique singulier, l'un des leurs étant même désigné à cet effet par les chefs coutumiers de l'intérieur. Le hameau où se trouve la maison du chef du village administratif de Kanekes, du nom que les Badui aiment aussi se donner, sur la frontière extérieure nord de leur univers fermé, constitue en tous les cas autant un sas d'entrée obligatoire qu'un cul-de-sac au delà duquel il n'est pas facile pour l'étranger de pénétrer plus avant¹⁵.

Les Bajau ont par rapport au territoire une relation qui se situe presque aux antipodes de celle des Badui. Originaires des îles de la mer de Sulu dans le sud des Philippines, ils avaient en effet l'habitude d'être depuis des siècles de véritables nomades maritimes, se déplaçant sur leurs embarcations par groupes de 20 ou 30 dans tout l'archipel insulindien en pratiquant la pêche et à l'occasion la piraterie. Maintenant, beaucoup se sont sédentarisés et fixés sur les côtes de la plupart des grandes îles du monde malais. En dehors de leur région d'origine, on trouve ainsi des communautés Bajau aux Maluku, à Sulawesi, à Kalimantan, à Flores, à Sumatra, sur les côtes de la Malaisie et probablement ailleurs. Beaucoup ont fondé des villages sur la terre ferme, comme sur les rives du golfe de Tomini dans le nord de Sulawesi où sur les petites îles au large de l'estuaire de la Berau à Kalimantan Est. Certains continuent toutefois à vivre en permanence sur leurs embarcations, amarrées près des villages de leurs frères devenus sédentaires à part entière. Dans un cas comme dans l'autre, tous restent résolument tournés vers la mer et ses activités. Une des plus fortes concentrations de Bajau, aussi appelés "*orang laut* " ou "gens de la mer", a élu domicile dans l'archipel des Riau, au large de Singapour. Ils ne se déplacent plus au long cours, mais à l'intérieur du territoire maritime restreint où ils ont choisi de vivre pour y pêcher et faire du petit cabotage en transportant passagers et marchandises. Ils ont en général gardé de leur passé d'errance et d'aventure une attitude assez désinvolte par rapport aux

15. Pour des raisons évidentes, fort peu d'études approfondies ont pu être réalisées sur les Badui et la littérature existante est essentiellement en hollandais ou en indonésien. On s'est donc essentiellement basé sur un article récent d'un des meilleurs connaisseurs actuels de la question, Judhistira Garna, "Masyarakat Baduy di Banten" in Koentjaraningrat (ed.), *Masyarakat Terasing di Indonesia*, Jakarta, PT Gramedia, 1993, p. 120-152, ainsi que sur l'un des rares textes existant en anglais sur le sujet publié par Djauhari Sumintardja, "The Badui of West Java : on the Crossroads of Development", *Prisma*, No 12, March 1979, p. 35-45.

frontières, qu'elles soient régionales ou internationales. Dans les différents Etats d'Asie du Sud-Est où ils vivent, les Bajau sont difficiles à gouverner, car non seulement ils se déplacent d'une province à l'autre, mais ont aussi tendance à ne pas vraiment accepter la tutelle de l'administration du territoire sur lequel ils sont établis. En général, ils ne se sentent donc guère concernés par les politiques étatiques ou les directives gouvernementales, en Indonésie pas plus qu'ailleurs. Cela se complique du fait qu'ils n'hésitent traditionnellement pas à franchir les frontières internationales pour aller se fixer momentanément voire même définitivement dans le pays d'à côté, en Malaisie ou aux Philippines. En fait, ils considèrent comme faisant partie de leur territoire toutes les régions ou zones occupées par des Bajau, quelle que soient les distances qui les séparent où l'Etat-nation auxquelles elles appartiennent. Leur concept territorial transcende donc les frontières régionales ou nationales et se rapproche beaucoup plus de celui d'un réseau flou et distant dont les différentes parties sont reliées entre elles par le seul fait d'être peuplées de Bajau, même si elles n'ont plus entre elles la moindre relation formelle. Il n'est par conséquent guère aisé d'appréhender et de circonscrire le territoire des Bajau et tout aussi difficile d'analyser et de comprendre les pratiques sociales d'un groupe ethnique aussi divers et éclaté dont il est déjà pratiquement impossible d'évaluer la simple importance numérique¹⁶.

Les deux exemples choisis pour illustrer les paradoxes territoriaux auxquels l'Etat central indonésien doit faire face sont donc de prime abord très différents, pour ne pas dire carrément antithétiques. Qu'y-a-t-il en effet de commun entre le cas des Badui, que certains n'ont pas hésité à appeler les "Amish de Java", et celui des Bajau, que beaucoup qualifient par commodité de "Gitans de la mer" ? Les premiers se sont retirés à l'intérieur d'une région difficile d'accès où ils se sont efforcés de circonscrire avec une précision de géomètre un territoire exclusif derrière un système extrêmement ingénieux de double frontière. Les seconds se sont éparpillés sur toutes les côtes du monde malais, sans se soucier des frontières nationales ou régionales existantes et ne conçoivent le territoire qu'à travers sa dimension sociale. En d'autres termes, si le bornage du territoire donne d'un côté son identité au groupe, de l'autre c'est l'identité du groupe qui permet de définir le territoire. Pour schématiser, on pourrait dire les Badui, groupe ethnique

16. Vu leurs spécificités, on ne sera pas surpris d'apprendre que les Bajau n'ont guère été étudiés non plus. Les informations les concernant sont donc en grande partie tirées d'une étude récente en indonésien de Sudarman Sembiring, "Orang Laut di Wilayah Kepulauan Riau-Lingga" in Koentjaraningrat (ed.), *Masyarakat Terasing di Indonesia*, Jakarta, PT Gramedia, 1993, p. 323-343 ainsi que d'un article en anglais beaucoup plus ancien mais particulièrement utile de François Zacot, "To be or not to be Badjo : this is our Question", *Prisma*, No 10, September 1978, p. 17-29.

extrêmement homogène, ont développé une pratique excessive du principe frontalier, alors que les Bajau, réseau de communautés caractérisé par une grande hétérogénéité, n'ont pas eu à s'inventer la moindre délimitation territoriale.

Et pourtant, en y regardant de plus près, ces deux groupes si dissemblables sont très comparables. Tout d'abord, l'un comme l'autre vivent en marge de l'Etat indonésien et sont peu affectés par ses règles administratives ou ses mesures de développement. Le changement économique et social y est donc très limité. D'un point de vue strictement économique, leurs niveaux de vie demeurent très bas : discrets et frugaux, ils continuent à être pauvres et démunis. Sur le plan social, ni l'éducation ni la santé n'ont fait de grands progrès parmi eux : la scolarisation des enfants reste très faible et la mortalité infantile particulièrement élevée. A un tout autre niveau, aussi opposées soient-elles, les pratiques territoriales paradoxales qu'ils ont développées ont le même type d'effets. En premier lieu, elles leur ont permis, par des voies séparées, de sauvegarder une identité culturelle forte face au processus d'homogénéisation rapide qu'entraîne le développement accéléré de l'archipel et auquel de nombreux autres groupes ethniques indonésiens plus exposés ont bien du mal à résister. Par ailleurs, elles posent des problèmes de souveraineté de même nature à l'Etat qui a dû, bon gré mal gré, apprendre à tolérer des pratiques bien éloignées de celles qu'il s'évertue avec opiniâtreté d'inculquer au reste de la population indonésienne. Ainsi, les efforts déployés depuis l'Indépendance par les gouvernements successifs pour forger une identité nationale unitaire dans cet archipel de la diversité n'ont jusqu'à présent guère été couronnés de succès auprès des deux groupes ethniques concernés. Les Bajau de Sulawesi déclaraient par exemple en 1978 au chercheur français venu séjourner parmi eux qu'ils ne voyaient pas très bien ce qu'était l'Indonésie, lui demandant même si la France en faisait partie et si certains des leurs s'y étaient établis. De même les Badui du village frontière de Kadukatug, visité par l'auteur vers la mi-août 1995, ne semblaient guère se soucier du fait que le pays fêtait alors le cinquantième anniversaire de son indépendance et devaient sûrement être parmi les rares citoyens indonésiens à ne pas avoir décoré leurs maisons des couleurs rouge et blanche du drapeau national pour marquer l'événement.

En guise de conclusion : le territoire, lien ou frontière en Indonésie ?

Comme nous l'avons vu au fil de ces pages, l'insularité et la diversité extrêmes de l'archipel indonésien sont à l'origine de singularités et de paradoxes territoriaux très différents. Il n'y a donc évidemment pas de

réponse unique à la question de savoir si le territoire constitue plutôt un lien ou une frontière en Indonésie. Pour tenter d'y voir plus clair dans la diversité des situations, il est indispensable d'examiner le problème de manière approfondie aux trois niveaux d'analyse local, régional et national ayant fait l'objet de cet article.

Sur le plan local, la diversité culturelle sans égal caractérisant l'archipel fait que l'éventail des situations est très large. Dans le cas plus que singulier des Badui de Java Ouest, le territoire constitue clairement une frontière des plus rigides. Élément de base de l'identité culturelle Badui, elle les sépare et les protège du reste de la population sundanaise peuplant en majorité la partie occidentale de Java. Il est tout de même assez incroyable d'imaginer que, grâce à son ingénieux système de double frontière, ce petit peuple a réussi jusqu'à présent à sauvegarder ses traditions anciennes et à résister avec succès à la modernisation en vivant à 180 kilomètres de Jakarta, l'une des plus grandes mégapoles asiatiques et le haut lieu de l'intégration de l'Indonésie au marché mondial en cette période de globalisation galopante. Bien que moins spectaculaires, on pourrait certainement trouver d'autres exemples de groupes ethniques caractérisés par des situations similaires à travers l'archipel, des Mentawai de Sumatra Ouest aux Dani d'Irian Jaya. Pour ce qui est du cas très différent mais tout aussi original des Bajau, qui ne connaissent pas les frontières, le territoire constitue au contraire plutôt un lien puisque c'est finalement le principal élément constitutif de l'unité ténue existant encore entre les différentes composantes de ce peuple éclaté, véritable archipel ethnique dans l'archipel géographique. Là aussi, malgré des contextes et des systèmes fort différents, il est possible d'établir une comparaison avec le cas de certains autres groupes ethniques originaires de l'intérieur des grandes îles indonésiennes comme les Batak de Sumatra Nord ou les Toraja de Sulawesi Sud, qui, éclatés dans tout l'archipel, reviennent régulièrement pour les grandes occasions sur leur territoire, base d'une unité qui perdure en dépit des distances les séparant.

A l'échelle régionale, la réflexion sur la nature du territoire s'inscrit moins dans l'espace que dans le temps. En effet, au fil des siècles et des années, les frontières traditionnelles séparant les différentes provinces indonésiennes ont tendu à s'estomper au profit d'une unité nationale toujours plus forte renforçant l'intégration territoriale. Pendant toute la période précoloniale, marquée par des conflits profonds durables entre les royaumes ou sultanats sundanais et javanais de Java et entre ces derniers et leurs voisins de Sumatra ou de Bali, les frontières terrestres ou maritimes constituaient des lignes de démarcation rigides. Ainsi que cela a été souligné plus haut, la colonisation hollandaise a indéniablement eu un effet majeur au niveau de l'unification du territoire indonésien. Toutefois, après

l'Indépendance, les tensions régionales centrifuges étaient encore si fortes qu'elles ont bien failli faire éclater la jeune République unitaire. Les rebellions de Sumatra ou de Sulawesi des années cinquante avaient des motivations largement régionalistes et certaines envisageaient même une séparation pure et simple d'avec Java. C'est alors que Sukarno a apporté les dernières retouches aux frontières des provinces du pays pour sauvegarder l'unité nationale. Depuis l'avènement de l'Ordre Nouveau, ces dernières ont continué à s'estomper. Certes, il y a encore ici et là un certain particularisme régional, mais on est de plus en plus indonésien avant d'être originaire de telle ou telle province ou d'une île spécifique. Le développement accéléré des trente dernières années a certainement eu à cet égard un effet intégrateur majeur. Au départ séparées par des frontières bien marquées, les provinces de l'archipel se sont donc progressivement liées et fondues au sein de l'Etat national indonésien.

De ce dernier point de vue, l'Indonésie était pourtant, de par son insularité extrême et sa diversité inégalée, un Etat-nation plus qu'improbable. Les îles sont en effet par définition même ouvertes aux quatre vents et sujettes à toutes les influences. En fait, la seule et unique véritable frontière naturelle existant dans l'archipel indonésien est la fameuse ligne Wallace passant entre Bali et Bornéo d'une part et entre Lombok et Célèbes de l'autre¹⁷. Marquant la délimitation entre les flores et les faunes d'Asie et d'Australie, elle ne pouvait guère jouer de rôle politique majeur. A défaut de lui être offertes par mère nature, les frontières dont hérita l'Indonésie contemporaine émergèrent donc progressivement d'une longue histoire. Elles coupent aujourd'hui à travers un monde malais qui a des racines culturelles et religieuses communes et séparent parfois des groupes ethniques homogènes comme les Minangkabau de Sumatra ou les Bugis de Sulawesi, que l'on retrouve aussi en Malaisie péninsulaire, sans parler des divers clans Dayak répartis de part et d'autre de la frontière traversant tout Bornéo. Bien que les territoires qu'ils occupent aient fait l'objet de conflits lors de la période de Confrontation ayant opposé l'Indonésie à la Malaisie, les frontières séparant les deux pays ne sont désormais plus disputées et tendent même à devenir un lien étroit dans le cadre du processus d'intégration régionale à l'œuvre en Asie du Sud-Est depuis la création en 1967 de l'ASEAN, dont ils constituent le bloc culturel malais et la poutre maîtresse.

En conclusion, on voit que le territoire est à la fois lien et frontière dans l'archipel indonésien. Par essence dualiste, il est de nature instable et varie dans l'espace et dans le temps, tendant plus vers l'un que l'autre au gré

17. Il faut lire et relire le principal ouvrage du grand naturaliste britannique de la fin du XIX^e siècle ayant donné son nom à la ligne en question et dont les belles pages sont encore si contemporaines : Alfred Russel Wallace, *The Malay Archipelago*, London, Macmillan, 1906.

des circonstances historiques et pouvant à tout moment basculer dans le sens inverse. Malgré les singularités et les paradoxes relevant de la diversité et de l'insularité indonésiennes analysés dans cet article, la situation ne semble donc à cet égard guère différente de celle d'autres régions du monde, comme le prouvent les événements tragiques qui ont récemment ensanglanté une fois de plus les Balkans dans la vieille Europe.

TABLEAU 1: EVOLUTION DES INDICATEURS DEMOGRAPHIQUES INDONESIENS PAR PROVINCE, 1971-1980-1990*

Indicateurs	Population (000)			TADAM**		Superficie		% Population			Densité (hab/km2)			
	1971	1980	1990	71-80	80-90	Km2	%	1971	1980	1990	1971	1980	1990	
Provinces et îles														
DI Aceh	2 009	2 611	3 416	2 93	2 72	55 392	2 88	1 68	1 77	1 90	3 6	4 7	6 2	
Sumatra Nord	6 622	8 361	10 256	2 60	2 06	70 787	3 69	5 55	5 67	5 72	9 3	1 18	1 45	
Sumatra Ouest	2 793	3 407	4 000	2 21	1 62	49 778	2 59	2 34	2 31	2 23	5 6	6 8	8 0	
Riau	1 642	2 169	3 304	3 11	4 30	94 561	4 93	1 38	1 47	1 84	1 7	2 3	3 5	
Jambi	1 006	1 446	2 021	4 07	3 40	44 800	2 33	0 84	0 98	1 13	2 2	3 2	4 5	
Sumatra Sud	3 441	4 630	6 313	3 32	3 15	103 688	5 40	2 89	3 14	3 50	3 3	4 5	6 1	
Bengkulu	519	768	1 179	4 39	4 38	21 168	1 10	0 44	0 52	0 66	2 4	3 6	5 6	
Lampung	2 777	4 625	6 018	5 77	2 67	33 307	1 74	2 33	3 14	3 35	8 3	1 39	1 81	
SUMATRA	20 809	28 017	36 507	3 30	2 65	473 481	24 67	17 45	19 00	20 33	4 4	5 9	7 7	
DKI Jakarta	4 579	6 503	8 259	3 93	2 42	590	0 03	3 84	4 41	4 60	7 761	11 023	13 945	
Java Ouest	21 624	27 453	35 384	2 66	2 57	46 300	2 41	18 14	18 61	19 73	4 67	5 93	7 64	
Java Central	21 877	25 373	28 521	1 64	1 18	34 206	1 78	18 35	17 20	15 91	6 40	7 42	8 34	
DI Yogyakarta	2 489	2 751	2 913	1 10	0 57	3 169	0 17	2 09	1 87	1 62	7 85	8 68	9 19	
Java Est	25 517	29 189	32 504	1 49	1 08	47 921	2 50	21 41	19 79	18 13	5 32	6 09	6 78	
JAVA	76 086	91 269	107 581	2 02	1 64	132 186	6 89	63 83	61 88	59 99	57 6	69 0	81 4	
Bali	2 120	2 470	2 778	1 69	1 18	5 561	0 29	1 78	1 67	1 55	3 81	4 44	5 00	
Nusa Tenggara Ouest	2 203	2 725	3 370	2 36	2 15	20 177	1 05	1 85	1 85	1 88	1 09	1 35	1 67	
Nusa Tenggara Est	2 295	2 737	3 269	1 95	1 79	47 486	2 49	1 92	1 86	1 82	4 8	5 7	6 8	
Timor Est***	pd	5 55	7 48	pd	3 02	14 874	0 78	pd	0 38	0 42	pd	3 7	5 0	
NUSA TENGGARA	6 618	8 487	10 165	pd	1 80	88 488	4 61	5 55	5 76	5 67	7 5	9 3	11 5	
Kalimantan Ouest	2 020	2 486	3 229	2 31	2 65	146 760	7 65	1 69	1 68	1 81	1 4	1 7	2 2	
Kalimantan Central	702	954	1 396	3 43	3 88	152 600	7 95	0 59	0 65	0 78	5	6	9	
Kalimantan Sud	1 699	2 065	2 598	2 16	2 32	37 660	1 96	1 42	1 40	1 45	4 5	5 5	6 9	
Kalimantan Est	734	1 218	1 877	5 73	4 42	202 440	10 55	0 62	0 83	1 05	4	6	9	

Source : Statistik Indonesia 1991, Jakarta, Biro Pusat Statistik, Januari 1992, pp. 39-43.

*Années des trois derniers recensements décennaux de la population

**TADAM=Taux d'Accroissement Démographique Annuel Moyen. Les taux de croissance de chaque province ou île peuvent ne pas correspondre exactement au calcul que l'on peut faire sur la base des chiffres donnés dans ce tableau, vu le fait que ces derniers ont été arrondis au millier

***La partie orientale de Timor a été annexée en 1975 par les Indonésiens, au moment de la décolonisation baclée de l'empire colonial portugais, pour devenir par la suite la 27ème province du pays.

Le chiffre de la population de Timor Est n'étant pas disponible (pd) en 1971, cela rend impossible le calcul des taux de croissance de la province et du groupe des Nusa Tenggara sur la période 1971-1980.

TABLEAU 2: EVOLUTION DU PRODUIT INTERIEUR BRUT INDONESIEN (GLOBAL & PER CAPITA) PAR PROVINCE DE 1971 A 1989

Variables	PIB 1971	% PIB	POP 1971	PIB/pc71	PIB/pc71	PIB 1989	% PIB	POP 1989	PIB/pc89	PIB/pc89
Provinces et ILES	mid de Rp	1971	millions	Rp	US \$	mid de Rp	1989	millions	Rp	US \$
DI Aceh	56,3	1,50	2 009	28 024	66,72	7 232,0	4,46	3 324	2 175 692	1205,37
Sumatra Nord	305,7	8,12	6 622	46 164	109,92	9 476,0	5,84	10 330	917 328	508,22
Sumatra Ouest	72,6	1,93	2 793	25 994	61,89	2 899,0	1,79	3 905	742 382	411,29
Riau	315,6	8,38	1 642	192 205	457,63	11 635,0	7,18	2 883	4 035 727	2235,86
Jambi	44,0	1,17	1 006	43 738	104,14	1 352,0	0,83	2 023	668 314	370,26
Sumatra Sud	219,9	5,84	3 441	63 906	152,16	7 180,0	4,43	6 072	1 182 477	655,11
Bengkulu	13,7	0,36	519	26 397	62,85	682,0	0,42	1 114	612 208	339,17
Lampung	74,0	1,97	2 777	26 647	63,45	2 839,0	1,75	7 231	392 615	217,52
SUMATRA	1 101,8	29,27	20 809	52 948	126,07	43 295,0	26,70	36 882	1 173 879	650,35
DKI Jakarta	329,0	8,74	4 579	71 850	171,07	18 771,0	11,58	9 105	2 061 614	1142,17
Java Ouest	550,1	14,61	21 624	25 439	60,57	26 032,0	16,06	33 769	770 885	427,08
Java Central	470,4	12,50	21 877	21 502	51,20	18 782,0	11,58	28 664	655 247	363,02
DI Yogyakarta	54,7	1,45	2 489	21 977	52,33	1 651,0	1,02	3 127	527 982	292,51
Java Est	656,8	17,45	25 517	25 740	61,29	24 661,0	15,21	32 868	750 304	415,68
JAVA	2 061,0	54,75	76 086	27 088	64,49	89 897,0	55,45	107 513	836 150	463,24
Bali	62,8	1,67	2 120	29 623	70,53	2 593,0	1,60	2 782	932 063	516,38
Nusa Tenggara Ouest	33,6	0,89	2 203	15 252	36,31	1 098,0	0,68	3 305	332 224	184,06
Nusa Tenggara Est	31,8	0,84	2 295	13 856	32,99	1 040,0	0,64	3 383	307 419	170,32
Timor Est	pd	pd	pd	pd	pd	231,0	0,14	7 15	323 077	178,99
NUSA TENGGARA	128,2	3,41	6 618	19 371	46,12	4 962,0	3,06	10 185	487 187	269,91
Kalimantan Ouest	59,5	1,58	2 020	29 455	70,13	2 287,0	1,41	3 148	726 493	402,49
Kalimantan Central	23,8	0,63	702	33 903	80,72	1 272,0	0,78	1 274	998 430	553,15
Kalimantan Sud	54,7	1,45	1 699	32 195	76,66	1 975,0	1,22	2 464	801 542	444,07
Kalimantan Est	58,4	1,55	734	79 564	189,44	8 884,0	5,48	1 792	4 957 589	2746,59
KALIMANTAN	196,4	5,22	5 155	38 099	90,71	14 418,0	8,89	8 678	1 661 443	920,47
Sulawesi Nord	61,2	1,63	1 718	35 623	84,82	1 287,0	0,79	2 473	520 421	288,32
Sulawesi Central	15,0	0,40	914	16 411	39,07	863,0	0,53	1 734	497 693	275,73
Sulawesi Sud	119,7	3,18	5 181	23 104	55,01	3 736,0	2,30	7 002	533 562	295,60
Sulawesi Sud-Est	20,6	0,55	714	28 852	68,69	723,0	0,45	1 299	556 582	308,36
SULAWESI	216,5	5,75	8 527	25 390	60,45	6 609,0	4,08	12 508	528 382	292,73
MALUKU	33,8	0,90	1 090	31 009	73,83	1 332,0	0,82	1 814	734 289	406,81
IRIAN JAYA	26,6	0,71	923	28 819	68,62	1 624,0	1,00	1 556	1 043 702	578,23
INDONESIE	3 764,3	100,00	119 208	31 578	75,18	162 137,0	100,00	179 136	905 106	501,44

Source: Hal HILL (Ed), Unity and Diversity, op. cit., pp. 6-7 et Statistik Indonesia 1991, Jakarta, Biro Pusat Statistik, 1991, p. 568.

DU VILLAGE A LA CONSTRUCTION DE L'ETAT : L'AGRANDISSEMENT DE LA TERRITORIALITE DANS LE PACIFIQUE INSULAIRE

Gilbert DAVID
ORSTOM

Sur l'ensemble des îles hautes du Pacifique insulaire, zone géographique qui regroupe l'Océanie moins l'Australie et la Nouvelle Zélande, la terre est le fondement de l'identité (Doumenge, 1966). Comme le souligne F. Trolue (1994, p. 159) à propos du monde kanak : "la terre n'appartient pas à l'homme, c'est l'homme qui appartient à la terre". Partout, un lien charnel unit l'homme à son territoire, c'est-à-dire à l'espace qu'il a investi pour assurer la reproduction du groupe social auquel il appartient et la satisfaction de ses besoins vitaux (Le Berre, 1992). Au Samoa, le terme "Fanua" désigne à la fois le territoire et le placenta (Tcherkézoff, 1992), tandis qu'à Fidji le mot "Vanua" réunit sous une même signification le territoire et le groupe qui le peuple (Crosby, 1994). A l'instar de J. Bonnemaison (1980, p.254) nous définirons la territorialité comme "la relation sociale et culturelle qu'un groupe entretient avec la trame de lieux et d'itinéraires qui constituent son territoire". C'est la pratique de ces lieux et de ces itinéraires qui fondent la territorialité, dont nous distinguerons trois formes : la territorialité identitaire, la territorialité économique et la territorialité politique (*cf.* figure 1).

Fruit de l'union du sol et du sang, le territoire lie tout homme à ses ancêtres et, de ce fait, constitue une composante essentielle de l'unité sociale et culturelle de la communauté insulaire. Cette unité se maintiendra tant que les hommes habiteront leur territoire et perdurera après leur éclatement géographique, tant que leur mémoire collective identifiera le territoire au berceau de leur identité commune. Cette relation privilégiée entre le territoire et l'identité constitue la principale forme de territorialité de la société précoloniale.

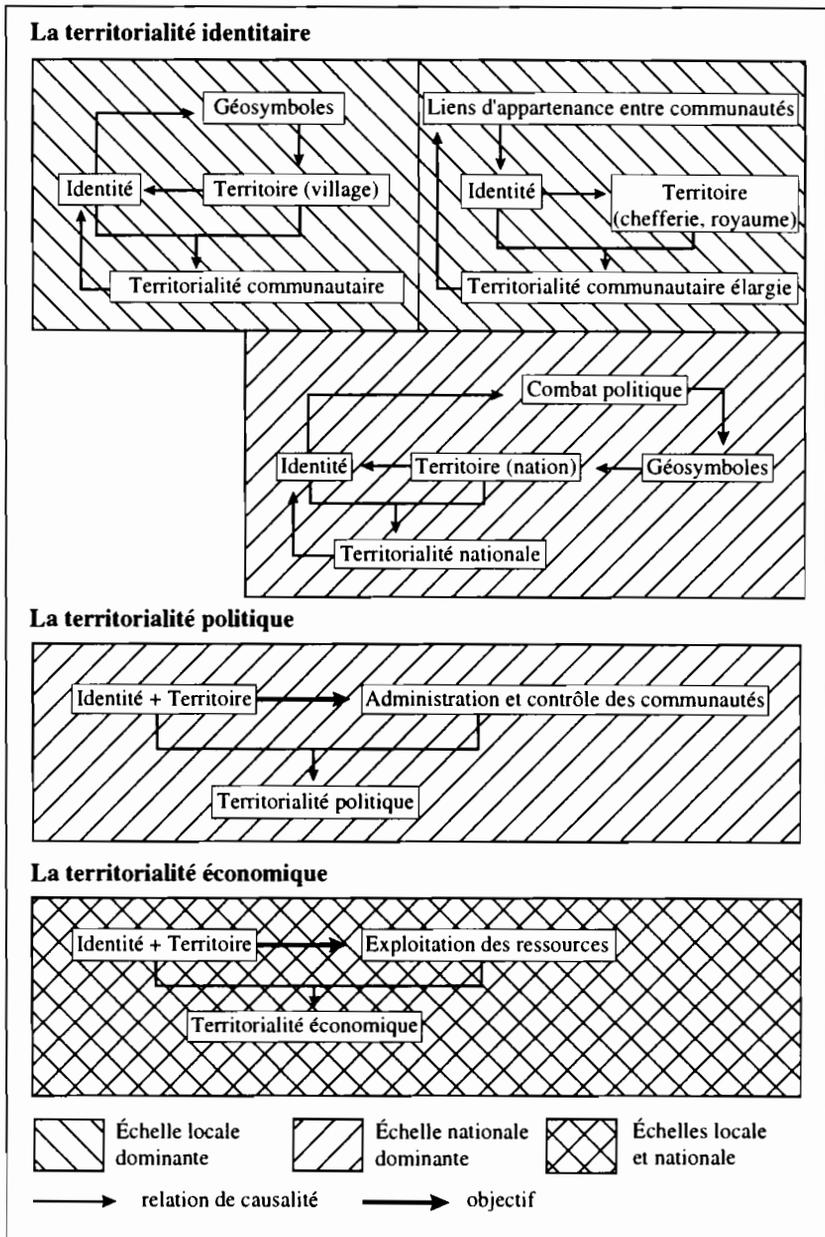


Figure 1. Les trois formes de la territorialité contemporaine en Océanie

L'ouverture croissante des îles au "système-monde" (Dollfus, 1990; Durand *et al.*, 1992; David et Pillon, 1995) et l'apparition du concept d'Etat-nation dans la seconde partie de ce siècle ont induit de nouvelles échelles et de nouvelles formes de territorialité, d'ordre politique et économique, qui se superposent à cette territorialité identitaire.

Territoires de l'identité, de la politique et de l'économie structurent ainsi l'espace insulaire selon trois échelles emboîtées : le local, le national et le Monde; ils composent la territorialité insulaire d'aujourd'hui dont la compréhension paraît essentielle pour aborder les problèmes de viabilité et de vulnérabilité des îles océaniques. .

La territorialité identitaire et la société précoloniale

La relation entre identité et territoire s'organise autour de la notion de géosymboles, que J. Bonnemaïson (1981, 1986) définit comme des lieux et des itinéraires que les hommes se sont appropriés au cours des générations et dans lesquels et par lesquels leur culture s'inscrit. Ceux-ci sont soit d'ordre physique, ce sont les points remarquables du paysage; soit d'ordre historique, le lieu est alors associé à un événement. Les géosymboles ponctuent ainsi un espace familier, jamais très loin du lieu de résidence. Selon la distance entre ce dernier et les limites les plus lointaines du territoire, trois formes de territorialité identitaire peuvent être distinguées.

La première s'inscrit dans un cadre géographique restreint : celui de l'espace du village ou du hameau où s'organise la vie économique et sociale quotidienne, notamment les activités vivrières¹. Sur les littoraux des îles hautes, comme dans les atolls et les îles basses de Polynésie et de Micronésie, le territoire englobe également les platiers coralliens, les eaux côtières adjacentes et une partie ou la totalité des lagons (Ruddle et Johannes, 1989; South, Goulet, Tuquiri et Church, 1994). La pratique du territoire permet une connaissance très fine de cet espace de vie et, malgré leur nombre, la plupart des géosymboles sont connus par tous les adultes du groupe. Il s'agit donc d'une territorialité communautaire de proximité, qui peut également être qualifiée de territorialité villageoise. Elle se caractérise par une relation "territoire-identité" marquée par la primauté du premier sur

1. Un bel exemple de ce type de territoire est décrit par B. Vienne (1984) dans son ouvrage " Gens de Motlav" consacré à l'archipel des Banks qui forme la partie septentrionale du Vanuatu. Le finage s'organise autour du village, en auréoles concentriques d'intensités décroissantes de mise en valeur . Un tel modèle spatial est également relevé par D. Gautier (1996) en pays Bamiléké. En Nouvelle-Calédonie, le terre constitue le lieu de référence autour duquel se structure l'espace de la période pré-coloniale (Saussol, 1990; Bensa, 1992).

la seconde : c'est le territoire qui fonde et qui construit l'identité (cf. figure 1).

Dans les îles hautes, ce territoire du quotidien s'emboîte dans un espace géographique plus vaste qui, gouverné par l'alliance de la parenté, intègre l'ensemble des espaces villageois issus d'un même lignage; son centre correspond à l'espace de résidence de l'ancêtre². La territorialité identitaire s'appliquant à ce territoire est plus ténue que la territorialité de proximité : la densité des géosymboles est plus faible³, et seuls les gardiens de la tradition orale en connaissent l'intégralité⁴.

Souvent ce territoire de la parenté s'inscrit dans un espace encore plus englobant : le royaume ou la grande chefferie (Danielsson, 1972; Guiart, 1972), dans lequel il est emboîté. Le nombre de géosymboles connus de tous y est alors trop faible pour structurer le territoire. Une nouvelle territorialité lie des groupes humains partageant la même langue ou une même tutelle politique. Ce n'est plus le territoire qui fonde l'identité mais le sentiment d'appartenance à une communauté élargie (cf. figure 1). La répartition géographique de cette dernière détermine l'aire du territoire, assimilé à l'ensemble des espaces où vivent les groupes partageant le même sentiment d'appartenance. Ainsi en Nouvelle-Calédonie, les habitants de Lifou se reconnaissent-ils comme sujet d'une des trois grandes chefferies (Wetr, Gaica et Lösi) de l'île, auxquelles ils donnent un contenu territorial⁵, bien que cette territorialité ne soit pas d'ordre géosymbolique, en raison de la taille de chaque chefferie.

Du fait de la taille réduite et de l'isolement géographique des îles qu'ils ont peuplées et, de ce fait, de la prégnance de l'océan, les Polynésiens⁶ présentent une territorialité identitaire beaucoup plus marquée par l'espace maritime que celle des Mélanésiens, culturellement tournée vers la terre. Sur les littoraux des îles hautes de Mélanésie, les populations actuelles se

2. En Nouvelle-Calédonie, un tel territoire correspond à la notion de "pays", dont le terre d'origine du lignage constitue le point d'ancrage (Bensa, 1992).

3. D'une manière générale, plus le territoire est étendue, moins le nombre de géosymboles qui le structurent est élevé.

4. Ainsi en Nouvelle-Calédonie, les listes de tertres des clans sont-ils déclamés lors des cérémonies de vivas (Pillon, 1992), c'est en les écoutant "*qu'une communauté prend pleinement conscience d'elle-même ...que se resserrent les liens entre clans éloignés...*" (Doumenge, 1975, p. 39).

5. Comme l'illustrent les conflits fonciers récents concernant la construction du port de Wé, la capitale administrative de l'île, à cheval sur les trois chefferies.

6. Ce terme englobe également les habitants de Kiribati. Bien que se rattachant géographiquement à la Micronésie, ces îles ont en effet été peuplées à partir de Fiji, comme la Polynésie (Gorecki, 1988).

composent souvent de clans terriens, dont l'installation récente en bord de mer, contemporaine de la christianisation ou postérieure, ne leur a permis de développer qu'une culture maritime embryonnaire, essentiellement centrée sur le platier récifal. A l'inverse, les atolls et les rivages des îles hautes de Polynésie sont peuplés de pêcheurs et de marins dont la culture maritime, multiséculaire, a ponctué les lagons et les eaux côtières de nombreux géosymboles. Comme le souligne M.C. Bataille Benguigui (1992, p. 56) à propos de Tonga, l'océan est un support de territorialité physique autant que mentale :

"La mer a façonné l'espace physique, social et mental de la société au même titre que le sol des îles l'a fait. La mer est le réseau de communication entre les dieux et les hommes, entre la nature et la surnature; elle est le vecteur des relations d'échanges entre les différentes sociétés océaniques et le support des relations sociales entre les hommes et les poissons devenus des partenaires".

Sur terre, comme sur mer, l'agrandissement de la distance par rapport au lieu de résidence entraîne une plus faible fréquentation et une baisse concomitante de la densité des géosymboles⁷. La couleur de l'eau, variable avec la profondeur, les courants marins et les points remarquables du relief terrestre, que les marins océaniques utilisent comme amers, forment l'armature de ce territoire géosymbolique; la disparition de la terre à l'horizon en marque la limite extérieure. Au delà, la haute mer constitue un espace non territorialisé dans lequel s'enchaînent les îles qui, peuplées par des communautés ayant un même ancêtre commun ou partageant le même système politique, font l'objet d'une territorialité d'appartenance commune. En raison de l'ampleur de la migration polynésienne, ce territoire de l'appartenance intègre parfois des îles éloignées de plusieurs centaines de kilomètres les unes des autres, comme l'archipel des Hawaii et les Marquises, Ouvéa et Wallis, etc...

La mise en place de l'Etat-nation : la territorialité politique.

Dilatation et contraction de la territorialité : du national au local

La mise en place de l'Etat-nation consacre l'apparition d'une territorialité identitaire à l'échelle du pays. Hormis Tonga, où la monarchie a fédéré les îles en un même ensemble politique, le territoire, "symbole de

7. Nulle part en Océanie insulaire, la sortie de pêche n'excède la journée; l'espace halieutique est donc limité et s'apparente plutôt au "terroir aquatique" des paysans-pêcheurs, que définit M.C. Salem (1995), qu'au "parcours" des marins pêcheurs.

l'identité nationale", est un concept récent, souvent vide de sens pour une large partie de la population. D'une manière générale, dans le monde intertropical, la prise de conscience nationale est étroitement liée à la décolonisation. La territorialité nationale est une abstraction insufflée par la notion d'indépendance, que la lutte politique et le militantisme peuplent de géosymboles "modernes", sur lesquels va se cristalliser l'identité nationale⁸. Des 14 Etats indépendants⁹ et 11 Etats fédérés ou territoires sous tutelle¹⁰ composant l'Océanie insulaire, seuls les Samoa Occidentales, le Vanuatu, la Nouvelle-Calédonie et, dans une moindre mesure, la Polynésie française ont été ou sont confrontés à cette lutte politique. Dans les autres îles et archipels de la région, l'indépendance n'a fait l'objet d'aucune lutte politique – la tutelle coloniale ayant pris l'initiative du processus – ou, dans tous les cas, aucune volonté d'émancipation politique d'envergure ne s'est encore manifestée.

Si l'ensemble de la population se reconnaît d'abord dans une identité communautaire à l'échelle du village, seule une minorité de celle-ci, impliquée dans le combat politique, privilégie l'identité nationale. Les militants de chaque camp, partisans ou opposants à l'indépendance, "peuplent" alors le territoire national des géosymboles qui leur sont propres. Trois autres critères permettent de différencier la territorialité identitaire nationale de la territorialité communautaire :

- le caractère exclusivement historique des géosymboles;
- la "dilution" spatiale de ces géosymboles, dont le nombre est très réduit au regard de l'étendue du territoire national;
- l'émergence d'images (peintures murales, affiches) d'événements ou de personnages remarquables ayant généré des géosymboles événementiels. Disséminées dans l'espace, ces images créent autant de géosymboles "virtuels" structurant le territoire. Ainsi, sur la côte orientale de la Nouvelle-Calédonie, les abribus sont-ils décorés de fresques représentant Eloi Machoro, "héros et martyr" des jeunes indépendantistes (Guiart, R. 1991). Plus l'événement auquel se réfère le géosymbole est intense, plus les géosymboles "virtuels" s'y rattachant sont nombreux et plus cet événement marque le territoire de son empreinte.

Faute de géosymboles liés à la lutte pour l'indépendance, le sentiment d'identité nationale, qui génère une territorialité à l'échelle de

8. La Nouvelle-Calédonie en offre un excellent exemple avec la tombe de J.M. Tjibaou et la carcasse calcinée de la voiture dans laquelle ses frères ont trouvé la mort à Hienghène en 1984 qui tous deux sont des géosymboles majeurs de la lutte pour l'indépendance.

9. Etats Fédérés de Micronésie, Fidji, Kiribati, îles Cook, îles Marshall, Nauru, Niue, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Palau, Salomon, Samoa Occidentales, Tonga, Tuvalu, Vanuatu.

10. Guam, Hawaii, île de Pâques, Mariannes du nord, Norfolk, Nouvelle-Calédonie, Pitcairn, Polynésie Française, Samoa Américaines, Tokelau, Wallis et Futuna.

l'Etat (figure 1), reste très diffus dans la population rurale de la majorité des Etats de l'Océanie insulaire. Le village demeure l'unique territoire de référence, même si la territorialité identitaire "nationale" n'est pas perçue par les Océaniens comme antinomique de celle-ci. Au contraire, l'essor du sentiment d'appartenance à la nation dépend étroitement de la bonne insertion de l'espace villageois dans le territoire national et des retombées économiques qu'il peut en retirer. Toute amélioration des conditions de vie des villageois ne peut que favoriser ce sentiment; en revanche, les désillusions l'affaiblissent, entraînant un repli de la communauté sur son espace identitaire et économique de référence, le village.

Comme la situation économique des zones rurales s'est fréquemment dégradée depuis l'Indépendance (Doumenge, 1990), le sentiment d'identité nationale s'est érodé en de nombreux points de l'Océanie insulaire. La musique populaire contemporaine reflète parfois cette évolution¹¹, dont, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, la reprise des guerres tribales constitue la perversion ou l'étape ultime. Pourtant, deux processus contribuent à freiner cette érosion :

- la bonne couverture des territoires nationaux par les radios d'Etat¹², dont les émissions mettent en valeur la vie politique, sportive, économique culturelle et sociale nationale ainsi que l'image que le pays tend à promouvoir à l'extérieur¹³;
- la scolarisation qui, à travers l'usage de la langue nationale et l'étude de l'histoire et de la géographie du pays, contribue puissamment à l'émergence du sentiment d'identité nationale chez les enfants.

En définitive, si la construction de l'Etat-nation consacre bien l'extension de la territorialité identitaire à l'échelle du pays, ce n'est souvent que pour un court moment; le sentiment d'identité nationale tend à décroître avec le temps et la territorialité identitaire reflue alors de l'échelle nationale

11. Ainsi, au Vanuatu, en 1983, trois ans après l'accession à l'indépendance, les "string band" villageois célébraient-ils la beauté du pays, "paradis du Pacifique" et la joie d'en être citoyen. En 1990, ce thème était devenu très minoritaire, et le Vanuaku Paati, parti de W. Lini, Premier Ministre du Vanuatu depuis 1980, avait éclaté en trois factions rivales, scellant ainsi la "faillite" politique de ce parti qui, paradoxalement, avait fait de l'unité nationale un de ses mots d'ordre prioritaires.

12. Hormis à Fidji et en Papouasie-Nouvelle-Guinée, où une partie de la presse est privée, les médias relèvent partout de l'Etat qui, d'une manière générale, contrôle étroitement l'information; ainsi au Vanuatu la radio et le quotidien national dépendent-ils directement du bureau du Premier Ministre.

13. Les manifestations d'envergure régionale sont également très médiatisées, notamment les jeux du Pacifique qui, regroupant tous les 4 ans l'ensemble des athlètes du Pacifique Sud, contribuent à fortifier l'identité nationale et à ouvrir l'esprit des auditeurs à la notion d'identité océanienne.

vers l'échelle villageoise d'où elle est issue. La généralisation de la radio et la progression de la scolarité dans la majorité des petits pays de l'Océanie insulaire laissent toutefois entrevoir une ré-émergence progressive du sentiment national.

La territorialité politique

Structurer le territoire national et en garantir les limites de manière pérenne est un des rôles essentiels que doit assumer l'Etat-nation. Le territoire est alors assimilé à un espace qu'il convient d'encadrer, et à des ressources qu'il faut exploiter. Les structures administratives, politiques et religieuses, les réseaux de transport, de communication et les flux monétaires liés à la coopération économique bilatérale ou multilatérale sont les principaux vecteurs de l'encadrement des populations. En ce domaine, l'Etat-nation bénéficie des infrastructures et du système de production mis en place par la tutelle coloniale, dont les objectifs étaient également, via le maillage de l'espace (Raffestin, 1980), le contrôle des ressources et des populations. Ainsi, les nombreuses routes que l'armée américaine a tracées durant la guerre du Pacifique à des fins stratégiques ont-elles servi plus tard d'armature permettant le contrôle économique et politique de l'intérieur des îles et de leurs littoraux.

La mise en place de voies de circulation et de communication inter-insulaires représente l'élément essentiel autour duquel s'articule la structuration du territoire national. C'est pourquoi, pratiquement partout, les compagnies aériennes relèvent du secteur public. Le réseau aérien dessine ainsi un espace qui, pour bien des utilisateurs, est assimilé au territoire national, et dont l'aéroport constitue l'interface avec l'île. Peu à peu se met ainsi en place une nouvelle géosymbolique, axée sur les infrastructures d'Etat, qui ancre les espaces insulaires dans le territoire national. La capitale, où s'exerce le pouvoir exécutif, est un autre géosymbole majeur de l'Etat-nation. Elle est le lieu où se rencontrent les différentes communautés villageoises qui, au-delà de leurs diversités ethniques et religieuses, vont se reconnaître une qualité commune : la nationalité.

La création d'une administration provinciale est le second point clef de la structuration du territoire national. Géographiquement plus proche de la population rurale que l'administration centrale située dans la capitale, elle devrait logiquement renforcer l'ancrage de l'espace local dans l'espace national. Il en va souvent autrement. Manquant de moyens financiers, cette administration provinciale ne peut guère avoir d'impact économique propre et sert surtout de relais local à la mise en place des politiques nationales.

Lorsque ces dernières sont insuffisantes¹⁴, les reproches de la population s'exercent d'autant plus à l'égard de l'administration provinciale que, dans certains pays comme le Vanuatu, celle-ci couvre une large part de ses dépenses de fonctionnement par un impôt de capitation. Un contentieux se met ainsi progressivement en place entre de nombreuses communautés rurales, qui accusent l'Etat de ne rien entreprendre pour améliorer leur situation, et celui-ci, qui aimerait que ces communautés s'impliquent plus dans le maintien et le fonctionnement des bâtiments publics situés sur leur territoire. Conjugué à l'isolement économique dont elles souffrent, ce contentieux conduit ces communautés rurales à se replier sur elles-mêmes et à se défier de l'Etat : c'est alors la conception globale des relations entre l'Etat et le territoire national qui est en cause. Ce repli s'accompagne fréquemment d'un renforcement de la coutume dans l'organisation sociale, économique et culturelle villageoise ou d'un engagement politique ou religieux qui dynamise la territorialité identitaire à l'échelle locale; dans les cas extrêmes, comme en Papouasie-Nouvelle-Guinée, cela peut aller jusqu'à la reprise des guerres tribales, lorsque le maillage administratif généré par l'Etat pour structurer le territoire national se délite totalement (Bonnemaison, 1995). Dans les zones de forêts de Papouasie-Nouvelle-Guinée et des Salomon, ce processus peut également conduire les communautés rurales à accepter l'offre de compagnies étrangères de se substituer aux pouvoirs publics en matière d'infrastructures routières, de santé et d'éducation en échange de l'exploitation de leurs ressources sylvicoles. De son côté, l'Etat-nation est trop souvent prompt à se défaire d'une partie de ses prérogatives territoriales : la nouvelle territorialité économique tend ainsi à fragiliser la territorialité politique (O'Collins, 1992; Taylor, 1992).

La territorialité économique

Du national au local, de l'économie à l'identité

L'économie est une composante fondamentale de la territorialité. A l'échelle du village comme à celle de la nation, la viabilité¹⁵ économique et sociale dépend étroitement de l'exploitation des ressources naturelles, sur

14. Si la structuration du territoire national est une priorité, les communautés villageoises considèrent que cette action doit obligatoirement s'étendre à l'échelle locale, et toutes attendent de l'Etat qu'il prenne intégralement à sa charge les voies de circulation ainsi que l'éducation et la santé publique, ce qui est rarement le cas (Jackson, 1992).

15. Pour F. Doumenge (1983, p.2) la viabilité s'exprime à la fois par un état statique, "*c'est la réunion des conditions nécessaires et suffisantes pour exister et durer*" et par un état dynamique assimilable aux conditions "*à réunir pour pouvoir se développer tant sur le plan de l'utilisation la plus complète possible des ressources naturelles que pour la progression du niveau social et économique de la population*".

laquelle les pays de l'Océanie insulaire ont axé leur développement (Fairbairn, 1985). L'organisation économique traditionnelle présente une remarquable homogénéité spatiale. Hormis quelques groupes, comme les Hiri de Papouasie-Nouvelle-Guinée (Oram, 1982), dont le milieu ne suffit pas à assurer la subsistance et qui, de ce fait, sont contraints au voyage "alimentaire", l'économie vivrière en Océanie insulaire est, d'une manière générale, centrée sur le territoire villageois. Ce dernier est à la fois espace de décision, de production, de régulation, de distribution et de consommation. En revanche, les cadres spatiaux du développement économique de l'Etat-nation ou du territoire sous tutelle sont beaucoup plus hétérogènes.

Les politiques de développement visent à une utilisation optimale des ressources naturelles du territoire national en vue d'approvisionner le marché local, dans le cadre d'une politique de substitution aux importations alimentaires, et pour exporter sur le marché international. Ces deux actions conjuguées doivent améliorer l'état de la balance commerciale, gravement déficitaire dans tous les archipels océaniques, et réduire la vulnérabilité économique vis-à-vis de l'extérieur (Hamnet *et al*, 1984).

Dès lors, le rôle des pouvoirs publics consiste d'une part à impulser le développement à l'échelle nationale en agissant sur le local, échelle à laquelle les ressources naturelles sont exploitées et la production alimentaire est assurée, et, d'autre part, à réglementer à l'échelle nationale l'accès et l'exploitation de ces ressources. Du fait de cette dualité des échelles entre l'espace de décision et l'espace de production, le territoire villageois devient fréquemment l'objet d'enjeux économiques contradictoires entre ses habitants, qui aspirent à conserver la pleine jouissance des ressources naturelles, et la puissance publique qui, forte de sa souveraineté, entend faire exploiter ces ressources pour le bien de la communauté nationale. Deux cas se présentent.

Dans le premier cas, les communautés villageoises sont encouragées à exploiter les ressources de leur territoire, généralement dans le cadre de micro-projets. D'une manière générale, qu'il s'agisse d'agriculture ou de pêche, les attentes des pouvoirs publics, malgré les efforts financiers et l'assistance technique qu'ils déploient, sont souvent déçues (Fleming, Hardaker, Delforce, 1991; Hardaker et Fleming, 1994; Cillaurren et David, 1995), tant divergent les logiques des concepteurs du développement de celles des communautés qui en sont la cible. Ainsi, en Nouvelle-Calédonie, la politique de redistribution foncière a-t-elle été essentiellement vécue par les communautés mélanésiennes comme une ré-appropriation identitaire, alors que les pouvoirs publics y voyaient les conditions d'un développement de l'agriculture en tribu (Daloz, 1991). Dans le contexte néo-calédonien, la logique territoriale précoloniale, dans laquelle la terre est le fondement de

l'identité, a été exacerbée par les spoliations foncières de la fin du siècle dernier (Saussol, 1979). Les échecs des projets de développement s'expliqueraient alors, pour une large part, par le refus des communautés villageoises d'envisager une territorialité économique qui ne soit pas en concordance avec leur territorialité identitaire, voire ne soit pas subordonnée à celle-ci. Cette attitude est loin d'être spécifique à la Nouvelle-Calédonie et, dans la perspective du développement durable de l'ensemble des îles océaniques, il ne serait pas vain, dans la conception des projets en milieu rural, de prendre en compte l'aspiration des populations à "maximiser" leur territorialité; bien des problèmes fonciers seraient ainsi évités et la rentabilité économique de nombre de projets en serait améliorée .

La primauté accordée par les populations rurales à l'identité territoriale sur la logique économique, lorsque celle-ci est insufflée par les pouvoirs publics, ne doit pas pour autant donner l'illusion de rapports figés entre territorialité et économie. Lorsque les populations ont l'initiative du changement, ces rapports peuvent s'avérer très dynamiques comme l'illustrent les tendances actuelles à l'appropriation individuelle des terres coutumières que l'on note dans de nombreux pays de l'Océanie insulaire (Fiji, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa Occidental, Vanuatu). Le défrichage des forêts pour développer l'élevage bovin ou les plantations de cocotiers et d'arbres fruitiers marquent une pérennisation de l'utilisation du sol, au profit d'une unique famille¹⁶, alors que toute terre qui n'est plus cultivée doit normalement recouvrer son statut de terre d'usage communautaire (Ward, 1993). Voilà bien le signe qu'une nouvelle territorialité économique est en train d'émerger au sein de l'espace villageois, tandis que s'amorce le divorce avec la territorialité identitaire.

Les conflits fonciers entre clans en fournissent un autre exemple : ils sont d'autant plus virulents que la valeur économique des terres sur lesquelles ils portent est élevée. Ce processus d'appropriation du sol ne concerne toutefois que la périphérie des territoires : l'espace quotidien que forment les lieux de résidence et leur voisinage reste encore majoritairement marqué par l'identité villageoise et échappe toujours à la rationalité économique. Ainsi, les tribus de Papouasie-Nouvelle-Guinée qui disposent de vastes superficies inoccupées, pas ou peu cultivées, sont-elles plus enclines à traiter avec les compagnies forestières désirant exploiter leurs ressources que les tribus où les densités de populations élevées vont de pair avec une sécurité alimentaire difficile.

16. Au Samoa occidental, ce sont ainsi 7 % des forêts du pays qui ont été défrichées de 1988 à 1991 à des fins d'appropriation individuelle (Ward, 1993).

Dans le second cas, les pouvoirs publics considèrent au contraire que les communautés villageoises sont incapables d'exploiter par elles-mêmes les ressources que renferme leur territoire et font appel à des acteurs privés, souvent des compagnies étrangères, qui opèrent essentiellement dans les domaines de la mine et de la forêt. En termes économiques, le territoire villageois est alors considéré comme le simple support physique d'une ressource économique dont l'exploitation revient de droit à l'Etat; ses habitants n'en avaient que l'usufruit, et il convient seulement de les dédommager. Selon cette approche, le domaine économique relève exclusivement de la territorialité nationale, la territorialité villageoise étant assimilée à la culture et à la société. A l'opposé, les communautés villageoises considèrent que le territoire est le fondement économique de la production. Territoire et ressources ne font qu'un et toute exploitation de ces dernières dans un but commercial confère immédiatement à la territorialité une dimension économique. Il est fréquent que ces communautés jugent insuffisants les dédommagements qui leur sont accordés au regard des perturbations d'ordres culturel, écologique, foncier et social qu'occasionne l'exploitation de leurs ressources par des compagnies étrangères. Le mécontentement qui en résulte se traduit le plus souvent par un renforcement de la territorialité villageoise dont ressort le site exploité. Celle-ci est parfois si intensément vécue qu'elle éclipse l'insuffisance des retombées économiques de l'exploitation, cause première du mécontentement des populations, pour se focaliser uniquement sur les perturbations que cette exploitation engendre; ces dernières sont alors jugées inacceptables, quel que soit le dédommagement. Ainsi, en 1974, au tout début de l'exploitation de la mine de Pangouna, trois étudiants de Bougainville écrivaient-ils : "*Land is our life. Land is our physical life – food and sustenance –. Land is our social life; it is marriage, it is status; it is security; it is politics; in fact, it is our only world. When you (the administration) take our land, you cut away the very heart of our existence. We have little or no experience of social survival detached from the land. For us to be completely landless is a nightmare which no dollar in the pocket or dollar in the bank will allay; we are a threatened people.*" (Dove et al. 1974 : 182, cités par Connell, 1992 : 36)

La contestation peut dépasser le cadre bilatéral "propriétaires fonciers – entreprise exploitante" pour déboucher sur un cadre trilatéral "propriétaires fonciers – Etat-nation – entreprise exploitante" dans lequel la souveraineté de l'Etat-nation sur les ressources du territoire villageois et, par extension, sur ce territoire même, peut être remise en cause (Jackson, 1992). C'est actuellement le cas dans l'île de Bougainville dont les habitants, après quelques années d'exploitation de la mine de cuivre de Pangouna, une des plus importantes du monde, jugeaient insuffisants les retours monétaires dans l'île. Sur la période 1972-1989, seuls 5,5 % des bénéfices tirés de

l'exploitation minière sont restés sur Bougainville (dont 1,5 % ont été attribués aux propriétaires coutumiers), un tiers a été distribué aux actionnaires de la compagnie australienne exploitante et 61,5 % sont revenus au Gouvernement papou au titre de taxes diverses (Quodling, 1992). Les maladroites de ce dernier ont vite transformé cette revendication, avant tout économique, en une revendication identitaire, puis en une tentative de sécession qui a fait déjà plusieurs centaines de morts et qui met en péril l'équilibre géopolitique de cette partie du Pacifique.

Géographiquement et culturellement, Bougainville se rattache en effet au nord des îles Salomon. Le Gouvernement d'Honiara n'a jamais caché ses sympathies pour l'Armée Révolutionnaire de Bougainville (A.R.B.) et espère que la victoire de celle-ci pourra se solder par le rattachement de Bougainville à son territoire, pour le plus grand profit de son économie nationale que les revenus de la mine de Pangouna dynamiseraient. Mais la réalité pourrait bien être différente et consacrer l'éclatement territorial des Salomon, dont les îles septentrionales pourraient rejoindre Bougainville pour former un nouvel Etat indépendant. La boîte de Pandore du redécoupage des territoires issus de la colonisation serait ainsi ouverte, ce qui pourrait entraîner l'Océanie insulaire dans une période d'instabilité accrue. Pour l'heure, la mine est fermée depuis 1989, et les relations diplomatiques entre la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Salomon restent tendues, les forces armées de Papouasie n'hésitant pas à faire des incursions dans l'archipel des Shortland, territoire salomonais qu'elles soupçonnent de servir de base arrière aux militants indépendantistes de l'A.R.B.

La crise de Bougainville a eu énormément de retentissement dans les milieux miniers internationaux, auxquels elle a fait comprendre l'importance de la négociation avec les propriétaires coutumiers et avec les autorités locales. D'autres déboires rencontrés sur la mine Ok Tedi, dont les populations riveraines se plaignaient des dégradations environnementales et ont obtenu des compensations monétaires très conséquentes, ont renforcé le sentiment selon lequel tout projet minier présente une grande vulnérabilité à la contestation locale. L'expérience montre que celle-ci s'exprime principalement au début de l'exploitation, stade crucial pour la compagnie minière qui attend avec impatience les premiers amortissements du capital investi et pour qui toute interruption prolongée de l'exploitation s'avère financièrement catastrophique. Ainsi cinq années, de 1981 à 1985, et 1,4 milliards de dollars américains de travaux ont été nécessaires pour transformer Ok Tedi, ouverte en 1974, en exploitation minière d'envergure internationale (Jackson, 1982).

Les efforts déployés par les opérateurs miniers auprès des propriétaires fonciers, des populations environnantes et des autorités locales en vue de l'ouverture de la mine d'or de Lihir en Nouvelle-Irlande, qui sera la

plus importante de Papouasie-Nouvelle-Guinée, montre que les investisseurs considèrent désormais la territorialité villageoise des populations indigènes comme une donnée essentielle à prendre en compte dans la conception et la réalisation des projets miniers (Benyon, 1996).

Du national au régional

Si, en Océanie insulaire, malgré l'activité que déploient les organisations internationales régionales¹⁷ et l'aspiration affichée des dirigeants océaniens à promouvoir une voie pacifique (Blanchet, 1985; Poirine, 1994), l'espace terrestre est soumis à des tendances centrifuges, l'espace maritime est en revanche l'objet de tendances centripètes très puissantes. La mise en place de Zones Economiques Exclusives de 200 miles marins a en effet profondément modifié l'exploitation halieutique des eaux hauturières (Cillaurren, 1991). Sous l'égide de l'agence des pêches du Forum du Pacifique, qui regroupe les Etats indépendants de la région, a été mise en place une véritable organisation des pays producteurs de thon. En 1987, elle a réussi à faire accepter aux Etats-Unis le principe selon lequel les ressources thonières que leurs navires seraient amenés à exploiter dans les Z.E.E. respectives de chacun de ses membres doivent être considérées comme l'unique ressource (Mizukami, 1991; Lodge, 1992). Cet accord survient après cinq années de crise entre la flotte américaine de thoniers senneurs et les pays océaniens, marquées notamment par les saisies en 1982 du *Danica* par la Papouasie-Nouvelle-Guinée puis en 1984 du *Jeannette Diana* par les Salomon¹⁸, les Etats-Unis refusant de reconnaître les zones économiques exclusives dont la Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer a pourtant entériné l'existence en 1982 (Munro, 1989; Tsameny et Blay, 1989). Désormais, par l'accord de 1987, les autorités des Etats-Unis reconnaissent la souveraineté des Etats du Pacifique sur leurs Z.E.E. et acceptent de payer 60 millions de dollars de licence de pêche pour une durée de cinq ans à l'agence des pêches du Forum, qui rétrocédera l'argent à ses pays membres au prorata de l'exploitation de leur Z.E.E. par les senneurs américains; à cette somme s'ajoute une redevance annuelle, identique pour chaque pays. La surveillance des Z.E.E. se fait avec des moyens communs. Depuis 1983, l'agence des pêches du Forum tient un répertoire annuel des navires thoniers qui y opèrent (Doulman et Terawasi, 1990) et des vols de reconnaissance sont régulièrement effectués par les forces aériennes de

17. Commission du Pacifique Sud, Forum du Pacifique Sud, Programme Régional Océanien pour l'Environnement, Université du Sud Pacifique.

18. En réponse à l'arrestation de ce navire, le Gouvernement de R. Reagan a imposé un embargo total sur les importations de poisson en provenance des Salomon. Ce dernier pays a alors interdit à tout navire américain la fréquentation de ses eaux et a proposé à l'Union Soviétique des droits de pêche.

l'Australie et la Nouvelle-Zélande, les deux puissances régionales appartenant au Forum. A court terme (deux à trois ans), tout navire autorisé à pêcher dans les zones maritimes relevant du Forum devra embarquer un observateur, chargé d'estimer les quantités capturées quotidiennement, et sera équipé d'une balise Argos, renseignant sur sa position. L'intégration de ces données dans un Système d'Information Géographique permettra à l'agence des pêches du Forum d'assurer une gestion en temps réel de ses ressources thonières en suivant l'activité de la flottille de pêche qui les exploite. C'est ainsi qu'imperceptiblement, la possession d'une ressource commune débouche sur l'idée d'une territorialité régionale, consacrant la place essentielle qu'à toujours joué le milieu maritime, notamment en Polynésie et en Micronésie, dans la formation de la territorialité océanienne.

Bibliographie

- BATAILLE-BENGUIGUI, M.C., 1992, "Pêcheurs de mer, pêcheurs de terre", *Etudes rurales*, n° 127-128 : 55-73.
- BENSA, A., 1992, "Terre kanak : Enjeu politique d'hier et d'aujourd'hui", *Etudes rurales*, n° 127-128 : 107-131.
- BENYON, R., 1996, "Impact socio-économique d'une mine d'or sur l'île de Lihir (Papouasie-Nouvelle-Guinée) : le foncier au coeur de la question", Nouméa, Université Française du Pacifique, Mémoire du D.E.A "Espace, Temps et Sociétés dans le Pacifique Insulaire", 125 p.
- BLANCHET, G., 1985, "Le développement régional en question. Une voie pacifique pour le Pacifique Sud", Tahiti, Centre ORSTOM, *Notes et Documents de Sciences humaines*, n° 12, 57 p.
- BONNEMAISON, J., 1981, "Voyage autour du territoire", *L'Espace Géographique*, 1981, n° 4 : 249-262.
- BONNEMAISON, J., 1986, *L'arbre et la pirogue. Les fondements d'une identité : Territoire, histoire et société dans l'archipel du Vanuatu (Mélanésie)*, Paris, ORSTOM, coll. "Travaux et Documents", n° 201, livre 1, 540 p.
- BONNEMAISON, J., 1987, *Tanna, les hommes lieux. Les fondements d'une identité : Territoire, histoire et société dans l'archipel du Vanuatu (Mélanésie)*, Paris, ORSTOM, "Travaux et Documents", n° 201, livre 2, 680 p.
- BONNEMAISON, J., 1995, "Les grands pays de l'arc mélanésien", Paris, Belin/Reclus, *Géographie Universelle. Asie du Sud-Est Océanie*, Chap. 9 : 348-364.
- CILLAURREN, E., 1991, "La pêche thonière dans le Pacifique : évolutions et perspectives", *La Revue Maritime*, n° 421 : 38-62.
- CILLAURREN, E. et DAVID, G., 1995, "Dynamique de l'exploitation halieutique d'une ressource vierge en économie insulaire peu monétarisée (Vanuatu)", in : F. LALOE, H. REY et J.L. DURAND (eds.), *Questions sur la dynamique de l'exploitation halieutique*. Paris, ORSTOM, coll. "Colloque et séminaire" : 433 - 487.
- CONNELL, J., 1992, "Logic is a capitalist cover up : compensation and crisis in Bougainville", Papua New Guinea, in HENNINGHAM, S., MAY, R.J. et TURNER L. (eds.), *Resources, Development and Politics in the Pacific Islands*, Bathurst, Crawford House press, chap 3 : 30-54.
- CORMIER-SALEM, M.C., 1995, "Paysans du terroir et marins pêcheurs du parcours. Les géographes et l'espace aquatique", *L'Espace géographique*, 1995, n° 1 : 46-59.

- CROSBY, A., 1994, "Fijian cosmology, Vanua, development and ecology", in MORRISON, J., GERAGHTY, P, et CROWL, L. (eds.), *Education, Language, Patterns and Policy, Science of Pacific Islands Peoples*, Suva, University of the South Pacific, Institute of Pacific Studies, vol. IV, chap. 5 : 55-78.
- DALLOZ, A., 1991, *Les opérations de réforme foncière à Poya (Nouvelle-Calédonie) : le rôle de l'office foncier*, Nouméa, Centre ORSTOM, Rap. sc. techn., sc. Hum., géographie, n° 1, 173 p.
- DANIELSSON, B., 1972, "Polynésie", in : Poirier, J. (ed.) *Encyclopédie de la Pléiade, Ethnologie régionale 1 : Afrique, Océanie*, p. 1236-1329.
- DAVID, G. et PILLON P., 1995, "Le Pacifique insulaire, périphérisations et recompositions spatiales", Colloque "Vivre dans une île, géopolitique des insularités en Europe et dans le monde", Minorque, 19-22 septembre 1995, Ms, 14 p.
- DOULMAN, D.J. et TERAWASI, P., 1990, "The South Pacific regional register of foreign fishing vessels", *Marine Policy*, vol. 14 (4) : 324-332.
- DOUMENGE, F., 1966, *L'homme dans le Pacifique Sud*, Paris, Publication de la Société des Océanistes, n° 19, 634 p.
- DOUMENGE, F., 1983, *Aspects de la viabilité des petits Etats insulaires, étude descriptive*, Genève, CNUCED, TD/B/950, 39 p.
- DOUMENGE, F., 1990, "La dynamique géopolitique du Pacifique Sud (1965-1990)", *Cahiers d'Outre-Mer*, n° 170 : 113-188.
- DOUMENGE, J.P., 1975, *Paysans mélanésiens en pays Canala - Nouvelle-Calédonie*, Bordeaux, CEGET, Trav. et Doc., Géographie tropicale, n° 17 : 220 p.
- DOVE, J., MIRIUNG, T. et TEGOLO, M., 1974, "Mining Bitterness", in SACK. P. (ed.), *Problem of Choice. Land in Papua New Guinea's Future*, Canberra, Australian National University Press : 181-189.
- DURAND, M.-F., LEVY, J., RETAILLE, D., 1992, *Le monde, espace et systèmes*, Paris, Presses de la Fondation internationale des sciences politiques, Dalloz, 565 p.
- FAIRBARN, Te'o T.J., 1985, *Islands Economies : Studies from the South Pacific*, Suva, University of the South Pacific, 442 p.
- FLEMMING, E., HARDAKER, B. et J. DELFORCE, 1991, "Smallholder agricultural economy at the crossroads : policy priorities in South Pacific island nations", *Journal de la Société des Océanistes*, n° 92-93 (1-2) : 119-126.
- GAUTIER, D., 1996, "Poupées russes et montagnes Bamiléké. De la concession à la chefferie : emboîtement des structures et dynamiques spatiales en pays Bamiléké.", *L'Espace géographique*, 1996, n°2 : 173 -187.
- GORECKI, P., 1988, "L'origine du peuplement de l'Océanie encore énigmatique", in : ANTHEAUME B. et BONNEMAISON, J. (eds.), *Atlas des îles et des Etats du Pacifique Sud*, GIP Reclus / Publisud : 25-26.
- GUIART, J., 1972, "La société ancienne des îles Loyalty et de la grande terre", in : POIRIER, J. (ed.), *Encyclopédie de la Pléiade, Ethnologie régionale 1 - Afrique, Océanie*, p. 1130-1149.
- GUIART, R., 1991, "La vie et la mort d'un héros kanak : Eloi Machoro", *Journal de la Société des Océanistes*, n° 92-93 (1-2) : 129-139.
- HAMNETT P., HAMNETT R., SURBER R.J, SURBER D. et DENONCOUR M.T., 1984, "Economic vulnerability in the Pacific", in CARTER J. (ed.), *Pacific Island Yearbook 1984* : 21-29.
- HARDAKER, B. et E. FLEMING., 1994, *Pacific 2010: Strategies for Melanesian agriculture for 2010, tough choices*, Canberra, Australian National University, NCDS : 156 p.
- JACKSON, R., 1982, *OkTedi : the Pot of Gold*, Port-Moresby, The University of Papua New Guinea, 200 p.

- JACKSON, R., 1992, "Undermining or determining the nature of the state ?", in HENNINGHAM, S., MAY, R.J. et TURNER L. (eds.), *Resources, Development and Politics in the Pacific Islands*, Bathurst, Crawford House Press, chap 6 : 79-89.
- LE BERRE, M., 1992, "Territoire", in : BAILLY, A., FERRAS, R. et PUMAIN, D., *Encyclopédie de la Géographie*, Paris, Economica, chap. 32 : 617-638.
- LODGE, M., 1992, "Minimum terms and conditions of access. Responsible fisheries management measures in the South Pacific region", *Marine Policy*, vol. 16 (4) : 277-305.
- MIZUKAMI, C., 1991, "Fisheries problems in the South Pacific region", *Marine Policy*, vol. 15 (2) : 111-121.
- MUNRO, G. R., 1989, "The Pacific islands, the law of the sea and pacific Tropical tuna", in CAMPBELL, H., MENZ, K. et WAUGH E. (eds.), *Economics of Fishery Management in the Pacific Islands Region*, Canberra, Australian Centre for International Agricultural Research, ACIAR Proceedings n° 26 : 18-28.
- O'COLLINS, M., 1992, "Forest logging in the Solomon islands : Economic necessity as the overriding issue?", in HENNINGHAM, S., MAY, R.J. et TURNER L. (eds.), *Resources, Development and Politics in the Pacific Islands*, Bathurst, Crawford House Press, chap 10 : 145-161.
- ORAM, N., 1982, "Pots for sago : the hiri trading network", in DUTTON, T. (ed.) *The Hiri in History, Further Aspects of Long Distance Motu Trade in Central Papua*, Canberra, Australian National University, Pacific research monograph n° 8, 1-33.
- PILLON, P., 1992, "Listes déclamatoires ("viva") et principes d'organisation sociale dans la vallée de la Kouaoua (Nouvelle-Calédonie)", *Journal de la Société des Océanistes*, n° 94 (1) : 81-101.
- POIRINE, B., 1994, "Développement économique et traditions socio-culturelles dans le Pacifique insulaire", *Journal de la Société des Océanistes*, n°98 (1) : 9-20.
- QUODLING, P. W., 1992, "Bougainville : some financial and ownership issues", *The Contemporary Pacific*, Fall 1992, vol. 4 (2) : 346-354.
- RAFFESTIN, Cl., 1980, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, Librairies Techniques, Col. Géographie économique et sociale, 249 p.
- RUDDLE, K. et JOHANNES R.E. (Eds), 1989, *Traditional marine resource management in the Pacific Basin : an Anthology*, Jakarta, UNESCO, 410 p.
- SAUSSOL, A., 1979, *L'héritage, essai sur le problème foncier mélanésien en Nouvelle-Calédonie*, Paris, Publication de la Société des Océanistes, n° 40, 493 p.
- SAUSSOL, A., 1990, "Le pays kanak", in : BOULAY R. (ed.) *La maison kanak*, Paris : Editions Parenthèses – A.D.C.K.– ORSTOM, Col. Architectures traditionnelles, Chap. 2 : 21-30.
- SOUTH, R., GOULET, D., TUQIRI, S. et CHURCH, M., 1994, *Traditional Marine Tenure and Sustainable Management of Marine Resources in Asia and the Pacific*, Suva, The University of the South Pacific, 312 p.
- TAYLOR, R., 1992, "Sustained yield forest management in Papua new Guinea : can it survive the demands of landowners and politicians ?", in HENNINGHAM, S., MAY, R.J. et TURNER L. (eds.), *Resources, Development and Politics in the Pacific Islands*, Bathurst, Crawford House Press, chap 9 : 129-144.
- TCHERKEZOFF, S., 1992, "Les enfants de la terre aux îles Samoa : Tradition locale et "développement" importé", *Etudes rurales* n° 127-128 : 15-40.
- TROLUE, F., 1994, "Le Kanak, le clan et la terre face au développement en Nouvelle-Calédonie", *La terre, Actes du sixième colloque C.O.R.A.I.L.*, Nouméa, 27-29 octobre 1993 : 157-163.
- TSAMENYI, B. M. et BLAY, S. K.N., 1989, "Extended zones of jurisdiction over marine resources : state practice in the South Pacific", in CAMPBELL, H., MENZ, K. et WAUGH E. (eds.), *Economics of Fishery Management in the Pacific Islands Region*,

Canberra, Australian Centre for International Agricultural Research, ACIAR
Proceedings n° 26 : 42-50.

VIENNE, B., 1984, *Gens de motlav. Idéologie et pratique sociale en Mélanésie*, Paris, Musée
de l'Homme, Publication de la Société des Océanistes, n°42, 434 p.

WARD, R. G., 1993, "South Pacific Islands futures : paradise, prosperity, or pauperism ?"
The Contemporary Pacific, 5 (1) : 1-21.

LE PARC NATIONAL DES GALAPAGOS : UN TERRITOIRE DISPUTE

Christophe GRENIER
Université de Nantes

Dans "L'idéal et le matériel", M. Godelier (1984) donne du territoire la définition suivante :

"On désigne par territoire une portion de la nature et donc de l'espace sur laquelle une société déterminée revendique et garantit à tout ou partie de ses membres des droits stables d'accès, de contrôle et d'usage portant sur tout ou partie des ressources qui s'y trouvent et qu'elle est désireuse et capable d'exploiter" (p. 112).

Comme l'indiquent les cartes de l'ouvrage d'où est tirée cette définition du territoire, les objets d'étude de cet anthropologue, comme ceux de certains géographes, sont circonscrits : ils sont singuliers et situés. La singularité de l'objet étudié comme sa situation sur la Terre peuvent faire prendre conscience aux géographes, anthropologues ou naturalistes "de terrain" qu'ils ont comme champ scientifique une planète finie. Or les limites de la planète ne sont pas seulement physiques : aujourd'hui, c'est historiquement que la Terre est finie, en tant que "Système Monde" (Dollfus, 1990). En effet, c'est la première fois dans l'histoire que ce qui est désormais en jeu pour l'humanité, c'est l'avenir de "l'écoumène" au sens d'A. Berque (1996) : car notre espèce a un espace aux dimensions de la planète et l'action de l'homme peut modifier, à distance ou non, n'importe quel point du globe.

Que la Terre soit limitée signifie que chaque cas étudié – un lieu, un territoire, une ethnie ou un écosystème donné – est un objet unique et non reproductible. Cela oblige à considérer la singularité de chaque objet étudié – dans le cas présent, un territoire donné – comme un témoignage irremplaçable de la diversité des façons d'habiter la Terre. Or ces cas singuliers sont aujourd'hui soumis à des phénomènes spatiaux d'échelle mondiale – tels que le marché globalisé, ou l'Etat territorial et sa course au développement – dont les logiques planétaires, en se surimposant aux particularismes locaux, tendent à les recomposer en les annihilant en tant que tels : transformation rapide et totale de certains lieux, bouleversements radicaux de paysages, aliénation territoriale, déplacements ou extinction d'ethnies, érosion massive de biodiversité, etc.

C'est pourquoi, bien que reprenant à mon compte l'essentiel de la définition de M. Godelier, je me démarque d'elle sur un point. Plutôt que de rapporter le territoire à "une société déterminée", je préfère partir de sa base géographique, c'est-à-dire de cette "portion de l'espace" qui le fonde. Or, il n'existe plus aujourd'hui de "portion de l'espace" terrestre qui ne puisse être soumise – réellement ou potentiellement – à l'action de certains groupes humains ou à ses conséquences, ceux-ci fussent-ils lointains de plusieurs milliers de kilomètres. Les ressources comprises dans n'importe quel territoire peuvent donc être utilisées par divers acteurs, informés selon les cas par des logiques d'extension mondiale (le marché, la science, etc.), nationale (la souveraineté étatique) ou locale (vivre sur place).

Il s'ensuit des contradictions débouchant parfois sur des crises, comme c'est actuellement le cas dans le parc national des Galápagos.

Les Galápagos avant le parc national : un "espace ouvert", territoire de personne et de tous

C'est la situation géographique des îles Galápagos qui explique la singularité de leur nature et une bonne part de leur histoire humaine. Les mille kilomètres séparant les Galápagos du continent sud-américain constituent une distance à la fois assez réduite pour avoir autorisé l'arrivée d'organismes terrestres particuliers, et un isolement assez poussé pour avoir permis à certains de ces organismes de spécié, d'où les forts taux d'endémisme dans l'archipel. L'isolement relatif des Galápagos explique aussi que le peuplement humain n'y soit permanent que depuis les années 1870; et c'est parce ces îles ont été parmi les dernières à avoir été englobées dans l'écoumène qu'elles sont, depuis la brève escale qu'y fit Darwin en 1835, l'endroit le plus étudié de la Terre par les naturalistes.

Cependant, depuis au moins deux siècles, les Galápagos avaient été librement utilisées par des acteurs étrangers : d'abord les pirates britanniques, puis les baleiniers américains et enfin les naturalistes occidentaux. Ces usagers, en se servant des Galápagos comme refuge et base d'attaque, comme relais de navigation ou terrain de chasse et, pour finir, comme lieux de collecte et de recherches, avaient intégré les îles à leurs réseaux transnationaux. Les Galápagos étaient alors un "espace ouvert" (Grenier, 1994), libres de toute autorité étatique. L'espace ouvert appartient à une structure spatiale réticulaire : il n'existe que par son inclusion dans des réseaux transnationaux. Comme les réseaux se définissent par les communications, l'espace ouvert est créé et utilisé à leur gré par ceux des acteurs qui ont les moyens de s'y rendre. Or, l'utilisation des Galápagos au sein de ces réseaux successifs a provoqué d'énormes pressions sur les écosystèmes insulaires (Epler, 1987) : même s'ils ne s'appuient pas toujours

sur des installations humaines permanentes, les réseaux peuvent permettre des actions déterminantes sur les lieux et les espaces qu'ils relient.

Après l'annexion des Galápagos par l'Équateur en 1832, la faiblesse de l'État de tutelle explique que leur colonisation ait d'abord été le fait d'entreprises privées, qui y ont installé des "haciendas" concentrationnaires (Silva, 1992). Les Galápagos sont restées répulsives longtemps après la fin de ces territoires privés, car l'Équateur ne pouvait toujours pas garantir à ses citoyens, de façon fiable et régulière, l'accès à sa lointaine dépendance insulaire et, *a fortiori*, son contrôle ou l'usage de ses ressources. Mais, à la veille de la seconde guerre mondiale, tout en continuant d'être un espace ouvert aux naturalistes occidentaux et aux chalutiers californiens, les Galápagos, désormais reliées deux fois l'an au continent par un navire de la Marine, sont aussi devenues un espace marginal du territoire équatorien.

Jusqu'à la création du parc national, en 1959, l'histoire des Galápagos peut ainsi se résumer à une dialectique de l'espace ouvert – fonctionnant sur le mode spatial des réseaux – et de la progressive affirmation de la souveraineté équatorienne sur cet espace par son intégration à un territoire national organisé selon une structure aréolaire.

La création du Parc National des Galápagos (PNG) : un territoire équatorien ou "des îles pour la science" ?

En 1959, l'Équateur, l'UNESCO et l'UICN¹ créent le Parc National des Galápagos et y installent une station scientifique sous l'égide de la Fondation Charles Darwin (FCD), une ONG naturaliste internationale. Pour l'Équateur, c'est la souveraineté patrimoniale sur les ressources naturelles de l'archipel, affirmée lors de la création du parc national (Larrea, 1982), qui prépare sa souveraineté territoriale sur les Galápagos, selon le processus suivant.

Le parc national, livré à une recherche scientifique très médiatisée, doit susciter l'intérêt des entreprises touristiques et celui des organisations conservacionnistes internationales sur les Galápagos. Or, une fois que l'afflux des visiteurs étrangers et des fonds internationaux pour la conservation permettra la création d'une économie de services aux Galápagos, celles-ci seront enfin attractives pour les citoyens du pays comme pour diverses institutions et entreprises équatoriennes. Peuplement et développement renforceront la souveraineté de l'Équateur sur son territoire insulaire.

Ce n'est qu'à partir des années soixante-dix, grâce aux revenus tirés du pétrole, que l'État plante ses administrations dans ce qui devient, en

1. L'Union Mondiale pour la Nature (UICN) est une organisation créée en 1948 pour la protection et la conservation de la nature. (N.D.L.R.)

1973, la "province insulaire" de l'Equateur, de façon à y faciliter les migrations pour "remplir le cadre" (Moreano, 1991) de ce territoire. L'Etat équatorien a donc fait mine de composer avec les naturalistes, en fermant ou en conservant 97% des Galápagos, afin de mieux ouvrir ce qui reste et de s'approprier ainsi l'ensemble de l'archipel.

Car la priorité de l'Etat dans l'archipel est avant tout celle de la souveraineté nationale et du développement économique, tandis que son désintérêt pour la conservation du PNG est patent. L'administration nationale chargée de la conservation du Parc, le "*Servicio Parque Nacional Galápagos*" (SPNG), n'a été créée qu'en 1968 et elle est restée sans réels moyens jusqu'en 1976, année de l'acquisition de ses premiers bateaux. Depuis, les capacités d'opération du SPNG ont fluctué en fonction des gouvernements mais sont toujours restées ridiculement faibles par rapport aux besoins.

Ainsi, pour un archipel de quelques 8000 km² englobant 45 000 km² d'eaux intérieures, le SPNG ne disposait en 1994 – l'année où ses moyens sont les plus conséquents (ils ont diminué depuis) – que d'un budget de 400 000 dollars, de 4 petits patrouilleurs et de 75 employés, dont seulement 51 gardes-parc; soit un rapport, cette année-là, d'un garde-parc pour 235 habitants et pour 918 touristes. Le PNG est donc resté un espace ouvert à l'usage de ceux qui ont des bateaux à la vitesse et au rayon d'action supérieurs à ceux du SPNG, c'est-à-dire la quasi totalité des embarcations de tourisme et de pêche opérant dans l'archipel...

Face à la logique nationaliste de l'Etat en œuvre aux Galápagos, les préoccupations d'ordre universel – comme la science (parce que celle-ci est une explication de l'univers) – ou mondial – comme la conservation de la nature (parce que ses acteurs se sentent concernés par la Terre entière) – qui animent les naturalistes pour créer un parc national dans l'archipel semblent bien naïves².

Le projet des naturalistes était de "geler" les Galápagos pour la science. En effet, lors de la création du PNG, les naturalistes s'inspirent du Traité de l'Antarctique, signé en cette même "Année Géophysique Internationale" de 1959. Or en Antarctique, les naturalistes se considèrent comme "les légataires universels de l'humanité (...) sur un continent pour la science" (Nicholson, 1973). Les Galápagos seraient-elles des "îles pour la Science"? L'expression est employée par J. Dorst (1974), l'un des créateurs de la FCD, lors de la Deuxième Conférence Mondiale sur les Parcs Nationaux :

2. Notons que la science "universelle" et la conservation "mondiale" de la nature sont occidentales : 95% des recherches naturalistes effectuées aux Galápagos sont le fait de chercheurs originaires d'Amérique du Nord ou d'Europe (Grenier, 1996) ; et les directeurs de la Station Darwin comme les présidents de la FCD ont toujours été Américains ou Européens.

"Tous les Etats dont le territoire national comprend des îles remarquables doivent accepter de constituer ce fond commun, d'un intérêt scientifique extrême, d'"Iles pour la Science", et préserver celles-ci de toutes perturbations".

Ce projet de conservation pour la science, ou de territoire pour naturalistes, était dans l'air dès l'inauguration de la Station Darwin, quand J. Huxley (1964), premier secrétaire général de l'UNESCO et l'un des pères de la théorie synthétique de l'évolution, avait pour les Galápagos le projet suivant :

"Faisons des Galápagos un mémorial vivant de Darwin, pas seulement un musée de l'évolution en marche mais un important laboratoire pour l'avancement de l'écologie évolutionniste..."

Les naturalistes se sont donc eux-mêmes investis, aux Galápagos, d'une mission qui ressemble fort à leur rôle de "légataires universels" en Antarctique. Grâce à leur présence permanente dans l'archipel, ils veillent au respect des lois du Parc National. Ils conseillent également le gouvernement équatorien pour mettre en valeur l'aire protégée, notamment sous la forme d'un tourisme de croisières. Enfin selon J. Dorst (1959), comme :

"...les destructions les plus sérieuses sont imputables aux habitants des îles, insuffisamment informés de la valeur des Galápagos sur le plan de la science (...) ce sera l'un des rôles de la Station biologique que d'éduquer la population par des méthodes appropriées (...) afin qu'elle comprenne que la protection de la nature est une impérieuse nécessité aux Galápagos en raison de l'intérêt scientifique exceptionnel de leur faune".

Par conséquent, ces naturalistes estiment, eux aussi, que les Galápagos sont leur territoire, dont ils protègent la nature en fonction d'usages et de représentations scientifiques (Grenier, 1995). Mais le territoire que les naturalistes espéraient aux Galápagos en 1959 s'est considérablement rétréci : il n'est pas constitué par le parc national (la FCD n'y disposant d'aucun moyen de contrôle ni de surveillance, celui-ci échappe à son pouvoir), mais seulement par l'enclave de la Station Darwin en son sein.

Pendant, cette base scientifique confère une importance certaine à la FCD. Car depuis qu'elles ont été "naturalisées" par le Nord, les Galápagos sont prises dans des réseaux scientifiques et conservationnistes internationaux : au moins 500 expéditions naturalistes étrangères ont eu lieu dans l'archipel depuis la création du PNG, et celui-ci fait partie du Patrimoine Mondial de l'UNESCO comme du réseau mondial de "Man And Biosphere". La possession de la Station Darwin garantit ainsi à la FCD une

rente de situation aux Galápagos, ces îles étant considérées, par les scientifiques comme par les organisations conservacionnistes internationales, comme sa chasse gardée. Cette rente est à la fois scientifique – l'institution filtre toute recherche naturaliste dans l'archipel – et financière, puisqu'elle dépend des fonds internationaux pour la conservation des Galápagos et, pour environ un tiers de son budget depuis 1992, de donations de touristes.

Malgré tout, le fait d'avoir participé à six des sept plans d'aménagement des Galápagos produits ces vingt dernières années prouve que la FCD est sans influence sur un Etat équatorien peu soucieux de conservation de la nature mais désireux de sauvegarder les apparences pour les fonds et la renommée touristique qu'elle procure.

Les multiples territoires nés du Parc National des Galápagos

Le PNG, territoire des entreprises de tourisme

Le tourisme est un processus social de relations, de transports, de communications : il est indissociable des réseaux. Cependant, si le tourisme est toujours réticulaire, ses effets sur les espaces et les sociétés sont très variables. C'est en se plaçant du point de vue des milieux récepteurs des flux touristiques que l'on peut différencier "tourisme de réseaux" et "tourisme territorial". Alors que le premier – aussi appelé "tourisme organisé" – tend à développer au maximum les potentialités économiques liées à l'usage conjoint de réseaux de transports et de communications contrôlés par des acteurs étrangers aux espaces parcourus, le "tourisme territorial" – assimilable à un certain écotourisme ou à la villégiature – s'efforce au contraire d'intégrer économiquement les visiteurs aux territoires dans lesquels ils séjournent³. Si ce dernier type de tourisme est aujourd'hui moribond aux Galápagos, le tourisme de réseaux qui y a été mis en place et récemment renforcé par l'Etat, avec l'appui de la FCD, peut être considéré comme un modèle du genre.

3. De sorte que les clivages entre ces deux modalités tiennent à un usage différent des réseaux constituant le tourisme. Le "tourisme de réseaux" en maximise le rendement : dans les transports, en jouant sur le renouvellement rapide de la clientèle ; dans les communications, en s'appuyant sur la publicité des médias vantant des lieux ou des espaces promus au rang de destinations touristiques ; dans les entreprises, en les reliant par des accords destinés à retenir la clientèle entre leurs mailles. Le "tourisme territorial", au contraire, vise à réduire l'importance des réseaux touristiques non contrôlés par les acteurs locaux, une fois le voyageur arrivé à destination. Cela afin que les bénéfices tirés du séjour des touristes profitent au mieux à ceux qui les accueillent, et que les visites perturbent le moins possible le milieu hôte : en limitant le nombre de visiteurs, en privilégiant la durée de leur séjour à leur passage rapide et très souvent renouvelé, en recherchant l'approvisionnement sur place, etc.

En effet, les visiteurs des Galápagos sont passés de 4 500 en 1970 à 55 800 en 1995 mais on estime que 10 %, au plus, des revenus du tourisme reviennent aux insulaires, tandis que le reste part entre les mains d'entreprises continentales ou étrangères et d'institutions publiques (Grenier, de Miras, 1994). Car les deux tiers des visiteurs étrangers des Galápagos (85 % des visiteurs du PNG en 1993-94 et, de loin, les plus solvables) y font seulement une croisière et ne passent pas plus de quelques heures dans un village. La plupart de ces touristes visitent l'archipel par l'intermédiaire d'agences de voyage dont les sièges sociaux sont, pour l'immense majorité d'entre elles, situés sur le continent (Grenier, 1996). Aux Galápagos, les entreprises continentales pratiquent le tourisme de réseaux jusque dans leur utilisation de l'espace : la plupart des croisières partent des deux aéroports de l'archipel et relient, sous la forme d'un circuit, plusieurs sites de visite du parc national avant de revenir à l'avion.

Ces entreprises de tourisme considèrent, elles aussi, le parc national comme leur territoire, dont les ressources utilisées sont les paysages, la faune et la mer. L'accès à ces ressources touristiques est régi de fait par le marché, et non par l'Etat : bien que chaque nouveau plan d'aménagement des Galápagos réaffirme la nécessité de limiter le nombre des concessions d'opération touristique dans l'archipel et fixe des quotas, ceux-ci sont aussitôt dépassés : il y avait 13 concessions en 1973, et... 88 en 1996 ! Par conséquent, le contrôle des ressources procurées par ce marché – ou ce territoire – touristique échappe également aux pouvoirs publics au profit des entreprises du champ, notamment celles dont les sièges sont extra-insulaires. Ces dernières ont progressivement évincé la plupart des armateurs locaux qui, grâce à la volonté initiale de l'Etat de faire du tourisme le moteur du développement insulaire, possédaient, en 1974, 80 % des places à bord des bateaux de tourisme naviguant dans l'archipel, contre moins de 20 % aujourd'hui (Grenier, 1996).

Territoires administratifs

On est donc en présence d'un Etat schizophrène : d'un côté il affirme être responsable de la conservation des Galápagos, pour laquelle il réclame une aide financière des pays du Nord, et d'un autre côté sa politique de laissez-faire dans l'archipel mène celui-ci à une rapide dégradation tant écologique que sociale. Ces contradictions peuvent se comprendre si l'on considère que l'Etat équatorien n'est pas une entité homogène : le pouvoir politique qu'il est supposé incarner ou déléguer dans l'archipel a éclaté, et de multiples acteurs se le sont ré-approprié pour servir leurs intérêts particuliers. La transformation des Galápagos en "pôle du tourisme mondial", selon l'expression employée dans la loi de création du PNG, a bien permis leur intégration définitive à l'Equateur; mais en implantant ses

administrations dans l'archipel et en y créant régulièrement de nouvelles institutions, l'Etat a conduit ces entités publiques à s'y constituer des territoires qui échappent peu ou prou à son contrôle.

Aux Galápagos, l'argent circule principalement au sein de trois types de réseaux reliant l'archipel – toujours via l'Equateur continental – aux pays riches ou en forte expansion économique de l'Amérique du Nord, d'Europe et d'Asie orientale : ceux du tourisme, de la conservation et de la pêche d'exportation. Le fait que cette dernière soit clandestine, puisqu'illégal, renforce le caractère réticulaire de cette économie de type mafieux, souvent comparée à celle de la drogue : la corruption est alors un instrument banal de tractation économique, ce qui accélère la décomposition du pouvoir politique central.

Or la proie est appétissante : les revenus tirés du tourisme, des fonds internationaux pour la conservation et de la pêche d'exportation aux Galápagos représentent chaque année des dizaines de millions de dollars... Ainsi, en 1993, le chiffre d'affaire du tourisme aux Galápagos se monte à 35 millions de dollars (Grenier et de Miras, 1994). En 1994, on a pêché environ 60 tonnes d'holothuries par mois dans l'archipel : cette pêche aurait rapporté 1,25 millions de dollars aux Galápagos en deux mois, mais une tonne de ces échinodermes valait alors 2 millions de dollars sur le marché international ("*El Comercio*", 16-3-1995). Enfin, en juillet 1994, les sept programmes en cours sur la conservation des Galápagos avaient obtenu des fonds, octroyés par des organisations internationales (PNUD, BID, Banque Mondiale, etc.) ou par des pays du Nord au titre de la coopération (USAID, CEE, etc.), pour un total de 4 millions de dollars; et les crédits demandés et en cours de négociation étaient d'un montant dix fois plus élevé, soit 43,5 millions de dollars (Parra, 1994)...

Ces sommes expliquent la prolifération des entités administratives dans l'archipel (une quarantaine d'institutions en 1994), qui a commencé avec la provincialisation des Galápagos et pris de l'ampleur à mesure de leur développement. Ces îles sont donc passées, en moins de vingt ans, d'une situation de sous-administration à un trop plein d'institutions, dont les compétences se superposent et dont l'incompétence se cumule, comme commencent à le reconnaître certains experts internationaux (Machado *et al.*, 1994).

La "planification" est un moyen éprouvé pour prélever une part de cette manne, car elle permet à l'administration, ou à la commission qui en est responsable, de recevoir des crédits, nationaux ou internationaux. C'est ainsi que les gouvernements forment des commissions destinées à promouvoir le développement et la conservation des Galápagos, deux objectifs toujours liés dans la rhétorique officielle. Ces commissions sont investies par des

administrations qui se placent ainsi aux Galápagos ou y élargissent leur rayon d'action⁴.

Ces "prises de participation croisées" ont permis la constitution de réseaux institutionnels, où les responsables des administrations publiques ou des ONG présentes aux Galápagos côtoient des entrepreneurs et des militaires intéressés par une part de pouvoir dans les organismes gérant les fonds publics et internationaux destinés à l'archipel. Le rôle de ces réseaux de pouvoir est encore accru du fait que l'Equateur est un petit pays où, à l'exception des forces armées, au recrutement plus plébéien, tout le monde se connaît dans la classe dirigeante.

Chacune de ces institutions produit ses propres règlements qui viennent s'ajouter à ceux des Commissions nouvellement créées pour former un dense maquis administratif, où se perdent les bonnes volontés mais où prospèrent les contrebandiers de la loi. Aujourd'hui, aux Galápagos, il n'est pas une activité, de quelque ordre que ce soit, qui ne doive répondre de plusieurs règlements et administrations. Il est courant, dans ce pays hispanique au juridisme pointilleux, de faire sans cesse référence à "*la ley*", supposée donner le dernier mot à celui qui la met de son côté : or, il n'y a pas de "loi" mais des lois, et chacun des règlements sur lequel on s'appuie peut être invalidé par un autre acte juridique.

Or, c'est parce qu'elles sont présentes dans l'archipel que ces nombreuses entités publiques peuvent prétendre à une part de la manne internationale se déversant sur les Galápagos. Les flux financiers et touristiques circulant dans des réseaux et aboutissant aux Galápagos, territoire de l'Etat, sont filtrés par des institutions nationales installées aux péages d'accès de l'archipel, ports et aéroports ou bureaux du pouvoir à Quito et Guayaquil. Les territoires administratifs de l'archipel peuvent se réduire à des guichets, ils n'en assurent pas moins à ces acteurs institutionnels la possession "d'un droit d'accès, de contrôle et d'usage sur des ressources" financières tirées du PNG.

Quel territoire pour les oubliés du Parc National des Galápagos ?

Le processus enclenché en 1959 a dépossédé les insulaires de leur territoire. Jusque dans les années soixante, les "colons" des Galápagos –

4. Par exemple, la Commission Permanente, créée en 1991 et chargée de l'application du 5ème plan d'aménagement des Galápagos (le "Plan Global"), regroupe huit organismes : le Ministère de l'Agriculture, l'"Institut National Galápagos" (la plus importante administration présente dans l'archipel), la Corporation Equatorienne de Tourisme, la Direction de l'Aviation Civile, la Direction Générale de la Marine Marchande (ces deux organismes étant contrôlés par les militaires), la *Fundación Natura* (la plus grosse ONG conservacionniste équatorienne), la Fondation Darwin et l'Association des Entrepreneurs Equatoriens du Tourisme.

selon la terminologie officielle de l'Equateur – vivaient de la pêche, de la chasse, de l'agriculture et de l'élevage, ou de rares emplois administratifs. Le territoire de ces habitants se divisait en deux zones aréolaires : au centre, sur les hauteurs des îles au vent, un "ager" de "minifundios"; et, dans une périphérie s'étendant à l'archipel entier, une "silva" où l'on allait pêcher et chasser le bétail marron, voire les tortues géantes.

Cependant, le milieu de ces habitants – au sens de "relation d'une société à l'espace et à la nature" (Berque, 1990) – n'est pas celui de l'"îlénité" (Bonnemaison, 1991) mais celui d'une insularité dépendante, matériellement et surtout idéologiquement, de l'Equateur continental. "*Hacemos patria*", "nous constituons la patrie" : ces colons revendiquent d'être "les frontières vives" de l'Equateur aux Galápagos. Bien qu'il n'y ait jamais eu d'"îliens" dans cet archipel, ses habitants ont cependant créé un milieu unique, celui des "Galapagueños" : des continentaux déracinés, s'adaptant plus ou moins bien à la vie sur ces îles austères.

Le bornage du PNG, achevé en 1975, ne laisse que 3 % de la superficie de l'archipel à ses habitants; de plus, l'Etat et les naturalistes leur interdisent tout usage du parc national, à l'exception de la pêche artisanale. Néanmoins, la mise en service du parc national a d'abord été bien accueillie par les "Galapagueños". Car, dans le but de coloniser l'archipel, les juntes militaires des années soixante-dix, puis les gouvernements populistes de la décennie suivante, ont favorisé l'implantation d'un tourisme que l'on pourrait qualifier de "territorial", parce qu'il est basé à terre et bénéficie aux insulaires. Mais ce type de tourisme et l'encadrement administratif, s'ils ont créé des emplois, ont également provoqué des migrations massives, à l'échelle de l'archipel, qui sont en train de faire disparaître le milieu des "Galapagueños", en proie à une "continentalisation" poussée.

Il y avait 2 300 habitants aux Galápagos en 1962 et au moins 12 000 en 1994 (Grenier, 1996) : la population a donc été multipliée par six en trente ans, et elle augmente aujourd'hui à un taux de 6,3% par an. Les Galápagos sont désormais complètement dépendantes d'un continent d'où tout est importé et auquel elles sont reliées par deux ou trois vols quotidiens et par un cargo hebdomadaire. Les migrants, chaque jour plus nombreux, s'entassent dans les premiers bidonvilles de l'archipel, apportent leur misère avec eux et se coulent dans les cadres administratif et urbain que l'Etat a voulu identiques à ceux du reste du pays. L'aspect des bourgades se modifie à vue d'œil : la délinquance, autrefois inconnue, a amené les habitants à placer des barreaux à toutes leurs fenêtres; les ordures s'amoncellent dans certaines zones du parc national contiguës aux villages, les eaux usées finissent en mer sans aucun traitement, le béton gagne dans un modernisme de façade, la circulation automobile augmente...

C'est pourquoi le "Plan Global de gestion touristique et de conservation des Galápagos" en vigueur depuis 1993, financé par le PNUD

et auquel la FCD a participé, a comme objectif de détourner les migrants potentiels des Galápagos en réduisant la part des revenus que la population locale tire du tourisme "territorial". Mais alors que les insulaires voient se tarir la source de leurs revenus touristiques, les migrations vers les Galápagos s'accroissent. Car le "boom" actuel de la pêche aux holothuries et aux requins attire dans l'archipel des migrants s'ajoutant à ceux qui persévèrent à vouloir y trouver un emploi dans un tourisme "territorial" en net déclin.

Or, cette pêche est dénoncée par la FCD et les entreprises de tourisme parce qu'en menaçant gravement des écosystèmes marins et littoraux très fragiles, elle ruine l'image de sanctuaire naturel des Galápagos, mythe qui constitue leur fonds de commerce. De sorte que la population insulaire est de plus en plus hostile au parc national, qu'elle considère comme le territoire des naturalistes et des entreprises de tourisme : sur l'île d'Isabela, où les touristes sont rares et où les habitants vivent de façon croissante de la pêche d'exportation, 80 % des enquêtés pensent que le PNG est trop étendu et 73 % d'entre eux veulent user à leur guise des ressources qui s'y trouvent (Grenier, 1996).

Il s'agit bien là d'une lutte pour un territoire : les pêcheurs insulaires et leurs relais continentaux d'un côté, les entreprises de tourisme et les naturalistes de la FCD de l'autre, se disputent les "droits d'accès, de contrôle et d'usage sur les ressources" situées dans le PNG. Cette lutte commence à avoir des manifestations que la médiatisation des Galápagos rend spectaculaires. Ce fut le cas, par exemple, lors de l'incendie qui ravagea le sud d'Isabela en avril-mai 1994 : on découvrit alors qu'une centaine de tortues géantes de l'espèce locale avaient été massacrées. En s'attaquant au symbole de la conservation de la nature aux Galápagos – la tortue géante, emblème à la fois de la FCD et du SPNG – cet acte de "terrorisme écologique" de la part d'une population aux abois exprime sa volonté, à travers une pêche d'exportation gravement dommageable pour les écosystèmes insulaires, de regagner un territoire dont elle est exclue par des usagers étrangers à ces lieux, des touristes et des naturalistes pour la plupart occidentaux.

Les réseaux contre les territoires

Aux Galápagos, l'Etat équatorien a définitivement assis sa souveraineté sur ces îles par la constitution d'un parc "national", qui sert à drainer chaque année vers l'archipel des fonds internationaux pour conserver la nature, des dizaines de milliers de touristes et des centaines de migrants. Les institutions équatoriennes présentes aux Galápagos, les entreprises de tourisme et la FCD captent des millions de dollars par an du seul fait d'être

situées sur ce territoire équatorien, et d'être connectées aux réseaux dans lesquels circulent ces fonds et ces personnes. Elles s'attribuent de la sorte non pas "une portion d'espace" – le PNG est le territoire de l'Etat équatorien – mais des "droits stables d'accès, de contrôle et d'usage portant sur tout ou partie des ressources qui s'y trouvent". L'intégration des Galápagos au territoire équatorien s'est donc transformée en désintégration de l'action régulatrice de l'Etat dans l'archipel.

Au-delà de l'Equateur, l'affaiblissement du politique semble bien être un phénomène en cours dans la plupart des pays soumis à la mondialisation d'une économie fonctionnant chaque fois plus sur le mode des réseaux et au détriment des pouvoirs politiques territoriaux. Plus exactement, il s'agit, pour ces pouvoirs publics, d'utiliser leur maîtrise des territoires, même si celle-ci est plus théorique que réelle, pour tirer profit des flux de capitaux transitant par ces réseaux économiques transnationaux.

Car tandis que les Etats et la plupart des collectivités territoriales sont basés sur une spatialité aréolaire⁵, l'économie mondiale l'est chaque fois davantage sur un mode réticulaire. Et la dynamique du capitalisme, désormais supérieure à celle des systèmes sociaux fondés sur des territoires aréolaires, leur impose de s'adapter à cette économie réticulaire. Cela conduit à la progressive désagrégation de ces territoires au profit de la connexion aux réseaux du capitalisme de ceux de leurs lieux présentant un intérêt économique⁶ (ce qui peut conduire à l'organisation de tout un espace), les

5. Toute société participe à la fois de l'ancrage dans un territoire (y compris les diasporas : cf. Bruneau, 1994) et du mouvement grâce à des réseaux qui véhiculent hommes, produits et idées. Mais de ces deux pôles, c'est presque toujours le premier qui prime dans l'organisation sociale : les "routes des pirogues" de Vanuatu prouvent, certes, que certaines sociétés traditionnelles ont un espace largement réticulé ; toutefois, le pendant de "la pirogue" y est "l'arbre", enraciné dans un territoire stable (Bonnemaison, 1986).

6. "Si le territoire est malmené, si sa fonction politique est blessée, l'ordre de l'espace qui en dérive est articulé en lieux de coordination et en nœuds de réseaux. Aussi les formes nouvelles épousées par la régulation économique inventent-elles une nouvelle grammaire de l'espace, dont on peut suggérer qu'elle réhabilite le lieu au détriment du territoire, et qu'elle substitue la coordination au bornage (...), le contrôle politique de l'espace s'apparentant, de plus en plus, à une lourdeur dépossédée de vertus économiques" (Badie, 1995, p. 182). D'après cet auteur, "la fin des territoires" permettrait ainsi à "l'individu de gagner en responsabilité et en vertu inventive de solidarités nouvelles"... (*op. cit.*, p. 257).

D'après une certaine idéologie, les entreprises, sous couvert de "l'individu", sont censées suppléer à toute forme d'organisation sociale et territoriale collective, à la chose publique ou République, au bien ou patrimoine commun. Selon cette idéologie, ce sont les entreprises qui devraient organiser l'espace, dans lequel les lieux "coordonnés" par leurs réseaux — c'est-à-dire en fonction d'intérêts économiques particuliers et, la plupart du temps, étrangers aux habitants de ces lieux — seraient "réhabilités" par rapport aux territoires communs, obsolètes parce que sans rentabilité économique.

Aux Galápagos, cela reviendrait à confier officiellement la "responsabilité" d'un Patrimoine de l'Humanité aux entreprises de tourisme ou de pêche ; or, la débâcle de la conservation de la nature dans l'archipel vient précisément de que ce sont elles qui en assurent la gestion de

autres étant – provisoirement ? – délaissés. Ce sont alors les sociétés qui passent, à différentes échelles, d'une assise territoriale aréolaire à une organisation spatiale en réseaux, destinés à favoriser la circulation des biens et des personnes entre certains lieux privilégiés. Ces réseaux sont l'un des principaux facteurs d'uniformisation géographique : ils réduisent la diversité des façons d'habiter la planète, de s'approprier "une portion de l'espace" terrestre, de la territorialiser.

L'implantation de relais de ces réseaux transnationaux ou transrégionaux sur un territoire donné permet donc aux acteurs qui les mettent en place, ou en profitent, de s'approprier ses ressources, bien qu'ils soient étrangers. Les "Galapagueños" se retrouvent ainsi aliénés sur leur propre sol par des acteurs obéissant à des logiques dépassant de loin le cadre de leurs îles : ils n'ont plus de territoire. Il faudrait d'autres mots pour dire leur souffrance mais, en tant que géographe, je ne peux que déplorer ici de voir ainsi se réduire la diversité terrestre.

Bibliographie

- BADIE, B. 1995, *La fin des territoires*, Paris, Fayard, 276 p.
- BERQUE, A. 1990, *Médiances. De milieux en paysages*, Montpellier, RECLUS, 159 p.
- BERQUE, A. 1996, *Être humains sur la Terre*, Paris, Le Débat/Gallimard, 212 p.
- BONNEMAISON, J. 1986, *Les fondements d'une identité : Territoire, histoire et société dans l'archipel de Vanuatu (Mélanésie)*. Paris, Orstom, tome 1, L'Arbre et la pirogue, 540 p.
- BONNEMAISON, J. 1991, "Vivre dans l'île. Une approche de l'identité océanienne"; *L'Espace géographique*, n° 2. Paris, Doin.
- BRUNEAU, M. 1994, "Territoires de la diaspora grecque pontique", *L'Espace géographique* tome XXIII, n° 3. Paris, Doin, p. 203-216.
- DOLLFUS, O. 1990, "Le Système Monde, *Géographie Universelle*, tome I, *Mondes Nouveaux*. Paris, Hachette, p. 273-529.
- DORST, J. 1959, *Rapport sur une Mission en Equateur concernant l'établissement d'une station de recherches "Charles Darwin" dans les îles Galápagos*, Paris, UNESCO, 35 p.
- DORST, J. 1974, "Parcs et réserves insulaires"; *Deuxième Conférence Mondiale sur les Parcs Nationaux*, Morges, UICN, p. 298-307.
- EPLER, B. 1987, "Whalers, Whales and Tortoises"; *Oceanus*, vol. 30, n° 2. Woods Hole, MA, Woods Hole Oceanic Institution, p. 86-92.
- GODELIER, M. 1984, *L'idéal et le matériel*. Paris, Fayard, 349 p.

fait... Aux Galápagos, les pouvoirs publics n'ont pas les moyens de conserver l'intégrité territoriale du Parc, car la "lourdeur" du contrôle politique de l'espace à protéger n'a pas de "vertus économiques" : effectivement, le parc national est un patrimoine commun, pas (encore) une propriété privée. Le modèle fondateur de cette conception du territoire peut être recherché du côté du mouvement des "enclosures" de l'Angleterre pré-industrielle : on la retrouve, sous un titre faisant référence à cet épisode historique, chez un auteur partisan de confier la conservation de la nature à la libre entreprise : "The Tragedy of Commons" (Hardin, 1968).

- GRENIER, C. 1994, "De l'espace marginal à l'espace pionnier frontalier : ouverture et attraction des Galápagos", *L'Espace géographique*, t. XXIII, n° 3. Paris, Doin, p. 250-262.
- GRENIER, C., et de MIRAS, C. 1994, "Les Galápagos : du mythe d'un espace vierge au partage disputé de la rente", *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 30, n° 4, Paris, Orstom, p. 645-666.
- GRENIER, C. 1995, "Les naturalistes et les Galápagos", *Géographie et cultures*, n° 13, Paris, L'Harmattan, p. 107-132.
- GRENIER, C. 1996, *Réseaux contre nature. Conservation, tourisme et migrations aux îles Galápagos (Equateur)*, thèse de doctorat de l'Université Paris I, 767 p.
- HARDIN, G. 1968, "The Tragedy of Commons", in DALY, H. E. et TOWNSEND, K. N., dir : *Valuing the Earth*, Cambridge, Mass. (1993), The MIT Press, p. 127-143.
- HUXLEY, J. 1964, "Charles Darwin : Galápagos and After"; R. Bowman, dir. *The Galápagos. Proceedings of the Galápagos International Scientific Project*, Los Angeles, University of California Press, p.3-9.
- LARREA, G. 1982, *Patrimonio Natural y Cultural Ecuatoriano*, Quito, Banco Central del Ecuador, 456 p.
- MACHADO, A. et al. 1994, *Diagnóstico de situación de las islas Galápagos y recomendaciones para su gestión ambiental*, Bruxelles, Commission des Communautés Européennes, 187 p.
- MOREANO, A. 1991, "El sistema político en el Ecuador contemporáneo", *Nueva Historia del Ecuador*, vol . 11. Quito, Corporación Editorial Nacional, p. 181-221.
- NICHOLSON, M. 1973, *La révolution de l'environnement*, Paris, Gallimard, 465 p.
- PARRA, D. 1994, *Inventario de acciones de asistencia y cooperación técnica internacional para Galápagos*, Quito, Comisión Permanente para las Islas Galápagos, 14 p.
- SILVA, P. 1992, "Las islas Galápagos en la historia del Ecuador", *Nueva Historia del Ecuador*, vol. 12. Quito, Corporación Editora Nacional, p. 253-303.

Collection *Espaces Interculturels*

Déjà parus

C. CAMILLERI et M. COHEN-EMERIQUE (eds.), *Chocs de cultures : concepts et enjeux pratiques de l'interculturel*, 1989.

J. RETSCHINTZKI, M. BOSSEL-LAGOS et P. DASEN (eds.), *La recherche interculturelle, tome I et II, Actes du 2e colloque de l'ARIC*, 1989.

J. RETSCHINTZKI, *Stratégies des joueurs d'awélé*, 1991.

F. OUELLET, *L'éducation interculturelle : Essai sur le contenu de la formation des maîtres*, 1991.

M. LAVALLÉE, F. OUELLET et F. LAROSE (eds.), *Identité, culture et changement social, Actes du 3e colloque de l'ARIC*, 1991.

LÊ THÀNH KHÔI, *Culture, Créativité et Développement*, 1992.

F. TANON, G. VERMÈS (eds.), *L'individu et ses cultures, Colloque de l'ARIC "Qu'est-ce que la recherche interculturelle"*, Vol. 1, 1993.

G. TAPÉ, *L'intelligence en Afrique. Une étude du raisonnement expérimental*, 1994.

C. LABAT, G. VERMÈS (eds.), *Cultures ouvertes, sociétés interculturelles. Du contact à l'interaction, Colloque de l'ARIC "Qu'est-ce que la recherche interculturelle"*, Vol. 2, 1994.

M. FOURIER, G. VERMÈS (eds.), *Ethnicisation des rapports sociaux. Racismes, nationalismes, ethnicismes et culturalismes, Colloque de l'ARIC "Qu'est-ce que la recherche interculturelle"*, Vol. 3, 1994.

J. BLOMART, B. KREWER (eds.), *Perspectives de l'interculturel, Actes du 4e colloque de l'ARIC*, 1994.

E. BOESCH, *L'action symbolique. Fondements de psychologie culturelle*, 1995.

Collection ***Géotextes***
dirigée par Daniel Dory

La géographie connaît depuis quelques années de profonds bouleversements tant internes que dans ses rapports avec le monde qu'elle interprète, explique et contribue à transformer.

Ce contexte suscite un grand besoin d'outils théoriques, de synthèses solides, de mises au point conceptuelles, ou encore d'études de cas illustrant une problématique et/ou légitimant une démarche.

S'adressant aux chercheurs, enseignants et étudiants, les ouvrages de la collection géotextes visent à mettre à leur portée des travaux originaux de grande qualité, constituant de véritables outils de travail au service de la recherche géographique fondamentale dans toute sa diversité. A cette fin seront privilégiées des synthèses sur l'état de la réflexion dans divers domaines, ainsi que des ouvrages collectifs permettant de cerner un problème précis ou un champ d'investigations au travers d'une pluralité de perspectives.

Déjà parus

Daniel DORY, *Éléments de géopsychiatrie*, 1991.

Daniel DORY, Denise DOUZANT-ROSENFELD et Rémy KNAFOU, *Matériaux pour une sociologie de la géographie*, 1993.

Didier PARIS, *La mutation inachevée*, 1994.

MISE EN PAGES FOURNIE

Achevé d'imprimer par Corlet, Imprimeur, S A - 14110 Condé-sur-Noireau (France)
N° d'Imprimeur 36442 - Dépôt légal janvier 1999 - *Imprimé en U E*

LA NATION ET LE TERRITOIRE

Le territoire, lien ou frontière ?

TOME 2

Ce second volume issu d'une réflexion collective sur *Le territoire, lien ou frontière ?* s'interroge sur le rôle et la place de la territorialité dans la construction (ou la reconstruction) de la nation.

Dans le foisonnement d'observations recueillies aux quatre coins du monde, le lecteur mesurera combien le concept de nation peut être instrumentalisé et comment le territoire est diversement sollicité pour lui donner une réalité concrète.

Mais, si la Nation reste une idée à géographie variable c'est qu'elle se reconstruit constamment en puisant dans l'indissoluble relation qui existe entre culture et territoire. Dans ce florilège d'exemples on perçoit ce que chaque discipline peut apporter à une meilleure compréhension des rapports au territoire que se construisent les sociétés humaines. Dire quels sont ces rapports c'est donc porter un regard sur ce qui relève à la fois du matériel et du concret – c'est l'espace comme support physique de notre existence – mais aussi sur ce qui renvoie au subjectif, à l'affectif et à l'abstraction – c'est la signification symbolique que la société attribue au territoire, son essence mythique.

Chacun établira à sa convenance la distinction entre les Etats-nations, les nations en quête d'un Etat, et les Etats sans nation. Là pourrait d'ailleurs commencer la polémique si cet ouvrage n'apportait pas la démonstration qu'un débat sur le concept de nation n'a de chance d'aboutir que s'il est accompagné d'un examen attentif des rapports des sociétés humaines à leur territoire.



Joël BONNEMAISON (1940-1997), directeur de recherches à l'Orstom, a consacré ses travaux à l'océan Indien (Madagascar) et à l'Océanie. Après avoir assuré d'importantes responsabilités de direction scientifique à l'Orstom, c'est en tant que professeur à l'Université de Paris-IV qu'il a donné un large écho à ses réflexions sur la géographie culturelle.

Luc CAMBREZY, directeur de recherches à l'Orstom, a travaillé sur les migrations et la question foncière au Mexique, anime actuellement un programme de recherches sur les populations réfugiées au Kenya. Il est membre du Centre d'Etudes Africaines.

Laurence QUINTY-BOURGEOIS, géographe, est ingénieur d'études au laboratoire de cartographie appliquée de l'Orstom.



ISBN : 2-7384-7463-2